

MARCHÉ COMMUN
DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE



RAPPORT ANNUEL
2021

RAPPORT ANNUEL 2021

© COMESA
Octobre 2022

Conception graphique et publication
Unité de Communication institutionnelle
COMESA

SOMMAIRE



Message de transmission de la Secrétaire générale	i
Message du Président en exercice de la Conférence du COMESA	iii
Vision du COMESA	v
Mission du COMESA	v
Objectifs du COMESA	v
Structure institutionnelle du COMESA	v
États membres du COMESA	vi
Résumé analytique	vii
Chapitre I: Évolution macroéconomique dans la région COMESA en 2021	1
Croissance	1
Taux d'inflation	2
Politique monétaire et macrofinancière et évolution des taux de change	3
Solde budgétaire global, dons inclus	4
Dette publique	4
Compte courant extérieur, dons inclus	6
Accumulation de réserves	7
Perspectives à moyen terme et recommandations	8
Risques pesant sur les perspectives	9
Chapitre II: Mise en œuvre des programmes de coopération et d'intégration régionales du COMESA	10
Marché intérieur	35
Négociations commerciales	50
Programme de recherche sur la politique économique et commerciale	55
Programme statistique du COMESA	59
Programme d'aide pour le commerce du COMESA	63
Programme de Gouvernance, Paix et Sécurité du COMESA	66
Renforcement du développement des infrastructures économiques – transport, TIC et énergie	69
Programme agricole du COMESA	75
Le programme d'industrialisation du COMESA	80
Programme Genre et Affaires sociales	82
Mobilisation des ressources et coopération internationale (MRCI)	87
Programmes du Fonds européen de développement (FED)	88

Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles (BLB)	91
Affaires juridiques et institutionnelles	94
Communication institutionnelle	95
Planification stratégique, recherche et harmonisation des politiques (PSR)	96
Informations et réseaux	97
Ressources humaines et administration	99
Chapitre III: Opérations des institutions du COMESA	102
L'Institut africain du cuir	102
L'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique	105
L'Agence d'investissement régionale du COMESA	111
Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-Re)	113
Régimes Carte jaune et RGTD du COMESA	119
Le Conseil des bureaux du Régime de la Carte jaune du COMESA	121
Le Régime régional de garantie du transit sous douane	125
L'Institut monétaire du COMESA	128
Cour de justice du COMESA (CCJ)	129
Fédération des femmes entrepreneurs du COMESA (COMFWB)	133
La banque de commerce et de développement de l'Afrique orientale et australe	136
Commission de la Concurrence du COMESA (CCC)	143
Rapport financier	158

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Commerce mondial du COMESA (en millions USD)
Tableau 2 :	Commerce global du COMESA par pays pour la période 2019-2020 (en millions USD)
Tableau 3 :	Parts des principaux marchés d'exportation du COMESA (% du total), 2019 et 2020.
Tableau 4 :	Parts des principaux marchés d'importation du COMESA (% du total), 2019 et 2020
Tableau 5 :	Principaux marchés d'exportation pour les États membres du COMESA, en 2020 (en millions USD)
Tableau 6 :	Principaux marchés d'importation pour les États membres du COMESA, en 2020 (en millions USD)
Tableau 7 :	Total des exportations intra-COMESA par secteur (en millions USD)
Tableau 8 :	Total des exportations intra-COMESA par pays, pour la période 2018-2020 (en millions USD)
Tableau 9 :	Commerce intra-COMESA, pour 2019 et 2020, (en millions USD et parts en pourcentage)
Tableau 10 :	Principaux produits d'exportation intra-COMESA et classements pour la période 2016 - 2020
Tableau 11 :	Commerce intra-COMESA en pourcentage du commerce mondial du COMESA par pays (2012-2020)
Tableau 12 :	Exportations de la Zambie par frontière et par section de la CTCI
Tableau 13 :	Importations de la Zambie dans le cadre de l'ICTF par frontière et par section de la CTCI
Tableau 14 :	Notification des catégories A, B et C et ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges
Tableau 15 :	Décaissements 2021 (Euro)
Tableau 16 :	Performance des États membres par domaines thématiques des engagements de Malabo
Tableau 17 :	Activités mises en œuvre par l'ALLPI en 2021 mettant en évidence l'état d'avancement et les pays bénéficiaires
Tableau 18 :	Primes brutes souscrites auprès de l'ACA en 2021 par rapport à 2020
Tableau 19 :	Risque de souscription : expositions par État membre
Tableau 20 :	Prêts concessionnels et dons accordés aux États membres africains
Tableau 21 :	Capital social de l'ACA au 31 décembre 2021
Tableau 22 :	Mouvements dans les domaines de performance clés pour les exercices 2020
Tableau 23 :	Répartition territoriale des activités
Tableau 24 :	Résultats financiers du Consortium de réassurance de la Carte jaune
Tableau 25 :	Principales activités menées par la Cour de justice du COMESA en 2021
Tableau 26 :	États membres de la TDB

Liste des graphiques

- Graphique 1 : Croissance moyenne du PIB réel dans la région COMESA (variation annuelle en %)
- Graphique 2 : Prix moyens à la consommation (moyenne annuelle, variation en %)
- Graphique 3 : Solde budgétaire global moyen du COMESA (dons inclus, % du PIB)
- Graphique 4 : Dette publique moyenne du COMESA (% du PIB)
- Graphique 5 : Compte courant extérieur moyen du COMESA (dons inclus, % du PIB)
- Graphique 6 : Réserves moyennes du COMESA (mois d'importations de biens et services)
- Graphique 7 : Prix moyens mensuels du pétrole brut, (\$/bb)
- Graphique 8 : Prix moyens mensuels des minéraux et métaux sélectionnés
- Graphique 9 : Moyennes des prix des boissons
- Graphique 10 : Prix moyens de certaines céréales
- Graphique 11 : Principaux marchés d'exportation du COMESA : 2019 - 2020
- Graphique 12 : Principaux marchés d'importation du COMESA : 2019 - 2020
- Graphique 13 : Exportations du COMESA par secteur, 2019 et 2020
- Graphique 14 : Importations du COMESA par secteur, 2019 et 2020
- Graphique 15 : Balance commerciale intra-COMESA, par État membre, 2020 (en millions USD)
- Graphique 16 : ICTF (% du commerce total) par flux et par frontière, 2019T4-2019T3
- Graphique 17 : Exportations et importations de services commerciaux du COMESA 2006 - 2019
- Graphique 18 : Commerce de services de voyage du COMESA 2006-2019
- Graphique 19 : Exportations de marchandises et de services de transport du COMESA 2006 - 2019
- Graphique 20 : Commerce du COMESA intra-COMESA, avec le reste de l'Afrique et le reste du monde (milliards USD)
- Graphique 21 : Expositions brutes et nettes : 2017 – 2021
- Graphique 22 : Rentabilité de l'ACA
- Graphique 23 : Actionnariat de la ZEP-RE
- Graphique 24 : Couverture du Régime de la Carte jaune du COMESA
- Graphique 25 : Couverture du Régime RGTD du COMESA
- Graphique 26 : Cartes jaunes numériques émises en 2021
- Graphique 27 : Revenu en primes généré en 2021 (USD)
- Graphique 28 : Nombre de demandes d'indemnisation de la Carte jaune en 2021
- Graphique 29 : Nombre de cautionnements RGTD exécutés
- Graphique 30 : Montant des cautionnements RGTD exécutés (USD)
- Graphique 31 : Nombre de Carnets RGTD émis
- Graphique 32 : Nombre de fusions par États membres concernés, 2021
- Graphique 33 : Nombre de fusions par secteur économique choisi, 2021
- Graphique 34 : Tendances de l'évaluation des fusions, 2013 - 2021
- Graphique 35 : Nombre de cas de pratiques commerciales restrictives par État membre
- Graphique 36 : Nombre de cas de pratiques commerciales restrictives par secteur économique, 2021
- Graphique 37 : Nombre d'affaires portant sur la protection des consommateurs par État membre, 2021
- Graphique 38 : Nombre d'affaires concernant les consommateurs par secteur économique, 2021.
- Graphique 39 : Évaluation de la tendance des cas concernant les consommateurs, 2016 – 2021

Sigles, acronymes et abréviations

50MFAP	Plateforme de réseautage « 50 Millions de femmes africaines ont la parole »
AAG-UA	Architecture africaine de gouvernance de l'Union africaine
ACA	Agence pour l'assurance du commerce en Afrique
ACTESA	Alliance pour le commerce des produits agricoles de base en Afrique orientale et australe
ACTF	Associations des commerçants transfrontières
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
ADUA-NEPAD	Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
AFE	Accord sur la facilitation des échanges
AfOA-OI	Afrique orientale et australe et océan Indien
AGCV	Accord de gestion de la charge des véhicules
AGOA	Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique
AIRC	Agence d'investissement régionale du COMESA
ALLPI	Institut africain du cuir et des produits en cuir
AMTRT	Accord multilatéral sur le transport routier transfrontière
APC	Aide pour le commerce
APE-AfOA	Accord de partenariat économique pour l'Afrique orientale et australe
API	Agence nationale de promotion des investissements
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité
ARÉFOA	Association régionale des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe
AREREA	Association des régulateurs de l'énergie d'Afrique de l'Est
ARICEA	Association des régulateurs de l'information et de la communication de l'Afrique orientale et australe
ASARECA	Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique l'Est et du Centre
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BLB	Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles
CCC	Commission de la concurrence du COMESA
CCH	Chambre de compensation du COMESA
CARSC	Centre régional d'appui à l'automatisation des douanes
CdD	Code de douane du COMESA
CDI	Convention de double imposition
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CdS	Commerce des services
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
CeRF	Centre de renseignement financier
CJC	Cour de justice du COMESA
COC	Conseil des opérateurs économiques du COMESA
COe	Certificat d'origine électronique
COI	Commission de l'océan Indien
COMAlerte	Système d'alerte rapide du COMESA
COMFWB	Fédération des Associations des femmes entrepreneurs du COMESA
COMSIS	Système d'information sur les semences du COMESA
COMSTAT	Base de données statistiques du COMESA
COMYAP	Comité consultatif des jeunes du COMESA
COMYES	Stratégie d'engagement des jeunes du COMESA
CENUA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CMST	Comité ministériel sectoriel tripartite
CNFC	Comité national de facilitation du commerce

CNS	Comité national de suivi
CNS/ATM	Communication Navigation Surveillance/Gestion du trafic aérien
CN-S	Corridor Nord-Sud
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CRF	Cellule de renseignement financier
CRM-C	Cadre de reconnaissance mutuelle du COMESA
CSD	Coopération suisse au développement
CsP	Commerce au service de la Paix
CTFI	Commerce transfrontière informel
CUA	Commission de l'Union africaine
DANIDA	Agence danoise de développement international
DDS	Document de douane simplifié
EAC	Communauté est-africaine
EACREEE	Centres de l'Afrique de l'Est pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
EAPP	Groupement énergétique d'Afrique de l'Est
ECTS	Système électronique de suivi des marchandises
ECOFISH	Écosystèmes améliorés pour une pêche durable
ECOSOCC	Conseil économique, social et culturel
EM	Entreprise multinationale
ENABEL	Agence belge de développement
ESAAML	Groupe de lutte contre le blanchiment de capitaux en Afrique orientale et australe
ESREM	Projet de renforcement d'un marché durable de l'énergie dans la région Afrique orientale et australe
FAC-MAIR	Facilité d'ajustement du COMESA - Mécanisme d'appui à l'intégration régionale
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FdF	Formation des formateurs
FED	Fonds européen de développement
FMI	Fond monétaire international
FSMA	Loi états-unienne sur la modernisation de la sécurité sanitaire des aliments
FTNC	Forum tripartite des négociations commerciales
GAFI	Groupe d'action financière
GPS	Gouvernance, paix et sécurité
GTT	Groupe de travail technique
GTTG	Groupe de travail technique sur le genre
IBAR-UA	Bureau intra-africain des ressources animales de l'Union africaine
ICAAP	Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne
ICER	Confédération internationale des régulateurs de l'énergie
ICTF	Initiative sur le petit commerce transfrontière
IFD	Institutions de financement du développement
IFRS9	Normes internationales d'information financière
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IMC	Institut monétaire du COMESA
IPO	Indice de performance organisationnelle
IPSAS	Normes comptables du secteur public
IULTCS	Union internationale des techniciens et chimistes du cuir
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
LCB/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
MAIR	Mécanisme d'appui à l'intégration régionale
MASE	Programme régional de sécurité maritime
Médac	Mémorandum d'accord
MIEUX-UE	Expertise de l'UE en matière de migration
MNT	Mesure non tarifaire
MPME	Micro petites et moyennes entreprises
MRCI	Mobilisation des ressources et coopération internationale
MSITS	Manuel des statistiques du commerce international des services
MUTAA	Marché unique du transport aérien africain

NDICI	Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale
NPF	Nation la plus favorisée
NTC	Nomenclature tarifaire commune
OAL	Organismes d'application de la loi
OEА	Opérateur économique agréé
OÉACP	Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
ONT	Obstacles non tarifaires
ORDM	Organisations régionales dûment mandatées
ORP	Organismes régionaux des pêches
OSC	Organisations de la société civile
OTC	Obstacles techniques au commerce
PCI	Programme de comparaison internationale
PER	Perspectives économiques régionales
PFC	Programme de facilitation du commerce
PFCGL	Projet de facilitation du commerce dans la région des Grands Lacs
PFGU	Poste frontière à guichet unique
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Portail d'information commerciale
P-IMA	Prioriser les investissements SPS pour l'accès aux marchés
PIR	Programme indicatif régional
PIR-FED	Plan de mise en œuvre régional du Fonds européen de développement
PME	Petites et moyennes entreprises
PMIR	Programme de mise en œuvre de l'intégration régionale
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PRCIR	Projet de renforcement des capacités d'intégration régionale
PRIC	Portail régional d'information sur le commerce
PSMT	Plan stratégique à moyen terme
RdA	Reste de l'Afrique
RdM	Reste du monde
RDO	Règles d'origine
RDPC	Reconstruction et développement post-conflit
RECAMP	Programme régional pour la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés
Récos	Régime commercial simplifié
REEESAP	Stratégie et plan d'action pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
ResBIC	Responsable du Bureau d'information commerciale
RERA	Association régionale des régulateurs de l'électricité de l'Afrique australe
RGEF-TIC	Renforcement de la gouvernance et d'un environnement favorable dans le secteur des TIC
RGTD	Régime régional de garantie du transit sous douane
RIFF	Fonds régional de financement des infrastructures
RIGO-SS	Renforcement du système des organisations intergouvernementales régionales
RRA	Associations régionales des régulateurs
SACREEE	Centres d'Afrique australe pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAPP	Groupeement énergétique de l'Afrique australe
SATSD	Appui au développement du secteur du transport aérien
S&E	Suivi et évaluation
SEMCOM	Plan d'harmonisation des semences du COMESA
SH	Système harmonisé
SIG-CJ	Système intégré de gestion de la carte jaune
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SPS/NAQM-OTC	Normes sanitaires et phytosanitaires/ Normalisation,

SRPR	Assurance Qualité et Métrologie - Obstacles techniques au commerce
SYDONIA	Système régional de paiement et de règlement
TCBP	Système douanier automatisé
TDB	Programme de renforcement des capacités de la Tripartite
TEC	Banque de commerce et de développement
TEC	Tarif extérieur commun
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TTCMS	Système de suivi des corridors de commerce et de transport
T2FP	Programme tripartite de facilitation du transport et du transit de la Tripartite
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNITAR	Institut des Nations unies pour la formation et la recherche
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
ZES	Zones économiques spéciales
ZICC	Zone d'investissement commune du COMESA
ZLE	Zone de libre-échange
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine
ZLEN	Zone de libre-échange numérique du COMESA
ZEP	Zone d'échanges préférentiels
ZLET	Zone de libre-échange tripartite



MESSAGES



Message de transmission de la Secrétaire générale

Le COMESA, maintenant fier d'avoir atteint « l'âge » de 28 ans depuis sa création en 1994, est devenu une Communauté économique régionale mondialement reconnue qui a continué à être un acteur-clé dans les efforts d'intégration du continent africain. Grâce à ses programmes régionaux, le COMESA et ses institutions spécialisées ont apporté des contributions notables à la transformation socio-économique de la région dans les différents domaines d'intervention que sont la libéralisation et la facilitation des échanges, la gestion des douanes et des frontières, la facilitation des transports, le commerce et le financement de projets, la promotion de l'égalité des sexes et la promotion de la femme, l'autonomisation des jeunes, le développement institutionnel, la coopération technique et le renforcement des capacités. En outre, des efforts continuent d'être déployés pour faciliter la coordination des politiques ainsi que la coopération dans les secteurs productifs afin d'améliorer la création de valeur ajoutée et le développement de chaînes de valeur régionales bénéfiques.

L'année 2021 a marqué une étape importante avec l'élaboration du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) du COMESA 2021-2025. Le PSMT tire les leçons de la stratégie précédente et trace une voie à suivre pour que l'organisation reste « adaptée à son objectif » et continue à stimuler le développement régional à travers ses diverses initiatives. Il est important de noter que la stratégie du COMESA reste alignée sur les cadres de développement continental et mondial, notamment l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les objectifs de développement durable. Les parties prenantes du COMESA sont appelées à s'engager dans la mise en œuvre effective du Plan stratégique.

L'année 2021 a vu la région se remettre lentement de l'impact dévastateur de la pandémie de COVID-19 qui a affecté, entre autres, les échanges intrarégionaux en raison des restrictions de mouvement à travers les frontières. Il convient de signaler que la croissance moyenne de la région du COMESA a rebondi au second semestre 2021 du fait de l'augmentation de l'activité économique caractérisée par des envois de fonds importants et le déploiement rapide de la vaccination dans les pays de la région.

En collaboration avec ses partenaires au développement, le COMESA a continué à soutenir l'intégration des marchés en vue d'assurer une circulation fluide des biens, des personnes et des services dans la région via ses programmes axés sur la facilitation des échanges et la promotion du petit commerce transfrontière. Des efforts ont été déployés pour élaborer des instruments de la Zone de libre-échange numérique qui sont des outils essentiels aux échanges intrarégionaux. Guidé par la Stratégie industrielle et le Plan d'action du COMESA, l'organisation a poursuivi son soutien aux secteurs prioritaires-clés à travers ses programmes agricoles et d'industrialisation. En ce qui concerne le développement des infrastructures, le

COMESA, entre autres, a maintenu son appui au développement des corridors régionaux et à la gestion des institutions de gouvernance des corridors. Il a en outre mis en œuvre des programmes visant à améliorer les cadres politiques et réglementaires des services TIC dans la région et à renforcer le marché régional durable de l'énergie.

Concernant les activités destinées à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des jeunes, l'intégration du genre dans tous les programmes a été soutenue en plus de la facilitation du projet 50 Millions de femmes africaines ont la parole. En outre, la promotion de l'engagement des jeunes dans les processus de gouvernance démocratique et de développement socioéconomique a été entreprise. Par ailleurs, en réponse à la COVID-19, le COMESA a organisé une réunion des États membres pour échanger des informations et des expériences sur l'accès, le déploiement et l'adoption des vaccins contre la COVID-19.

Afin de renforcer l'efficacité du Secrétariat du COMESA, des efforts ont continué d'être déployés pour améliorer l'efficacité et les flux de travail et intégrer les informations dans les processus de base identifiés avec le soutien de nos partenaires. En novembre 2021, le COMESA a organisé avec succès son 21e Sommet sous le format hybride au Caire (Égypte). Ces assises ont enregistré la plus forte participation de chefs d'État et de gouvernement ainsi que de participants en mode virtuel de la région, ce qui a démontré l'engagement ardent envers la réalisation des objectifs du COMESA. Parmi les principaux résultats du Sommet, outre le lancement du PSMT 2021-2025 du COMESA, figurait l'accession de la République arabe d'Égypte à la présidence de la Conférence.

Tout en notant les défis persistants à l'intégration régionale, l'importance des programmes du COMESA, maintenant plus que jamais, a été soulignée. Il est dès lors nécessaire d'impulser l'utilisation des outils numériques qui ont été développés pour faciliter les échanges et la mise en œuvre des directives de transport et de transit en vue d'améliorer le commerce intrarégional. A ces actions s'ajoute la nécessité de soutenir les initiatives continentales telles que la Zone de libre-échange africaine. Je lance donc un appel à une volonté politique renouvelée et à un réengagement de nos États membres envers le programme d'intégration régionale du COMESA et envers les idéaux et objectifs énoncés dans le Traité.

Conformément aux dispositions de l'article 17(8) du Traité du COMESA, j'ai l'honneur de soumettre le Rapport annuel 2021 du COMESA.

La Secrétaire générale du COMESA
Chileshe Mpundu Kapwepwe



Message du Président en exercice de la Conférence du COMESA

Reconnu par l'Union africaine comme l'une des huit Communautés économiques régionales qui promeuvent les efforts d'intégration régionale sur le continent, le COMESA a continué d'apporter des contributions louables à la transformation socioéconomique et structurelle de la région depuis sa création en 1994. Guidé par sa vision à savoir : « Être une communauté économique régionale pleinement intégrée, compétitive à l'échelle internationale et caractérisée par un haut niveau de vie pour toutes ses populations--une pierre angulaire fin prête pour l'édifice de la Communauté économique africaine », le COMESA et ses institutions spécialisées continuent de démontrer leur expertise technique exceptionnelle et leur solide capacité à développer et à conduire des programmes à vocation régionale. Ces derniers concernent divers secteurs comme le commerce, les douanes et les affaires monétaires, le transport, les technologies de la communication et de l'information, l'énergie, l'industrie, l'autonomisation des femmes et des jeunes, l'environnement et les ressources naturelles.

Parmi les principales réalisations du COMESA dans les domaines prioritaires figurent le développement et la mise en œuvre d'instruments de facilitation du commerce, du transport et du transit qui ont été déployés à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Ces outils ont été bénéfiques pour la promotion du commerce transfrontière le long des principaux corridors régionaux. Dans le secteur productif, le COMESA, guidé par sa Stratégie industrielle et son Plan d'action, a continué à mettre en œuvre des programmes axés sur la création d'une capacité de production régionalement intégrée, diversifiée et compétitive. Les initiatives mises en œuvre sont ancrées dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services et basées sur la création de valeur ajoutée, la diversification, l'innovation et les normes régionales communes.

Reconnaissant le besoin critique d'un développement régional et d'une inclusion sociale centrés sur les personnes, le COMESA a déployé des efforts délibérés pour renforcer l'intégration du genre dans tous les programmes et a donné la priorité à l'autonomisation des femmes et des jeunes. Dans le domaine de la paix et la sécurité, qui est vital pour l'établissement d'un environnement propice dans lequel des activités commerciales bénéfiques peuvent être menées entre les États membres, le COMESA a, entre autres, développé des mécanismes et outils pour faire face aux conflits, à l'insécurité et à l'instabilité dans la région. Il a aidé les États membres à consolider la démocratie et la bonne gouvernance. Conformément à son mandat de fournir d'excellents services techniques au Marché commun, le Secrétariat du COMESA est engagé dans un processus d'automatisation des processus de base identifiés dans le but d'améliorer l'efficacité des flux de travail.

L'année 2021 a permis de pousser un soupir de soulagement au moment où la région se remettait d'une période difficile en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19. Celle-ci a eu des effets néfastes sur les secteurs sociaux et économiques de la région, caractérisés par des restrictions de voyage, le confinement et des pertes en vies humaines. Les rapports indiquent que la croissance moyenne de la région COMESA a rebondi au second semestre de 2021, entraînant une révision à la hausse des estimations de croissance de 4,3 % à 5,9 %. Il convient de noter que, stimulés par la campagne mondiale de vaccination, les États membres se sont lancés dans une vaccination massive des populations au niveau national. Les partenaires aux niveaux mondial et continental sont à féliciter pour avoir assuré l'accessibilité aux vaccins contre la COVID-19. Par la suite, des efforts doivent être poursuivis pour faciliter les opérations économiques et commerciales transfrontières qui constituent la pierre angulaire du commerce intrarégional. Cela devrait être entrepris parallèlement au déploiement des vaccins et aux programmes de sensibilisation à la prise des vaccins au niveau national pour protéger les vies humaines.

En plus de relever les défis au niveau macro-économique posés par la volatilité des prix des produits de base, la montée des pressions inflationnistes, les conditions financières mondiales difficiles, pour n'en citer que quelques-uns, les États membres sont encouragés à tirer parti des programmes en place et à participer activement aux dispositifs de facilitation des échanges notamment la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et la Zone de libre-échange tripartite (ZLET) pour renforcer la création de valeur ajoutée, assurer la croissance industrielle et accroître la numérisation afin de continuer à jouer un rôle important dans les économies de la région.

Je suis heureux de saluer le début de la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) du COMESA 2021-2025 qui est une feuille de route destinée à guider la poursuite et la réalisation de nos objectifs d'intégration économique régionale. Le PSMT met en avant quatre piliers stratégiques : Intégration des marchés, Intégration physique/connectivité, Intégration productive et Intégration du genre et de la dimension sociale. Conformément au Traité du COMESA, ces domaines ont été identifiés comme des contributeurs-clés au progrès économique et social durable dans les États membres. Pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie, le Secrétariat du COMESA s'emploiera à renforcer les capacités institutionnelles grâce à des ressources humaines et financières adéquates, en plus de l'amélioration de la gestion des performances, de la gestion financière et de la coordination des donateurs, entre autres initiatives visant à asseoir l'efficacité.

En conclusion, il est impératif que nos principales parties prenantes poursuivent leur engagement envers le programme d'intégration du COMESA. Je félicite nos partenaires au développement pour leur soutien financier et technique continu dans la mise en œuvre des différents programmes. J'encourage nos États membres à honorer leurs engagements budgétaires à temps, ce qui est essentiel pour la durabilité des programmes et un plus grand impact à long terme. Enfin, ma gratitude va au Secrétariat pour le service permanent qu'il rend au Marché commun.

***Le Président de la République arabe d'Égypte et
Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du COMESA
Son Excellence Monsieur Abdel Fattah El Sisi***

Vision du COMESA

La vision du COMESA est d'« Être une communauté économique régionale pleinement intégrée, compétitive à l'échelle internationale et caractérisée par un haut niveau de vie pour toutes ses populations--une pierre angulaire fin prête pour l'édifice de la Communauté économique africaine. »

Mission du COMESA

La mission du COMESA est d'« œuvrer en vue de réaliser des progrès économiques et sociaux durables dans tous les États membres à travers le renforcement de l'intégration et de la coopération dans tous les domaines de développement : en particulier le commerce, les douanes et les affaires monétaires ; le transport, les communications et l'information ; la technologie, l'énergie et l'industrie ainsi que le genre, l'agriculture, l'environnement et les ressources naturelles. »

Objectifs du COMESA

Les programmes du COMESA sont mis en œuvre conformément aux buts et objectifs du Traité de l'Organisation qui les énoncent à l'article 3 comme suit :

- i. La réalisation d'une croissance et d'un développement durables des États membres en favorisant un développement plus équilibré et plus harmonieux de leurs structures de production et de commercialisation ;
- ii. La promotion d'un développement conjoint dans tous les domaines de l'activité économique et l'adoption conjointe de politiques et programmes macro-économiques en vue de relever les niveaux de vie des populations et de favoriser des relations plus étroites entre les États membres ;
- iii. La création d'un environnement propice aux investissements étrangers, transfrontières et locaux, notamment la promotion conjointe de la recherche et l'adaptation de la science et de la technologie au développement ;
- iv. La promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité parmi les États membres afin d'accroître le développement économique dans la région ;
- v. Le renforcement des relations entre le Marché commun et le reste du monde ainsi que l'adoption de positions communes dans les forums internationaux ; et
- vi. La contribution à la mise en place, l'avancement et la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine.

Structure institutionnelle du COMESA

- i. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement : Il s'agit de l'organe suprême du Marché commun, composé des chefs d'État et de gouvernement des 21 États membres.
- ii. Le Conseil des ministres : Il est composé des ministres chargés de la Coordination des affaires du COMESA dans tous les États membres. Il a la responsabilité de superviser le fonctionnement et le développement du COMESA et d'assurer la mise en œuvre des programmes et politiques convenus.
- iii. Les Comités techniques : Ils sont composés d'experts techniques sectoriels des États membres. Ces comités sont responsables de la préparation de programmes et calendriers de mise en œuvre complets, qui servent à prioriser les programmes par rapport à chaque secteur. En outre, ils surveillent et examinent la mise en œuvre des programmes de coopération.
- iv. Le Comité des gouverneurs des banques centrales : Il est composé des gouverneurs des banques centrales de tous les États membres et est en charge des affaires financières et monétaires régionales.
- v. Le Comité intergouvernemental : Il est composé de directeurs/secrétaires généraux des États membres et est en charge de l'élaboration des programmes et plans d'action dans tous les secteurs de coopération, à l'exception des secteurs financier et monétaire. Il surveille le fonctionnement et le développement du Marché commun et supervise la mise en œuvre des programmes conformément aux dispositions du Traité.
- vi. Le Secrétariat : Il est composé de cadres représentatifs des 21 États membres, dirigé par un Secrétaire général qui est nommé par la Conférence. Le Secrétariat du Marché commun se trouve à Lusaka, en Zambie.

États membres du COMESA

Nos membres sont les pays suivants : Burundi, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe.

Résumé analytique

Ce rapport annuel présente les programmes mis en œuvre et les activités entreprises par le COMESA en 2021, en relevant les principales réalisations et les défis rencontrés au cours de l'année. Malgré les défis affrontés au cours de la période considérée en raison principalement de la persistance de la pandémie de COVID-19, le COMESA, durant l'intervalle post-relèvement, a continué à travailler en étroite collaboration avec ses États membres et ses partenaires au développement pour mettre en œuvre des programmes d'intégration dans le nouvel environnement. Les États membres et les partenaires au développement ont fourni les ressources financières et techniques nécessaires pour soutenir les programmes et projets. Principalement, guidé par le nouveau Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour la période 2021-2025, le COMESA a continué à faciliter l'harmonisation des politiques, des normes et des réglementations dans ses piliers fondamentaux à savoir : le commerce et les douanes, les infrastructures et la logistique, l'industrie et l'agriculture, ainsi que le genre et affaires sociales pour assurer la convergence, ce qui permettrait ainsi de réduire le coût de la pratique des affaires et facilite la circulation « en toute sécurité » des personnes, des biens et des services.

Au cours de la période sous revue, le COMESA s'est focalisé principalement sur le Programme de facilitation du commerce (PFC) et l'Initiative sur le petit commerce transfrontière (ICTF) soutenus par l'Union européenne (UE) et a continué à soutenir l'intégration des marchés en vue de faciliter la circulation fluide des biens, des personnes et services dans la région COMESA. Le PFC est mis en œuvre à travers plusieurs initiatives dont la Zone de libre-échange numérique (ZLEN), le Certificat d'origine électronique (COe), l'automatisation des douanes, le guichet électronique, la gestion coordonnée des frontières, le système de suivi des obstacles non tarifaires (ONT), le commerce des services, la mise en œuvre de l'AFE de l'OMC et le renforcement des capacités des services aux frontières et autres organismes gouvernementaux chargés de réglementer le commerce transfrontière. L'ICTF vise à mettre en place des mesures spécifiques destinées à faciliter les activités des petits commerçants transfrontières à certains postes-frontières et dans la région COMESA/Tripartite. Le projet cherche essentiellement à réduire les pots-de-vin, la corruption et le harcèlement que subissent les petits commerçants transfrontières à certains postes-frontières ainsi qu'à moderniser les infrastructures frontalières aux postes-frontières ciblés. Par ailleurs, le projet met un accent particulier sur l'amélioration des normes et des installations pour les femmes commerçantes qui constituent la majorité des petits commerçants transfrontières. Il s'emploie en plus à soutenir la mise en œuvre du Régime commercial simplifié (Récos) et le Laissez-passer vert du COMESA, entre autres.

En ce qui concerne les négociations commerciales, le COMESA a continué à jouer un rôle important dans l'avancement des négociations de la Zone de libre-échange tripartite (ZLET) en tant qu'agence d'exécution du Programme tripartite de

renforcement des capacités visant à soutenir la Phase II de la conclusion des négociations et de la mise en œuvre de la ZLET. Le COMESA a continué en outre à soutenir la conclusion des questions en suspens pour appuyer la mise en œuvre opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Le Programme de recherche sur les politiques économiques et commerciales du COMESA a organisé le Forum annuel de recherche soulignant de ce fait le rôle joué par la recherche dans la promotion de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et de la mise en œuvre de programmes dans les domaines de l'économie, du commerce et de l'intégration régionale vus à travers le prisme de la pandémie de COVID-19. En outre, des prix de l'innovation ont été décernés à des personnes et à des institutions qui ont utilisé la science, la technologie et l'innovation pour faire avancer le programme d'intégration régionale. Le programme de recherche sur la politique commerciale du COMESA a continué d'entreprendre des études de recherche et de préparer des notes d'orientation en plus de soutenir la mise en œuvre opérationnelle du Programme de Master virtuel du COMESA en Intégration régionale en partenariat avec des universités de la région.

En contribuant à l'avancement du secteur agricole dans la région, le COMESA a continué de collaborer avec la Commission de l'Union africaine, d'autres CER et des institutions partenaires pour soutenir la mise en œuvre efficace de la Déclaration de Malabo du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), le cadre qui guide la transformation et le développement tirés par l'agriculture. En plus de soutenir le processus du PDDAA dans les États membres, le COMESA a continué à mettre en œuvre le Programme de développement de l'élevage et le Programme de pêche pour accroître la capacité et la productivité économique des deux secteurs. En collaboration avec des partenaires, le Programme de développement de l'élevage du COMESA a apporté des contributions importantes à l'amélioration de la production animale, de la productivité et du commerce des animaux et des produits d'origine animale. Une intervention-clé dans le cadre du Programme de pêche du COMESA qui a continué à apporter des contributions importantes à l'économie bleue est le soutien à la mise en œuvre de la contribution de la pêche durable à l'économie bleue de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique australe et de la région de l'océan Indien à savoir : le Programme ECOFISH. Le projet ECOFISH financé par le 11e FED vise entre autres à renforcer les politiques régionales et les cadres institutionnels pour assurer une gestion durable de la pêche et contribuer à la biodiversité marine. En outre, le COMESA a poursuivi la mise en œuvre du Programme SPS/OTC visant à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à faciliter le commerce, les exportations et les investissements agricoles.



1

CHAPITRE I

ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE DANS LA RÉGION COMESA EN 2021

ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE DANS LA RÉGION COMESA EN 2021

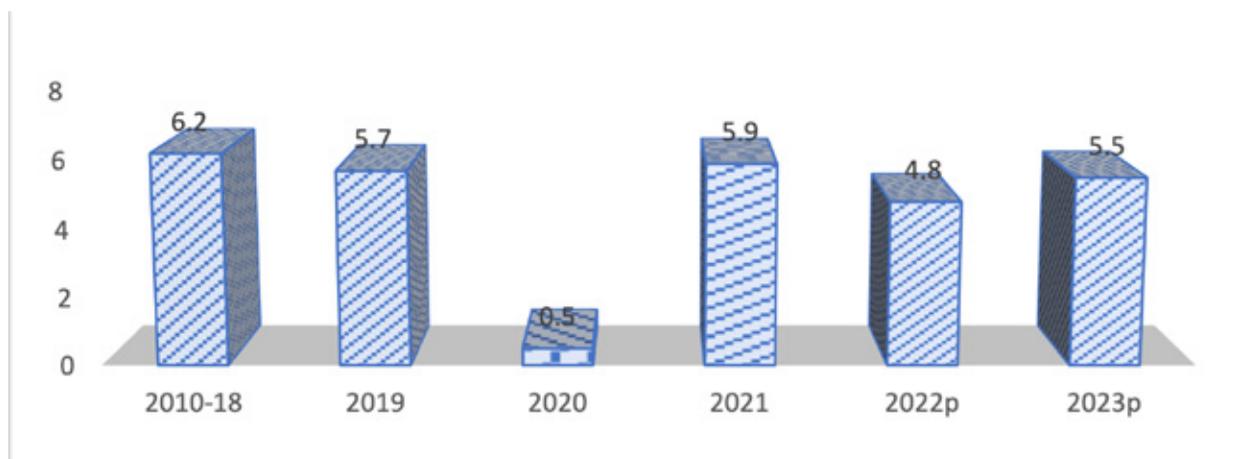
Contexte général

Le présent rapport décrit l'évolution macroéconomique dans la région COMESA en 2021. Il analyse les principaux indicateurs de performance macroéconomique, évalue les perspectives à moyen terme, formule des recommandations politiques à court et moyen terme et examine les risques qui pèsent sur les perspectives.

Croissance

La croissance moyenne de la région COMESA a rebondi au second semestre 2021, entraînant une révision à la hausse des estimations de croissance de 4,3 % à 5,9 % en 2021 (Graph. 1). Les données au niveau des pays suggèrent que la croissance s'est redressée dans tous les pays membres du COMESA, principalement grâce à des effets de base en raison de la forte contraction dans la plupart des pays en 2020. A cela s'ajoute des envois de fonds importants ainsi qu'un déploiement rapide de la vaccination, en particulier pour les pays dépendants du tourisme où la pandémie continue de freiner la reprise.

Graphique 1: Croissance moyenne du PIB réel dans la région COMESA (variation annuelle en %)



Source : Perspectives économiques régionales du FMI pour l'Afrique subsaharienne avril 2022

Par la suite, la dynamique de croissance de la région devrait ralentir en 2022 à 4,8 % en raison de la confluence de plusieurs facteurs. Le choc économique mondial déclenché par les tensions géopolitiques - la guerre russo-ukrainienne a un impact sur la région par son effet sur les prix mondiaux des matières premières. À l'exception des quelques exportateurs de matières premières de la région, qui pourraient générer d'importantes recettes budgétaires alors qu'ils font face à une demande mondiale d'exportation plus forte, la hausse des prix des matières premières pourrait saper les équilibres budgétaires et extérieurs des pays importateurs de matières premières. Cela a aggravé les défis politiques urgents entourant la vulnérabilité aux nouvelles vagues d'infections à la COVID-19. Alors que les taux de vaccination se sont accélérés pour atteindre les 40 % proposés par le FMI pour 2021 dans certains pays de la région tels que le Rwanda, Maurice et les Seychelles, ailleurs le taux et le rythme de vaccination restent à la fois insuffisants et comparativement beaucoup plus lents dans une grande majorité des pays de la région COMESA (Perspectives économiques régionales du FMI pour l'Afrique subsaharienne, le Moyen-

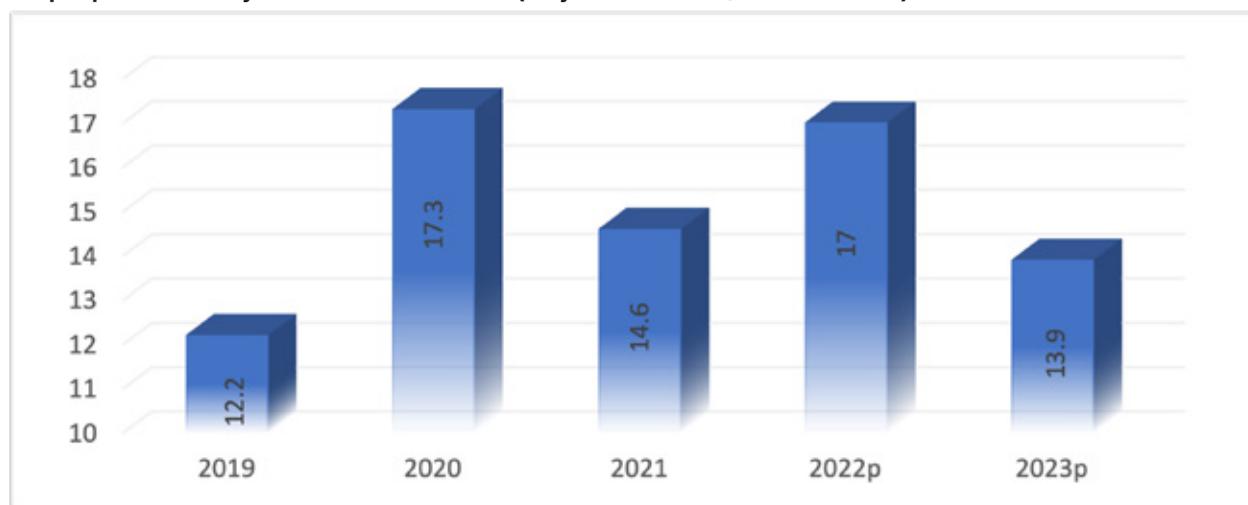
Orient et l'Asie centrale (avril 2022). La lenteur du déploiement de la vaccination dans ces pays augmente la vulnérabilité aux nouvelles vagues de COVID-19 et accroît le risque de nouvelles variantes.

La croissance est en outre plombée par un durcissement plus marqué que prévu des conditions financières dans les économies avancées ; plusieurs conflits armés et menaces terroristes dans certains pays ; une forte exposition aux chocs climatiques et aux vents contraires provenant de la baisse de la demande mondiale du fait du ralentissement de l'activité économique mondiale qui est en partie dû au resserrement des conditions monétaires. L'apparition de l'épidémie de la variole du singe complique encore la situation. À plus long terme, le FMI prévoit que la croissance de la région s'accélénera à 5,5 % en 2023, même si elle reste modérée par rapport à la période prépandémique.

Taux d'inflation

Le taux d'inflation moyen à l'échelle de la région a ralenti à 14,6 % en 2021, contre 17,3 % en 2020 (Graph. 2). Néanmoins, des risques à la baisse pèsent sur les perspectives. Les données au niveau des pays suggèrent une forte accumulation de pressions inflationnistes dans la plupart des pays du COMESA en 2021, en particulier dans les pays qui ont connu des dépréciations plus importantes de leur monnaie ou qui dépendent davantage des importations alimentaires ou qui ont subi des sécheresses, des tempêtes et des inondations qui ont amplifié l'effet des distorsions dans la chaîne d'approvisionnement mondiale et une augmentation significative des prix internationaux de l'énergie au cours de l'année sous revue. Malgré cela, treize pays membres du COMESA à savoir : les Comores, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Eswatini, la Libye, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Rwanda, la Somalie, la Tunisie et l'Ouganda, sur la base des données disponibles, se situaient dans les limites du seuil des critères de convergence macroéconomique du COMESA en l'occurrence un taux d'inflation annuel moyen de 7 % (avec une fourchette de +/- 1 %).

Graphique 2: Prix moyens à la consommation (moyenne annuelle, variation en %)



Source: Perspectives économiques régionales du FMI pour l'Afrique subsaharienne avril 2022

Par la suite, l'inflation à l'échelle de la région devrait atteindre 17,0 % en 2022, principalement en raison de l'escalade de la guerre en Ukraine et des sanctions contre la Russie ainsi que du durcissement des conditions financières mondiales. Ce dernier facteur pourrait entraîner une forte pression sur les taux de change ce qui va se répercuter sur l'inflation intérieure tandis que le premier pourrait faire grimper encore les prix du pétrole. Ceci va exercer une pression à la hausse supplémentaire sur les prix des denrées alimentaires et accélérer de nouvelles pénuries d'approvisionnement mondiales et des restrictions à l'exportation chez les principaux exportateurs de produits de base et de produits alimentaires. L'inflation devrait diminuer quelque peu à 13,9 % en 2023 en raison de l'atténuation attendue des problèmes d'approvisionnement mondiaux et locaux du fait que les banques centrales de la région vont probablement ancrer les anticipations d'inflation si les pressions inflationnistes se renforcent encore davantage.

Politique monétaire et macrofinancière et évolution des taux de change

En 2020, plusieurs banques centrales de la région sont restées largement dans un rôle d'appui. Elles ont notamment déplacé la priorité vers l'objectif de gestion de crise comme alternative à la stricte stabilité des prix. La plupart des banques centrales ont adopté une politique monétaire accommodante et ont laissé les taux de change se déprécier tout en menant des interventions de change pour atténuer la volatilité perturbatrice. En outre, les banques centrales ont assoupli les exigences de

réserves et de réserves de capital pour les banques afin d'augmenter leurs besoins quotidiens en liquidités. Elles ont permis aux banques commerciales de restructurer les prêts des emprunteurs confrontés à des problèmes de trésorerie temporaires et ont augmenté les montants limites des agents et des portefeuilles d'entreprise pour les transactions numériques, entre autres mesures. Cependant, par la suite, les pressions inflationnistes se sont accumulées et dans le contexte de la guerre en Ukraine et des sanctions contre la Russie qui se sont rapidement répercutées sur les marchés financiers et des matières premières mondiaux, les risques pesant sur les perspectives d'inflation restent substantiels. Les niveaux de production, dans le même temps, restent bien en deçà du niveau pré-pandémique. Les banques centrales régionales sont donc confrontées à un difficile exercice d'équilibre entre la maîtrise de l'inflation et le soutien à la reprise. Après avoir assoupli leur politique jusqu'en 2020, les banques centrales doivent resserrer leur politique monétaire si les anticipations d'inflation augmentent et resserrer les réglementations financières qui ont pu être assouplies pendant la pandémie pour se prémunir contre les risques pour la stabilité financière.

La flambée des prix mondiaux du pétrole et des denrées alimentaires ainsi que le resserrement des conditions financières mondiales associé à la guerre en Ukraine et aux sanctions contre la Russie, aggravés par la volatilité accrue des marchés, ont exercé une forte pression sur les finances publiques et les taux de change dans de nombreux pays de la région. Les conditions financières mondiales difficiles pourraient perturber les flux de capitaux vers la région à un moment où elle en a le plus besoin, mettant à rude épreuve les ressources nécessaires pour faire face à la pandémie et soutenir la reprise économique. Par la suite, si la guerre s'intensifie et que les conditions financières mondiales difficiles persistent, les gouvernements pourraient devoir soit réduire les dépenses, soit accumuler des arriérés, soit autoriser une augmentation des emprunts intérieurs tout en équilibrant les conséquences que cela pourrait avoir sur le crédit intérieur et la reprise économique, mais cela devrait se faire aux conditions du marché.

Bien que la politique budgétaire soit essentielle pour relever les défis actuels posés par le choc économique mondial déclenché par la guerre russo-ukrainienne et les pandémies, les politiques monétaire et de taux de change peuvent également jouer un rôle important pour atténuer le choc économique. Dans les économies où l'inflation n'est pas une préoccupation immédiate, les banques centrales devraient envisager de ne pas resserrer leur politique monétaire afin de donner à l'économie l'impulsion nécessaire à la reprise. Là où les pressions inflationnistes ont augmenté, les baisses de taux de 2020 devraient être annulées pour ancrer les anticipations inflationnistes. Pour les pays de la région soumis à des régimes de taux de change flexibles et bénéficiant d'une faible inflation et d'une absence d'importantes asymétries de devises, le taux de change pourrait être autorisé à être le principal amortisseur. Des interventions de change pour atténuer la volatilité des taux de change seront souhaitables pour les pays ayant des marchés des changes peu profonds et d'importants risques de bilan non couverts. Par conséquent, un resserrement monétaire peut être nécessaire dans certains pays pour soutenir les taux de change, même face à la faiblesse de l'activité économique.

Solde budgétaire global, dons inclus

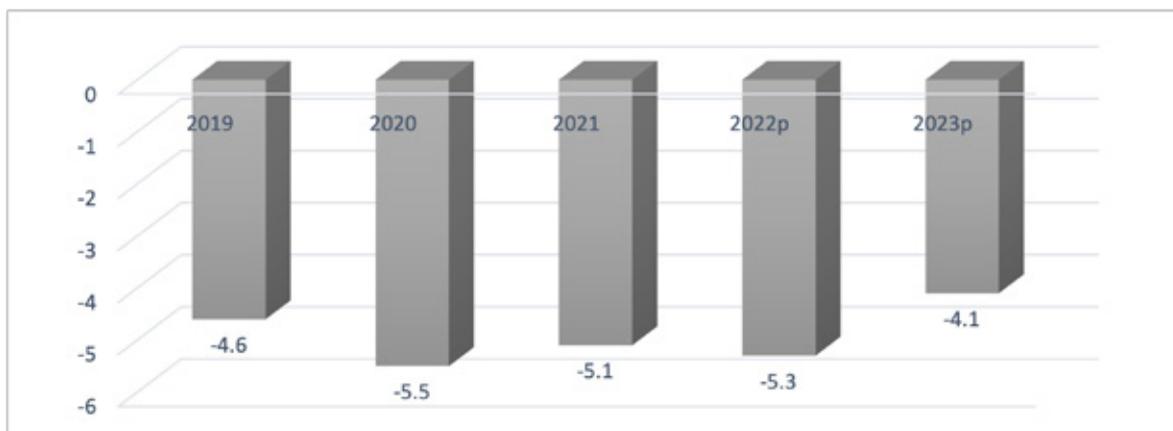
Le déficit budgétaire moyen de la région, dons inclus, en pourcentage du PIB, a connu une réduction à -5,1 % en 2021, contre -5,5 % en 2020 (graphique 3). Les raisons de cette évolution sont principalement la reprise économique caractérisée par l'augmentation des recettes, la reprise de l'assainissement budgétaire dans certains pays et l'expiration des mesures liées à la pandémie du fait que les pays ont renforcé le déploiement et l'adoption des vaccins contre la COVID-19. En effet, les données des Perspectives économiques régionales du FMI au niveau des pays suggèrent que dix (10) pays du COMESA à savoir : le Burundi, la RD Congo, les Comores, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Libye, la Somalie, le Soudan et le Zimbabwe se situaient dans les limites des critères de convergence macroéconomique du COMESA à savoir : un ratio déficit/PIB du budget global (dons inclus) de 5%.

Le solde budgétaire global pour 2022 devrait se détériorer à -5,3 %, en particulier pour les importateurs nets de produits



de base, principalement en raison du choc des prix mondiaux des produits de base, et en général, du fait des transferts et subventions ciblés alors que les pays déploient des efforts pour protéger les segments vulnérables de leurs populations contre la flambée des prix du pétrole et des denrées alimentaires.

Graphique 3: Solde budgétaire global moyen du COMESA (dons inclus, % du PIB)

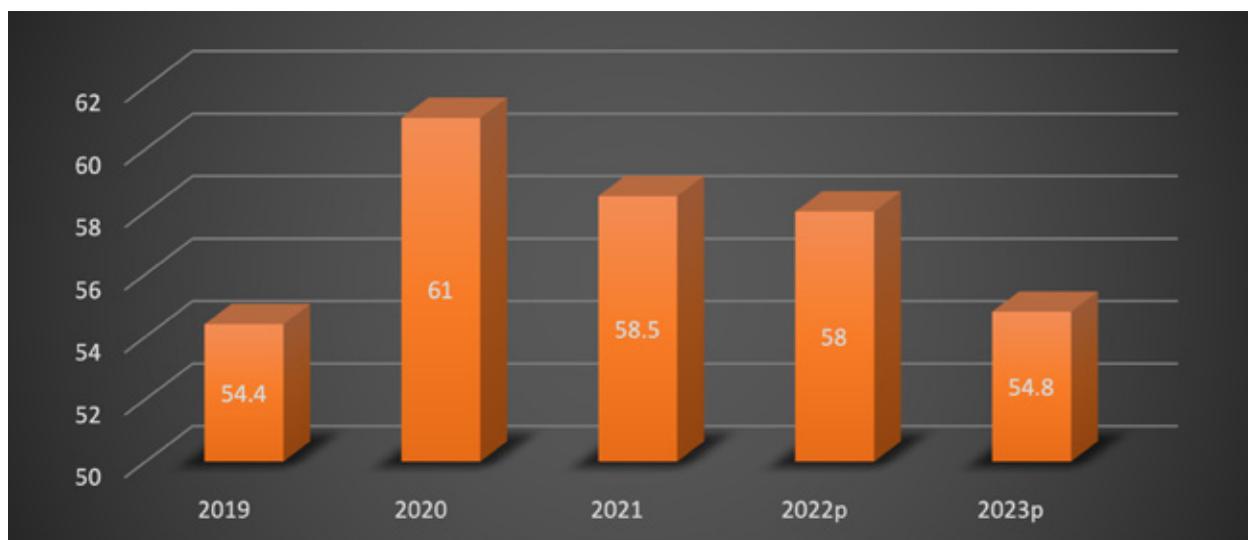


Source: Perspectives économiques régionales du FMI pour l'Afrique subsaharienne avril 2022

Dettes publiques

La dette publique moyenne de la région en pourcentage du PIB s'est réduite à 58,5 % en 2021, contre 61 % en 2020, et devrait encore baisser à 58 % en 2022 et à 54,8 % en 2023 (graphique 4). La modération de la dette publique au cours de l'année sous revue est principalement due à la reprise économique et au retrait continu des mesures budgétaires liées à la pandémie. En ce qui concerne l'indicateur de convergence secondaire révisé du COMESA à savoir : un ratio de la dette publique totale par rapport au PIB qui soit inférieur à 65 %, le constat est que sept (7) pays membres (RD Congo, Comores, Djibouti, Éthiopie, Eswatini, Madagascar, Malawi et Ouganda) ont conservé leurs niveaux d'endettement dans les limites de ce seuil.

Graphique 4: Dette publique moyenne du COMESA (% du PIB)



Source: Perspectives économiques régionales du FMI pour l'Afrique subsaharienne avril 2022

Cependant, par la suite, si les transferts et les subventions ciblés aux segments vulnérables de la population devaient prendre de l'ampleur, et si de nouvelles infections et variantes aggravées par des défis logistiques et la réticence à la vaccination et la faiblesse des systèmes de santé locaux conduisaient à de nouveaux confinements, la dette publique régionale et les risques de financement pourraient augmenter considérablement. Cela compliquerait les choix pour l'espace politique existant et, finalement, la vulnérabilité de ces pays conduirait au défaut de paiement.

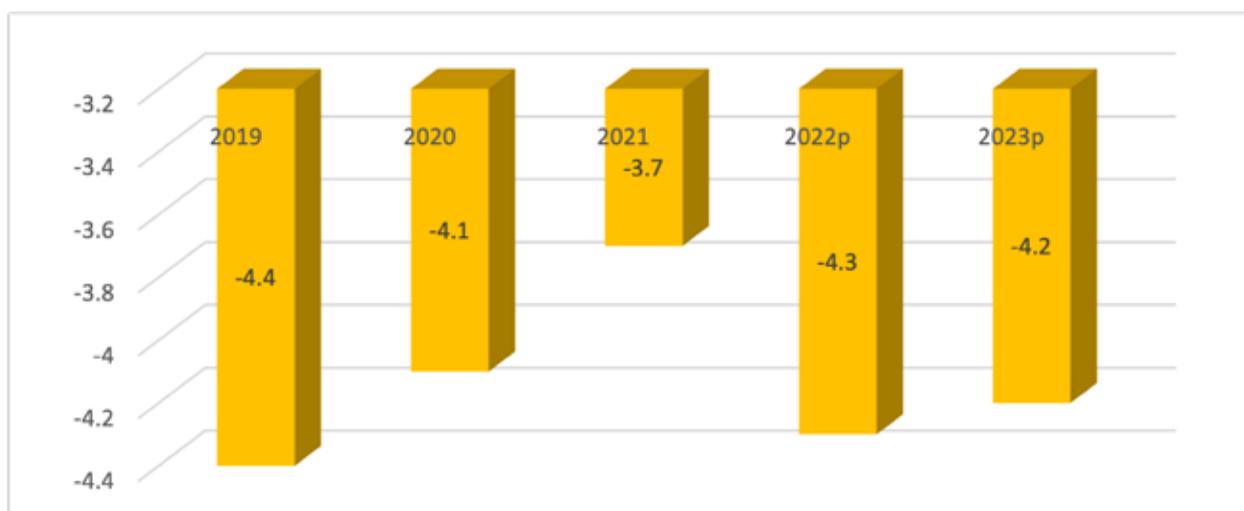
Déjà, le ratio de la dette au PIB pour les différents pays dépeint une situation plus grave et désastreuse. En effet, le ratio de

la dette au PIB de certains pays va, selon les projections, dépasser 80 %. Ainsi, à moins que des mesures ne soient mises en œuvre pour freiner la croissance de la dette, ces pays pourraient faire face à une explosion de l'encours de la dette extérieure et des frais de service. Si rien n'est fait, le taux d'accumulation de la dette pourrait devenir une source majeure d'instabilité macroéconomique. La nécessité pour les créanciers de mettre en œuvre le « gel de la dette » demandé par le Groupe de la Banque mondiale, le FMI et les gouvernements africains sera importante dans l'immédiat, mais une approche plus holistique de l'allègement de la dette après la COVID-19 sera nécessaire pour permettre la plupart des économies de la région à se remettre complètement des effets de cette pandémie. Les inquiétudes quant au fait que l'accès au programme d'allègement bilatéral déclenche des dégradations de crédit et compromettent l'accès futur aux marchés des capitaux ainsi que les préoccupations concernant les obligations de la dette commerciale devront être prises en compte.

Compte courant extérieur, dons inclus

Le compte courant extérieur de la région COMESA, dons inclus, en pourcentage du PIB, s'est quelque peu amélioré pour atteindre une moyenne de -3,7 % en 2021, contre -4,1 % en 2020. Il devrait néanmoins se détériorer à -4,3 % du PIB en 2022 et s'améliorer quoique marginalement à -4,2 % du PIB en 2023 (graphique 5). Le déficit persistant du compte courant extérieur de la plupart des économies de la région est dû aux déséquilibres commerciaux habituels causés par une combinaison de facteurs comme la baisse de la demande d'exportation et des factures d'importation relativement inélastiques. A cela s'ajoute, dans certains cas, le décaissement tardif des flux d'aide extérieure auxquels sont confrontés la plupart des pays de la région du COMESA. Le résultat de l'année sous revue s'explique principalement par l'augmentation des exportations avec le raffermissement de la demande mondiale, la hausse des prix des produits de base à l'exportation pour les exportateurs de produits de base et la reprise des entrées de capitaux, en particulier la reprise des envois de fonds.

Graphique 5: Compte courant extérieur moyen du COMESA (dons inclus, % du PIB)



Source: Perspectives économiques régionales du FMI pour l'Afrique subsaharienne avril 2022

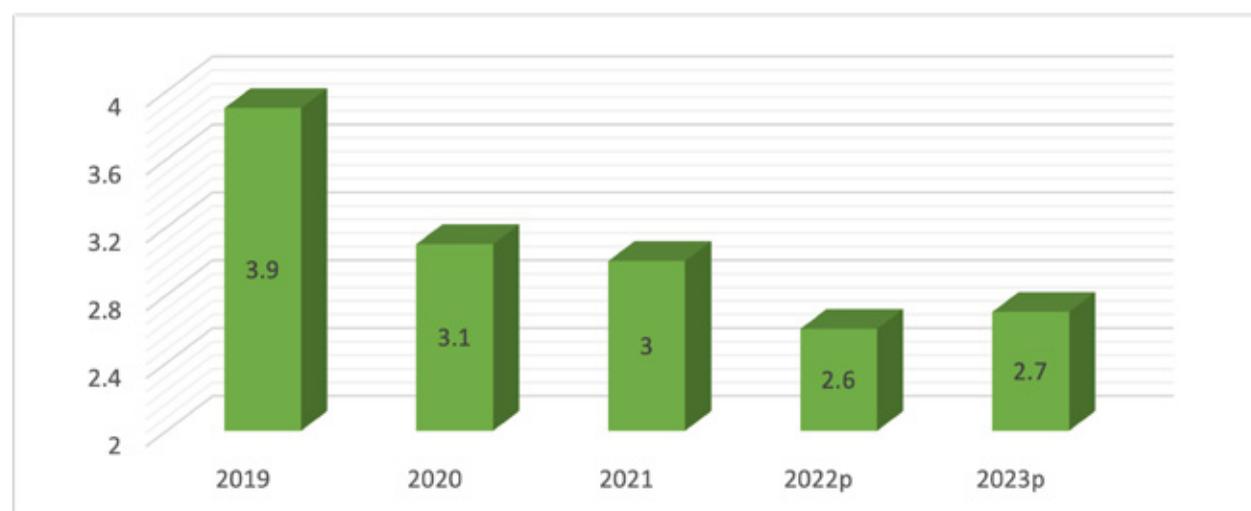
Par la suite, la détérioration du compte courant extérieur sera due à la confluence de facteurs. Ces facteurs sont notamment la baisse de la demande mondiale en raison du ralentissement de l'activité économique mondiale entraîné par moins de mesures de relance budgétaire et des conditions monétaires plus strictes ainsi que le changement climatique qui pose un défi extrême pour la région compte tenu de son exposition aux chocs liés aux conditions météorologiques.

A quelque chose malheur est bon, la crise causée par les pandémies et les tensions géopolitiques va probablement remodeler les chaînes de valeur mondiales. Elle apporte certes des défis mais aussi des opportunités pour la région COMESA en particulier et l'Afrique en général. Le renforcement des chaînes de valeur continentales devrait être une priorité compte tenu de l'environnement commercial mondial incertain. Au moment où le secteur privé progresse dans sa transition numérique, il est important que le continent investisse dans l'amélioration des infrastructures de télécommunication essentielles, notamment la fibre optique et l'Internet haut débit et achève le programme de régulation (commerce électronique) pour la transition numérique. Cela sera essentiel pour l'émergence et l'expansion des chaînes de valeur du XXI^e siècle dans la région. À moyen et long terme, la mise en œuvre effective du programme d'intégration régionale des CER et de la ZLECAf sera essentielle pour renforcer les réseaux de production et le commerce régionaux, réduire la vulnérabilité du continent aux chocs externes et partant, conduire à des améliorations des soldes des comptes courants extérieurs.

Accumulation de réserve

Des réserves adéquates aident les pays à mieux gérer leur économie et à réagir aux chocs externes, tandis qu'une gestion appropriée des réserves est essentielle pour minimiser le coût d'opportunité de la détention de réserves et maximiser les rendements. La couverture des réserves extérieures de la région du COMESA a encore chuté à une moyenne de 3,0 mois d'importations de biens et de services, contre 3,1 et 3,9 mois d'importations de biens et de services en 2020 et 2019, respectivement. Elle devrait encore baisser en 2022 et 2023 à 2,6 et 2,7 mois d'importation de biens et de services, respectivement (graphique 6). La baisse des réserves extérieures en mois d'importations de biens et de services au cours de l'année considérée reflète une pression considérable pour fournir des devises afin d'atténuer la volatilité perturbatrice des taux de change et de soutenir les importations de pétrole et de produits alimentaires, en particulier pour les économies de la région importatrices de produits de base.

Graphique 6: Réserves moyennes du COMESA (mois d'importations de biens et services couverts)



Source: Perspectives économiques régionales du FMI pour l'Afrique subsaharienne avril 2022

Néanmoins, bien que faible, la moyenne de 3 mois de couverture des réserves d'importations futures de biens et de services au cours des 3 dernières années consécutives est bien en deçà du seuil repère de couverture des importations retenu par les critères de convergence macroéconomique du COMESA à savoir : des réserves extérieures égales ou supérieures à trois mois. Selon les données précédentes, 11 pays membres du COMESA : Comores, Égypte, Eswatini, Kenya, Madagascar, Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Tunisie et Ouganda ont atteint le seuil des critères de convergence du COMESA concernant les réserves en mois d'importations de biens et de services. De nouvelles détériorations des réserves en 2022 et 2023 sont en grande partie dues aux interventions anticipées sur le marché pour compenser les pressions sur les taux de change en réponse au resserrement des conditions financières mondiales.

Perspectives à moyen terme et recommandations

La région est confrontée à un environnement particulièrement difficile marqué par des prix des matières premières plus élevés et plus volatils, des pressions inflationnistes croissantes, des conditions financières mondiales plus strictes que prévu et une pandémie persistante. Pour contrer ces aléas et incertitudes extraordinaires, dans un contexte de réduction de l'espace politique, la région devra :

- i. Accélérer la campagne de vaccination pour réduire le risque de nouvelles vagues de COVID-19, prévenir l'émergence de nouvelles variantes et juguler l'épidémie de la variole du singe. Par conséquent, les pays doivent relever les défis logistiques, surmonter la réticence à la vaccination et améliorer l'adoption de la vaccination par des campagnes de sensibilisation dynamiques. Ils doivent aussi renforcer la résilience des systèmes de santé locaux en investissant dans la thérapeutique, les tests et la surveillance épidémiologique pour réduire la dépendance excessive à l'égard de la communauté des donateurs.
- ii. Trouver soigneusement un équilibre entre contenir les pressions inflationnistes et soutenir la reprise économique en cours, tout en gérant la volatilité des taux de change en réponse au resserrement des conditions financières mondiales.

- iii. Protéger les segments vulnérables de leurs populations contre la flambée des prix des produits de base sans aggraver la vulnérabilité déjà élevée de la dette post-pandémique grâce à une nouvelle priorisation des dépenses. C'est un pas dans la bonne direction pour les pays de la région qui protègent leurs citoyens par l'augmentation du salaire minimum, la mise en place des subventions à l'énergie et la réduction des impôts locaux sur les biens d'usage courant, tout en maîtrisant l'endettement.
- iv. En outre, pour maîtriser les niveaux d'endettement menaçants, les pays membres devront créer plus d'espace budgétaire, grâce à la mobilisation des recettes intérieures, à la hiérarchisation et aux gains d'efficacité sur les dépenses. Au-delà de ces mesures de recettes et de dépenses, les gouvernements doivent maximiser l'espace budgétaire en améliorant leurs cadres budgétaires pour équilibrer de manière crédible le besoin d'un soutien à court terme avec un assainissement à moyen terme.
- v. À moyen terme, la transformation structurelle et la diversification économique des économies individuelles de la région seront cruciales. La COVID-19 a clairement démontré qu'avec des circuits commerciaux perturbés, les fabricants locaux ont su se montrer à la hauteur. Il est donc nécessaire de soutenir les industries pharmaceutiques et médicales émergentes dans une conjoncture post-COVID-19.
- vi. Tirer parti de la ZLECAf pour renforcer la création de valeur ajoutée et la croissance industrielle et développer la numérisation pour continuer à jouer un rôle important dans les économies de la région.

Risques pesant sur les perspectives

Les risques posés par la prolongation de la guerre en Ukraine et les sanctions sur les exportations de la Russie pourraient alimenter de nouvelles pressions à la hausse sur les prix du pétrole et des denrées alimentaires. Cela pèsera lourdement sur les pays importateurs de matières premières de la région, exacerbant le fardeau sur les segments vulnérables de la population. En outre, la région est vulnérable au resserrement des conditions financières mondiales et au ralentissement de la demande mondiale. Localement, la lenteur du déploiement des vaccins augmente la vulnérabilité de la région aux nouvelles vagues de COVID-19 et pourrait favoriser l'émergence de nouvelles variantes. Cette situation, aggravée par plusieurs conflits armés, menaces terroristes et chocs liés au climat, pose de graves risques pour les économies des pays membres du COMESA.

Références

1. *Perspectives économiques régionales du FMI pour l'Afrique subsaharienne (avril 2022)*
2. *Perspectives économiques régionales du FMI pour le Moyen-Orient et l'Asie centrale (avril 2022);*
3. *Rapports par pays du personnel du FMI sur les consultations tenues au titre de l'article IV; et*
4. *Perspectives économiques en Afrique de la BAD (mars 2022)*



2

CHAPITRE II

MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES
DE COOPÉRATION ET D'INTÉGRATION
RÉGIONALES DU COMESA

MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE COOPÉRATION ET D'INTÉGRATION RÉGIONALES DU COMESA

Performance du commerce mondial du COMESA

Si l'on se focalise sur le commerce de marchandises, les résultats commerciaux du COMESA en 2020 ont été compromis par la pandémie de la COVID-19. Selon COMSTAT¹, les exportations totales de la région vers le monde ont diminué de 27 %, passant de 123,4 milliards USD en 2019 à 90,3 milliards USD en 2020. Dans le même temps, la valeur des importations globales du COMESA a également diminué de 29 %, passant de 346 milliards de USD en 2019 à 249 milliards USD en 2020.

Tableau 1 : Commerce mondial du COMESA, millions USD

	2016	2017	2018	2019	2020
Total des exportations	87 152	107 255	128 270	123 392	90 253
Total des importations	186 841	181 525	210 895	223 078	159 077
Volume total des échanges	273 992	288 780	339 165	346 469	249 330
Balance commerciale	-99 689	-74 270	-82 625	-99 686	-68 825

Source : adapté de COMESA (2021)²

Le tableau 2 présente l'analyse de la variation des exportations et des importations du COMESA au niveau des États membres en 2019-2020. En ce qui concerne les exportations, l'Érythrée (99,6%), la Libye (91,4%) et la Somalie (90,3%) ont connu les plus fortes baisses des exportations totales de la région en 2020, tandis que le Rwanda (21,96%), les Seychelles (15,8%) et le Kenya (11,8%) ont connu les plus fortes croissances des exportations au cours de la même année. S'agissant des importations, l'Érythrée (73,6%), la Libye (80,6%) et la Somalie (84,3%) ont enregistré les plus fortes baisses, tandis que les Comores (12,8%), le Rwanda (11,7%) et le Zimbabwe (5,1%) ont enregistré les plus fortes hausses au cours de cette période. Il est clair que l'Érythrée, la Libye et la Somalie ont été les plus touchées par la détérioration des exportations et des importations, tandis que le Rwanda a été le seul pays à se classer parmi les trois premiers pour ce qui est de l'augmentation des exportations et des importations au cours de la période.

¹ Les statistiques de COMSTAT sont généralement d'une ampleur différente de celles de UNCTADStats et d'autres bases de données. Ces différences résultent des définitions de base ; en effet, les statistiques commerciales de COMSTAT présentent la valeur du commerce sur une base CAF (coût, assurance et fret), tandis que UNCTADStats présente ses statistiques BOP sur une base FOB (franco à bord).

² COMESA (2021) « 2021 Statistiques du commerce international du COMESA », Bulletin n° 20, Marché commun de l'Afrique orientale et australe, août.

Tableau 2 : Commerce mondial du COMESA par pays pour la période 2019-2020, millions USD

Pays	2019		2020		% de variation (2019-2020)	
	Total exportations	Importations	Total exportations	Importations	Total exportations	Importations
Burundi	143	889	101	915	-29,52	2,94
Comores	49	204	21	230	-57,76	12,77
Djibouti	301	1 224	242	959	-19,78	-21,62
Égypte	29 169	71 405	23 919	54 015	-18,00	-24,35
Érythrée	450	506	2	134	-99,61	-73,60
Eswatini	2 001	1 840	1 752	1 599	-12,45	-13,11
Éthiopie	2 145	15 807	2 243	14 210	4,56	-10,10
Kenya	5 844	17 473	6 532	16 400	11,77	-6,14
Libye	26 180	17 848	2 256	3 462	-91,38	-80,60
Madagascar	1 934	3 560	1 380	2 911	-28,66	-18,24
Malawi	897	2 888	771	2 692	-14,12	-6,77
Maurice	1 902	5 668	1 550	4 241	-18,51	-25,18
Ouganda	3 554	8 739	3 379	8 085	-4,91	-7,49
RDC	13 135	8 626	14 056	6 996	7,02	-18,89
Rwanda	1 177	3 142	1 436	3 510	21,96	11,71
Seychelles	850	1 959	985	1 586	15,83	-19,05
Somalie	385	4 809	37	754	-90,34	-84,32
Soudan	5 396	10 632	3 532	7 589	-34,55	-28,62
Tunisie	16 562	33 876	13 849	18 423	-16,38	-45,62
Zambie	7 047	7 180	7 817	5 319	10,92	-25,93
Zimbabwe	4 269	4 804	4 395	5 048	2,95	5,08
COMESA	123 392	223 078	90 253	159 077	-26,86	-28,69

Source : adapté de COMESA (2021)

Selon le COMESA (2021), les résultats négatifs des exportations globales en 2020 découlent de la baisse des exportations de combustibles, de produits manufacturés et de matières premières agricoles entre 2019 et 2020. En valeur nominale, les exportations de combustibles, c'est-à-dire les exportations de pétrole brut, d'huiles moyennes et légères et de gaz naturel, ont diminué de 76%, passant de 33 milliards USD en 2019 à 8 milliards USD en 2020. Les restrictions de voyage imposées par la COVID-19 en 2020 expliquent en grande partie le déclin de 76% des exportations de carburant de la région en 2020. Cette baisse était particulièrement liée aux exportations des pays exportateurs de carburant tels que l'Égypte, la Libye et la Tunisie.

En 2020, on a observé des replis marqués de la valeur des exportations de produits manufacturés. Les pays exportateurs de la région du COMESA qui ont le plus contribué à ce recul sont la RDC, l'Ouganda, la Tunisie, l'Égypte et l'Eswatini. Ensemble, ces pays ont enregistré une baisse combinée de 26 % des valeurs de divers produits exportés, notamment d'hydroxyde de cobalt, de timbres fiscaux ou analogues, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue, de conducteurs électriques, d'urée, d'appareils de réception pour la télévision, de pièces d'avions ou d'hélicoptères, n.c.a., de chaussures, de vêtements spéciaux à usage professionnel, sportif ou autre, n.c.a., de mélanges de substances odoriférantes et d'acide phosphorique en 2020 par rapport à 2019.

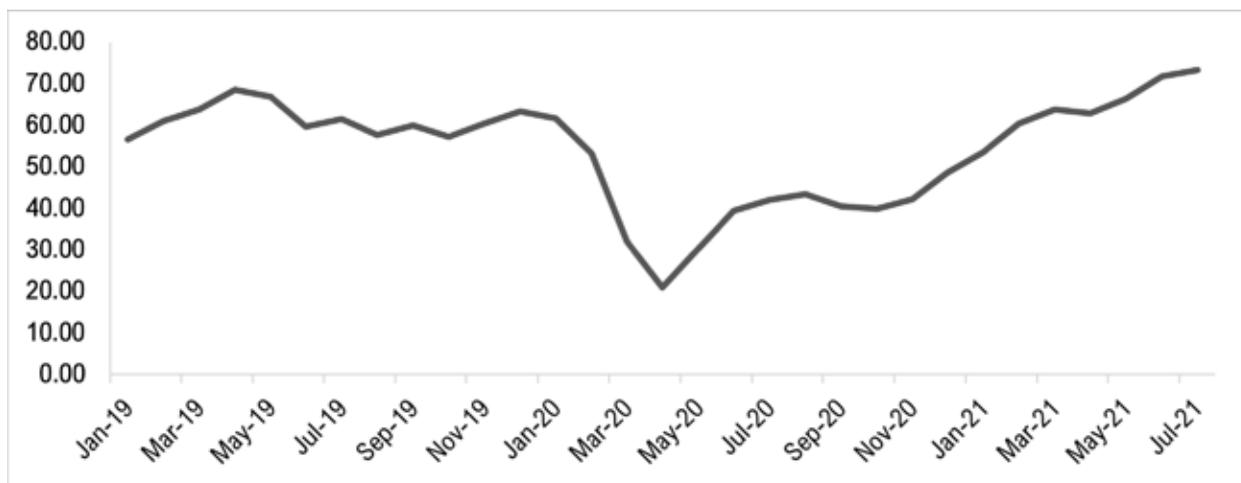
Les exportations de matières premières agricoles ont également enregistré un net recul en 2020. Ce repli a principalement touché les pays exportateurs tels que le Soudan, l'Égypte, la Somalie, la Zambie et le Zimbabwe.

Cours des produits de base sur les marchés internationaux

L'examen de la variation des prix des produits de base pour certains des principaux biens exportés par les économies du COMESA couvre la période de janvier 2019 à juillet 2021.

Pétrole et dérivés : Durant la période allant de janvier à décembre 2020, les cours moyens du pétrole brut s'établissent à 41 USD le baril, ce qui représente une baisse significative par rapport à 61 USD le baril, le prix moyen rapporté sur la période précédente de janvier à décembre 2019. Dans la région du COMESA, la variabilité des prix a le plus touché la Libye, l'Égypte, la Tunisie et le Soudan.

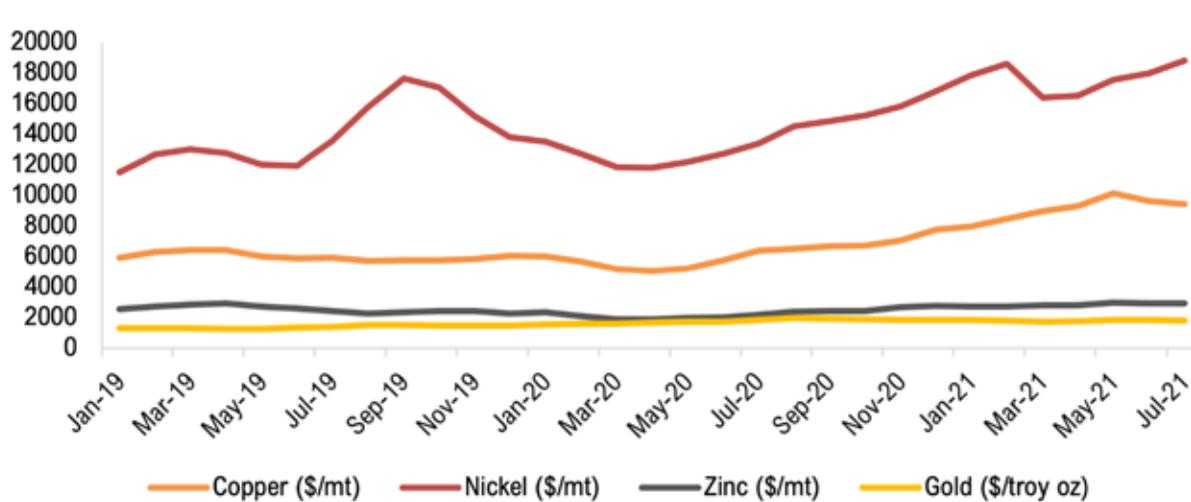
Graphique 7 : Prix moyens mensuels du pétrole brut, (\$/bbl)



Source : COMESA (2021)

Minéraux et métaux : En ce qui concerne les minéraux et les métaux, les prix mensuels moyens des quatre principales exportations de la région ont été examinés, à savoir : le cuivre, l'or, le zinc et le nickel. Au cours de la période allant de janvier à décembre 2020, les prix moyens du cuivre se sont établis à 6 174 USD/tm, soit une hausse par rapport à la moyenne de 6 010 USD/tm enregistrée l'année précédente. Au cours de la période allant de janvier à avril 2020, les prix moyens mensuels du cuivre ont constamment diminué, puis la tendance s'est inversée et les prix ont commencé à augmenter pendant la période allant de mai à décembre 2020. Les prix mensuels moyens ont ensuite atteint un pic au mois de décembre, clôturant l'année 2020 à des niveaux de 7 772 USD/tm. Les prix du cuivre ont continué à augmenter en 2021, atteignant un pic en mai à 10 162 USD/tm, puis entre juin et juillet 2021, ils ont commencé à baisser et ont atteint une moyenne mensuelle de 9 451 USD/tm en juillet 2021. Les principaux exportateurs de cuivre de la région du COMESA sont la Zambie et la RDC.

Graphique 8 : Prix moyens mensuels des minéraux et métaux sélectionnés



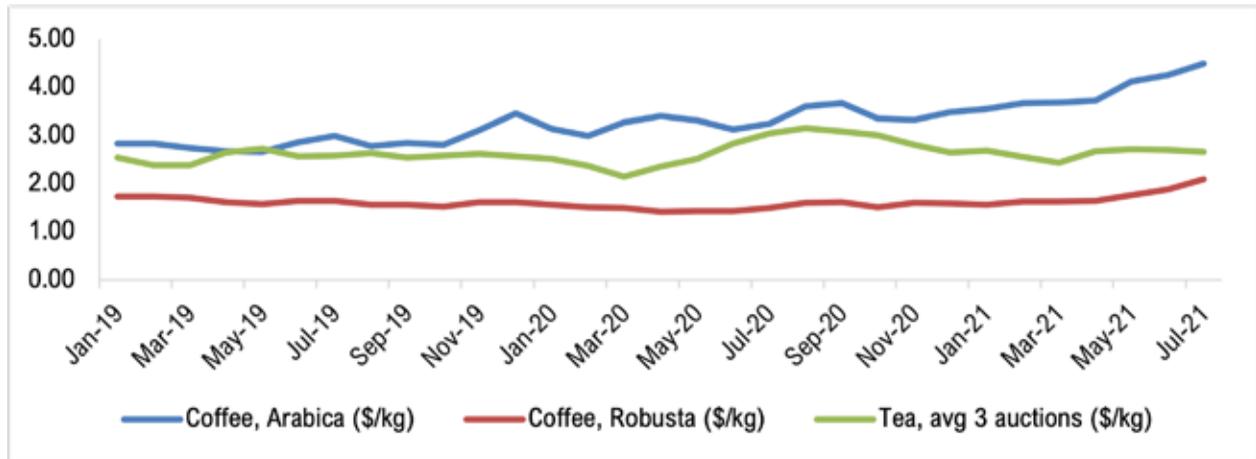
Source : COMESA (2021)

Au cours de la même période, les prix mensuels moyens de l'or ont enregistré une augmentation relative, avec un prix moyen annuel de 1 770 USD l'once, contre 1 392 USD l'once l'année précédente. Les pays exportateurs d'or dans la région COMESA sont principalement le Soudan, le Zimbabwe, la Zambie, Madagascar et l'Égypte. Le prix moyen annuel du nickel a baissé, passant de 13 914 USD/tm pour la période allant de janvier à décembre 2019 à 13 787 USD/tm pour la période allant

de janvier à décembre 2020. Les pays de la région COMESA exportateurs de nickel sont le Zimbabwe et Madagascar. En janvier 2020, le prix mensuel moyen du Zinc s'est établi à 2 266 USD/tm, soit une légère baisse par rapport au prix mensuel moyen de 2 550 USD/tm en 2019.

Boissons : Dans le groupe des boissons, le COMESA s'est intéressé aux prix mensuels moyens du thé (moyenne des prix pratiqués aux trois enchères, de Colombo, Kolkata et Mombasa) et du café (Arabica et Robusta). Au cours de la période considérée, les prix mensuels moyens du thé, pratiqués aux trois enchères, se sont établis à 2,7 USD/kg en 2020, soit une légère augmentation par rapport au prix mensuel moyen de 2,56 USD/kg enregistré en 2019 (graphique 9).

Graphique 9 : Moyennes des prix des boissons

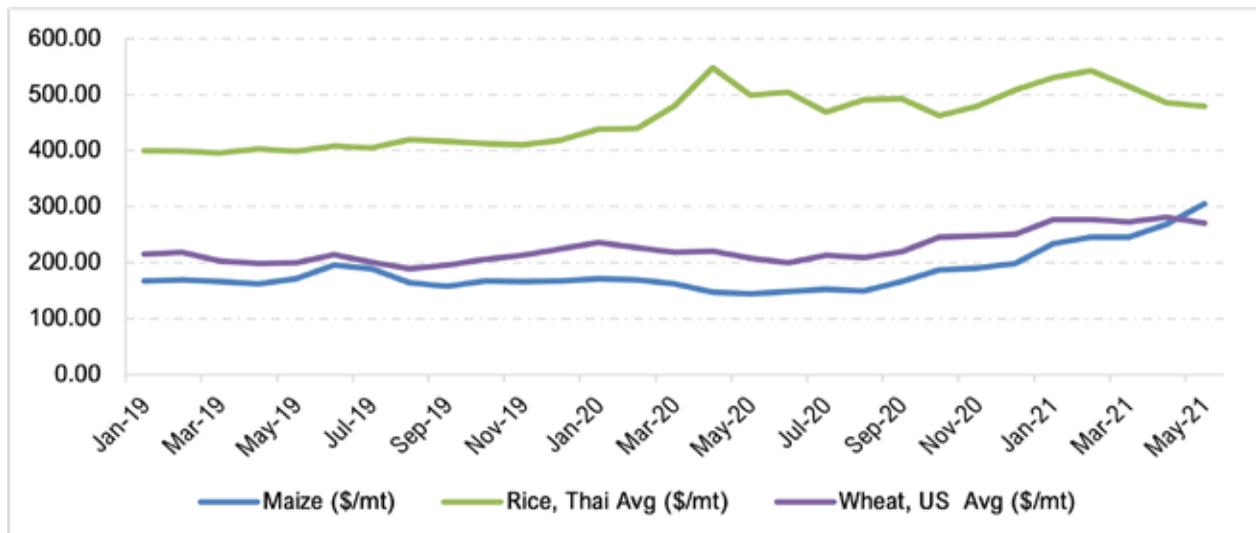


Source : COMESA (2021)

Les prix mensuels moyens du café Arabica ont également augmenté, passant de 2,88 USD/kg en 2019 à 3,32 USD/kg en 2020. Les prix mensuels moyens du café Robusta ont diminué, passant de 1,62 USD/kg en 2019 à 1,52 USD/kg en 2020. Dans la région COMESA, les exportateurs de café les plus importants sont l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda. En 2020, leurs recettes d'exportation se sont élevées respectivement à 796 millions USD, 211 millions USD, 53 millions USD, 28 millions USD et 27 millions USD.

Céréales : S'agissant des céréales, l'évolution des prix mensuels moyens du maïs, du riz et du blé a été analysée par rapport au graphique 10. Les prix annuels moyens du maïs ont diminué, passant de 170 USD/tm en 2019 à 165 USD/tm en 2020. En mai 2020, le prix moyen était le plus bas soit 144 USD/tm, puis il est passé à 190 USD/tm en novembre 2020 avant de remonter à 198 USD/tm en décembre 2020. Les prix mensuels moyens du riz thaïlandais, de 5%, 25 % et A.1, s'élevaient à 439 USD/tm en janvier 2020 et ont atteint un sommet historique de 548 USD/tm en avril 2020, puis ont chuté à 479 USD/tm en novembre 2020 et ont de nouveau augmenté pour atteindre 508 USD/tm en décembre 2020.

Graphique 10 : Prix moyens de certaines céréales

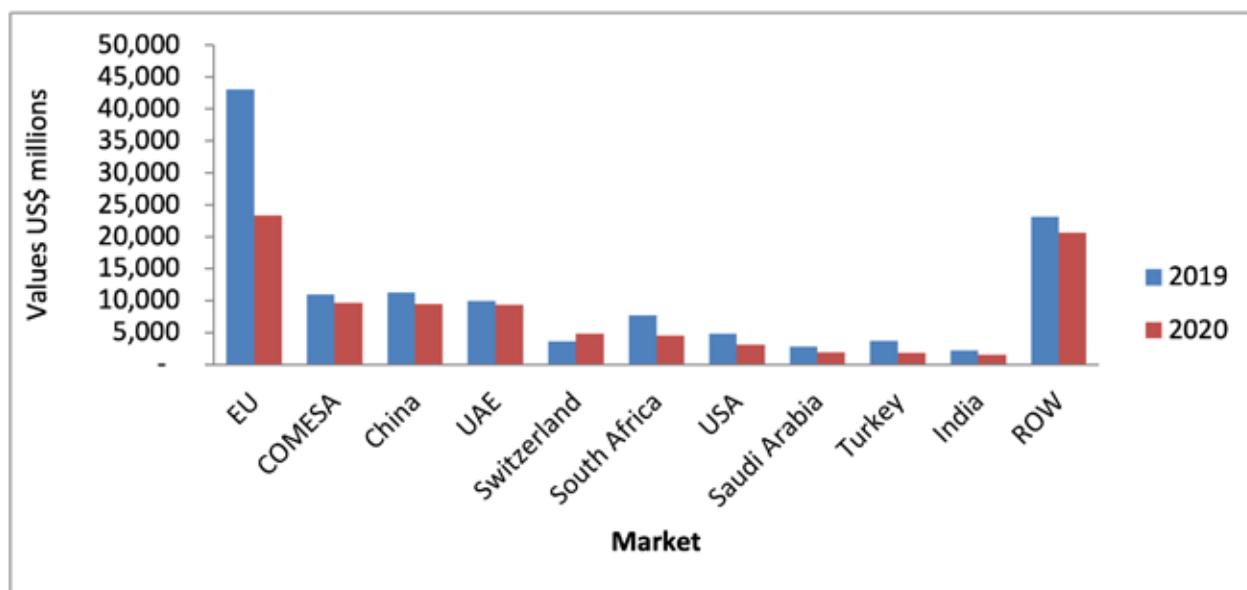


Source : COMESA (2021)

Échanges du COMESA avec les principaux marchés internationaux

Au cours de la période 2019-2020, les 10 principaux partenaires commerciaux du COMESA étaient : l'UE, le COMESA, la Chine, les EAU, la Suisse, l'Afrique du Sud, les États-Unis, l'Arabie saoudite, la Turquie et l'Inde. Les échanges du COMESA avec chacun de ces marchés ainsi qu'avec le reste du monde sont analysés dans le graphique 11. En valeur nominale, les exportations du COMESA vers l'UE ont diminué de 46 %, passant de 43 milliards USD en 2019 à 23 milliards USD en 2020. Le COMESA a principalement exporté vers l'UE, le pétrole brut, le pétrole raffiné, les conducteurs électriques, l'huile d'olive vierge, les roses fraîchement coupées, les préparations ou conserves de thon, les pantalons pour hommes ou garçons et le café principalement exporté par la Libye, l'Égypte, le Kenya, la Tunisie, l'Éthiopie, les Seychelles, Maurice, l'Ouganda et le Rwanda.

Graphique 11 : Principaux marchés d'exportation du COMESA : 2019 - 2020



Source : COMESA (2021)

Légende

<i>EU</i>	Union européenne
<i>China</i>	Chine
<i>UAE</i>	Émirats arabes unis
<i>Switzerland</i>	Suisse
<i>South Africa</i>	Afrique du Sud
<i>USA</i>	États-Unis
<i>Saudi Arabia</i>	Arabie saoudite
<i>Turkey</i>	Turquie
<i>India</i>	Inde
<i>ROW</i>	Reste du monde

La région COMESA était le 2^e plus grand marché d'exportation des produits du COMESA. Les exportations intra-COMESA ont diminué de 11 %, passant de 10,9 milliards USD en 2019 à 9,7 milliards USD en 2020. La Chine constituait le troisième débouché des exportations du COMESA. La valeur des exportations vers la Chine a diminué de 11,2 milliards de USD en 2019 à 9,5 milliards de USD en 2020. Les produits qui ont contribué à cette baisse en provenance de la région sont le pétrole brut, les minerais et concentrés de cuivre, le cuivre raffiné, les minerais et concentrés de zinc, le nickel, l'or, les oranges fraîches ou séchées, le gaz naturel et les tourteaux et autres résidus solides dont la valeur d'exportation combinée a chuté, passant de 7 milliards de dollars US en 2019 à 1,7 milliard USD en 2020.

La valeur des exportations du COMESA vers les Émirats arabes unis a enregistré un recul de 9,9 milliards USD en 2019 à 9,4 milliards USD en 2020. Cette baisse a été constatée dans les exportations d'or, de pétrole brut et léger, de cuivre raffiné, d'articles de bijouterie, de diamants industriels et d'oxydes et hydroxydes de cobalt. La valeur combinée des exportations de ces produits était de 3,2 milliards USD en 2020, contre 5,8 milliards USD en 2019.

L'Afrique du Sud était le 6^e marché d'exportation de la région. Les exportations vers l'Afrique du Sud ont considérablement chuté, passant de 7,8 milliards USD en 2019 à 4,5 milliards USD en 2020. Les principaux produits qui ont suivi cette tendance sont les oxydes et hydroxydes de cobalt, le cuivre raffiné, l'or, le ferrochrome, les mélanges de substances odoriférantes et le tabac qui représentaient 50 % des exportations du COMESA vers l'Afrique du Sud.

En valeur nominale, les exportations du COMESA vers la Suisse, 5^e marché d'exportation du COMESA, en 2020 (principalement les exportations de cuivre, d'oxydes et d'hydroxydes de cobalt, de minerais et de concentrés de nickel, de tabac, d'or et de pétrole brut), ont enregistré une augmentation de 33%, passant de 3,6 milliards USD en 2019 à 4,8 milliards USD en 2020.

L'Union européenne a conservé la plus grande part de marché des exportations du COMESA, passant de 35% l'année précédente à 26%. Le COMESA et la Chine représentaient les deux plus grands marchés d'exportation du COMESA en 2020. Il se trouve que, les parts de marché ont également augmenté de 2 points de pourcentage, passant de 9% en 2019 à 11% en 2020.

Le marché d'exportation des Émirats arabes unis occupait le troisième rang et sa part a augmenté de 8% en 2019 à 10% en 2020. La part de marché d'exportation de la Suisse a augmenté de 2 points de pourcentage, passant de 3% en 2019 à 5% en 2020. La part de marché de l'Afrique du Sud a légèrement diminué de 1%, passant de 6% à 5% entre 2019 et 2020.

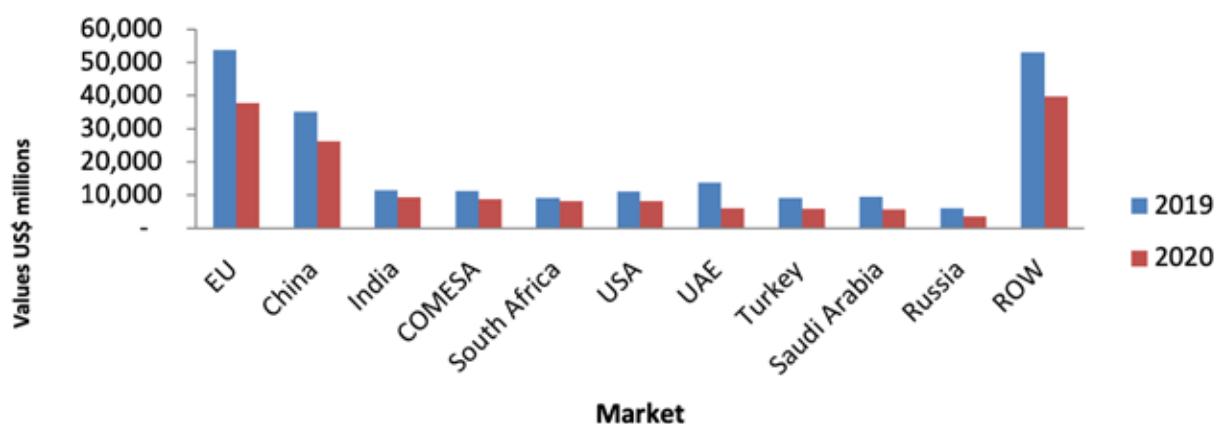
Tableau 3 : Parts des principaux marchés d'exportation du COMESA (% du total), 2019 et 2020

Marché d'exportation	Part de marché 2019	Part de marché 2020
Union européenne	35%	26%
COMESA	9%	11%
Chine	9%	11%
Émirats arabes unis	8%	10%
Suisse	3%	5%
Afrique du Sud	6%	5%
États-Unis	4%	3%
Arabie saoudite	2%	2%
Turquie	3%	2%
Inde	2%	2%
Reste du monde	19%	23%
COMESA (Total)	100%	100%

Source : COMESA (2021)

Du côté des importations, l'UE et la Chine sont restées les principales sources d'importation de produits dans la région COMESA. La valeur des importations du COMESA en provenance de l'UE a sensiblement diminué de 30 %, passant de 54 milliards USD en 2019 à 38 milliards USD en 2020. Les principales causes de cette baisse étaient les importations de pétrole raffiné, d'automobiles, de butane liquéfié, de pommes fraîches, de dragues, de blé, de tomates, de médicaments et d'articles en fer ou en acier. La valeur des importations en provenance de Chine a également diminué de manière significative, de 25 %, passant de 35 milliards USD en 2019 à 26 milliards USD en 2020. L'Inde était la troisième grande source d'importations dans la région. Les importations du COMESA en provenance de l'Inde ont diminué de 18%, passant de 11,4 milliards USD à 9,4 milliards USD entre 2019 et 2020. Les importations en provenance du marché du COMESA ont diminué de 11,3 milliards USD en 2019 à 8,7 milliards USD en 2020.

Graphique 12 : Principaux marchés d'importation du COMESA : 2019 - 2020



Source : COMESA (2021)

Légende

<i>EU</i>	Union européenne
<i>China</i>	Chine
<i>India</i>	Inde
<i>South Africa</i>	Afrique du Sud
<i>USA</i>	États-Unis
<i>UAE</i>	Émirats arabes unis
<i>Turkey</i>	Turquie
<i>Saudi Arabia</i>	Arabie saoudite
<i>Russia</i>	Russie
<i>ROW</i>	Reste du monde

L'analyse des principaux marchés sources d'importation pour la région COMESA, révèle que la part de marché des importations en provenance de l'UE et de la Chine est restée la même à 24% et 16% respectivement au cours de la période considérée. La part de marché des importations de l'Inde a augmenté de 1%, passant de 5% en 2019 à 6% en 2020. Les parts de marché du COMESA, des États-Unis, de la Turquie, de l'Arabie saoudite et de la Russie sont restées les mêmes, tandis que les parts de marché des importations de l'Afrique du Sud et des Émirats arabes unis ont diminué.

Tableau 4: Parts des principaux marchés d'importation du COMESA (% du total), 2019 et 2020

Marché d'importation	Part de marché 2019	Part de marché 2020
Union européenne	24%	24%
Chine	16%	16%
Inde	5%	6%
COMESA	5%	5%
Afrique du Sud	4%	5%
États-Unis	5%	5%
Émirats arabes unis	6%	4%
Turquie	4%	4%
Arabie saoudite	4%	4%
Russie	3%	2%
Reste du monde	24%	25%
COMESA (Total)	100	100

Source : COMESA (2021)

Les tableaux 5 et 6 mettent en évidence les principaux marchés d'exportation et d'importation, respectivement, pour la région COMESA, par État membre, en 2020.

Tableau 5 : Principaux marchés d'exportation pour les États membres du COMESA, en 2020 (en millions USD)

Marché	Chine	COMESA	UE	Inde	Arabie saoudite	Afrique du sud	Suisse	Turquie	Émirats arabes unis	États-Unis	Reste du monde	Total
Burundi	2,0	44,7	16,2	0,1	0,0	0,0	6,9	0,0	8,0	1,5	21,3	100,7
Comores		1,9	10,7	5,0	0,1			0,1	0,7	1,2	1,1	20,7
Djibouti	1,4	13,3	12,0		37,5			0,4	1,8	0,9	174,4	241,7
Égypte	536,8	1 954,2	6 320,3	1 058,8	1 501,3	63,9	131,7	1 472,9	2 631,2	1 298,1	6 950,3	23 919,4
Érythrée		0,6	0,6			0,1	0,0			0,3	0,1	1,7
Eswatini	0,0	215,9	93,5	0,0	0,5	1 138,0	1,1	0,0	0,7	25,9	276,4	1 752,1
Éthiopie	73,5	446,7	510,4	47,8	185,6	6,9	3,0	37,5	163,9	159,0	608,6	2 242,8
Kenya	154,5	1 774,9	1 522,6	75,5	83,2	35,3	26,6	27,6	358,4	508,7	1 964,6	6 531,7
Libye		810	1 737,6			0,0	143,3			222,6	71,4	2 255,8
Madagascar	110,7	45,4	402,8	75,3	1,0	8,9	13,8	10,9	75,9	314,1	321,0	1 379,8
Malawi	33,2	159,8	312,2	4,6	0,8	48,0	26,0	1,9	15,0	35,4	133,9	770,8
Maurice	23,9	195,2	670,2	32,3	3,5	183,1	21,4	1,2	5,8	150,2	263,1	1 549,8
Ouganda	3,0	608,3	485,8	110	2,9	8,5	24,5	11,5	1 897,1	41,5	285,3	3 379,4
RDC	5 766,9	1 290,5	183,8	40,2	0,2	1 087,1	837,3	0,9	857,4	8,3	3 983,7	14 056,4
Rwanda	8,1	472,8	65,5	15,6	1,1	0,9	11,9	55,5	668,4	19,4	116,5	1 435,7
Seychelles	0,4	16,5	325,0	2,8	5,2	3,4	1,1	3,8	114,4	4,0	508,0	984,8
Somalie		6,1	6,4			0,1	0,0			0,5	24,1	37,2
Soudan	1 268,1	303,0	126,4	37,2	83,0	0,0	0,0	26,9	1 597,6	2,3	87,4	3 531,7
Tunisie	44,0	563,5	10 256,0	69,0	27,5	11,0	123,5	158,6	61,2	294,1	2 240,4	13 848,9
Zambie	1 458,6	1 270,9	181,6	40,0	0,0	198,8	3 461,7	0,3	22,5	22,9	1 159,2	7 816,6
Zimbabwe	0,0	235,1	78,7	0,0	1,2	1 730,5	1,5	0,0	891,2	0,7	1 456,0	4 394,8
COMESA	9 484,9	9 700,3	23 318,2	1 515,3	1 934,4	4 524,4	4 835,2	1 810,0	9 371,3	3 111,7	20 646,9	90 252,5

Source : COMESA (2021)

Tableau 6 : Principaux marchés d'importation pour les États membres du COMESA, en 2020 (en millions USD)

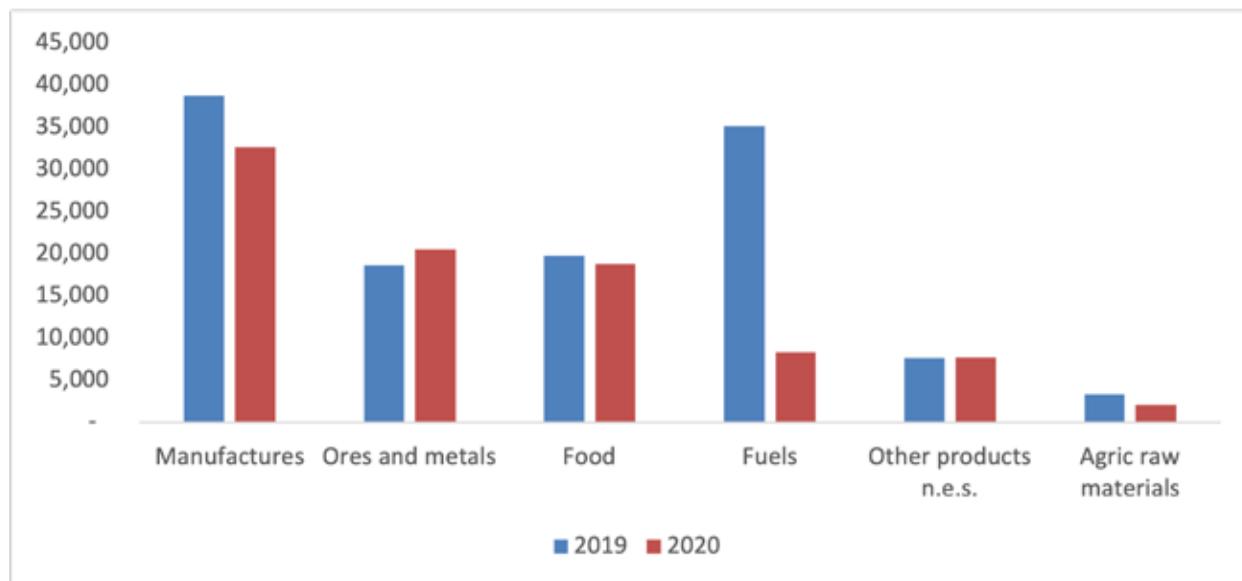
Marché	Chine	COMESA	UE	Inde	Russie	Arabie Saoudite	Afrique du Sud	Turquie	EAU	États-Unis	Reste du monde	Total
Burundi	1391	180,5	128,4	84,9	8,9	111,0	13,7	9,9	63,3	10,9	164,2	914,8
Comores	16,8	10,7	45,2	9,0		5,0	5,7	14,2	49,8	0,3	72,9	229,6
Djibouti	75,2	71,9	130,8	8,4		46,4	2,4	40,7	72,8	171,5	339,4	959,4
Égypte	8 062,3	698,5	15 306,9	2 118,4	2 211,9	3 406,8	52,6	2 684,8	1 236,7	3 619,1	14 617,4	54 015,4
Érythrée		870	15,5				10,2			19,0	1,8	133,5
Eswatini	118,0	26,8	74,9	54,3	0,7	9,4	1 145,8	1,0	12,7	28,2	126,7	1 598,6
Éthiopie	4 258,4	393,3	1 620,6	1 472,4	51,0	359,2	165,1	779,1	657,5	734,4	3 718,5	14 209,6
Kenya	3 557,8	1 018,2	2 322,0	1 854,5	381,5	721,9	462,5	199,8	977,1	560,8	4 344,2	16 400,3
Libye		1 070,6	1 818,5				3,5			335,3	234,4	3 462,2
Madagascar	663,0	147,5	629,9	250,9	12,6	42,8	102,6	76,6	239,7	31,7	713,3	2 910,5
Malawi	435,6	217,1	293,8	208,8	19,4	44,0	553,4	9,9	269,9	29,3	611,0	2 692,2
Maurice	701,8	153,3	995,2	404,8	1,6	6,3	325,0	79,2	526,5	69,4	978,0	4 241,0
Ouganda	1 550,5	1 325,1	811,4	883,7	82,7	172,9	227,6	61,3	218,1	185,8	2 565,7	8 084,7
RDC	1 793,8	587,7	907,1	334,8	103,0	70,6	659,4	75,6	210,3	1 425,8	828,1	6 996,2
Rwanda	660,0	520,7	326,1	278,5	47,7	45,9	144,6	53,1	221,9	71,2	1 140,5	3 510,0
Seychelles	43,3	43,4	485,0	48,0	0,9	2,5	49,1	16,6	291,6	15,0	590,5	1 585,9
Somalie		507,6	87,2				11,9			61,8	85,7	754,2
Soudan	829,1	503,7	1 775,0	648,9	125,7	284,0	2,3	714,7	318,1	18,6	2 369,1	7 589,3
Tunisie	1 971,4	336,1	9 187,7	286,4	381,1	207,7	7,2	924,3	126,3	533,2	4 461,9	18 423,3
Zambie	896,3	422,0	523,5	285,8	34,0	45,1	1 763,3	32,9	469,2	119,1	727,5	5 318,7
Zimbabwe	470,7	349,4	289,6	162,3	12,5	8,0	2 488,9	20,0	71,4	55,4	1 119,8	5 047,9
COMESA	26 243,1	8 670,9	37 774,4	9 394,9	3 475,1	5 589,4	8 196,6	5 793,8	6 032,9	8 095,6	39 810,6	159 077,3

Source : COMESA (2021)

Exportations de marchandises par produit

La performance des exportations du COMESA par secteur est mise en évidence dans le graphique 13. Les exportations de produits manufacturés de la région ont diminué de 16%, passant de 39 milliards USD en 2019 à 33 milliards USD en 2020. Les produits manufacturés constituent le plus grand secteur de produits d'exportation de la région, et ceux-ci représentaient 36% des exportations totales du COMESA en 2020.

Graphique 13 : Exportations du COMESA par secteur, 2019 et 2020



Source : COMESA (2021)

Légende

<i>Manufactures</i>	Produits manufacturés
<i>Ores and metals</i>	Minerais et métaux
<i>Food</i>	Denrées alimentaires
<i>Fuels</i>	Combustibles
<i>Other products n.e.s.</i>	Autres produits n.d.a.
<i>Agric raw materials</i>	Matières premières agricoles

Les principaux pays du COMESA exportateurs de ces produits manufacturés en 2020 étaient l'Égypte, la Tunisie, la RDC et le Kenya, avec une part de marché d'exportation combinée de 84%. Les exportations de minerais et métaux du COMESA ont augmenté de 10% en valeur nominale, passant de 19 milliards USD en 2019 à 20 milliards USD en 2020. Cette augmentation résulte principalement de la hausse des prix moyens du cuivre et de l'or au cours de la période considérée, le cours du cuivre passant de 6 010 USD/tm à 6 174 USD/tm et celui de l'or de 1 392 USD l'once à 1 770 USD l'once, entre 2019 et 2020. Les pays qui ont contribué à cette performance sont la RDC, la Zambie, le Zimbabwe et le Kenya.

Les exportations de produits alimentaires en 2020 ont diminué de 5% par rapport à 2019. Les principaux produits alimentaires exportés par la région en 2020 étaient le thé, les graines de sésame, le tabac, le café, l'huile d'olive vierge, les oranges fraîches/séchées, la vanille, le sucre de canne brut, le thon, les arachides et les légumes frais ou réfrigérés. Les principaux pays exportateurs de légumes et de fruits de la région en 2020 étaient l'Égypte, le Kenya, l'Éthiopie et la Tunisie. Les exportations de légumes de l'Égypte ont légèrement diminué de 8%, passant de 2,9 milliards USD en 2019 à 2,7 milliards USD en 2020. Les exportations de légumes et de fruits du Kenya ont augmenté de 25%, passant de 554 millions USD à 690 millions USD entre 2019 et 2020. Les exportations de ces mêmes produits par l'Éthiopie ont augmenté de 1%, passant de 563 millions USD à 567 millions USD, tandis que les exportations de légumes de la Tunisie ont sensiblement diminué de 14%, passant de 470 millions USD à 406 millions USD au cours de la période considérée.

Les exportations de combustibles du COMESA diminuent considérablement, passant de 35,2 milliards USD en 2019 à 8,4 milliards USD en 2020, soit une baisse de 76%. Ce recul résulte de la baisse du prix moyen du pétrole brut de 61 USD le baril en 2019 à 41 USD le baril en 2020. Au cours de la même année, la Libye exporte du pétrole brut, du butane et du propane

liquéfiés pour plus de 2 milliards USD, soit une baisse par rapport aux exportations qui s'élevaient à 25 milliards USD en 2019. La Libye exporte le pétrole principalement vers l'UE, les États-Unis, la Suisse, le Japon et le COMESA. Les exportations de préparations d'huiles de pétrole léger et moyen, et de gaz naturel liquéfié de l'Égypte ont diminué de 43%, passant de 7,5 milliards USD en 2019 à 4,2 milliards USD en 2020. Elles sont destinées à plusieurs marchés d'exportation mais principalement à l'UE, l'Inde, Malte, la Chine, la Corée du Sud et l'Arabie saoudite. Les exportations tunisiennes du même produit ont enregistré une baisse de 43%, passant de 1,4 milliard USD en 2019 à 782 millions USD en 2020.

Les exportations de tabac enregistrent une baisse de 5,1% en 2020 par rapport à 2019. Le Zimbabwe, le plus grand exportateur du COMESA, affiche une légère baisse de 3% en valeur nominale, de 818 millions USD à 795 millions USD, tandis que le Malawi, le deuxième plus grand exportateur de la région, enregistre une importante baisse de 18%, de 494 millions USD à 406 millions USD. Les autres pays qui contribuent à la baisse des exportations de tabac sont l'Égypte, la Tunisie, l'Ouganda et les Seychelles, avec des baisses respectives de 12%, 40%, 53% et 67%. Au cours de la période considérée, certains pays de la région enregistrent une croissance dans leurs exportations de tabac, dont le Kenya qui affiche une augmentation de 36% en valeur nominale, passant de 130 millions USD à 176 millions USD. Les autres principaux pays exportateurs sont la Zambie (de 70 millions USD à 117 millions USD) et le Burundi (de 4 millions USD à 7 millions USD).

Entre 2019 et 2020, les résultats des exportations de café du COMESA se présentent comme suit : repli des exportations éthiopiennes de 799 millions USD à 798 millions USD. Augmentation des exportations du Kenya de 6%, de 205 millions USD à 218 millions USD, Rwanda (baisse de 87 millions USD à 56 millions de dollars US), Burundi (baisse de 38 millions USD à 28 millions USD) et Ouganda (augmentation de 26 millions USD à 28 millions USD). En ce qui concerne les exportations de thé du COMESA, les performances d'exportation se présentent comme suit en 2020 : Kenya (20%), Rwanda (-19%), Malawi (-5%), Burundi (17%), Zimbabwe (-23%), Égypte (-13%) et Ouganda (-20%).

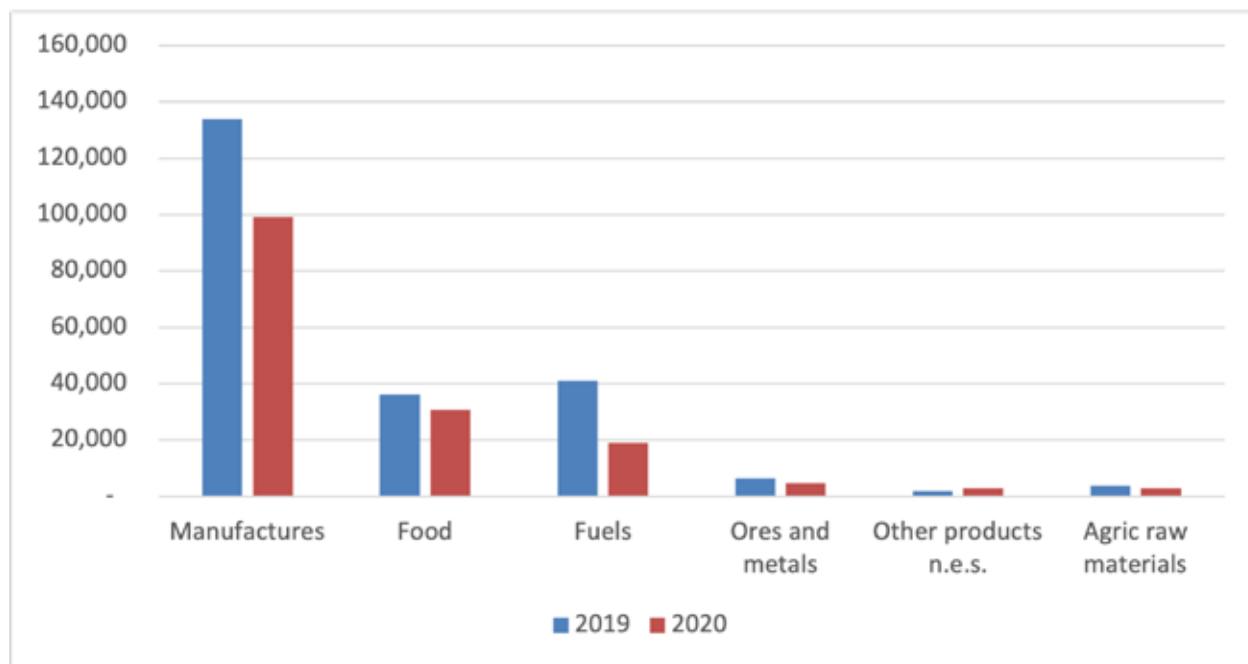
Les principaux pays exportateurs de sucre de canne brut de la région du COMESA en 2020 sont Eswatini, Maurice, la Zambie, le Zimbabwe, le Malawi, l'Égypte et l'Ouganda. La valeur des exportations de sucre de canne brut d'Eswatini en 2020 est de 375 millions USD, soit une augmentation de 3% par rapport aux 364 millions USD enregistrés en 2019. Les principales destinations de sucre de canne brut sont l'Afrique du Sud, l'UE, le COMESA et les États-Unis.

Importations de marchandises par produits

Les importations de produits manufacturés dans la région du COMESA diminuent de 26% passant de 134 milliards USD en 2019 à 99 milliards USD en 2020. Les importations de produits manufacturés représentent 62% des importations totales du COMESA en 2020. Les principaux produits qui contribuent à cette baisse sont les téléphones pour réseaux cellulaires importés par la Libye, l'Égypte et la Somalie, dont la valeur a chuté de 2,5 milliards USD à 782 millions USD entre 2019 et 2020. Les importations de produits semi-finis en fer chutent également de 972 millions USD à 221 millions USD entre 2019 et 2020. Les importations d'automobiles sur le marché du COMESA enregistrent également un recul, passant de 3,3 milliards USD à 1,7 milliard USD au cours de la période considérée. Les principaux importateurs d'automobiles dans la région en 2020 sont la Libye, le Soudan et l'Égypte.



Graphique 14 : Importations du COMESA par secteur, 2019 et 2020



Source: COMESA (2021)

Légende

<i>Manufactures</i>	Produits manufacturés
<i>Food</i>	Denrées alimentaires
<i>Fuels</i>	Combustibles
<i>Ores and metals</i>	Minerais et métaux
<i>Other products n.e.s.</i>	Autres produits n.d.a.
<i>Agric raw materials</i>	Matières premières agricoles

Les importations de produits alimentaires de la région diminuent de 15%, passant de 36 milliards USD en 2019 à 31 milliards USD en 2020. Les importations de produits alimentaires représentent 19% des importations totales en 2020. Les principaux produits alimentaires importés dans la région en 2020 sont le blé, le maïs, le soja, l'huile de palme, l'huile de palme brute, la viande désossée congelée, le riz semi-blanchi ou blanchi, les préparations alimentaires, le sucre de canne ou de betterave, les sucres sous forme solide et les graines de tournesol ou l'huile de tournesol. En 2020, les importations de combustibles par la région du COMESA s'élèvent à 19 milliards USD, contre 41 milliards USD en 2019. L'Égypte, le Kenya, la Tunisie, l'Éthiopie et le Soudan sont les principaux importateurs de combustibles de la région en 2020.

Exportations intra-COMESA

La valeur des exportations totales intra-COMESA enregistre une baisse de 11%, passant de 10,9 milliards USD en 2019 à 9,7 milliards USD en 2020. Les exportations de carburants, de graines de sésame, de tabac, de gaz butane liquéfié, d'acide sulfurique, de haricots, de ciment portland, de mélanges de substances odoriférantes, de coton, de cuivre raffiné et de thé fermenté noir sont les principaux contributeurs à cette baisse globale en 2020. La fermeture des frontières et d'autres restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont des répercussions sur les exportations de ces produits dans la région au cours de la période considérée. Les exportations de combustibles figurent parmi des principaux contributeurs à cette baisse globale avec un repli de 63% en valeur nominale, passant de 1,3 milliard USD en 2019 à 493 millions USD en 2020. Cette baisse résulte principalement de la chute des prix moyens du pétrole brut, qui s'établissent à 41 USD le baril en 2020, contre 61 USD le baril en 2019.

Tableau 7 : Total des exportations intra-COMESA par secteur (en millions USD)

Secteur	2016	2017	2018	2019	2020	% de variation 2019 - 2020
Produits manufacturés	3 634,91	3 935,16	4 273,93	4 610,20	4 353,17	-6
Denrées alimentaires	3 663,29	3 651,14	3 689,46	3 777,28	3 396,72	-10
Minerais et métaux	773,43	806,50	1 152,02	996,57	1 239,10	24
Combustibles	564,03	749,83	830,70	1 335,45	493,01	-63
Autres produits n.d.a.	2,68	2,61	20,41	4,96	128,90	2 501
Matières premières agricoles	178,47	132,42	122,32	139,33	73,19	-47
COMESA	8 816,81	9 277,65	10 088,85	10 863,78	9 684,09	-11

Source : COMESA (2021)

En valeur nominale, les exportations intra-COMESA de produits manufacturés enregistrent une baisse de 6%, passant de 4,6 milliards USD en 2019 à 4,4 milliards USD en 2020. Les principaux produits d'exportation intrarégionale contributeurs à cette baisse sont l'acide sulfurique, le ciment portland, les mélanges de substances odoriférantes et les mélanges des types utilisés dans les industries agro-alimentaires, les produits laminés plats en fer ou en acier non allié, l'urée, l'hydrogène-orthophosphate de diammonium et les carbonates et peroxydes de carbonates. Les exportations intra-COMESA de produits alimentaires accusent une légère baisse en valeur nominale, passant de 3,7 milliards USD à 3,4 milliards USD entre 2019 et 2020. En revanche, les exportations de minerais et de métaux du COMESA vers la région enregistrent une augmentation de 24% entre 2019 et 2020, passant de 997 millions USD à 1,2 milliard USD. Les États membres du COMESA qui enregistrent une croissance positive de la valeur totale de leurs exportations intra-COMESA en 2020 sont le Burundi, la RDC, Djibouti, le Kenya, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

Tableau 8 : Total des exportations intra-COMESA par pays, pour la période 2018-2020 (en millions USD)

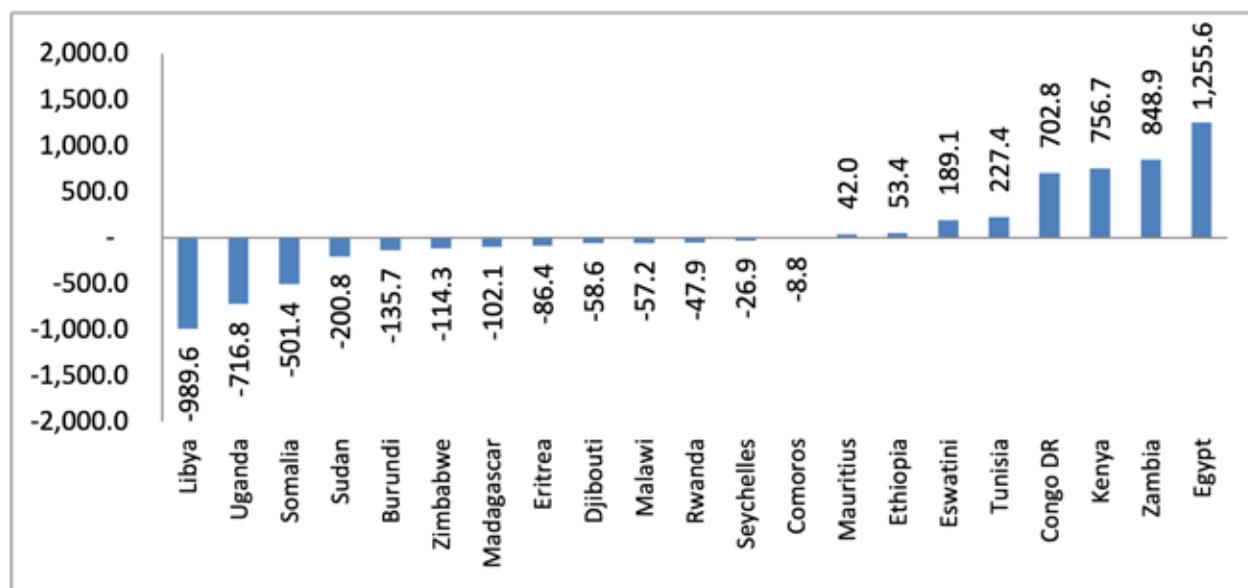
	2018	2019	2020	% de variation 2019 - 2020
Burundi	37,4	37,9	44,7	18,1
Comores	1,0	5,3	1,9	-63,9
Djibouti	21,6	12,4	13,3	7,6
Égypte	2 335,6	2 861,4	1 954,2	-31,7
Érythrée	2,1	1,3	0,6	-53,8
Eswatini	206,5	227,8	215,9	-5,2
Éthiopie	213,9	460,5	446,7	-3,0
Kenya	1 602,6	1 595,5	1 774,9	11,2
Libye	105,7	244,9	81,0	-66,9
Madagascar	128,6	79,5	45,4	-42,9
Malawi	155,4	206,8	159,8	-22,7
Maurice	231,1	238,8	195,2	-18,2
Ouganda	781,1	600,9	608,3	1,2
RDC	1 114,7	917,9	1 290,5	40,6
Rwanda	488,4	626,7	472,8	-24,6
Seychelles	24,5	20,6	16,5	-19,9
Somalie	11,9	6,3	6,1	-2,5
Soudan	708,2	552,5	303,0	-45,2
Tunisie	641,6	848,5	563,5	-33,6
Zambie	1 201,2	1 234,1	1 270,9	3,0
Zimbabwe	97,9	128,4	235,1	83,0
COMESA	10 111,06	10 907,94	9 700,31	-11,1

Source : COMESA (2021)

Balance commerciale intra-COMESA

En 2020, 13 États membres du COMESA présentent une balance commerciale négative pour les marchandises commercialisées à l'intérieur de la région. La Libye présente la balance commerciale intra-COMESA de marchandises la plus négative en 2020, en raison, en grande partie de la diminution des exportations de pétrole vers la région et de l'augmentation des importations de produits hétérogènes, en provenance principalement d'Égypte et de Tunisie. L'Ouganda enregistre un solde négatif de 717 millions USD en raison de l'augmentation des importations en provenance de la région alors que les exportations sont restées constantes.

Graphique 15 : Balance commerciale intra-COMESA, par État membre, 2020 (en millions USD)



Source : COMESA (2021)

Parmi les autres États membres du COMESA ayant des soldes positifs dans le commerce de biens intra-COMESA en 2020, figurent principalement l'Égypte, avec 1,3 milliard USD, la Zambie, avec 849 millions USD, le Kenya avec 757 millions USD, la RDC avec 702 millions USD, la Tunisie avec 227 millions USD et Eswatini avec 189 millions USD.

Parts des exportations et des importations intra-COMESA

La valeur des exportations égyptiennes représente 20,1% du marché total des exportations intra-COMESA en 2020, soit une diminution de la part de marché par rapport aux 26% de 2019. Le Kenya occupait la deuxième place avec une part de marché à l'exportation de 18,3%, la RDC la troisième position avec 13,3%, la Zambie était au quatrième rang avec une part de 13,1% et en cinquième position, l'Ouganda avec 6,3%. Du côté des importations, l'Ouganda avait la plus grande part de marché, soit 15,3% en 2020, contre 9,3% en 2019. Suivi de la Libye, du Kenya, de l'Égypte et de la RDC, avec des parts de marché d'importation intra-COMESA respectivement de 12,3%, 11,7%, 8,1% et 6,8%.

Tableau 9: Commerce intra-COMESA, pour 2019 et 2020, (en millions USD et parts en pourcentage)

Classe par valeur commerciale en 2020	Exportateur	Valeur 2019		Valeur 2020		Part 2019	Part 2020	%	Importateur	Valeur 2019		Valeur 2020		Part 2019	Part 2020	%
1	Égypte	2 861,4	1 954,2	26,2	20,1	201			Ouganda	1 045,6	1 325,1	9,3	15,3			
2	Kenya	1 595,5	1 774,9	14,6	18,3	18,3			Libye	1 628,2	1 070,6	14,4	12,3			
3	RDC	917,9	1 290,5	8,4	13,3	13,3			Kenya	1 180,4	1 018,2	10,5	11,7			
4	Zambie	1 234,1	1 270,9	11,3	13,1	13,1			Égypte	1 044,8	698,5	9,3	8,1			
5	Ouganda	600,9	608,3	5,5	6,3	6,3			RDC	544,1	587,7	4,8	6,8			
6	Tunisie	848,5	563,5	7,8	5,8	5,8			Rwanda	389,9	520,7	3,5	6,0			
7	Rwanda	626,7	472,8	5,7	4,9	4,9			Somalie	516,7	507,6	4,6	5,9			
8	Éthiopie	460,5	446,7	4,2	4,6	4,6			Soudan	818,9	503,7	7,3	5,8			
9	Soudan	552,5	303,0	5,1	3,1	3,1			Zambie	699,6	422,0	6,2	4,9			
10	Zimbabwe	128,4	235,1	1,2	2,4	2,4			Éthiopie	397,7	393,3	3,5	4,5			
11	Eswatini	227,8	215,9	2,1	2,2	2,2			Zimbabwe	283,9	349,4	2,5	4,0			
12	Maurice	238,8	195,2	2,2	2,0	2,0			Tunisie	1 661,1	336,1	14,7	3,9			
13	Malawi	206,8	159,8	1,9	1,6	1,6			Malawi	194,9	217,1	1,7	2,5			
14	Libye	244,9	81,0	2,2	0,8	0,8			Burundi	156,3	180,5	1,4	2,1			
15	Madagascar	79,5	45,4	0,7	0,5	0,5			Maurice	230,6	153,3	2,0	1,8			
16	Burundi	37,9	44,7	0,3	0,5	0,5			Madagascar	162,9	147,5	1,4	1,7			
17	Seychelles	20,6	16,5	0,2	0,2	0,2			Érythée	130,3	87,0	1,2	1,0			
18	Djibouti	12,4	13,3	0,1	0,1	0,1			Djibouti	107,8	71,9	1,0	0,8			
19	Somalie	6,3	6,1	0,1	0,1	0,1			Seychelles	53,8	43,4	0,5	0,5			
20	Comores	5,3	1,9	0,0	0,0	0,0			Eswatini	19,0	26,8	0,2	0,3			
21	Érythée	1,3	0,6	0,0	0,0	0,0			Comores	11,0	10,7	0,1	0,1			
	Total	10 907,9	9 700,3	100,0	100,0	100,0			Total	11 277,6	8 670,9	100,0	100,0			

Source : COMESA (2021)

Suivi des produits dynamiques dans les exportations intra-COMESA

L'analyse des produits les plus commercialisés au sein du COMESA en 2020 permet de comparer les classements en termes de valeur d'exportation au cours de la période 2016-2020. Les résultats sont présentés dans le tableau 10 des 15 principaux produits les plus dynamiques en 2020³. Les produits les plus dynamiques commercialisés en 2020 sont les oxydes et hydroxydes de cobalt qui sont passés de la 37^e place en 2019 au 4^e rang en 2020. L'or est passé de la 920^e place l'année précédente à la 12^e en 2020. Le courant électrique est passé de la 21^e place à la 16^e en 2020. Les liants classés 1 039^e en 2019 sont passés au 22^e rang en 2020.

Tableau 10 : Principaux produits d'exportation intra-COMESA et classements pour la période 2016 - 2020

N°	CTCI	Désignation de la CTCI	Valeurs 2020 (millions USD)	C20	C19	C18	C17	C16
1	2831	Minerais et concentrés de cuivre	764,1	1	2	2	2	1
2	3346	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux (autres que le pétrole brut) et préparations n.d.a contenant en poids 70% ou plus d'huiles de pétrole ou d'huile obtenue à partir de minéraux bitumineux	318,0	2	1	1	1	2
3	68212	Cuivre affiné	296,9	3	3	14	90	511
4	52255	Oxydes et hydroxydes de cobalt ; oxydes de cobalt commerciaux	289,8	4	37	227	2 323	1 011
5	06111	Sucre de canne brut, à l'état solide, sans ajout d'aromatisants ou de colorants	258,7	5	6	8	6	6
6	05459	Autres légumes, frais/réfrigérés	252,0	6	4	24	345	293
7	07414	Autres thés noirs (fermentés) et autres thés partiellement fermentés, aromatisés ou non	246,7	7	5	3	3	3
8	66122	Ciment portland	217,3	8	7	11	9	8
9	0461	Farine de blé / de méteil	133,5	9	9	10	14	12
10	55141	Mélanges de substances odoriférantes & autres mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières premières dans l'industrie ; autres préparations à base de substances odoriférantes, des types utilisés pour la fabrication	132,5	10	8	9	13	17
11	0019	Animaux vivants, n.d.a.	132,0	11	11	5	4	5
12	97101	Or (y compris l'or plaqué de platine), non monétaire, sous forme brute/semi-fabriquée/en poudre	127,5	12	920	123	2 075	1 196
13	54293	Médicaments, n.d.a., présentés sous forme de doses ou conditionnés pour la vente au détail	117,6	13	13	16	12	9
14	55422	Produits de lavage / nettoyage tensioactifs, n.d.a., conditionnés pour la vente au détail	117,5	14	16	17	20	15
15	84512	Vêtements et accessoires vestimentaires pour bébés, en bonneterie	112,2	15	14	19	15	16

Source : modifié à partir de COMESA (2021)

Commerce intra-COMESA en pourcentage du commerce mondial du COMESA

Les pays dont le commerce intrarégional a considérablement augmenté par rapport à l'ensemble de leurs échanges commerciaux en 2020, sont : l'Érythrée, la Somalie, le Burundi, la Libye et le Rwanda. L'Érythrée et la Somalie ont présenté le meilleur pourcentage de commerce intra-COMESA par rapport à son commerce mondial. Globalement, la part du commerce intra-COMESA par rapport à l'ensemble des échanges du COMESA a légèrement augmenté, passant de 6% en 2019, à 7%.

3 COMESA (2021) couvre les 25 principaux produits

Tableau 11 : Commerce intra-COMESA en pourcentage du commerce mondial du COMESA par pays (2012-2020)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Burundi	19	31	18	18	24	19	22	19	22
Comores	13	12	11	2	8	4	6	6	5
Djibouti	4	6	2	4	4	7	6	8	7
Égypte	4	4	3	3	3	3	3	4	3
Érythrée	12	4	11	9	14	17	13	14	65
Eswatini	1	4	6	6	6	6	6	6	7
Éthiopie	4	6	5	2	2	3	4	5	5
Kenya	12	12	10	11	12	12	12	12	12
Libye	4	4	4	6	7	4	3	4	20
Madagascar	5	4	4	5	5	6	4	4	4
Malawi	15	10	17	13	13	10	10	11	11
Maurice	5	5	5	6	7	7	6	6	6
Ouganda	14	14	17	17	16	17	15	13	17
RDC	20	26	21	16	8	6	6	7	9
Rwanda	34	29	33	31	33	25	25	24	20
Seychelles	3	4	3	6	3	4	3	3	2
Somalie	13	26	24	22	2	8	7	10	65
Soudan	9	7	7	16	12	9	10	9	7
Tunisie	4	4	3	3	2	3	3	5	3
Zambie	19	22	20	19	17	14	16	14	13
Zimbabwe	7	5	4	6	5	5	6	5	6
COMESA	7	8	7	7	6	6	6	6	7

Source: COMESA (2021)

Petit commerce transfrontière

Les informations sur le Petit commerce transfrontière (PCTF) sont analysées sur la base des données de flux de ICTF pour la Zambie, recueillies dans le cadre de l'Initiative sur le petit commerce transfrontière (ICTF) du 11^e FED. Les données ont été recueillies au niveau de quatre frontières cibles, à savoir Chirundu, Kasumbalesa, Mwami et Nakonde. Les enquêtes ont été menées sur la période allant du T4/2019-T3/2020. Les données sur le PCTF pour le Rwanda et l'Ouganda n'étaient pas disponibles en raison de la fermeture des frontières pour cause de pandémie de COVID-19, par conséquent, elles ne sont pas rapportées.

Tout d'abord, en ce qui concerne les exportations dans le cadre du PCTF, les exportations transfrontières à petite échelle de la Zambie aux quatre frontières ciblées dans le cadre du PCTF du COMESA se sont élevées à 61,94 millions USD pour la période sous revue. Les exportations du ICTF à la frontière de Chirundu s'élevaient à 286 226 USD, dont 77% de boissons et de tabac. La valeur des exportations du ICTF à la frontière de Kasumbalesa vers la RDC était de 43,1 millions USD, dont 54% de produits alimentaires et d'animaux vivants. Dans le cas de la frontière de Mwami, la valeur des exportations du ICTF était de 2,84 millions USD, dont 53% de produits alimentaires et d'animaux vivants. Les exportations du ICTF à la frontière de Nakonde s'élevaient à 15,7 millions USD, dont 66% de produits alimentaires et d'animaux vivants.

Tableau 12 : Exportations de la Zambie par frontière et par section de la CTCl

POSTE	CTCl	Désignation	USD	%
CHIRUNDU	0	0: Produits alimentaires et animaux vivants	11 638	4%
	1	1: Boissons et tabac	219 428	77%
	2	2: Matières brutes, sauf combustibles	1 129	0%
	4	4: Huiles animales et végétales,	31	0%
	5	5: Produits chimiques et produits connexes,	9 435	3%
	6	6: Produits manufacturés	18 446	6%
	7	7: Machines et équipements de transport	784	0%
	8	8: Articles manufacturés divers	19 419	7%
	9	9: Marchandises et transactions n.c.a	5 916	2%
		Total	286 226	
KASUMBALESA	0	0: Produits alimentaires et animaux vivants	23 425 000	54%
	1	1: Boissons et tabac	1 430 197	3%
	2	2: Matières brutes, sauf combustibles	556 435	1%
	4	4: Huiles animales et végétales,	697 273	2%
	5	5: Produits chimiques et produits connexes,	1 365 584	3%
	6	6: Produits manufacturés	3 096 237	7%
	7	7: Machines et équipements de transport	4 293 828	10%
	8	8: Articles manufacturés divers	8 238 480	19%
	9	9: Marchandises et transactions n.c.a	9 250	0%
		Total	43 112 285	
MWAMI	0	0: Produits alimentaires et animaux vivants	1 515 071	53%
	1	1: Boissons et tabac	982 715	35%
	2	2: Matières brutes, sauf combustibles	3 580	0%
	3	3: Combustibles minéraux, lubrifiants	3 321	0%
	4	4: Huiles animales et végétales,	978	0%
	5	5: Produits chimiques et produits connexes,	56 380	2%
	6	6: Produits manufacturés	192 303	7%
	7	7: Machines et équipements de transport	29 785	1%
	8	8: Articles manufacturés divers	56 503	2%
	9	9: Marchandises et transactions n.c.a	279	0%
	Total	2 840 914		
NAKONDE	0	0: Produits alimentaires et animaux vivants	10 436 350	66%
	1	1: Boissons et tabac	217 591	1%
	2	2: Matières brutes, sauf combustibles	4 493 483	29%
	4	4: Huiles animales et végétales	41 862	0%
	5	5: Produits chimiques et produits connexes,	477 625	3%
	6	6: Produits manufacturés	15 647	0%
	7	7: Machines et équipements de transport	991	0%
	8	8: Articles manufacturés divers	21 236	0%
	9	9: Marchandises et transactions n.c.a	45	0%
		Total	15 704 829	

Source : COMESA (2021)

En ce qui concerne les importations dans le cadre du PCTF, la valeur du PCTF de la Zambie aux quatre frontières ciblées s'est élevée à 33,2 millions USD pour la période sous revue. Les importations dans le cadre du PCTF à la frontière de Chirundu

s'élevaient à 1,55 million USD, dont 40% d'articles manufacturés divers et 20% de produits alimentaires et d'animaux vivants. Les importations dans le cadre du PCTF à la frontière de Kasumbalesa en provenance de la République démocratique du Congo s'élevaient à 294 044 USD, dont 82% de produits manufacturés.

Tableau 13 : Importations de la Zambie dans le cadre de l'ICTF par frontière et par section de la CTCI

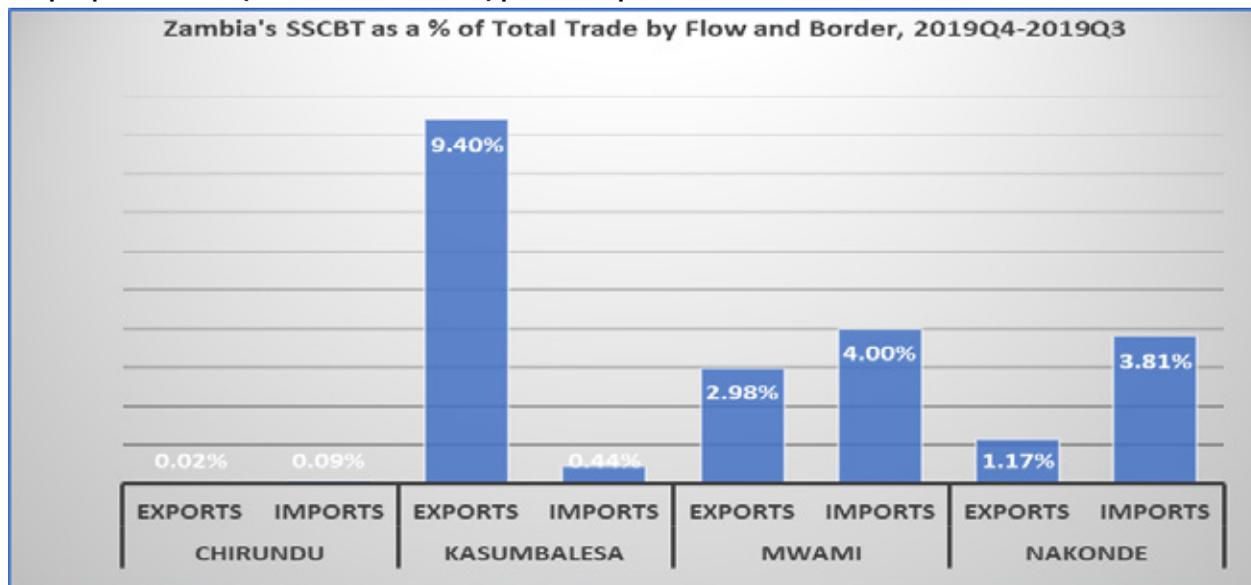
POSTE	CTCI	Désignation	Total	%
CHIRUNDU	0	0: Produits alimentaires et animaux vivants	309 599	20%
	1	1: Boissons et tabac	4 926	0%
	2	2: Matières brutes, sauf combustibles	14 976	1%
	3	3: Combustibles minéraux, lubrifiants	3 945	0%
	4	4: Huiles animales et végétales,	21 965	1%
	5	5: Produits chimiques et produits connexes,	125 048	8%
	6	6: Produits manufacturés	186 066	12%
	7	7: Machines et équipements de transport	248 080	16%
	8	8: Articles manufacturés divers	617 480	40%
	9	9: Marchandises et transactions n.c.a	18 769	1%
		Total	1 550 854	
KASUMBALESA	2	2: Matières brutes, sauf combustibles	11 069	4%
	5	5: Produits chimiques et produits connexes,	27 262	9%
	6	6: Produits manufacturés	239 997	82%
	8	8: Articles manufacturés divers	15 716	5%
		Total	294 044	
MWAMI	0	0: Produits alimentaires et animaux vivants	475 221	48%
	1	1: Boissons et tabac	2 544	0%
	2	2 : Matières brutes, sauf combustibles	62 558	6%
	3	3: Combustibles minéraux, lubrifiants	3 151	0%
	4	4: Huiles animales et végétales,	275 142	28%
	5	5: Produits chimiques et produits connexes,	91 407	9%
	6	6: Produits manufacturés	2 214	0%
	7	7: Machines et équipements de transport	1 086	0%
	8	8: Articles manufacturés divers	67 784	7%
		Total	981 106	
NAKONDE	0	0: Produits alimentaires et animaux vivants	18 475 482	61%
	1	1: Boissons et tabac	531 438	2%
	2	2: Matières brutes, sauf combustibles	2 835 909	9%
	3	3: Combustibles minéraux, lubrifiants	406 875	1%
	4	4: Huiles animales et végétales,	741 537	2%
	5	5: Produits chimiques et produits connexes,	1 531 922	5%
	6	6: Produits manufacturés	1 817 161	6%
	7	7: Machines et équipements de transport	243 467	1%
	8	8: Articles manufacturés divers	3 724 339	12%
	9	9: Marchandises et transactions n.c.a	63 250	0%
		Total	30 371 380	

Source : COMESA (2021)

En ce qui concerne la frontière de Mwami, la valeur des importations dans le cadre du PCTF s'élevait à 981 106 USD, dont 48% de produits alimentaires et d'animaux vivants et 28% d'huiles animales et végétales. La valeur des importations dans le cadre du PCTF à la frontière de Nakonde s'élevait à 30,37 millions USD, dont 61% de produits alimentaires et d'animaux vivants.

Les estimations du petit commerce transfrontière de la Zambie en tant que pourcentage du commerce total ont également été analysées⁴. Pour la période considérée, la valeur du PCTF de la Zambie représentait 1,6% de son commerce total aux frontières cibles combinées. Notamment par frontière et par flux, les exportations dans le cadre du PCTF à Kasumbalesa représentaient 9,4% des exportations totales, les importations dans le cadre du PCTF à la frontière de Mwami représentaient 4% des importations totales, tandis que les importations dans le cadre du PCTF à Nakonde représentaient 3,81% des importations totales.

Graphique 16 : PCTF (% du commerce total) par flux et par frontière, 2019T4-2019T3



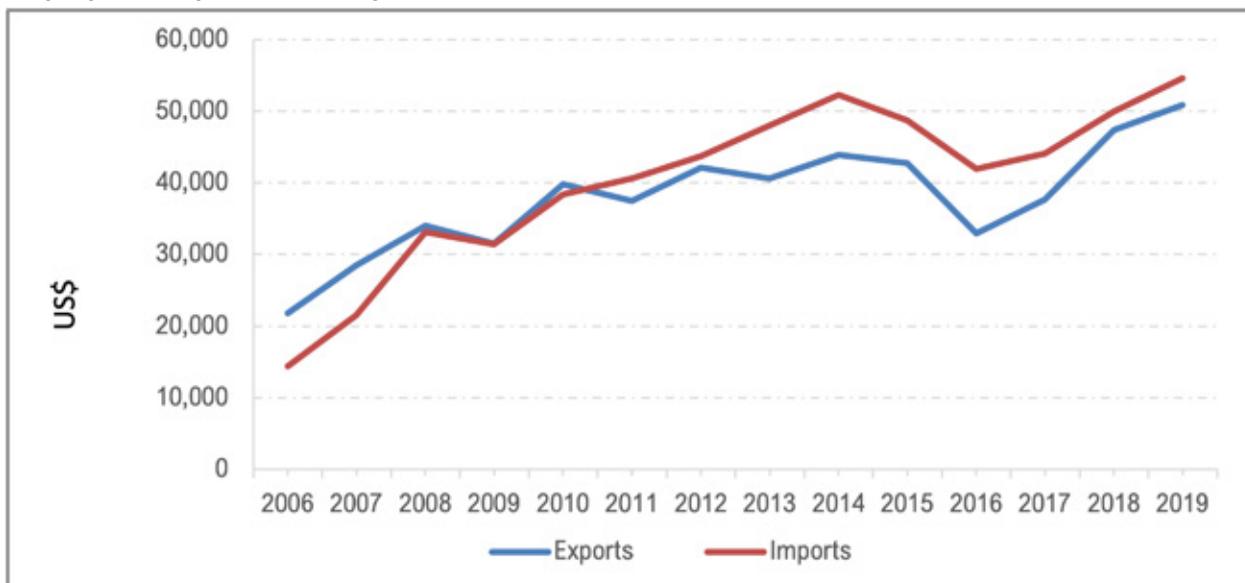
Source : COMESA (2021)

Échanges de services commerciaux par les pays du COMESA

Après la baisse des exportations de services commerciaux enregistrée entre 2014 et 2016, la région COMESA a connu une remontée continue des exportations de services commerciaux après 2016. Les exportations de la région ont augmenté de 7,3% entre 2018 et 2019, soit en termes de valeur, une croissance de 47 milliards USD en 2018 à environ 51 milliards USD en 2019. De même, les importations de services commerciaux ont également connu un rebond après 2016, suite à l'effondrement des échanges de 2014 à 2016. Les importations dans la région ont augmenté de 9,3% en 2019 par rapport à 2018, soit en valeur nominale, une croissance de 50 milliards USD en 2018 à environ 55 milliards USD en 2019.

⁴ Les exportations totales représentent le total des exportations formelles plus les exportations dans le cadre du PCTF. De même, les importations totales sont constituées du total des importations formelles plus les importations dans le cadre du PCTF. Aux fins de comparaison pertinente, seul le commerce formel total aux frontières cibles de Chirundu, Kasumbalesa, Mwami et Nakonde pour la même période sous revue a été considéré.

Graphique 17 : Exportations et importations de services commerciaux du COMESA 2006 - 2019

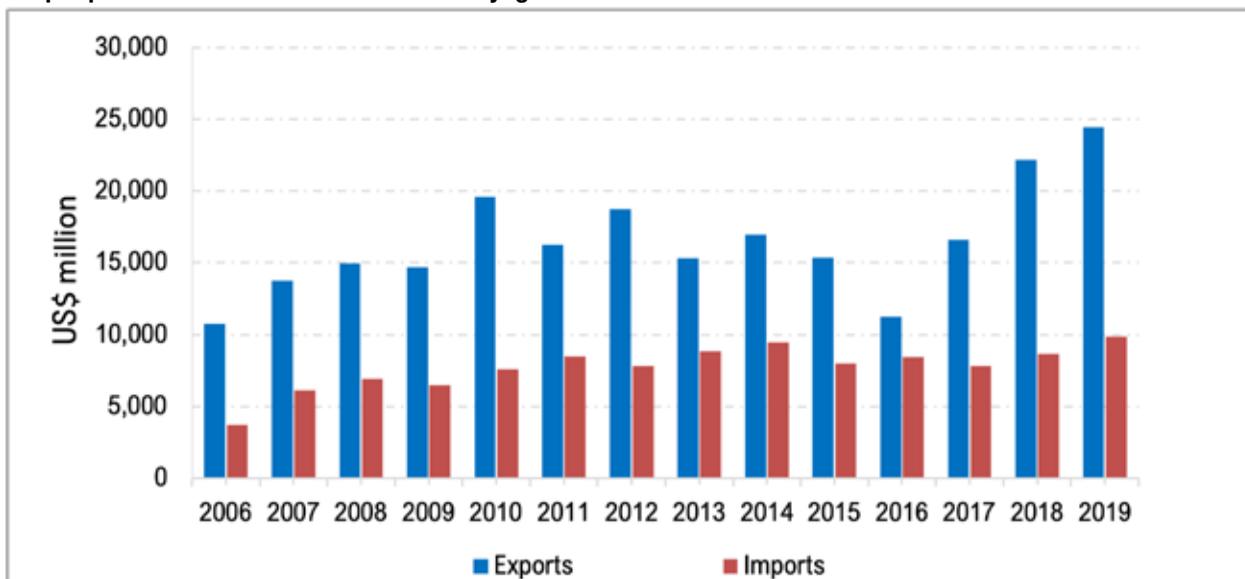


Source : COMESA (2021)

Les services de voyage représentent les plus grandes exportations de services commerciaux pour la région en 2019, soit 48 % des exportations globales de services du COMESA. Les recettes des prestations de voyage pour la région ont augmenté d'environ 10% entre 2018 et 2019. Les pays dont la croissance des exportations de services de voyages affichait un taux positif en 2019 par rapport à 2018 sont : l'Égypte avec environ 54%, la Tunisie (9%) et Maurice (avec environ 8%). Pendant 3 années consécutives, les services de voyage sont restés le plus grand secteur d'exportation prenant le relais du secteur des services de transport.

D'autre part, les importations de services de transport représentent la plus grande part des importations de services commerciaux de la région du COMESA en 2019, avec environ 47% de l'ensemble des importations de services du COMESA, malgré une baisse notable des importations de ce secteur après 2015. Le commerce total des importations régionales des services de transport a enregistré une légère augmentation d'environ 6% entre 2018 et 2019. La part combinée de l'Égypte et l'Éthiopie représente plus de 53% des importations globales de services de transport de la région en 2019.

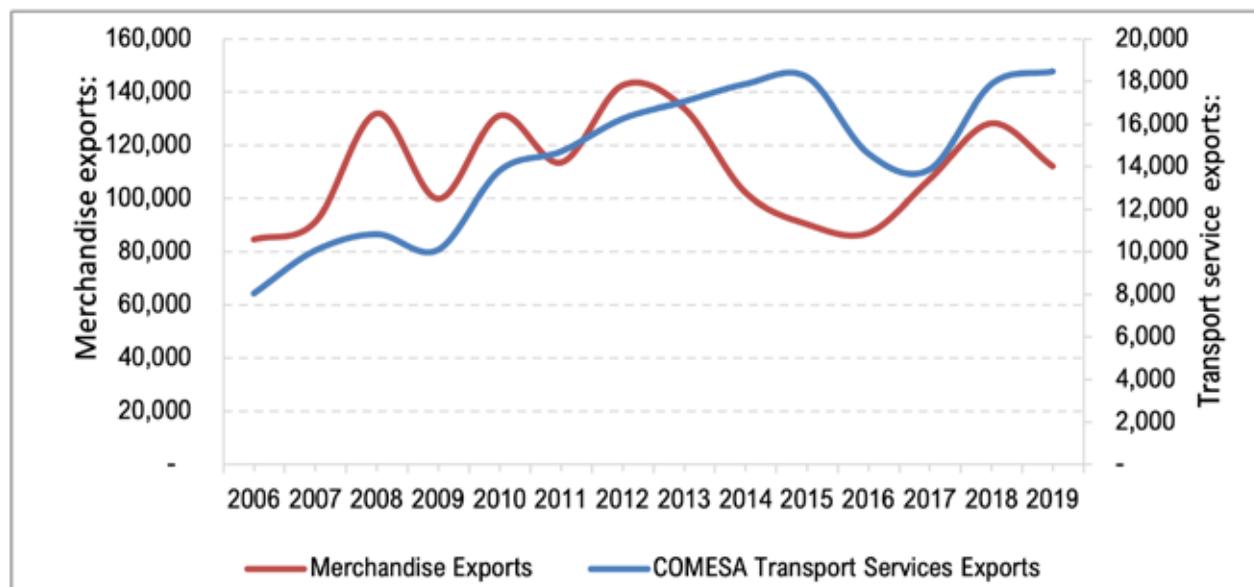
Graphique 18 : Commerce de services de voyage du COMESA 2006-2019



Source : COMESA (2021)

Le transport est le deuxième secteur d'exportation de la région en 2019. Ce secteur a enregistré une croissance de 3,4% entre 2018 et 2019. Le graphique 19 ci-dessous illustre la relation entre les exportations de services de transport et les exportations de marchandises du COMESA, décrivant globalement une forte corrélation visuelle.

Graphique 19 : Exportations de marchandises et de services de transport du COMESA 2006 - 2019



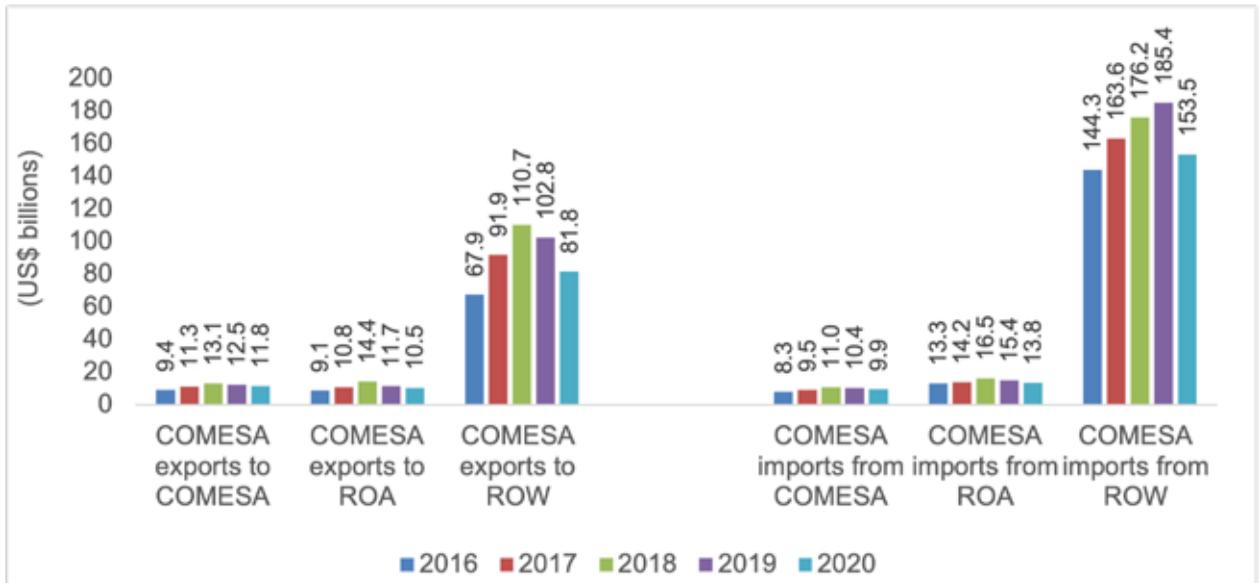
Source : COMESA (2021)

Suivi du commerce du COMESA avec le reste de l'Afrique

Compte tenu des négociations en cours et de l'évolution de la ZLECAf, la présente section suit l'évolution du commerce avec le reste du continent africain. Le commerce d'exportation et d'importation du COMESA avec le reste de l'Afrique (c'est-à-dire l'Afrique, à l'exclusion des pays du COMESA) est tout à fait comparable au commerce intra-COMESA au cours de la période 2016-2020. Les exportations intra-COMESA sont passées de 9,4 milliards USD en 2016 à 11,8 milliards USD en 2020, soit une moyenne annuelle de 11,6 milliards USD sur la période 2016-2020 ; tandis que les exportations du COMESA vers le reste de l'Afrique (RdA) sont passées de 9,1 milliards USD en 2016 à 10,5 milliards USD en 2020, soit une moyenne annuelle de 11,3 milliards USD sur la même période (Graphique 20). Par conséquent, les exportations du COMESA vers le COMESA représentent une moyenne annuelle de 10,2% des exportations mondiales totales du COMESA au cours de la période de référence, tandis que les exportations du COMESA vers le reste de l'Afrique représente une moyenne annuelle de 9,9% des exportations totales du COMESA au cours de la même période. La majeure partie des exportations du COMESA (79,9%) était destinée au reste du monde (RdM) (c'est-à-dire à l'exclusion du COMESA et de l'Afrique).

Les importations du intra-COMESA sont passées de 8,3 milliards USD en 2016 à 9,9 USD en 2020, soit une moyenne annuelle de 9,8 milliards USD au cours de la période 2016-2020. Par ailleurs, les exportations du COMESA vers le RdA ont enregistré une légère augmentation, passant de 13,3 milliards USD en 2016 à 13,8 milliards USD en 2020, mais avec une moyenne annuelle de 14,6 milliards USD sur la même période, compte tenu des augmentations intermédiaires notables. Au cours de la période, la région du COMESA dépendait davantage du reste de l'Afrique comme source d'importation que du marché intra-COMESA. En d'autres termes, alors que les importations intra-COMESA représentaient une moyenne annuelle de 5,2% des importations globales du COMESA sur la période de référence, les importations du COMESA en provenance du reste de l'Afrique représentaient une moyenne annuelle de 7,7% des exportations totales du COMESA sur la même période.

Graphique 20 : Commerce du COMESA intra-COMESA, avec le reste de l'Afrique et le reste du monde (en milliards USD)



Source : Construit à partir de la base de données Stata de la CNUCED (2022)

À l'avenir, les États membres du COMESA pourraient envisager d'entreprendre des études nationales pour déterminer leurs intérêts commerciaux offensifs et défensifs dans le reste de l'Afrique dans le cadre de la ZLECAf par rapport à leur participation en cours ou prévue à la ZLE du COMESA.

Marché intérieur

Rapports provisoires sur les États membres qui ne participent pas à la ZLE du COMESA

Au cours de la période de référence, cinq États membres n'ont pas encore adhéré à la ZLE du COMESA. Il s'agit de la République démocratique du Congo, l'Érythrée et l'Éthiopie, ainsi que Eswatini (sous dérogation liée à la mise en œuvre de la ZLET) et la Somalie, qui n'a pas encore achevé son processus d'adhésion au COMESA.

- Les informations actualisées sur la position de la RDC en 2021 n'étaient pas disponibles. Lors de la 40^e réunion du Conseil le pays a confirmé que les droits de douane sur les produits originaires du COMESA étaient ramenés à 0%, conformément au programme de réduction progressive sur trois ans. Toutefois, à la fin de 2021, la RDC n'avait pas encore obtenu l'approbation définitive du ministère des Finances.
- En vue de son adhésion totale à la ZLE, l'Éthiopie a franchi la première étape en 1998, en réduisant de 10 % les droits de douane sur les produits originaires du COMESA. Au fil des ans, diverses consultations entre le Secrétariat et différentes parties prenantes nationales clés en Éthiopie ont permis d'élaborer une feuille de route progressive grâce à laquelle le pays pourrait rejoindre définitivement la ZLE du COMESA. Conformément à ces engagements en cours, lors de la 42^e réunion du Conseil qui s'est tenue en novembre 2021, l'Éthiopie a informé le Conseil qu'une étude sur le processus d'adhésion à la ZLE du COMESA par rapport à la ZLECAf était en cours.
- Depuis 1998, l'Érythrée offre une préférence tarifaire de 80% aux produits originaires du COMESA sur une base de réciprocité, par conséquent, le pays n'a plus qu'à supprimer les 20 % restants des tarifs NPF pour devenir membre à part entière de la ZLE. À la fin de l'année 2021, le pays n'a présenté aucun nouveau rapport sur les progrès ou les initiatives visant à libéraliser les 20% restants des droits NPF.
- En 2021, l'Eswatini a continué de fonctionner dans le cadre de la dérogation liée à la mise en œuvre de la ZLE tripartite, tandis que la Somalie était toujours en quête d'une adhésion complète au COMESA.
- L'Ouganda a rejoint la ZLE du COMESA en juillet 2014. Toutefois, le pays a maintenu une liste de produits sur lesquels la ZLE ne s'applique pas. L'Ouganda a indiqué que cette liste de produits non couverts par la ZLE serait temporaire et non permanente, qu'en conséquence, un calendrier d'élimination progressive de cette liste serait préparé et soumis aux Organes directeurs pour examen. Au cours de la 42^e réunion du Conseil des ministres, l'Ouganda a réitéré son engagement à mettre en œuvre la ZLE du COMESA et a informé la réunion que les consultations sur la réduction progressive des droits de douane sur les produits exclus sont en cours. Par ailleurs, le pays a assuré la réunion que le processus sera accéléré et le Conseil informé une fois le processus finalisé.

Mise en œuvre de la sauvegarde du sucre du Kenya au sein du COMESA

En l'an 2000, alors que la ZLE du COMESA était mise en œuvre, le Kenya a sollicité et obtenu, en 2002, une sauvegarde pour son sucre, qui ne pouvait pas soutenir la concurrence contre le sucre produit par d'autres États membres du COMESA. À travers la Directive n°1 de 2007, le Kenya s'est engagé à mettre en œuvre des réformes visant à redresser le secteur du sucre et à le rendre compétitif. La mesure de sauvegarde visait principalement à protéger les producteurs de sucre kényans, notamment les agriculteurs et les raffineries, pendant un certain temps. Au cours de cette période, les agriculteurs et les raffineries, en collaboration avec le gouvernement et les autres parties prenantes concernées, devaient s'attaquer aux contraintes à l'origine de la non-compétitivité du secteur.

En dépit des efforts consentis, l'industrie sucrière kenyane demeure confrontée aux difficultés liées à production et à la pression de la concurrence des pays exportateurs de sucre. Aussi, lors de la 41^e réunion du Conseil, le Kenya a-t-il présenté l'état des progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la sauvegarde du sucre et sollicité une prolongation de deux ans de la sauvegarde du sucre, de mars 2021 à février 2023, qui lui a été accordée.

La superficie consacrée à la culture de la canne à sucre a progressivement augmenté, passant de 126 826 hectares en 2002 à 220 804 hectares à la fin du mois de juin 2021, soit une augmentation de 74%. Au cours de la saison 2021/2022, on a estimé que 9 276 657 tonnes de canne seraient disponibles pour le broyage contre 7 565 695 tonnes broyées au cours de l'année 2020/2021 qui s'est achevée, soit une augmentation de 23%. La production de sucre prévue par l'industrie sucrière kenyane pour l'année 2021 était de 660 000 tonnes, contre 603 788 tonnes en 2020, soit une augmentation de 9%.

La consommation de sucre prévue en 2021 était de 1 067 099 tonnes pour le sucre blanc raffiné et le sucre roux/blanc d'usine. Pour combler le déficit, le COMESA a attribué un quota de 210 163 tonnes métriques de sucre roux pour la période

allant de janvier à décembre 2021, sur la base du déficit de sucre roux prévu par le Kenya pour 2021. La production totale pour la période allant de janvier à juin 2021 s'élevait à 361 214 tonnes, contre 298 435 tonnes produites au cours de la même période en 2020, soit une augmentation de 21%. Avec l'augmentation de la surface cultivée et une meilleure disponibilité de la canne, il ne faisait aucun doute que l'industrie atteindrait et dépasserait la production de sucre prévue.

En outre, sur la base des recommandations formulées lors de la 4^e réunion du Sous-comité sur la sauvegarde du sucre du Kenya, qui s'est tenue en avril 2021, le Secrétariat a facilité l'élaboration des modalités de réaffectation des quotas de sucre du Kenya non utilisés par les États membres du COMESA exportateurs de sucre. Ces modalités ont été adoptées par la 42^e réunion du Conseil des ministres le 9 novembre 2021.

Évolution du Régime commercial simplifié (Récos)

Le Secrétariat a élaboré le Régime commercial simplifié (Récos) lancé en 2010, compte tenu de l'importance du commerce transfrontière dans le commerce intrarégional. Le Récos est un régime de commerce transfrontière pour les petits commerçants qui importent et/ou exportent des marchandises d'une valeur inférieure ou égale à 2 000 USD, figurant sur la liste commune des produits éligibles négociée et approuvée par les deux pays voisins. Le Récos vise à formaliser le commerce transfrontière informel (CTFI) en mettant en place des instruments et des mécanismes adaptés aux besoins commerciaux des petits commerçants, décentralisés dans les zones frontalières où le commerce informel est très répandu, afin de faciliter l'accès des petits commerçants. Le Récos permet de réduire les coûts pour les petits commerçants et d'accélérer le passage de la frontière grâce à un Document douanier simplifié (DDS) et à des procédures de dédouanement simplifiées. Les Responsables des Bureaux d'information commerciale (ResBIC) ont été déployés à certains postes-frontières pour aider les petits commerçants en leur fournissant des informations sur les procédures de passage des frontières et le remplissage des formulaires.

Actuellement, 8 États membres du COMESA mettent en œuvre le Récos. Il s'agit du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Kenya, du Malawi, du Rwanda, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe. D'autres États membres, dont Djibouti, l'Éthiopie et le Soudan, ont indiqué que le processus de mise en œuvre du Récos avec les pays voisins est en cours. Suite aux demandes des États membres et à la décision du Conseil réuni en sa 40^e session en novembre 2019, une étude formelle visant à revoir le seuil Récos a été entreprise. Cette décision fait suite aux disparités observées entre les États membres quant aux niveaux appliqués qui vont de 500 USD en RDC à 3 000 USD au Malawi. Les États membres ont exprimé leur volonté de revoir le seuil actuel du Récos.

Selon l'étude, le seuil actuel Récos a relativement favorisé la formalisation du petit commerce transfrontière. En outre, le seuil est suffisant pour que les petits commerçants transfrontières réalisent des économies d'échelle et saisissent les opportunités qui leur sont offertes pour développer leurs activités. L'étude propose que le seuil actuel du Récos du COMESA soit maintenu à 2 000 USD. Par ailleurs, elle recommande que les États membres s'efforcent d'harmoniser leur seuil du Récos à 2000 USD. En outre, les États membres qui mettent en œuvre le Récos sont encouragés à revoir régulièrement leur liste commune de produits du Récos afin d'y inclure d'autres produits originaires du COMESA susceptibles d'intéresser les commerçants.

Élimination des Obstacles non tarifaires au commerce (ONT) dans la région COMESA

Le Programme ONT du COMESA comprend : le Règlement du COMESA sur les obstacles non tarifaires, le mécanisme de notification, de suivi et d'élimination en ligne des ONT et les outils de notification et de suivi par SMS.

Le COMESA est en train de mettre en œuvre le Règlement sur les ONT tel qu'adopté par la 33^e réunion du Conseil des ministres et tel que révisé et adopté par la 41^e session dudit Conseil. Le Règlement du COMESA sur les Obstacles non tarifaires fournit un cadre juridique pour l'élaboration d'outils régionaux de notification, de surveillance et d'élimination, de dispositions institutionnelles nationales et régionales pour la gestion du Programme ONT, ainsi qu'un cadre juridique pour la résolution des ONT identifiés. Les outils de notification des ONT comprennent le mécanisme de notification, de suivi et d'élimination en ligne, disponible sur le site Internet www.tradebarriers.org, l'outil de notification et de suivi par SMS, ainsi que l'utilisation d'autres méthodes (téléphone, téléphonie, courriel et utilisation de formulaires de déclaration). Tous les États membres du COMESA sont encouragés à utiliser le mécanisme de notification en ligne et à entreprendre des programmes nationaux de sensibilisation et d'information des parties prenantes afin de promouvoir l'utilisation des mécanismes de notification des ONT. Les principaux résultats obtenus sont les suivants :

- i. Le premier Forum régional sur les ONT a été organisé à l'intention des points focaux, au cours duquel ont été examinés, entre autres, le projet de programme de travail sur la mise en œuvre du Règlement du

COMESA sur l'élimination des ONT et la Matrice assortie de délais sur l'élimination des ONT. Le Forum a également convenu des actions à entreprendre pour résoudre les ONT signalés, ainsi que des délais à respecter ;

- ii. Un plan de travail régional visant à gérer et à éliminer les ONT a été élaboré et un mécanisme de suivi et d'évaluation a été mis en place ;
- iii. Des comités nationaux de suivi (CNS) ont été mis en place dans 15 États membres et un groupe WhatsApp a été créé à l'intention des points focaux nationaux en vue de faciliter la communication et la résolution rapide des ONT ;
- iv. Un soutien a été fourni aux États membres pour les aider à résoudre les obstacles non tarifaires de longue date ;
- v. La gestion du système en ligne ; et
- vi. Un soutien technique a été apporté à la Zambie et au Zimbabwe pour l'élaboration d'une stratégie nationale d'élimination des ONT.

Le point sur la Plateforme en ligne du COMESA pour l'échange d'informations

La 8^e réunion extraordinaire du Conseil des ministres du COMESA a demandé au Secrétariat de mettre sur pied une plateforme en ligne pour permettre aux États membres d'échanger et de partager des informations sur la disponibilité des produits essentiels dans la région COMESA dans le cadre des mesures de réponse visant à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19. À cet égard, le Secrétariat a conçu une plateforme en ligne sur son site web, qui est accessible sur la page [https// :COVID.comesa.int](https://:COVID.comesa.int). Cette plateforme contient des informations sur la production, la demande intérieure et l'offre de produits essentiels, et facilite les liens entre fournisseurs et acheteurs, peu importe où ils se trouvent dans la région, en temps réel et à moindre coût. La plateforme en ligne devrait également compléter la mise en œuvre des Lignes directrices du COMESA sur la COVID-19 en vue de faciliter la circulation des biens et des services dans la région et de contribuer à la réduction de la pauvreté dans les États membres. Suite au lancement de la plateforme, les activités suivantes ont été réalisées :

- i. Le Secrétariat a organisé des ateliers de sensibilisation et de mobilisation ainsi que des webinaires à l'intention des 21 États membres. 16 de ces 21 États ont désigné leurs points focaux nationaux qui sont chargés d'assurer l'administration et la gestion de la plateforme et de mobiliser les parties prenantes nationales, y compris les secteurs public et privé, afin qu'elles en fassent usage et en tirent profit;
- ii. Des formations nationales et régionales ont été organisées pour s'assurer que tous les points focaux désignés soient en mesure d'interagir avec la plateforme et d'aider les parties prenantes nationales, le cas échéant; et
- iii. À la fin du mois d'août, 21 entreprises avaient pu s'inscrire sur la plateforme et 5 des 21 États membres ont téléchargé certains produits sur le portail.
 - Les 21 entreprises sont réparties dans les pays suivants : Maurice (3), Zambie (6), Kenya (1), Égypte (1), Rwanda (3), Eswatini (2), Madagascar (3), RD Congo (1) et Union des Comores (1)
 - Les catégories de produits sur la plateforme comprennent les produits de nettoyage et d'hygiène (2), les équipements de protection individuelle (2), les produits alimentaires (11) ; et
 - Les États membres qui sont parvenus à télécharger des informations publiques, notamment des réglementations et des données et statistiques commerciales, sont le Kenya, l'Eswatini, la Zambie et Maurice.

Progrès dans la mise en œuvre des activités de l'Union douanière

En ce qui concerne la mise en œuvre des activités de l'Union douanière du COMESA, les réalisations suivantes ont été communiquées :

- i. **Mise en œuvre de la ZLE du COMESA et des instruments de l'Union douanière** : Il était prévu que le Code des douanes (CdD) soit transposé dans son intégralité par les États membres dans leurs législations nationales ; et que le Recueil de tarifs douaniers soit aligné à 85 % sur la Nomenclature tarifaire commune (NTC) et à 75 % sur le Tarif extérieur commun (TEC) d'ici 2020. La NTC du COMESA est alignée sur l'édition 2017 du Système harmonisé (SH), bien que les travaux en sont à un stade avancé pour la transposer sur l'édition 2022 du SH. La plupart des États membres ont amélioré leur législation douanière et aligné leur Recueil de tarifs douaniers sur l'édition 2017 du SH. Cependant, la majorité d'entre eux doivent encore améliorer l'alignement de leur Recueil de tarifs douaniers sur la NTC et le TEC comme convenu pour rendre l'Union douanière pleinement opérationnelle.

- ii. **Règles d'origine :** Le Protocole sur les règles d'origine ainsi que les Lignes directrices ont été examinés, et les instruments révisés ont été adoptés par les États membres. Les travaux techniques sur la conception de l'instrument du certificat d'origine électronique (COe) sont en cours et les essais pilotes devraient commencer au cours du dernier trimestre de 2022.

- iii. **Programme des Opérateurs économiques agréés :** En septembre 2021, le programme OEA avait été déployé dans 14 États membres, dont le Burundi, l'Esuatini, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe. D'autres États membres ont indiqué qu'ils en étaient soit au stade de la planification, soit au stade de pilotage. Les instruments suivants sont en cours d'élaboration : les manuels de procédures opérationnelles normalisées pour la validation des OEA et la gestion des autorisations a posteriori ; les supports de formation régionaux sur la mise en œuvre du programme OEA du COMESA ; et une base de données pour le programme OEA national. Le Secrétariat a également facilité l'organisation d'ateliers nationaux de sensibilisation axés sur la demande dans les États membres.

- iv. **Gestion coordonnée des frontières :** Le COMESA a adopté les postes-frontières à guichet unique (PFGU) en tant que volet de sa stratégie de corridors pour remédier à la congestion aux frontières le long des principaux corridors de transport et compléter d'autres instruments de transit et des programmes de facilitation du transport transfrontière. Plus de 30 PFGU dans la région en sont à différents stades de mise en œuvre : 17 sont opérationnels ; quatre sont terminés et prêts à être opérationnels ; six sont en construction, tandis que d'autres en sont au stade d'étude de faisabilité ou de planification. En outre, l'étude de faisabilité, la conception et la mise en place de PFGU le long des corridors de la région ont été adoptées pour faciliter le développement d'infrastructures, de procédures et de systèmes appropriés aux postes-frontières dans le but de réduire les retards rencontrés par les transporteurs et les voyageurs. Le renforcement des capacités des agences frontalières des États membres retenus pour appuyer la mise en œuvre du concept du PFGU est en cours ou a été fourni avec l'aide financière de différents partenaires de développement tels que l'UE, la BAD, l'IGAD, la JICA, le NEPAD et TradeMark East Africa. Le Secrétariat a continué à mettre en œuvre des initiatives de modernisation des postes-frontières dans le cadre du Programme de facilitation du commerce au titre du 11^e FED afin d'aider certains États membres dans cinq (5) postes-frontières retenus à améliorer leurs infrastructures, à revoir leurs cadres et procédures juridiques et réglementaires, et à fournir des équipements et des solutions TIC modernes pour améliorer l'efficacité opérationnelle des postes-frontières. À ce jour, la mise en œuvre du projet de modernisation des frontières a débuté à Chirundu (des deux côtés), à Mwami/Mchinji, à Nakonde/Tunduma, à Galafi (des deux côtés) et à Moyale (Éthiopie).

- v. **Mise en œuvre du Guichet unique électronique :** À l'heure actuelle, les guichets uniques nationaux sont opérationnels ou en cours de développement dans 14 États membres, à savoir le Burundi, Djibouti, la République démocratique du Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, Maurice, le Malawi, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe.

- vi. **Zone de libre-échange numérique du COMESA (ZLEN) :** Le Secrétariat est en train de mettre en œuvre le Plan d'action de la ZLEN qui a été adopté par le Conseil des ministres dans le but de fournir aux commerçants les outils numériques et l'infrastructure dont ils ont besoin pour améliorer le commerce intrarégional et mondial. Les 3 différents axes de la ZLEN, à savoir le commerce électronique, la logistique électronique et la législation électronique, sont en phase de mise en œuvre parallèlement à divers programmes douaniers. Par exemple, dans le domaine du commerce électronique, 5 États membres, à savoir Maurice, l'Ouganda, le Rwanda, la Tunisie et le Zimbabwe, ont indiqué qu'ils mettaient en œuvre des procédures douanières pour faciliter cette activité. En outre, le Secrétariat est en train de mettre en œuvre les initiatives et les plans d'action visant à développer le Marché en ligne du COMESA (commerce électronique) ainsi qu'un cadre juridique régional et des lignes directrices harmonisés en vue de développer et de faire progresser le commerce électronique dans la région. Il ressort de plusieurs évaluations et rapports que la plupart des États membres ont besoin d'apporter des améliorations dans les domaines suivants pour faciliter le commerce électronique. Il s'agit notamment du cadre juridique, de l'infrastructure TIC, de l'Internet, des facilités de paiement électronique et de la sensibilisation des parties prenantes des secteurs public et privé à l'utilisation et à la gestion du commerce électronique.

- vii. **Système de gestion et site Internet des douanes :** Jusqu'à présent, 15⁵ des 21 États membres utilisent le système SYDONIA, tandis que les autres États membres, à savoir l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Maurice et la Tunisie, mettent en œuvre des systèmes de gestion douanière équivalents. En outre, le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec les États membres qui avaient besoin d'une assistance pour migrer vers SYDONIA World ou son équivalent de système avancé de gestion douanière. Le Secrétariat a, par ailleurs, signé un Accord de co-délégation avec la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour développer et mettre en œuvre le Centre régional d'appui à l'automatisation des douanes (CARSC) au Secrétariat, et ce, dans le but de fournir un soutien technique et financier durable aux États membres et de normaliser et harmoniser les systèmes afin d'améliorer la connectivité et l'échange électronique des données. Dans le cadre de cette mission, l'équipe de projet de la CNUCED a entrepris une évaluation situationnelle des systèmes de gestion de l'automatisation douanière dans tous les États membres en 2019-2020. Jusqu'à présent, tous les États membres, abstraction faite de l'Érythrée, disposent de sites Internet des douanes pour la publication électronique des lois, des réglementations et des procédures douanières. Le programme MAIR a aidé les Comores à passer du Sydonia++ au Sydonia World. Au titre du Programme de facilitation du commerce, le Malawi et le Zimbabwe bénéficient actuellement d'un appui pour passer aux dernières versions de Sydonia World.
- viii. **Mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges :** En réponse aux décisions du Conseil des ministres, le Secrétariat est en train de mettre en œuvre le Programme de facilitation du commerce (PFC) du COMESA au titre du 11^e FED en tant qu'approche régionale de la stratégie de facilitation du commerce afin d'aider les États membres à mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) et à améliorer la coopération douanière et la facilitation des échanges dans la région. Lors de sa 42^e réunion en novembre 2021, le Conseil a en outre décidé que le Secrétariat, en collaboration avec les États membres et les partenaires de développement, devrait mobiliser des ressources techniques et financières pour la mise en œuvre des obligations de la catégorie C au titre de l'AFE de l'OMC.
- ix. Les États membres ont créé des Comités nationaux de facilitation des échanges (CNFE) et le PFC soutient la mise en œuvre de leurs plans de travail en fonction de la demande. La plupart des États membres auront besoin d'un soutien supplémentaire pour la mise en œuvre de certaines mesures de catégorie C. Le PFC du COMESA apporte un soutien limité à la mise en œuvre des mesures de la catégorie C dans les États membres.

Le statut de la notification par les États membres de leurs catégories et de la ratification de l'AFE est indiqué au tableau 14.

Tableau 14 : Notification des catégories A, B et C et ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges

Pays	Catégorie C Notification effectuée	Ratification effectuée
1. Burundi	x	12.12.2019
2. RDC	x	-
3. Djibouti	x	05.03.2018
4. Égypte	x	24.06.2019
5. Eswatini	x	21.11.2016
6. Kenya	x	10.12.2015
7. Madagascar	x	20.06.2016
8. Malawi	x	12.07.2017
9. Maurice	x	05.03.2015
10. Rwanda	x	22.02.2017
11. Seychelles	x	11.01.2016
12. Tunisie	x	17.07.2020
13. Ouganda	x	27.06.2018
14. Zambie	x	16.12.2015
15. Zimbabwe	x	17.10.2018
Total	15	14

Les types d'assistance les plus fréquemment sollicités sont liés aux ressources humaines et à la formation, aux cadres législatifs et réglementaires, aux technologies de l'information et de la communication (TIC) telles que les réseaux virtuels, aux solutions automatisées et aux scanners, aux infrastructures et équipements, aux procédures institutionnelles, au diagnostic et à l'évaluation des besoins, et à la sensibilisation de toutes les parties prenantes concernées dans les secteurs public et privé.

- i. **Portail régional d'information commerciale :** En septembre 2021, 14 États membres au total ont indiqué qu'ils avaient élaboré et mis en œuvre leur Portail d'information commerciale (PIC) national. Cependant, il a été noté que les PIC nationaux présentent des différences en termes de contenu, de fonctionnalités et de cadre institutionnel qui doivent être harmonisés et normalisés au niveau régional conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques. L'équipe de projet de la CNUCED a élaboré des Lignes directrices régionales du COMESA pour la mise en œuvre des PIC et des discussions ont eu lieu avec le Secrétariat pour soutenir le développement de PIC nationaux dans 2 États membres en s'appuyant sur les Lignes directrices régionales.
- ii. **Mise en œuvre des instruments de transit :** Dans le but de promouvoir la mise en œuvre des instruments de transit et d'améliorer l'efficacité des postes-frontières et des corridors, le Secrétariat apporte un soutien aux États membres pour des projets aux postes-frontières prioritaires, dont ceux de Chirundu, de Mwami/Mchinji, de Nakonde, de Moyale et de Galafi.
- iii. **Système électronique de suivi des marchandises (ECTS) :** Certains États membres introduisent l'ECTS en tant qu'outil moderne de suivi et de traçage des marchandises dans le but d'améliorer le contrôle douanier et de faciliter le mouvement des marchandises et le transport d'une frontière à l'autre à l'intérieur du pays ou au-delà. Le COMESA apporte son soutien à l'installation et à l'amélioration de l'ECTS dans les corridors de Djibouti, de Chirundu et de Nacala. En outre, certains États membres sont en train de mettre en œuvre un ECTS étendu pour retracer et suivre le mouvement des conducteurs et des marchandises à travers les frontières en réponse à la pandémie de COVID-19.
- iv. **Études sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises :** Au cours de la période considérée, la Zambie a bénéficié de l'aide du Secrétariat pour mener son étude nationale sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises aux postes-frontières de Mwami et de Nakonde dans le cadre du Programme de facilitation du commerce du COMESA financé par le 11^e FED. Le Groupe de travail technique sur le renforcement des capacités douanières a élaboré un module de formation sur la réalisation d'études sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises, et le Secrétariat collaborera avec l'OMD et d'autres partenaires afin de renforcer la coopération et le soutien accordé aux États membres pour mener ces études et créer un groupe d'experts régionaux et nationaux formés et agréés par l'OMD.
- v. **Formation au renforcement des capacités et ateliers de sensibilisation :** Le Secrétariat a entrepris plusieurs activités de renforcement des capacités axées sur la demande concernant les mécanismes d'élimination des ONT, l'AFE de l'OMC, les instruments douaniers et de facilitation du commerce du COMESA, le RGTD, la Carte jaune, les règles d'origine et le système de COe, la gestion coordonnée des frontières/PFGU, le Guichet unique, l'automatisation des douanes, le programme OEA et le Récos. Le soutien du Secrétariat comprenait une assistance pour aligner et mettre en œuvre les lois et procédures nationales conformément au Traité, aux lois et aux protocoles du COMESA ainsi qu'aux décisions du Conseil. En outre, le Groupe de travail technique (GTT) sur le renforcement des capacités douanières créé par le Conseil lors de sa 41^e réunion en novembre 2020 a tenu sa réunion inaugurale et a identifié les interventions prioritaires dans le domaine du renforcement des capacités douanières. Le GTT cherche à superviser l'élaboration de modules et de manuels de formation destinés à être utilisés pour le renforcement et le développement des capacités régionales. Il s'agit notamment de manuels de formation sur la gestion coordonnée des frontières, le Guichet unique électronique, le Portail d'information commerciale, le certificat d'origine électronique et les opérateurs économiques agréés. Le GTT a élaboré des manuels de formation sur la gestion coordonnée des frontières, les postes-frontières à guichet unique et l'étude sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises.

Négociations portant sur le commerce des services

Les services constituent une partie importante et croissante de l'économie mondiale, représentant la plus grande part de

la production et de l'emploi tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Au sein du COMESA, le secteur des services représente généralement environ 50 % du PIB. En outre, dans plusieurs États membres du COMESA, la majorité des personnes employées travaillent désormais dans le secteur des services. Le commerce des services a également connu une croissance exponentielle dans la région, offrant aux États membres d'énormes possibilités de diversifier leurs exportations, d'accroître les investissements, de rechercher de nouvelles opportunités de croissance dynamique et durable, et de promouvoir une plus grande efficacité de l'économie nationale. La libéralisation du secteur des services constitue donc un stimulant important pour la croissance économique, dans la mesure où elle permettrait d'améliorer les performances économiques grâce aux gains d'efficacité et aux réductions des coûts de production.

Les États membres du COMESA se sont engagés à libéraliser 7 secteurs de services prioritaires, à savoir les services de communication, les services financiers, les services de tourisme, les services de transport au titre de la 1^{ère} phase des négociations, et les services aux entreprises, les services de construction et les services liés à l'énergie au titre de la 2^e phase. Le premier cycle de négociations sur le commerce des services du COMESA s'est conclu en 2014 par l'approbation et l'adoption de calendriers de mise en œuvre d'engagements spécifiques pour 11 États membres, à savoir le Burundi, Djibouti, l'Égypte, l'Eswatini, le Kenya, le Malawi, Maurice, l'Ouganda, les Seychelles, le Soudan et la Zambie, dans les secteurs des services de communication, des finances, du tourisme et des transports. Le deuxième cycle de négociations sur le commerce des services, qui couvre 3 secteurs des services supplémentaires, à savoir les entreprises, la construction et les services connexes d'ingénierie et d'énergie, a débuté en 2019 et se poursuit.

Depuis le début de la 2^e phase des négociations, les États membres suivants ont soumis des projets d'offres : Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Égypte, Eswatini, Kenya, Malawi, Maurice, Ouganda, Seychelles, Zambie et Zimbabwe. En outre, les Comores, la République démocratique du Congo, Madagascar et le Zimbabwe ont soumis leurs projets d'offres sur les secteurs prioritaires pour lesquels ils n'avaient pas fait d'offres lors de la 1^{ère} phase. Au cours de la période considérée, dans le cadre de la mise en œuvre des activités sur l'amélioration du commerce des services, grâce au soutien du 11^e FED, le Secrétariat a entrepris les activités suivantes :

- i. A fourni un appui et a assuré la coordination de 2 réunions techniques du Comité du commerce des services pour examiner les projets d'offres soumis par 13 États membres et faciliter l'échange d'offres et de demandes;
- ii. A fourni une assistance technique et financière à 1 État membre, à la demande de celui-ci, pour faciliter les consultations nationales des parties prenantes afin qu'il révise son offre initiale et formule une offre sur le secteur des services liés à l'énergie;
- iii. A organisé deux ateliers virtuels de renforcement des capacités, respectivement du 12 au 15 juillet et du 6 au 9 décembre 2021, pour continuer à renforcer des capacités des États membres en matière de négociation du commerce des services;
- iv. A fourni une assistance technique et a contribué au renforcement des capacités de 3 États membres, à savoir Djibouti, Madagascar et la Tunisie, en matière de commerce des services, afin de faciliter l'élaboration de leurs offres initiales; et
- v. A appuyé la réalisation de 2 études sur les services aux entreprises et les services liés à l'énergie par le biais de consultations afin de soutenir les négociations en cours.

Coopération avec d'autres CER, des organisations internationales et des partenaires de développement

Au cours de la période considérée, le Programme douanier, en collaboration avec les coordinateurs de la ZLET originaires de l'EAC et de la SADC, a contribué à l'élaboration de divers documents de travail, notamment le projet de lignes directrices sur les marchandises périssables. En outre, le Programme douanier a contribué à la tenue de la 27^e réunion du Groupe de travail sur les règles d'origine, de la 12^e réunion du Groupe de travail sur la coopération douanière, la documentation, les procédures et les instruments de transit, et de la 19^e réunion du Forum de négociations commerciales.

En ce qui concerne la coopération avec les organisations internationales et les partenaires de développement, le Programme douanier a facilité la coopération avec le Programme UE-OMD sur le Système harmonisé en Afrique. Il est prévu qu'en 2022, le COMESA et ses États membres recevront une aide au renforcement des capacités sur les questions liées au SH dans le cadre du Programme UE-OMD sur le SH. Compte tenu des nombreux défis constatés au cours de la période considérée, le Programme Commerce et Douanes du COMESA continuera à soutenir la numérisation et l'utilisation continue des instruments de facilitation du commerce, y compris le certificat d'origine électronique, le système de notification en ligne des ONT, etc. et fera appliquer le Règlement sur les ONT, entre autres mesures.

Programme de facilitation du commerce (PFC) et Initiative sur le petit commerce transfrontière (IICTF) au titre du 11^e FED du COMESA

L'enveloppe sous-régionale du COMESA sous le 11^e FED couvre des objectifs spécifiques et des résultats attendus sur la facilitation du commerce et le commerce transfrontière. Elle est mise en œuvre par le biais du programme Commerce et Douanes et dispose d'une allocation indicative de 85 millions d'euros répartis sur 5 ans pour aider le COMESA à mettre en œuvre ses priorités d'intégration régionale. Le Programme de facilitation du commerce (PFC) et l'Initiative sur le petit commerce transfrontière (IICTF) relèvent de l'enveloppe sous-régionale du 11^e FED. Les trois objectifs définis sont les suivants :

- a) Objectif 1 : 68 millions d'euros : Réduction du coût du commerce transfrontière grâce à la suppression des obstacles internes conformément aux accords tripartites. Le Programme comporte deux volets à mettre en œuvre comme suit :
 - i) *L'Initiative en faveur du petit commerce transfrontière, programme à hauteur de 15 millions d'euros*, qui vise à accroître les flux commerciaux transfrontières formels à petite échelle dans la région COMESA/ tripartite, ce qui entraînera une perception accrue des recettes publiques aux frontières ainsi qu'une sécurité renforcée et des revenus plus élevés pour les petits commerçants transfrontières; et
 - ii) *Le Programme de facilitation du commerce, doté d'une allocation indicative de 53 millions d'euros*, qui vise à accroître les flux commerciaux intrarégionaux de biens, de personnes et de services en réduisant les coûts/retards des importations/exportations aux postes-frontières spécifiques grâce à la réduction des ONT, à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange numérique (ZLEN), à l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, à des améliorations de la gestion coordonnée des frontières et de la libéralisation du commerce des services, et à la libre circulation des personnes et la promotion du commerce.
- b) Objectif 2 : 10 millions d'euros : Participation accrue du secteur privé aux chaînes de valeur régionales et mondiales, grâce à un climat d'investissement et d'affaires amélioré et à une compétitivité et une capacité de production et d'innovation accrues. Cette initiative devrait aboutir aux résultats suivants : les capacités de production, d'innovation et de compétitivité des petites et moyennes entreprises sont renforcées, et l'environnement propice aux petites et moyennes entreprises et au secteur privé est amélioré en général dans la région COMESA.
- c) Objectif 3 : 7 millions d'euros : Renforcement des capacités du Secrétariat du COMESA et des États membres, y compris le secteur privé, à approfondir l'intégration régionale. Les résultats suivants sont attendus : les capacités requises pour contrôler la transposition en droit interne et la mise en œuvre des engagements régionaux et pour s'engager dans un dialogue multipartite sur l'intégration économique régionale sont renforcées, tant au niveau du Secrétariat qu'au niveau des pays ; les capacités du Secrétariat du COMESA en matière de passation de marchés et de gestion financière sont améliorées ; et la production et la diffusion de statistiques régionales harmonisées tenant compte de la dimension de genre sont améliorées.

Programme de facilitation du commerce (PFC)

En 2021, le COMESA s'est efforcé de faire avancer les travaux sur l'amélioration du fonctionnement du marché intérieur par le biais de plusieurs activités de facilitation des échanges, notamment : l'adoption d'initiatives basées sur la technologie numérique telles que la Zone de libre-échange numérique (ZLEN) ; l'avancement du développement du prototype de COe pour appuyer le pilotage ; la finalisation de l'élaboration des procédures opérationnelles normalisées et des manuels de formation des OEA du COMESA ; l'avancement des travaux de développement du Centre régional d'appui à l'automatisation des douanes (CARSC) du COMESA et du Portail régional d'information commerciale (PIC) ; l'élaboration et l'adoption de manuels de formation sur un certain nombre de sujets douaniers et le soutien à la mise en œuvre de certaines activités dans le cadre des accords de subdélégation signés avec les États membres pour les projets de modernisation des postes-frontières aux 5 postes-frontières ciblés pour la mise en œuvre d'interventions visant à faire progresser la facilitation des échanges. Et ce, malgré les effets perturbateurs de la pandémie de COVID-19 qui ont eu un impact négatif sur les programmes de commerce et de facilitation du commerce, en particulier ceux mis en œuvre dans les États membres. Les points saillants du PFC, dont certains ont été mis en évidence dans ce rapport, sont les suivants :

- i. 10 États membres (le Burundi, les Comores, l'Égypte, la Zambie, le Zimbabwe, le Rwanda, les Seychelles, Madagascar, le Malawi et Maurice) ont notifié leurs comités nationaux de suivi et leurs points focaux des

ONT. Cela équivaut à une augmentation de 6 pays par rapport au nombre indiqué dans le rapport de l'exercice précédent ;

- ii. Le PFC a aidé la Zambie et le Zimbabwe à élaborer des stratégies d'élimination des ONT ;
- iii. Plus de 200 membres des comités nationaux de suivi et des points focaux nationaux ont reçu une formation sur le mécanisme d'élimination des ONT du COMESA, qui comprenait le Règlement du COMESA sur les obstacles non tarifaires, les procédures de travail, le système de notification en ligne et l'outil SMS, ainsi que l'élaboration de stratégies nationales d'élimination des ONT ;
- iv. Le PFC a aidé le Burundi à préparer des projets de catégorie C, à présenter au Secrétariat de l'OMC et à d'autres donateurs en vue de l'obtention d'un financement ;
- v. Le PFC a apporté son soutien à Madagascar pour l'élaboration d'un plan de travail, de budgets et de termes de référence pour la mise en œuvre d'activités prioritaires dans le cadre du Plan d'action national sur les mesures de facilitation des échanges au titre de l'AFE de l'OMC ;
- vi. Un outil de suivi et d'évaluation a été élaboré pour faciliter l'évaluation de la mise en œuvre par les États membres des mesures des catégories B et C de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges ;
- vii. Les Seychelles ont reçu un soutien pour l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre et d'un plan d'action dans le cadre d'un programme national des OEA ;
- viii. Le Programme de travail du COMESA sur les douanes et la facilitation du commerce (2021-2025) a été préparé et adopté par le Conseil en novembre 2021 ;
- ix. Un PIC régional en mode démo, basé sur les PIC nationaux des États partenaires de l'EAC, a été hébergé sur un domaine du COMESA et est accessible aux États membres sur tradeportal.comesa.int. Nom d'utilisateur – comesa ; mot de passe – tradeportal ;
- x. Des accords de subdélégation pour la mise en œuvre de projets de modernisation des frontières ont été signés entre le Secrétariat du COMESA et Djibouti, l'Éthiopie, le Malawi, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Le processus de signature de l'Accord de subdélégation avec le Kenya est à un stade avancé.

Initiative sur le petit commerce transfrontière (ICTF)

Les principaux faits marquants de l'ICTF au cours de la période considérée, dont certains ont été mis en évidence dans le présent rapport, sont les suivants :

- i. Un atelier national de sensibilisation a été organisé en Éthiopie en septembre 2021, en vue de sensibiliser les parties prenantes concernées à l'importance d'adopter officiellement le Récós et d'autres instruments de facilitation du commerce du COMESA. En conséquence, le pays a élaboré une feuille de route pour la mise en œuvre du Récós avec ses voisins.
- ii. 6 études ont été achevées et validées par les États membres concernés sur :
 - L'examen des politiques des États membres relatives à la formalisation de l'économie informelle, en mettant l'accent sur le commerce informel ;
 - L'examen de la conception et de la mise en œuvre du système de manifeste des passagers et du fret, qui a été piloté en 2012 entre la Zambie et le Zimbabwe en vue d'établir son potentiel de faciliter le petit commerce transfrontière (PCTF) ;
 - L'étude d'options pour inclure certains services (en particulier le mode 4 – Mouvement des personnes physiques au Récós ;
 - Un document technique sur la liste commune bilatérale et régionale pour le Récós ;
 - L'adéquation du seuil actuel du Récós ; et
 - La pérennité des ResBIC après la clôture du programme sur le PCTF.
- iii. La formation des ResBIC sur les procédures de douane et d'immigration pour traverser les frontières, et sur les questions liées au genre et au commerce ;
- iv. Le soutien à la réunion bilatérale sur le Récós entre la République démocratique du Congo et la Zambie, qui

s'est tenue du 16 au 18 décembre 2021 à Ndola (Zambie). La réunion a bien progressé vers la mise en œuvre du Récos. Les questions en suspens seront transmises aux autorités supérieures. Une réunion a également eu lieu pour discuter du cadre et des modalités du système de jeton électronique qui sera mis à l'essai à la frontière de Kasumbalesa ;

- v. Les équipements du Laissez-passer vert et des mini-laboratoires ont été installés et mis en service au poste-frontière de Luangwa le 7 octobre 2021;
- vi. Un ResBIC a été recruté à la frontière de Moyale, au Kenya, en complément des sept autres déjà recrutés aux cinq frontières ciblées de Chirundu, de Kasumbalesa, de Mwami/Mchinji et de Nakonde ;
- vii. Un Mémoire d'accord (Médac) a été signé entre le Secrétariat et le Bureau national des statistiques du Kenya et une formation de 17 enquêteurs pour Moyale-Kenya a été organisée du 8 au 17 novembre 2021 à la frontière de Moyale, en préparation du lancement de la collecte de données IICTF à la frontière ;
- viii. Des études de faisabilité ont été réalisées et des rapports contenant des conclusions et des recommandations ont été finalisés pour la construction de marchés frontaliers à Chirundu (côté Zambie), à Chirundu (côté Zimbabwe), à Nakonde, à Tunduma et à Mwami (Chipata) ;
- ix. Négociation et signature d'accords de subdélégation avec la Tanzanie et la Zambie pour la construction de marchés frontaliers à Majengo, Tunduma et Mwami (Chipata), respectivement.

Mise en œuvre du Projet de facilitation du commerce dans la région des Grands Lacs (PFCGL)

L'objectif du PFCGL consistait à faciliter le commerce transfrontière en augmentant les capacités pour le commerce et en réduisant les coûts auxquels sont confrontés les commerçants, en particulier les petits commerçants et les femmes, aux frontières ciblées. Le projet s'élève au total à 79 millions de dollars répartis comme suit : Rwanda 34 millions USD (prêt), RD Congo 30 millions USD (prêt), Ouganda 10 millions USD (prêt) et Secrétariat 5 millions USD (don). Le projet comprend des composantes qui sont exécutées au niveau national tandis que d'autres le sont à l'échelle régionale afin de permettre le partage des expériences et des meilleures pratiques. Le Secrétariat du COMESA a dirigé la mise en œuvre de la composante 2 : mise en œuvre des réformes politiques et procédurales et renforcement des capacités pour faciliter le commerce transfrontière de biens et de services, et la composante 4 sur l'appui à la mise en œuvre, la communication, et le suivi et l'évaluation. La date de clôture du projet a été prolongée du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021 afin d'avoir suffisamment de temps pour achever la mise en œuvre des activités en suspens axées sur le déploiement du Récos, la durabilité des BIC, l'amélioration de la visibilité du projet, et le suivi et l'évaluation.

Les principales réalisations du PFCGL au cours de la période considérée sont notamment les suivantes :

- i. Renforcement des capacités par la formation et la sensibilisation au Récos et à la Charte. Élaboration de 5 manuels didactiques pour la formation des formateurs et organisation de sessions de formation régionales à l'intention des fonctionnaires des secteurs privé et public ;
- ii. Mise en place de Bureaux d'information commerciale et aide aux petits commerçants transfrontières ;
- iii. Création de comités frontaliers conjoints et séances de formation pour promouvoir et faciliter les bonnes relations commerciales entre les pays participant au projet ;
- iv. Des ateliers de sensibilisation et de conscientisation ont été organisés dans divers domaines, notamment le Récos et le Règlement du COMESA sur les normes minimales de traitement des petits commerçants transfrontières ; et
- v. Facilitation d'une réunion bilatérale entre la RDC et l'Ouganda, au cours de laquelle ont été discutées les normes et les questions SPS qui affectent la mise en œuvre du Récos.

Négociations commerciales

Le point sur les négociations portant sur la Zone de libre-échange tripartite

La BAD a accordé un don de 1,17 million USD au Programme tripartite de renforcement des capacités-Phase II. Cette subvention vise à soutenir la conclusion des négociations de la Phase I, les activités de la Phase II et la mise en œuvre de la ZLET. Le 25 février 2021, la mise en œuvre du projet a démarré sous la direction du COMESA en tant qu'organisme d'exécution œuvrant pour le compte des CER tripartites partenaires. Le programme soutient les activités du Programme de travail tripartite sous le pilier Intégration des marchés. En décembre 2021, 22 États membres et partenaires avaient signé

l'Accord sur la ZLET, et 10 d'entre eux⁶ l'avaient ratifié. 14 ratifications sont requises pour que l'Accord entre en vigueur.

Les négociations entre le COMESA, l'EAC et la SADC se déroulent en deux phases : La première phase des négociations portait sur la libéralisation des tarifs commerciaux, les règles d'origine et les recours commerciaux. À l'exception de quelques domaines sur les règles d'origine couvrant quelques produits des secteurs du textile et de l'automobile, lesquelles sont encore en suspens, la première phase des négociations a été largement conclue, y compris l'Accord tripartite sur la circulation des gens d'affaires, qui a été négocié sous un volet distinct. La deuxième phase couvre les négociations sur la libéralisation du commerce des services et d'autres questions liées au commerce telles que les droits de propriété intellectuelle, la politique de concurrence et les investissements transfrontières. Les négociations tripartites reposent sur trois piliers : le pilier Intégration des marchés, le pilier Développement industriel et le pilier Développement des infrastructures.

Pilier Intégration des marchés

La 8^e réunion du Comité ministériel sectoriel tripartite sur le commerce, les douanes, les finances, les questions économiques et les affaires intérieures qui s'est tenue à Addis-Abeba en juin 2019 a observé que les progrès cumulés réalisés dans la négociation de l'Accord et des instruments de la ZLET ont contribué au processus d'intégration continentale, soulignant ainsi l'importance de la ZLET en tant que plus grand bloc commercial unique vers la concrétisation d'une ZLECAf performante. À travers un processus laborieux qui a démarré par la négociation du texte de la ZLET et, par la suite, des annexes de l'Accord sur la ZLET, plusieurs étapes ont été franchies à ce jour. Voici, ci-après, les progrès réalisés :

- i. Plusieurs États membres et partenaires de la Tripartite ont échangé des offres tarifaires ;
- ii. L'Union douanière de l'EAC et la SACU ont conclu des négociations sur les offres tarifaires ;
- iii. Les négociations entre l'Égypte, la SACU et l'EAC ont été lancées et sont en cours de conclusion ;
- iv. 90% de la Liste des règles d'origine de la ZLET ont notamment été approuvées et figurent déjà à l'Annexe IV de l'Accord sur la ZLET. L'Annexe IV contient une disposition relative aux arrangements transitoires sur les Règles d'origine qui seraient appliquées pour faire démarrer l'Accord sur la ZLET. Il convient de noter que la 8^e réunion du TSMC a permis aux États membres et partenaires qui avaient conclu les négociations tarifaires et ratifié l'Accord sur la ZLET de commencer à négocier leurs échanges selon le principe de géométrie variable ; et
- v. Seules 2 questions concernant les Règles d'origine de certains produits des secteurs du textile et de l'automobile restent en suspens.

Au cours de la période considérée, des réunions des Groupes de travail techniques tripartites (GTTT) concernés et du Forum tripartite de négociations commerciales (FTNC) ont été organisées, au cours desquelles ont été négociés les points suivants :

- Procédures de travail pour l'élimination des ONT ;
- Manuel de procédures de travail pour la mise en œuvre des Règles d'origine tripartites ;
- Règlement pour la mise en œuvre du Manuel de procédures pour les Règles d'origine ;
- Lignes directrices générales sur la coopération douanière, les procédures documentaires et les instruments de transit ;
- Lignes directrices générales sur la facilitation du commerce et du transport ;
- Procédures de travail du Sous-comité tripartite sur les OTC ;
- Procédures de travail du Sous-comité tripartite sur les SPS ;
- Procédures de travail du Sous-comité tripartite sur les ONT ; et
- D'autres instruments visant à mettre en œuvre les annexes de la ZLET, qui sont à différents stades d'élaboration dans les GTT concernés.

S'agissant des négociations sur la Phase II, le projet de protocole sur la politique de concurrence a été examiné par le GTT compétent et par la 19^e réunion du FTNC qui s'est tenue en juin 2021. En outre, les modalités de conduite des négociations sur le commerce des services ont été examinées par le GTT concerné et par le FTNC, et des études ont été recommandées pour orienter les négociations futures.

Les principales réalisations du Groupe de travail de la tripartite (GTT), qui a bénéficié du soutien du TCBP-II, sont notamment les suivantes :

- i. A organisé la 28^e réunion du Groupe de travail technique (GTT) sur les règles d'origine pour examiner les questions en suspens reportées par la 19^e réunion du Forum tripartite de négociations commerciales

6 Égypte, Ouganda, Kenya, Afrique du Sud, Rwanda, Burundi, Namibie, Botswana, Eswatini, Zambie et Zimbabwe.

(FTNC) qui s'est tenue en juin 2021 et qui portait sur le projet de Manuel de procédures normalisées pour la mise en œuvre de l'Annexe IV de l'Accord sur la ZLET sur les règles d'origine, le traitement spécial et différencié en matière de pêche pour les États insulaires, et a élaboré un règlement sur la mise en œuvre des règles d'origine dans le cadre de la ZLET ;

- ii. A réalisé une enquête sur la mise en œuvre des dispositions relatives au cumul dans le cadre des règles d'origine actuelles du COMESA, de l'EAC et de la SADC ;
- iii. A préparé un document sur le cumul d'origine avec les membres de la ZLECAf qui ne sont pas parties à la ZLET et l'a diffusé aux coordinateurs des règles d'origine des CER pour commentaires ;
- iv. A rédigé le document technique pour orienter les négociations sur les règles d'origine applicables aux textiles et aux produits textiles ;
- v. A rédigé un document technique sur les règles d'origine pour guider les négociations sur les règles d'origine applicables aux produits restants du secteur automobile relevant du chapitre 87 du Système harmonisé ;
- vi. A sensibilisé les parties prenantes aux mécanismes de notification, de suivi et d'élimination des ONT de la Tripartite dans les pays membres du COMESA ; et
- vii. A élaboré une base de données sur les Mesures non tarifaires (MNT) à l'intention des parties prenantes et a organisé un atelier de formation sur l'amélioration de la collecte de données sur les MNT au Mozambique.

Le point sur les négociations dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

L'Accord portant création de la ZLECAf est entré en vigueur le 30 mai 2019, après que 24 pays aient déposé leurs instruments de ratification. Les échanges dans le cadre de l'Accord sur la ZLECAf ont débuté le 1^{er} janvier 2021, tandis que les négociations sur les questions en suspens concernant la libéralisation des tarifs, les règles d'origine et le commerce des services se poursuivent. En décembre 2021, 54 États membres et partenaires avaient signé l'Accord, et 41 d'entre eux l'avaient ratifié.

En août 2021, 42 États membres et partenaires avaient soumis leurs listes de concessions tarifaires, dont 12 sont des États membres du COMESA, à savoir : le Burundi, l'Eswatini, la RDC, l'Égypte, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, l'Ouganda, le Rwanda, les Seychelles, et la Zambie. En outre, les RdO convenues couvrent environ 87,1 % des lignes tarifaires, et le délai de juin 2021 pour la conclusion des négociations sur les offres tarifaires et les règles d'origine n'a pas été respecté. Par conséquent, les hauts fonctionnaires du commerce ont adressé une recommandation au Conseil des ministres, lui demandant d'envisager une prolongation.

Le Sommet de l'UA a approuvé la libéralisation de 5 secteurs de services prioritaires, à savoir les transports, les communications, les services financiers, le tourisme et les services professionnels. Ces secteurs sont considérés comme des services à forte croissance, pour lesquels les États membres ont également pris des engagements auprès de l'OMC et des communautés économiques régionales. Les négociations sur les services sont menées selon l'approche de l'offre et de la demande. Pour accélérer le processus, il a été recommandé que tous les États membres finalisent leurs consultations nationales concernant la préparation de leurs offres et soumettent leurs listes d'engagements spécifiques d'ici juin 2021 pour conclure les négociations. Cependant, le délai convenu n'a pas été respecté.

Les États membres ont été invités à prendre des engagements dans les 5 secteurs de services prioritaires de leurs offres. 32 États membres de l'UA et 2 CER ont déposé leurs offres relatives aux 5 secteurs prioritaires du commerce des services, parmi lesquels 13 étaient des États membres du COMESA. Ces pays sont encouragés à participer aux réunions du Comité Commerce des services pour s'assurer que les négociations sur leurs offres soient menées dans un esprit constructif. En ce qui concerne les négociations de la Phase II, qui couvre les droits de propriété intellectuelle (DPI), l'investissement et la politique de concurrence, l'Assemblée extraordinaire a noté qu'il n'était pas possible de les conclure à l'échéance convenue de décembre 2020 à cause de la pandémie de COVID-19, et a décidé que les Phases II et III des négociations sur le commerce électronique seraient conclues d'ici le 31 décembre 2021. La 14^e session de la Conférence de l'Union africaine devait se réunir en octobre 2021 pour passer en revue les progrès accomplis et prendre des décisions sur la mise en œuvre de la ZLECAf et d'autres questions connexes, ainsi que sur les prochaines étapes du processus. Bien que les échanges aient débuté, les aspects suivants restent en suspens :

- i. Finalisation des modalités de mise en œuvre des instruments commerciaux, y compris les offres tarifaires et les RdO ;
- ii. Conclusion de l'Accord-cadre sur la division du travail et des rôles entre le Secrétariat de la ZLECAf et la Commission de l'Union africaine d'une part, et les CER et les États membres d'autre part ;
- iii. Contraintes en matière de capacités financières et humaines ; et

- iv. Coordination et rationalisation des programmes (réunions) avec les activités des autres CER.

Le point sur la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA)

En août 2021, 12 États membres du COMESA étaient éligibles aux avantages de l'AGOA, tandis que 8 étaient éligibles aux avantages relatifs aux vêtements. L'Égypte, la Libye, la Somalie et la Tunisie sont des États membres du COMESA qui ne sont pas éligibles à l'AGOA, étant donné que cet arrangement s'adresse aux pays d'Afrique subsaharienne. Le Rwanda s'est vu suspendre l'application du traitement en franchise de droits pour tous les produits éligibles à l'AGOA dans le secteur de l'habillement.

S'agissant des performances commerciales dans le cadre de l'AGOA, la politique commerciale des États-Unis pour 2021 et le Rapport annuel 2020 ont observé que le commerce entre les États-Unis et les pays bénéficiaires de l'AGOA (y compris dans le cadre du programme SGP des États-Unis) a reculé à 4,1 milliards USD en 2020, contre 8,4 milliards USD en 2019, principalement en raison d'une diminution des importations de pétrole (en baisse de 85%) à 695 millions USD en 2020, contre 4,6 milliards USD en 2019. Le commerce entre les États-Unis et les États membres du COMESA qui sont éligibles à l'AGOA a été irrégulier depuis l'entrée en vigueur de la Loi en 2000. Le pic a été atteint en 2019 lorsque la valeur totale des exportations du COMESA vers les États-Unis dans le cadre de l'AGOA a été enregistré à 935 861 USD. Les deux principaux produits exportés vers les États-Unis au titre de l'AGOA étaient les textiles et vêtements, pour une valeur de 788 603 USD, et les produits agricoles, pour une valeur de 111 937 USD. De manière générale, les échanges ont largement été dominés par les produits textiles et les vêtements. Les États-Unis ont exporté des volumes substantiels vers les pays du COMESA bénéficiaires de l'AGOA en 2018, à hauteur de 2 247 702 USD, et les produits les plus exportés étaient les équipements de transport, pour une valeur de 1 467 482 USD. Le plus faible volume d'exportations des États-Unis vers les pays du COMESA bénéficiaires de l'AGOA a été enregistré en 2020, à hauteur de 1 104 028 USD.

Élaboration de la Stratégie régionale de l'AGOA

La loi de 2015 sur la prorogation et l'amélioration de l'AGOA prévoit l'élaboration de stratégies nationales et régionales de réponse à l'AGOA. Ces stratégies devraient identifier les besoins et les priorités stratégiques afin de stimuler l'utilisation des avantages prévus dans l'AGOA. En août 2021, 19 pays bénéficiaires de l'AGOA ont élaboré des stratégies nationales, dont 8 sont des États membres du COMESA, à savoir : l'Eswatini, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Rwanda et la Zambie.

En novembre 2018 lors de la 39^e réunion du Conseil, il a été envisagé que la Stratégie régionale du COMESA pour l'utilisation des préférences de l'AGOA soit utilisée par les États membres éligibles. Les principaux facteurs ayant été identifiés, la Stratégie a privilégié 5 grandes catégories, à savoir : les textiles et vêtements, l'industrie légère à base de métaux, le cuir et les produits en cuir, les spécialités alimentaires et les ressources naturelles extractives.

Évolution de la politique commerciale des États-Unis

En 2020, le gouvernement américain a procédé à un examen de l'éligibilité des pays à l'AGOA afin de s'assurer que ceux qui en sont bénéficiaires respectent les exigences légales. Les résultats de cet examen ont conduit à la réintégration de la République démocratique du Congo, qui a pris effet le 21 janvier 2021. La dernière extension de l'AGOA jusqu'en 2025 a poussé les pays bénéficiaires à commencer à envisager un engagement post-AGOA avec les États-Unis. Cela a conduit au lancement de l'Initiative d'accord de libre-échange par les États-Unis. Selon l'Agenda 2021 de la politique commerciale des États-Unis et le Rapport annuel 2020, les États-Unis ont lancé une Initiative d'accord de libre-échange (ALE) qui a été conçue pour s'appuyer sur les succès du programme AGOA et qui vise à établir un accord modèle qui pourrait être reproduit à travers le continent, libérant ainsi des opportunités économiques dans un intérêt mutuel. La politique américaine évolue toutefois vers la réciprocité et s'éloigne des préférences commerciales unilatérales, d'où les négociations en cours qui visent à conclure des accords bilatéraux avec certains pays africains.

Le point sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Préparatifs de la 12^e Conférence ministérielle (CM-12)

Après un ralentissement des activités au cours des dernières années, plusieurs membres ont jugé que la réforme de l'OMC était une priorité pour l'organisation et ont proposé des concepts de réforme, notamment l'amélioration du fonctionnement de l'Organe d'appel. En conséquence, les chefs de délégation des pays membres de l'OMC ont procédé à un échange de vues sur les questions devant faire l'objet d'un accord lors des préparatifs de la 12^e Conférence ministérielle (CM-12) en 2021. Les trois principaux domaines identifiés étaient les suivants :

- i. **Les négociations sur la pêche** – Il demeure urgent de parvenir à un accord sur les subventions accordées

aux pêches. La principale priorité des négociations est de dégager un accord sur l'élimination des subventions à la pêche illicite, non réglementée et non déclarée (INN) et sur l'interdiction de certaines subventions qui contribuent à la surpêche et à la surcapacité, en tenant dûment compte du traitement spécial et différencié des pays en développement. Un engagement a été manifesté pour conclure les négociations avant la 12^e Conférence ministérielle.

- ii. **Agriculture et sécurité alimentaire** – La pandémie de COVID-19 et l'aggravation de la faim dans le monde ont justifié fortement l'élaboration, par l'OMC, d'un paquet de mesures liées à la sécurité alimentaire. Les éléments de l'éventuel paquet comprennent la constitution de stocks publics, l'exemption proposée des restrictions à l'exportation pour les achats de produits alimentaires effectués à des fins humanitaires dans le cadre du Programme alimentaire mondial, le soutien interne et la transparence.
- iii. **Pandémie de COVID-19 et pénurie de vaccins** – L'OMC a mis l'accent sur les restrictions à l'exportation, la nécessité d'augmenter les volumes de production de vaccins, les rôles des chaînes de valeur mondiales dans la lutte contre la pénurie de vaccins, en particulier dans les économies à faible revenu, et la nécessité d'une dérogation aux ADPIC.

Les autres questions d'intérêt dans les négociations comprennent :

- i. Les réformes de l'Organe d'appel sur le règlement des différends ;
- ii. Les questions portant spécifiquement sur les pays les moins avancés telles que les propositions du G-90 relatives au traitement spécial et différencié ainsi que les petites économies et les domaines comme le programme de travail sur le commerce électronique ; et
- iii. Le souhait de faire progresser des domaines tels que la réglementation intérieure des services, le commerce électronique, la facilitation des investissements, l'autonomisation économique des femmes, les micro, petites et moyennes entreprises ainsi que les questions liées au commerce et au changement climatique.

Programme de recherche sur la politique économique et commerciale

8^e Forum annuel de recherche du COMESA

Le 8^e Forum annuel de recherche du COMESA s'est tenu du 13 au 16 septembre 2021 sous le thème « Repenser le commerce et les affaires dans le sillage de la pandémie de COVID-19 » et comportait 5 sous-thèmes, à savoir : le commerce intra-COMESA et la COVID-19, la numérisation du commerce, la facilitation des échanges et la pandémie de COVID-19 ; la COVID-19 et le commerce des services au sein du COMESA ; la fabrication, les chaînes de valeur régionales et la COVID-19 dans la région COMESA ; et le commerce agricole, la sécurité alimentaire et la COVID-19. Un total de 8 articles ont été présentés au titre de ces sous-thèmes, notamment :

- i. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur le commerce intra-COMESA : Le cas du commerce entre le Kenya et l'Ouganda ;
- ii. L'impact de la COVID-19 sur le commerce intra-COMESA ;
- iii. L'impact de la COVID-19 sur les exportations agricoles de Madagascar vers la région COMESA ;
- iv. L'effet quotidien de la COVID-19 sur le commerce du Kenya dans la région COMESA : Une analyse au niveau des entreprises ;
- v. La pandémie de COVID-19 et les flux commerciaux intrarégionaux : Une comparaison des Communautés économiques régionales en Afrique ;
- vi. Évaluer le potentiel commercial du COMESA en Afrique : Optimiser les opportunités d'exportation dans la ZLECAf ;
- vii. Le commerce agroalimentaire, un catalyseur de la sécurité alimentaire durable dans la région COMESA ; et
- viii. La numérisation du commerce au lendemain de la pandémie de COVID-19 dans la région COMESA.

Les Prix Innovation du COMESA se sont déroulés en marge du 8^e Forum annuel de recherche. Les innovations suivantes ont été présentées :

- i. Un dispositif de détection des maladies et des parasites des cultures qui permet de détecter et de prévoir les maladies des cultures et les infections par les parasites ;
- ii. Le distributeur de médicaments BRIISP (BMD) pour distribuer des médicaments à distance ; et
- iii. L'infusion et la poudre de Moringa, une innovation du produit Moringa.

Les Prix Innovation 2021 ont été décernés au Distributeur de médicaments BRIISP (BMD) et à l'infusion de Moringa lors du

Programme de recherche sur la politique commerciale

Des études de recherche et des notes d'orientation ont été produites, notamment les suivantes :

- i. Une étude sur les potentiels d'exportation du commerce intra-COMESA, intitulée « *Reaping the Benefits of COMESA Integration* » (Profiter des avantages de l'intégration du COMESA) a été préparée et publiée ;
- ii. 2 travaux de recherche et de conseil ont été commandités et ont démarré en 2021, mettant l'accent sur des questions d'actualité portant sur l'approfondissement du commerce intrarégional, à savoir :
 - Les implications des mesures non-tarifaires et des obstacles non-tarifaires sur le commerce intra-COMESA ; et
 - Les implications du Brexit sur le commerce du COMESA avec l'Union européenne et le œuvre.
- iii. En outre, les notes d'orientation suivantes ont été élaborées et publiées :
 - *Towards Enhancing COME-A-UK Ties - Post Brexit* (Vers un renforcement des liens entre le COMESA et le Royaume-Uni – après le Brexit) ;
 - La Zone de libre-échange continentale africaine : Une occasion de relancer le commerce intra-COMESA ; et
 - Numérisation des douanes et approfondissement du commerce intra-COMESA.

Programme de Master virtuel du COMESA en Intégration régionale

Suite à la décision de la 28^e réunion du Conseil des ministres du COMESA, tenue à Eswatini du 25 au 27 août 2010, portant sur la création d'une école professionnelle ou d'une école supérieure d'intégration régionale, et qui a été approuvée par le Sommet, le COMESA a œuvré à la création d'un programme de Master en intégration régionale. Actuellement, 22 universités ont accepté de participer à la mise en œuvre d'un programme de master collaboratif. 2 autres universités, à savoir l'Université du Malawi et l'Université Makerere, ont signé un Mémoire d'accord (Médac) avec le COMESA en 2021. Ainsi, au total, le COMESA a signé des Médacs avec 8 universités, à savoir : l'Université 'Kenyatta, l'Université de Maurice, l'Université ouverte de Maurice, l'Institut supérieur de gestion des entreprises (ISGE) du Burundi, l'Université d'Zambie, l'Université du Zimbabwe, l'Université Makerere en Ouganda et l'Université du Malawi.

Le COMESA a obtenu de l'Union européenne, par l'intermédiaire de l'OACP, 120 000 euros pour des bourses annuelles dans le cadre du programme de renforcement des capacités TradeCom II, qui prendra fin en novembre 2022. 39 étudiants avaient obtenu de bourses d'études à fin 2021. L'Université Kenyatta et l'Université de Maurice ont commencé le programme de master en septembre 2020 et y ont admis des étudiants. 28 étudiants sont en train de terminer leur première année, tandis que la deuxième cohorte d'étudiants des deux universités a commencé sa première année d'études au cours de l'année sous revue. L'Université de Zambie a obtenu l'approbation pour offrir le programme de master durant l'année.

En mai 2021, dans le cadre de la mise en œuvre du programme MIR, le COMESA a lancé une série de webinaires et de conférences virtuelles destinés aux étudiants, aux enseignants et au personnel du COMESA. Cette série de conférences avait pour objectif de fournir une plateforme propice au partage d'expériences concernant le Programme d'intégration du COMESA. Ces conférences ont été organisées occasionnellement, en fonction du temps disponible des enseignants et des étudiants. La première présentation de la série s'est faite virtuellement le 1^{er} mai 2021 par le Secrétariat du COMESA, sur le thème « Le COMESA et son rôle dans la promotion de l'intégration économique régionale ».

Mécanisme de soutien aux politiques de recherche et d'innovation de l'OEACP (MSP)

Le Secrétariat du COMESA a présenté une manifestation d'intérêt pour un service d'appui aux politiques, qui a été honorée par le Secrétariat de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP). L'objectif principal du service MSP est de fournir un soutien technique au COMESA en vue de l'élaboration d'une politique régionale en matière de sciences, de technologies et d'innovation (STI) qui soit adaptable aux besoins nationaux. La région COMESA a besoin d'une politique STI pour pouvoir orienter son programme de recherche scientifique et d'innovation de manière collaborative, harmonisée et uniforme tout en suscitant le même intérêt au niveau national. L'élaboration d'une politique STI régionale aidera à combler cette lacune. En outre, le service contribuera à la réalisation des dispositions du Traité (article 100(d)) concernant la Stratégie et le programme STI du COMESA en fournissant le cadre de mise en œuvre nécessaire pour renforcer les capacités productives intérieures, la sophistication des produits et la compétitivité.

Abonnement aux revues et livres électroniques

- i. Le COMESA, en collaboration avec les deux universités, a répertorié des revues dans les domaines de l'économie, du commerce, du développement, du droit et des relations internationales, entre autres. À

cet effet, le Secrétariat du COMESA, en collaboration avec des professeurs de l'Université Kenyatta et de l'Université de Maurice, a sélectionné 20 revues électroniques destinées à servir de matériel. En outre, le COMESA est membre du Consortium des bibliothèques de Zambie (ZALICO). Le Secrétariat du COMESA a permis au personnel, aux conférenciers et aux étudiants d'accéder aux revues disponibles dans le cadre de son arrangement avec le ZALICO ; et

- ii. Le COMESA s'est abonné aux revues électroniques des éditeurs Elsevier. Un accord d'abonnement avec les éditeurs Elsevier pour accéder à 2 745 livres et 1 066 revues en ligne a été signé en mai 2021, et depuis, le COMESA s'acquitte des frais d'abonnement annuels requis pour permettre aux étudiants, aux enseignants et à son personnel de consulter ce matériel électronique.

Activités de visibilité pour la recherche sur les politiques

Un projet de plan de communication et de visibilité pour le renforcement de la Politique du COMESA en matière d'analyse, de recherche et de formation dans le domaine des politiques commerciales en vue d'une intégration régionale plus poussée et d'une participation à l'économie mondiale a été soumis à l'Union européenne pour recueillir l'opinion et les conseils de celle-ci. En outre, divers outils de visibilité ont été achetés.

Programme statistique du COMESA

La Stratégie régionale du COMESA pour le développement des statistiques (SRDS 2021-2025) est une politique de niveau 2 qui répond aux besoins statistiques du Plan stratégique à moyen terme 2021-2025. Pour ce faire, elle fournit des statistiques fiables et ponctuelles qui répondent aux besoins des politiques. La SRDS 2021-2025 poursuit deux objectifs stratégiques fondamentaux, à savoir le renforcement des statistiques qui étayent le PSMT 2021-2025 du COMESA et le renforcement des partenariats stratégiques. Les points saillants des progrès réalisés dans la mise en œuvre au cours de la période considérée sont exposés ci-après :

Renforcement des statistiques à l'appui du PSMT 2021-2025 du COMESA

Soutien statistique au pilier Intégration des marchés

i. Statistiques du commerce international de marchandises

EUROTRACE est le logiciel de compilation des statistiques du commerce international de marchandises le plus utilisé en Afrique. Dans ce contexte, le COMESA fournit, en sa qualité de centre régional, une assistance technique à ses États membres et aux États partenaires d'autres CER qui en font la demande. Un appui technique concernant le logiciel EUROTRACE a été fourni aux pays suivants : Zambie, Malawi, Seychelles, Zimbabwe, Kenya, Lesotho et Burundi.

ii. Statistiques de l'Initiative sur le petit commerce transfrontière (ICTF)

- a) Des missions exploratoires ont été entreprises à la frontière de Moyale des deux côtés du Kenya et de l'Éthiopie en août 2021 pour dresser un état des lieux des activités de l'ICTF ;
- b) Un atelier de validation et de nettoyage des données de l'ICTF de la Zambie a été organisé. L'atelier a validé les données pour la période allant d'octobre 2020 à septembre 2021 ;
- c) Un atelier de formation a été organisé par le Bureau national des statistiques du Kenya (KNBS) à l'intention des recenseurs recrutés pour la collecte de données à Moyale, Kenya. Au total, 17 recenseurs (10 femmes) ont été formés aux techniques de collecte de données IPAO ; et
- d) Des sessions de validation de données ont été menées pour les données ICTF de Tunduma et de Mchinji, en parallèle avec les missions de soutien technique et de supervision conduites en décembre 2021.

iii. Statistiques du commerce international des services (SCIS)

L'appui au Programme de facilitation du commerce au titre du 11^e FED, en faisant explicitement référence aux statistiques du commerce des services, s'est axé sur l'amélioration de la base de données régionale COMSTAT en y ajoutant de nouvelles composantes des statistiques du commerce des services et en réalisant des activités de renforcement des capacités pour permettre aux États membres de recueillir les statistiques du commerce international des services conformément au Manuel des statistiques du commerce international des services (MSITS2010). Les activités suivantes ont été entreprises en 2021 :

- a) Formation sur la conception d'un Compte satellite du tourisme (CST) pour le ministère du Tourisme et des Arts et les agences suivantes en Zambie : l'Agence de statistiques de Zambie (ZAMSTATS), l'Agence du tourisme de Zambie, la Banque de Zambie, le ministère du Commerce et de l'Industrie et la Commission nationale de conservation du patrimoine. 25 experts ont été formés à la conception du CST ; et

- b) Un service de conseil visant à renforcer la capacité des compilateurs nationaux à compiler et analyser les statistiques du commerce international des services a été lancé en 2021. Cette initiative fait suite aux recommandations issues de la 7^e réunion du Comité du commerce des services, préconisant d'aider les pays demandeurs à améliorer leur SCIS. L'un des principaux résultats des travaux entrepris en 2021 a été la production d'un manuel d'instructions sur le SCIS et des questionnaires d'enquête sur le SCIS.

iv. Statistiques sur les migrations

Les statistiques sur les migrations font partie intégrante de l'objectif stratégique d'intégration des marchés du COMESA. Par conséquent, le COMESA élabore une approche visant à garantir que ses membres transversaux évoluent progressivement dans la même direction en ce qui concerne l'élaboration de statistiques sur les migrations. En sus de son propre mandat, le COMESA est également appelé à jouer un rôle dans la transposition des objectifs de la SHaSA 2. Deux initiatives consacrées aux statistiques sur les migrations sont actuellement mises en œuvre par le COMESA, à savoir le Programme sur les migrations, financé par le COMESA, la CUA et Statistique Suède, et le Programme de gestion des migrations en Afrique australe.

Des activités ont été entreprises en 2021 dans le cadre des initiatives suivantes :

Programme COMESA-CUA-Statistique Suède

- a) La 2^e réunion annuelle d'examen du projet de coopération entre STATAFRIC, Statistique Suède et Sida a eu lieu du 14 au 17 septembre 2021 pour discuter de la mise en œuvre du projet et passer en revue les résultats de l'examen à mi-parcours du projet réalisé en 2021 ;
- b) Le COMESA a organisé des réunions bilatérales avec les États membres pour discuter des activités du projet de juillet à août 2021. Au cours des réunions, divers défis liés aux données sur la migration de main-d'œuvre ont été discutés et les États membres ont désigné des points focaux à des fins de communication et de partage de données. En outre, les questions liées à la collecte et à la coordination des statistiques sur la migration, la désagrégation des données et la feuille de route de publication du premier rapport du COMESA sur la migration ont été convenues. Les États membres ont été encouragés à soumettre leurs besoins de soutien ciblé ;
- c) La 5^e réunion du Comité directeur du programme de coopération sur les statistiques migratoires en Afrique entre Statistique Suède, l'Union africaine et les CER s'est tenue en 2021. La réunion a regroupé des représentants de l'UA/STATAFRIC, des CER (IGAD, EAC, CEDEAO et COMESA), Statistique Suède et le CMA M de l'OIM ;
- d) Le COMESA a entamé le processus d'harmonisation de l'ensemble de base d'indicateurs de migration de main-d'œuvre et d'informations statistiques cruciales de qualité sur la migration dans la région. L'ensemble de base de données sur la migration de main-d'œuvre dans la région contribuera à l'harmonisation des concepts et de la méthodologie pour produire une migration de main-d'œuvre conforme aux normes internationales ;
- e) L'élaboration du premier rapport statistique sur la migration du COMESA a commencé en 2021 et le premier projet a été envoyé pour examen aux points focaux nationaux à la fin de l'année. Le rapport diffuse des séries chronologiques sur dix ans au niveau des CER et des États membres. Une réalisation clé en 2021 a été l'ajout d'un indicateur sur la migration de main-d'œuvre au cadre de S&E du PSMT 2021-2025 du COMESA ; et
- f) L'amélioration de la coordination au niveau régional entre les différentes agences et organisations soutenant les statistiques de la migration est un développement et un résultat clés du programme de statistiques sur la migration. Grâce à cette coordination, des réunions de toutes les parties prenantes ont été régulièrement convoquées et des activités ont été planifiées, financées et menées conjointement dans l'IGAD, la CEDEAO, l'EAC et le COMESA. Parmi ces réunions, le COMESA a participé à l'activité suivante : Atelier inter-CER sur les politiques de migration de main-d'œuvre, Djibouti, 8-11 novembre 2021. L'Union africaine a créé un Comité consultatif tripartite sur la migration de la main-d'œuvre en Afrique (LMAC) pour améliorer la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre en Afrique, en abordant les questions de pénurie de main-d'œuvre et les mécanismes de protection sociale initiés par les États membres et les CER. En outre, le Cadre révisé de politique migratoire pour l'Afrique et son Plan d'action (2018-2030) ont appelé à la mise en œuvre opérationnelle de LMAC. Le COMESA a participé à des réunions du LMAC, notamment à un atelier en ligne sur le thème « *Ne laisser aucun migrant de côté* » visant à aider les pays à rendre compte des ODD et des indicateurs de l'Agenda 2030 par statut migratoire.

Programme de gestion des migrations en Afrique australe

- a) Projet de rapport sur les tendances de la migration de la main-d'œuvre du COMESA : le projet SAMP a fourni un appui technique à la collecte et à l'analyse des statistiques sur la migration de la main-d'œuvre fournies par les États membres du COMESA et à la rédaction du rapport. Le rapport a été élaboré pour s'aligner sur les directives de la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) sur les statistiques de la migration de la main-d'œuvre ainsi que sur les indicateurs minimaux de la migration de la main-d'œuvre du projet SAMP ;
- b) Cours en ligne sur le renforcement des capacités en matière de statistiques sur la migration de la main-d'œuvre (mai -juin 2021): le projet SAMP a organisé un cours de formation en ligne de 4 semaines axé sur le renforcement des capacités techniques et analytiques du personnel ainsi que sur l'identification des lacunes et des besoins au niveau des pays pour produire des informations statistiques sur la migration de la main-d'œuvre harmonisées. Le cours était ouvert au personnel des bureaux nationaux de statistique des pays participant au projet ainsi qu'au personnel technique des CER participantes. Des représentants de la RDC, d'Eswatini, des Comores, du Malawi, de Maurice, des Seychelles, de la Zambie et du Zimbabwe, ainsi que du Secrétariat du COMESA ont pris part à cette formation ;
- c) Soutien aux réunions du MIDCOM et des chefs de l'immigration (janvier 2021) : le projet SAMP plaide pour des statistiques harmonisées sur la migration de la main-d'œuvre, conformément aux normes statistiques internationales les plus récentes ; et
- d) Le projet SAMP a soutenu les travaux du programme de migration du COMESA, sous la direction de la Division Affaires juridiques, y compris la révision de la loi type sur la migration du COMESA, qui comprend une section sur le renforcement de la base de données probantes par la collecte et la production harmonisées de données sur la migration aux niveaux national et régional.

Appui statistique au pilier de l'intégration productive

i. Statistiques sur les Investissements étrangers directs

Au titre de ses activités, le Programme régional de compétitivité des entreprises et d'accès aux marchés (RECOMP) soutient le renforcement des capacités des États membres dans la production de statistiques clés sur les investissements (collecte de données, compilation et communication) dans les chaînes de valeur identifiées. Le COMESA, en collaboration avec l'Institut de gestion macroéconomique et financière de l'Afrique orientale et australe (MEFMI), a organisé un atelier régional sur les statistiques de l'IDE. Les objectifs de l'atelier étaient de renforcer les capacités d'entreprendre des enquêtes sur les actifs et passifs étrangers, d'utiliser des sources non issues d'enquêtes, de valider les données d'enquêtes sur les investissements à l'aide d'états financiers, de techniques de prévision et de compilation de statistiques sur les filiales étrangères. 67 experts venant des banques centrales, des agences statistiques et des agences de promotion des investissements des États membres ont participé à cet atelier.

ii. Statistiques sur la sécurité alimentaire

Depuis 2020, le COMESA, avec un financement du Bureau central de statistique de Norvège (SSB), met en œuvre un projet visant à renforcer les capacités en matière de statistiques sur la sécurité alimentaire dans les États membres du COMESA. L'objectif global du projet est d'améliorer la situation de la sécurité alimentaire dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Par conséquent, davantage de statistiques seront produites à partir des enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages, telles que l'enquête sur les conditions de vie (LCMS). Elles permettront d'obtenir de meilleures politiques ainsi que la mise en œuvre de projets concrets. Les capacités seront renforcées au sein du COMESA par la réalisation d'analyses nationales et régionales pour les pays pilotes. Au niveau national, les Offices nationaux de statistique (ONS) des États membres intéressés à entreprendre l'analyse reçoivent actuellement une formation et un encadrement du COMESA et du SSB. Jusqu'à présent, 3 États membres se sont inscrits, à savoir le Malawi, Zambie et Zimbabwe. Le projet peut accueillir jusqu'à 6 États membres. Plusieurs seuils ont été atteints en 2021, comme indiqué ci-dessous :

Un expert basé au COMESA a été engagé pour travailler sur le projet et a été orienté par des experts du SSB sur le cadre d'analyse de la sécurité alimentaire qui est l'épine dorsale du programme ;

Un cadre d'évaluation de l'ensemble des données de l'Enquête sur la consommation et les dépenses des ménages (HCES) a été élaboré et utilisé pour évaluer les ensembles de données des 3 États membres participants ; et

Le COMESA, le SSB et la FAO ont organisé un webinaire sur les statistiques de la sécurité alimentaire du 29 novembre au 3 décembre 2021. Ont participé à ce webinaire la Zambie, le Malawi et le Zimbabwe.

Appui aux statistiques de l'économie bleue

Dans le cadre du programme ECOFISH, le COMESA a coordonné le développement du compte satellite de la pêche de

l'économie bleue dans les pays du programme. L'activité clé pour la période considérée a été la finalisation du rapport sur le compte satellite de la pêche de l'économie bleue en vue de l'atelier régional de validation tenu au début de 2022.

Appui statistique au pilier Intégration physique/Connectivité

Statistiques sur les infrastructures et l'énergie

Avec le soutien de la BAD, le COMESA, en tant qu'agence d'exécution du Programme de renforcement des capacités statistiques - Phase 5 (RCS-V), a lancé des enquêtes pour compiler des statistiques sur le transport, l'énergie, l'eau et les TIC dans 21 pays. Les résultats de ces enquêtes sont attendus à la fin de 2022.

Renforcement des partenariats stratégiques

Le développement des partenariats dans le développement statistique est essentiel pour garantir la matérialisation du soutien à la réalisation des demandes statistiques du PSMT. Les partenariats suivants, tel que souligné, ont été finalisés en 2021 :

Le COMESA a signé un Protocole d'accord avec la BAD pour lui permettre de devenir l'agence d'exécution du programme RCS-V ;

Le COMESA a signé un Accord de coopération avec le Bureau central de statistique de Norvège sur les statistiques de la sécurité alimentaire ; et

Le COMESA a signé un Accord de coopération avec Statistiques Suède sur les statistiques migratoires dans le cadre du programme de la CUA.

Coordination – Lors de la 12^e réunion du Comité du COMESA sur les questions statistiques tenue fin 2021, la RSDS 2021-2025 et le Programme de travail 2022 ont été approuvés.

Programme d'aide pour le commerce du COMESA

Les principaux progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'aide pour le commerce du COMESA pour la période considérée ont été les suivants :

Finalisation des activités de clôture dans le cadre du programme du 9^e FED

La mise en œuvre du programme MAIR dans le cadre du 9^e FED s'est terminée en décembre 2018. Le programme disposait d'un financement total de 78 millions d'euros, dont 94% (73,4 millions d'euros) étaient destinés au soutien aux pays, tandis que 6 % (4,6 millions d'euros) étaient destinés à l'appui administratif et opérationnel dans le cadre du programme. Une réalisation globale de 89% a été enregistrée sur les indicateurs conformes au cadre logique du programme. En outre, 12 projets au total ont été mis en œuvre avec succès par 11 États membres. L'utilisation des ressources était complémentaire aux objectifs du MAIR sur les indicateurs et a permis aux pays de combler les lacunes spécifiques des pays, ce qui était nécessaire pour une meilleure participation au processus d'intégration régionale. Toutes les activités étaient alignées sur le Traité du COMESA et ses politiques connexes. Sur la base des cadres logiques spécifiques aux pays, plus de 90 % des produits du projet ont été atteints par rapport à une absorption budgétaire de 99 %, ce qui reflète la solidité des cadres de résultats qui ont été utilisés pour concentrer les activités sur les objectifs et la réalisation des produits escomptés. La clôture du programme du 9^e FED a été finalisée en décembre 2021 suite à la soumission de l'ordre de recouvrement par l'Union européenne (UE) pour les dépenses non engagées et non admissibles. Le Secrétariat devait remettre les fonds en janvier 2022 pour permettre à l'UE de finaliser le processus de clôture. En outre, des documents ont été reçus pour 2 pays qui n'avaient pas encore soumis leurs documents au Secrétariat pour archivage.

Allocations impayées des États membres décaissées et suivies

Ayant pour objectif principal de renforcer la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale au niveau national, la Facilité d'ajustement du COMESA (FAC) a mis à la disposition de 16 États membre un montant de 99,87 millions d'euros à titre d'appui à l'ajustement. Environ 95 % de ces ressources ont été décaissées pour les 16 pays au cours de la période 2010 à 2020. En 2021, 2 809 893 € ont été remis aux Comores, à l'Eswatini, à Madagascar, au Malawi, au Soudan, à l'Ouganda et au Zimbabwe pour la mise en œuvre de leurs projets respectifs. Le total des fonds décaissés représente 94 % (24 894 659 €) du montant total approuvé pour les États membres dans le cadre du programme MAIR du 10^e FED. Le tableau 15 ci-dessous présente le récapitulatif des décaissements effectués dans le cadre du programme du 10^e FED en décembre 2021.

Tableau 15 : Décaissements 2021 (Euro)

Pays	APPROUVÉ	DÉCAISSÉ	SOLDE
Burundi	439 384	439 384	0
Comores	1 515 782	1 512 091	3 691
Djibouti	0	0	0
RD Congo	1 100 878	1 100 878	0
Eswatini	1 185 899	1 185 899	0
Ethiopie*	1 166 519	1 166 519	0
Kenya*	5 101 633	5 101 633	0
Madagascar	1 338 795	1 298 795	40 000
Malawi	1 408 109	1 380 764	27 345
Maurice*	2 509 934	2 509 934	0
Rwanda*	1 271 999	1 271 999	0
Seychelles*	567 045	567 045	0
Soudan	2 201 700	1 817 778	383 922
Ouganda	2 766 945	2 443 846	323 099
Zambie	2 105 529	1 808 460	297 069
Zimbabwe	1 791 259	1 289 634	501 626
TOTAL	26 471 410	24 894 659	1 576 751

Mise en œuvre du projet au titre de l'enveloppe du 10^e FED suivie et achevée

La mise en œuvre des projets du programme d' 10^e FED s'est achevée le 24 novembre 2021 avec un total de 14 projets mis en œuvre par 10 pays. Les principaux domaines d'appui aux projets étaient conformes aux initiatives d'Aide pour le commerce qui sont intégrées dans les programmes régionaux du COMESA dans le cadre du PMST. Les domaines de soutien selon les catégories de l'Aide pour le commerce comprennent :

- i. Soutien à la politique et aux réglementations commerciales couvrant les négociations et la mise en œuvre de la ZLE et de l'Union douanière du COMESA, de la ZLET et de la ZLECAf ; il couvre en outre le renforcement du mécanisme des ONT ; l'amélioration des systèmes de gestion des données douanières, du guichet unique et des systèmes de gestion des frontières ; un soutien important a également été apporté au Récos ainsi qu'à la mise en place de Bureaux d'information commerciale ;
- ii. Soutien aux infrastructures liées au commerce, y compris la construction de marchés frontaliers et la construction de pôles commerciaux ;
- iii. Appui au renforcement des capacités productives et au développement du commerce, qui comprend un appui important au secteur privé pour le développement et la mise en œuvre de chaînes de valeur régionales telles que le cuir, le coton, les légumes, les grains, les céréales et le miel ; la création de liens entre les PME et les marchés nationaux, régionaux et internationaux ; ainsi que l'amélioration des capacités pour satisfaire aux normes SPS; et
- iv. Appui à d'autres besoins liés au commerce, notamment la production améliorée et harmonisée de données statistiques et l'amélioration des capacités des bureaux de statistique nationaux et régionaux.

Certaines activités du projet n'ont pas été achevées dans les délais en raison des effets de la pandémie de COVID-19 qui affecté l'approvisionnement et les interactions physiques telles que les formations, les enquêtes et les activités de construction. Malgré ces limitations, au niveau du programme dans son ensemble, on s'attend à ce qu'une moyenne de 80% des objectifs aient été atteints dans les pays respectifs et qu'environ 85% des objectifs globaux aient été atteints au niveau régional.

Clôture des projets financés dans le cadre du programme du 10^e FED terminée

La clôture du programme du 10^e FED était en cours, couvrant les activités de clôture nationales et régionales d'ensemble.

Au niveau national, ces activités comprennent la préparation de tous les rapports narratifs et financiers nationaux, les audits de vérification des dépenses nationales, le transfert des actifs dans les pays, le transfert des documents de projet au Secrétariat, les recouvrements et la clôture des comptes. Les activités sont en cours et les audits de vérification des dépenses ont commencé et certains ont été achevés pour 5 projets alors que 9 n'avaient pas encore commencé. Au niveau régional, la clôture comprend la finalisation de l'audit annuel pour 2021, la préparation des rapports narratifs et financiers consolidés, le rapport d'évaluation consolidé du MAIR ainsi que l'archivage des dossiers du MAIR au Secrétariat et la remise et reprise. Le rapport d'évaluation consolidé du MAIR est en attente de finalisation après l'achèvement de 7 évaluations au niveau des pays. Les rapports narratifs et financiers consolidés seront finalisés après l'achèvement et la soumission de rapports similaires par les pays bénéficiaires. Les préparatifs de l'audit externe 2021 pour le MAIR devraient commencer en mars 2022.

Évaluation du programme du MAIR

7 évaluations nationales finales au total ont été achevées, couvrant le Burundi, les Comores, Djibouti, la RDC, le Kenya, la Zambie et le Zimbabwe. L'évaluation pour Madagascar n'est pas encore terminée. Le rapport consolidé de toutes les évaluations nationales devrait être finalisé au 1^{er} trimestre 2022. L'évaluation a couvert 4 principaux domaines, à savoir : l'enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques (CAP) ; l'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces (SWOT) ; l'évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficacé et de la durabilité (REES) ; et la composante d'évaluation de projets. À cet égard, l'évaluation a établi les connaissances, les attitudes et les pratiques, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces, et les résultats quantitatifs et qualitatifs sur la pertinence, l'efficacité, l'efficacé et la durabilité du programme FAC/MAIR dans les 7 États membres ainsi que la performance spécifique de mise en œuvre du projet. Cela couvrait globalement la période 2012-2021. En général, les résultats suggèrent que le programme FAC/MAIR tel qu'appliqué dans les pays respectifs a été très pertinent, efficace et efficient dans la réalisation des résultats escomptés, à la fois dans le cadre du programme de mise en œuvre de l'intégration régionale (PMIR) et dans la composante du projet. La durabilité des réalisations enregistrées par le programme FAC/MAIR était moins nette car il reste encore beaucoup à faire pour garantir la durabilité institutionnelle et financière.

Examen du Cadre de mise en œuvre du Fonds COMESA en vue des initiatives de mobilisation de ressources

La révision du Règlement opérationnel de la FAC a été finalisée par le Secrétariat en consultation avec les États membres. L'examen proposé fait partie des efforts visant à répondre aux préoccupations concernant la durabilité de la FAC. Les règlements révisés doivent encore être présentés aux comités techniques et ministériels du Fonds du COMESA pour adoption. Les révisions concernaient principalement l'élargissement de l'appui à un ensemble plus large de partenaires de développement et l'inclusion d'autres sources de financement pour assurer la viabilité de FAC.

Programme de Gouvernance, Paix et Sécurité du COMESA

La mise en œuvre du programme sur la gouvernance, la paix et la sécurité a permis au COMESA de continuer à contribuer à la promotion de la paix, la sécurité, la stabilité et une gouvernance démocratique renforcée par le biais de mécanismes et de structures institutionnels nationaux et régionaux efficaces.

Les résultats suivants ont été réalisés dans l'intervention axée sur des systèmes d'alerte précoce efficaces dans le cadre de l'APSA :

- i. Le COMESA a fait des progrès dans le processus d'intégration des données dynamiques dans le modèle d'évaluation de la vulnérabilité structurelle (EVS) du Système de COMAlerte afin d'améliorer la précision ;
- ii. Le COMESA et l'UA ont soutenu les efforts de la Zambie pour entreprendre le processus de la CSVRA en sensibilisant les secrétaires permanents et les hauts-fonctionnaires du gouvernement zambien au processus en octobre 2021. Cela a été suivi d'une consultation nationale des parties prenantes dans le cadre du processus de la CSVRA en novembre 2021 ;
- iii. Suite à la montée en puissance d'un nouveau groupe terroriste en Afrique australe qui opère dans le nord du Mozambique, le COMESA a organisé un voyage d'étude des responsables du Centre de lutte contre le terrorisme de Zambie au Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme à Alger en octobre 2021. En outre, des sessions d'échange et d'apprentissage pour les pairs ont été organisés pour des responsables du Kenya Counter-Terrorism Center avec leurs homologues zambiens ;
- iv. En ce qui concerne le développement d'indicateurs à intégrer dans le modèle EVS du système COMAlerte pour suivre l'impact du changement climatique dans la région, une étude sur la cartographie des conflits induits par le changement climatique dans la région a été finalisée en mai 2021. Une table ronde d'experts tenue en décembre 2021 a identifié des indicateurs supplémentaires et les sources de données possibles qui permettront d'améliorer la précision du modèle ; et

- v. Le COMESA a commandé une évaluation d'impact pour le projet Commerce au Service de la Paix (CSP) visant à améliorer la gestion des frontières en février 2021. L'évaluation a été finalisée et soumise en septembre 2021.

En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité de la coopération autour du Cadre APSA (y compris avec les OSC), les résultats suivants ont été réalisés :

- i. Le COMESA a coorganisé une réunion avec l'UA qui a réuni des participants de 9 CER/MR en octobre 2021. La réunion a délibéré sur des questions concernant la coordination, la collaboration et les activités conjointes. En outre, la réunion a abordé l'intégration des droits de l'homme dans l'alerte précoce et a élaboré des directives opérationnelles, entre autres ;
- ii. Le COMESA, en collaboration avec l'UA, a formé les OSC de la région de l'Afrique australe sur le système COMAlerte et les outils d'alerte précoce de l'UA en décembre 2021, avec le coparrainage du PNUD. La formation a abouti à l'identification des modalités d'extension de la formation à d'autres OSC de la région sur les outils d'alerte précoce, des propositions de renforcement de la collaboration et du partenariat entre les OSC et le COMESA/SADC et l'UA en matière d'alerte précoce, entre autres résultats. De plus, en mai 2021, lors d'un atelier organisé en étroite collaboration avec Save the Children, le COMESA a profité de l'occasion pour diffuser le processus d'accréditation afin de susciter l'intérêt pour d'autres activités des OSC ;
- iii. Le COMESA a fait des progrès vers une collaboration plus étroite avec l'ECOSOCC pour susciter des synergies dans l'appui aux OSC, notamment par l'élaboration d'une proposition conjointe pour la mise en œuvre de programmes visant à renforcer le rôle des OSC dans l'APSA.

Les résultats suivants ont été réalisés dans le cadre de l'intervention visant à rendre l'APSA plus inclusive en faveur des jeunes et des enfants :

- i. Le COMESA, l'UA et Save the Children ont organisé une réunion interministérielle pour les jeunes en novembre 2021 pour l'Éthiopie, Djibouti, le Soudan, la Somalie, le Kenya et l'Ouganda, qui a permis à plus de 50 représentants des jeunes de rencontrer leurs ministres respectifs. Les jeunes ont élaboré et partagé une déclaration avec les ministres qui se sont engagés à soutenir leurs aspirations ;
- ii. Suite à un appel à propositions, le programme a engagé des stagiaires qui ont été orientés sur différentes activités ;
- iii. Concernant les droits, la protection et le bien-être des enfants affectés par les conflits armés (CAAC) intégrés dans l'APSA, le COMESA a commandé une étude qui a été validée en décembre 2021 et a servi de base à la programmation de 2022 sur ce domaine d'intervention.



Démocratie et gouvernance

Les Ministres des Affaires étrangères du COMESA se sont réunis le 15 novembre 2021 et ont examiné les processus de transition en Libye, au Soudan et en Somalie et ont pris des décisions clés qui ont été approuvées par le 21e Sommet de la Conférence du COMESA tenu le 23 novembre 2022 pour faire avancer les processus de transition et ainsi consolider la démocratie. En outre, les ministres ont examiné la situation de l'Éthiopie, le terrorisme dans la région, l'impact du changement climatique sur la paix et la sécurité ainsi que les forces négatives dans la région des Grands Lacs. Les ministres ont également donné des directives stratégiques pour guider la mise en œuvre du programme.

Programme de sécurité maritime du COMESA (MASE)

Les réalisations suivantes ont été enregistrées au titre du MASE :

- i. **Capacité d'analyse financière dans la région renforcée** – Les équipements TIC pour la Cellule de renseignement financier (CRF) des Comores ont été livrés en août 2021;
- ii. **Élaboration de cadres communs, coordonnés et inter-institutions pour le partage d'informations :**
 - Le COMESA a aidé le FIC de la Zambie à assurer un échange continu d'informations avec d'autres CRF mondiales appartenant au Groupe Egmont en assurant le paiement de l'abonnement annuel au site Internet sécurisé du groupe (ESW). L'échange d'informations est un outil essentiel dans la lutte contre le blanchiment d'argent ; et
 - En décembre 2021, le COMESA a soutenu les acteurs comoriens de la LBC/FT dans le développement d'une plateforme numérique pour le partage d'informations nationales. Cela remplacera les systèmes manuels de tenue de registres et permettra un échange d'informations plus rapide.
- iii. **Renforcement des lois et réglementations nationales contre le blanchiment d'argent:**
 - Le COMESA a soutenu la révision des lois contre le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme (LBC/FT) à Madagascar, à la demande de ce dernier ;
 - Le COMESA a finalisé et soumis les Lignes directrices LBC/FT pour diverses entreprises et professions non financières désignées (EPNFD), notamment pour Madagascar, dans les secteurs suivants : comptables et auditeurs, négociants en minerais, avocats, secteur des jeux d'argent et secteurs de l'immobilier. Pour le Kenya, les secteurs comprenaient les avocats, le secteur immobilier et le secteur des jeux "argent". L'objectif est d'aider les secteurs les moins réglementés à se conformer aux normes internationales. Les Lignes directrices ont été finalisées fin 2020 et soumises aux États membres en 2021 ; et
 - En juin 2021, le COMESA a soutenu la traduction du Rapport d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) pour Madagascar, du français vers l'anglais, afin de se conformer aux exigences de l'Organe régional de type GAFI (ORTG).

Renforcement du développement des infrastructures économiques – transport, TIC et énergie

Le développement d'infrastructures adéquates et efficaces est mis en exergue dans le Traité du COMESA et renforcé par diverses décisions de la Conférence. Le pilier infrastructure du COMESA s'articule autour de 3 domaines stratégiques, à savoir : le développement des infrastructures physiques prioritaires dans le réseau de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien), l'énergie et les TIC, l'harmonisation et la facilitation des politiques et réglementations. Les points suivants mettent en exergue les principales réalisations dans les domaines indiqués au cours de la période considérée.

Transport

Amélioration de la performance des corridors - Projet de Poste-frontière à guichet unique de Kasumbalesa

Le projet vise à promouvoir la fluidité des échanges et de la circulation des personnes à travers le poste-frontière de Kasumbalesa entre la RDC et la Zambie. Les résultats attendus de la mise en œuvre du projet sont les suivants :

- i. Réduction des retards et de la congestion au poste-frontière ;
- ii. Réduction du coût des affaires grâce aux plus courtes périodes de transit ;
- iii. Meilleure utilisation des ressources grâce à une meilleure rotation des camions et des conducteurs ;

- iv. Amélioration de la coordination et du flux d'informations entre les agences des deux pays ; et
- v. Réduction de risques de vol de cargaison et de risques pour la santé des conducteurs.

Le Cadre juridique et institutionnel mis au point en 2020 pour le projet de PFCGU à Kasumbalesa est en cours d'examen pour adoption par les autorités de la RDC.

Création d'institutions de gestion du corridor

Les institutions de gestion des corridors sont mises en place en vue d'améliorer la gestion du trafic international et soutenir l'intégration régionale par l'harmonisation des procédures opérationnelles, des politiques, des compétences, des infrastructures et des équipements entre les États des corridors. Il était prévu de créer des institutions de gestion des corridors de Djibouti et de Port-Soudan. Le travail est en cours pour la finalisation des accords pour les deux corridors.

Appui pour le développement du secteur de transport aérien dans la région Afrique orientale, australe et de l'Océan Indien (8 millions d'euros)

Le Secrétariat du COMESA et l'Union européenne ont signé un Accord de subvention d'un montant de 8 millions d'euros pour la mise en œuvre du Programme d'appui au développement du secteur aérien (SATSD) dans la région AfOA-OI. Le SATSD est un programme de 4 ans dont l'objectif est de soutenir la mise en œuvre opérationnelle du Marché unique du transport aérien africain (MUTAA) ; renforcer la capacité réglementaire et institutionnelle des institutions de l'aviation civile; et améliorer l'efficacité de la navigation aérienne dans la région AfOA-OI. Le programme devrait contribuer au développement du secteur du transport aérien dans la région AfOA-OI. Les progrès suivants ont été enregistrés au cours de la période considérée :

- i. La Première réunion du Comité directeur du programme s'est tenue virtuellement en mars 2021 ;
- ii. L'Unité de gestion du programme a été mise en place au COMESA par le recrutement de tout le personnel du projet tel que prévu ;
- iii. Des termes de référence ont été élaborés et annoncés pour le recrutement de consultants pour entreprendre l'étude de base pour le secteur de l'aviation et réaliser une analyse des besoins de formation dans la région AfOA-OI ; et
- iv. Une Conférence ministérielle de haut niveau sur la mise en œuvre opérationnelle du MUTAA se tiendra en collaboration avec la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) pour améliorer la sensibilisation et solliciter l'adhésion des parties prenantes.

Facilitation d'une étude de faisabilité sur l'établissement d'une ligne maritime pour le COMESA/États insulaires

L'objectif principal de l'étude de faisabilité sur l'établissement d'une ligne maritime pour les États insulaires du COMESA est d'identifier les exigences légales, les coûts, les volumes de trafic/l'analyse de rentabilisation, les investissements et les exigences opérationnelles, l'infrastructure et l'équipement nécessaires à l'établissement de la ligne maritime et de formuler des recommandations sur des segments de marché pour la prestation de services. Les États insulaires concernés sont les Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles. Le début de l'exercice est prévu pour début 2022.

Etablissement d'une ligne de navigation entre le Lac Victoria et la mer Méditerranée - VICMED

Le projet a pour objectif d'établir une voie de navigation le long du Nil, du Lac Victoria à la mer Méditerranée. Les objectifs stratégiques du projet sont de réaliser entre autres la réduction des coûts de transport pour le commerce, l'intégration et la cohésion socioéconomiques et un système de transport multimodal intégré durable. Les pays riverains couverts par le projet sont le Burundi, la RDC, l'Éthiopie, l'Égypte, le Kenya, le Rwanda, le Soudan du Sud, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda.

Le projet VICMED a été approuvé en tant que projet transrégional de PIDA PAP2 à la suite du Sommet de l'UA tenu en février 2021. Par conséquent, la mobilisation des ressources a été accélérée. Plus particulièrement, une table ronde des donateurs a été organisée en octobre 2021 au cours de laquelle la Banque africaine de développement a promis de déboursier 2 millions de dollars pour soutenir le projet.

Initiatives tripartites : Harmonisation des politiques et réglementations en matière de transport routier dans le cadre du Programme tripartite de facilitation du transport et du transit (PTFTT)

La Tripartite COMESA, EAC et SADC met en œuvre, depuis juillet 2017, le PTFTT qui est encré sur l'un des piliers infrastructurels clés de l'harmonisation des politiques et réglementations. Le PTFTT est financé par l'Union européenne dans le cadre du 11^e FED à hauteur de 18 millions d'euros. L'objectif stratégique général du programme est de faciliter le développement d'un marché régional du transport routier plus compétitif, intégré et libéralisé dans la région AfOA.

Le PTFTT envisage la création d'une législation habilitante, de normes, de systèmes et d'installations pour la formation des conducteurs, le contrôle des conducteurs et des véhicules et la pesée des véhicules (y compris l'immatriculation des véhicules pour le transport routier transfrontière) dans le cadre de deux accords multilatéraux, à savoir l'Accord relatif à la gestion de la charge des véhicules AGCV) et l'Accord multilatéral sur le transport routier transfrontière (AMTRT).

Ci-dessous les progrès réalisés sur les divers objectifs spécifiques au cours de la période considérée :

- i. Le travail est en cours pour faciliter l'adoption de l'AMTRT et l'AGCV (y compris 5 lois types connexes) par le Conseil des ministres tripartite ;
- ii. En tant que mesures correctives en réponse immédiate à la pandémie de COVID-19 et en vue de faciliter la poursuite du commerce transfrontière des produits essentiels, le Système électronique régional pour le suivi des déplacements (SVC) a été développé et piloté en 2021, avec l'appui de l'Union européenne pour un montant supplémentaire de 3,6 millions d'euros. Le SVC permettra aux opérateurs de transport routier transfrontière, aux conducteurs, régulateurs et organismes d'application de la loi d'enregistrer et d'assurer le suivi des données relatives au bien-être des conducteurs, tels que les résultats des tests COVID-19, et de suivre les mouvements des conducteurs, des équipages et des véhicules par rapport à des plans d'itinéraire préapprouvés. En outre, le SVC sera utilisé pour faire le suivi de la mise en œuvre des Lignes directrices tripartites sur la facilitation du commerce et du transport pour une circulation sûre, efficace et rentable des biens et des services pendant la pandémie de COVID-19. Les Lignes directrices tripartites pour la circulation transfrontière sécurisée des personnes et des biens pendant la pandémie de COVID-19 ont été élaborées et soumises à l'approbation du Conseil tripartite ; et
- iii. Les pays mettent en œuvre des plans nationaux et des normes tripartites sur les permis de conduire, les centres d'essais de véhicules à moteur, ainsi que les normes ORAN convenues sur les automobiles et le transport. En outre, certains pays ont commencé à amender leurs lois pour se conformer aux lois tripartites types convenues.

TIC

Mise en œuvre du Programme de renforcement de la gouvernance et d'un environnement favorable dans le secteur des TIC (RGEF-TIC)

Le COMESA et l'Union européenne ont signé en décembre 2020 une Convention de contribution d'un montant de 8 millions d'euros pour le RGEF-TIC dans la région AfOA-OI. Le RGEF-TIC est un programme de 4 ans, dont l'objectif général consiste à appuyer l'examen et l'élaboration efficaces de diverses politiques régionales et du cadre réglementaire d'une manière harmonisée, ce qui contribuera au renforcement de la concurrence et à l'amélioration de l'accès à des services TIC rentables et sûrs. Le programme sera mis en œuvre par le COMESA en tant que CER chef de file en collaboration avec d'autres CER partenaires (SADC, EAC, IGAD et COI). Il devrait se dérouler de janvier 2021 à décembre 2024. L'objectif global du programme est d'approfondir l'intégration régionale et la croissance du secteur des TIC dans la région AfOA-OI. Certains des progrès considérables réalisés au cours de l'année sous revue sont les suivants :

- i. Le lancement de l'appel d'offres pour la consultation des parties prenantes et l'enquête initiale, et la réalisation de l'évaluation des propositions techniques et financières reçues des soumissionnaires. Le contrat du meilleur soumissionnaire est en phase de finalisation.
- ii. La préparation des termes de référence pour les services de conseil afin de fournir une assistance technique aux associations régionales en vue d'élaborer des stratégies institutionnelles et des modèles commerciaux qui soutiendront leur rôle de coordination des politiques et du développement réglementaire des secteurs

- public et privé ;
- iii. Le lancement d'un appel d'offres pour des études sur les politiques et réglementations nationales et régionales existantes en matière de commerce électronique, de protection des données, d'infrastructure à clé publique (ICP) et de droits de propriété intellectuelle. De plus, des évaluations ont été effectuées pour les propositions techniques et financières reçues des soumissionnaires. Le contrat du meilleur soumissionnaire était en phase finale de signature à la fin de 2021 ; et
 - iv. La préparation des termes de référence pour des services de conseil pour mener une étude sur la politique et la réglementation nationales et régionales existantes en matière d'itinéraires et d'interconnexion, par rapport aux meilleures pratiques internationales, identifier les besoins et les lacunes et développer des modèles de coûts.

Hébergement du Siège du Secrétariat de l'Association des régulateurs de l'information et de la communication en Afrique orientale et australe (ARICEA) - Le Rwanda a remporté l'appel d'offres pour accueillir le siège du Secrétariat de l'ARICEA. Par conséquent, le Secrétariat a soumis le projet d'Accord de siège et de Protocole d'accord au Rwanda pour examen et attend les commentaires.

Énergie

Projet de Fonds régional de financement des infrastructures (RIFF)

La principale activité exécutée en 2021 a été la mise en œuvre du projet RIFF avec un financement de la Banque mondiale. Le projet RIFF est un projet de fonds de financement des investissements appuyé par la Banque mondiale en faveur du COMESA et la TDB. Il vise à étendre le financement à long terme aux entreprises privées dans des secteurs d'infrastructure déterminés, notamment l'électricité, le transport, la logistique et le secteur social. La durée prévue pour le projet RIFF va de juillet 2020 à septembre 2025. Il comporte 3 volets : le Fonds de financement de projets et d'infrastructures (325 millions USD), une ligne de crédit pour financer à long terme les sous-projets de financement de projets et d'infrastructures qui répondent aux critères d'impact sur le développement et qui est administrée par la TDB, la réponse à la COVID-19 en faveur des PME du secteur de l'infrastructure (75 millions USD) qui est administrée par la TDB, et l'assistance technique (25 millions USD) au COMESA et à la TDB. Les principaux faits saillants de la période considérée comprenaient les éléments suivants :

- i. Webinaire sur la promotion des énergies renouvelables hors réseau ;
- ii. Le premier atelier des parties prenantes sur le projet RIFF tenu en juillet 2021 pour faire connaître les objectifs du projet ;
- iii. Début du processus de facilitation de l'évaluation du marché des énergies renouvelables, besoins et évaluation des besoins de renforcement des capacités ;
- iv. Début du processus de soutien de l'activité d'élaboration des normes solaires/cadre tarifaire et fourniture d'une assistance technique pour la transposition des cadres ;
- v. Début du processus de soutien de la consultation pour développer des cadres de partenariat public-privé (PPP) et assurer un renforcement des capacités ;
- vi. Élaboration et mise en œuvre du Plan de renforcement des capacités en matière d'énergies renouvelables - L'unité de mise en œuvre du projet RIFF a élaboré un programme de formation pour les parties prenantes. Le processus d'élaboration comprenait la diffusion d'un questionnaire aux intervenants et un atelier de consultation virtuelle ; et
- vii. Engagement des parties prenantes - Le COMESA et l'Association africaine de développement des mini-réseaux (AMDA) ont signé un protocole d'accord pour coopérer à la promotion du développement des mini-réseaux dans la région.



Projet financé par l'Union européenne sur l'amélioration du marché régional durable de l'énergie dans la région Afrique orientale et australe et Océan Indien dans le cadre de l'Association des régulateurs de l'énergie de l'Afrique orientale et australe (ARÉFOA)

L'ARÉFOA met en œuvre le Projet de renforcement du marché de l'énergie durable (ESREM) dans la région Afrique orientale et australe et Océan Indien financé par l'Union européenne. L'objectif global du programme est de renforcer un marché énergétique régional durable dans la région AFOA-OI, propice à l'investissement et à la promotion du développement durable. Les activités suivantes ont été mises en œuvre en 2021 :

Harmonisation des cadres juridiques et réglementaires

Des rapports préliminaires traçant des Lignes directrices pour la création et la mise en œuvre opérationnelle de régulateurs autonomes de l'électricité ont été élaborés dans le cadre du projet pour les Comores, Djibouti, la RDC et le Soudan du Sud. En outre, un 2^e rapport national décrivant les meilleures pratiques internationales en matière de structure, de budget, de financement et de mandat d'une autorité nationale de régulation de l'électricité efficace et bien gouvernée a été élaboré pour chaque pays.

Un appui technique a été fourni dans le cadre du projet pour comparer les cadres juridiques et réglementaires nationaux sur un échantillon de 14 États membres représentatifs des différentes régions du COMESA, y compris le Soudan du Sud, avec le cadre réglementaire régional harmonisé (HRRF). Le HRRF identifie les facteurs essentiels qui sont nécessaires pour supprimer les obstacles à l'investissement et faciliter le libre-échange entre les États membres. Le HRRF définit la manière dont les progrès vers un environnement plus propice au libre-échange transfrontière peuvent être mesurés.

Les résultats de l'étude étaient des rapports nationaux spécifiques et un rapport unique comparant les résultats globaux de l'état de concordance des 14 États membres identifiés avec le cadre réglementaire régional et des rapports individuels pour chaque État membre participant avec des résultats plus détaillés de sa propre concordance avec le cadre réglementaire régional et les recommandations pour un alignement accru. Les 14 États membres qui ont participé à l'étude sont : Burundi, les Comores, RD Congo, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Seychelles, Soudan du Sud, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

Lors de l'examen de la documentation juridique du Groupement énergétique de l'Afrique orientale (EAPP) et du Groupement

énergétique de l'Afrique australe (SAPP) pour établir les meilleures pratiques en matière d'objectifs et de fonctions réglementaires régionaux, les rapports et documents suivants ont été élaborés :

- i. Protocole d'accord de la Communauté économique interrégionale ;
- ii. Protocole d'accord entre les groupements énergétiques ;
- iii. Projet d'arrangements commerciaux entre l'EAPP et le SAPP;
- iv. Projet de lignes directrices de haut niveau pour le libre accès national initial ; et
- v. Projet de rapport de surveillance du marché et de contrôle de la conformité.

Énergies renouvelables - Les rapports et lignes directrices suivants, dont l'objectif principal est d'augmenter la proportion des énergies renouvelables dans le mix énergétique du COMESA et de soutenir les projets d'énergies renouvelables en Afrique orientale et Afrique australe et Océan Indien (AFOA-OI), ont été finalisés en 2021 :

- i. Lignes directrices régionales pour l'intégration des énergies renouvelables dans la région AFOA-OI ;
- ii. Une Ligne directrice sur les facilités de crédit pour soutenir les projets d'énergie renouvelable ;
- iii. Lignes directrices pour l'approvisionnement en énergies renouvelables dans la région AFOA-OI ;
- iv. Stratégie et plan d'action d'intégration du genre dans les énergies renouvelables (ER) et l'efficacité énergétique (EE) dans la région AFOA-OI ; et
- v. Le Cadre révisé de suivi et d'évaluation de la Stratégie et du Plan d'action synthétisé sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEESAP) et un outil de suivi en ligne pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action synthétisé sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEESAP)-dans la région AFOA-OI.

Efficacité énergétique - Les rapports et lignes directrices suivants, dont l'objectif principal est d'établir une méthodologie des meilleures pratiques pour aider à la réduction des pertes du côté de l'offre et du côté de la demande et pour garantir que l'efficacité énergétique dans la région AFOA-OI est améliorée et qui vise à aider les États membres à établir des normes minimales communes de performance énergétique afin d'améliorer la qualité des appareils électriques et l'efficacité énergétique, ont été finalisées en 2021 :

- i. Normes minimales de performance énergétique (NMPE) et lignes directrices politiques pour les ventilateurs électriques et les téléviseurs dans la région AFOA-OI ;
- ii. L'outil de surveillance en ligne pour la mise en œuvre des normes minimales de performance énergétique (NMPE) et des normes d'étiquetage dans la région AFOA-OI ;
- iii. Lignes directrices régionales sur la gestion axée sur la demande pour la région AFOA-OI ;
- iv. Lignes directrices régionales sur la mesure et l'atténuation des pertes du système électrique ;
- v. Politique et Lignes directrices tarifaires de Lifeline ;
- vi. Stratégie et plan d'action d'intégration du genre dans les énergies renouvelables (ER) et l'efficacité énergétique (EE) dans la région AFOA-OI ;
- vii. Lignes directrices sur les facilités de crédit pour les projets d'efficacité énergétique ; et
- viii. Cadre révisé de suivi et d'évaluation de la Stratégie et du Plan d'action synthétisé sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEESAP) et un outil de suivi en ligne pour le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action synthétisé sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

(REEESAP) dans la région AfOA- OI.

Renforcement des capacités - Au total, 137 fonctionnaires des États membres, des institutions de réglementation et des groupements énergétiques ont été exposés aux meilleures pratiques internationales et régionales en matière de réglementation, de marchés de l'énergie, d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Programme agricole du COMESA

L'agriculture joue un rôle crucial dans le commerce et l'intégration de la région et reste un secteur important dans le soutien de la plupart des économies des États membres du COMESA. Le secteur représente plus de 32% du produit intérieur brut (PIB) du COMESA, fait vivre environ 80% de la main-d'œuvre de la région, représente environ 65% des recettes en devises et fournit plus de 50% des matières premières au secteur industriel. La région du COMESA est dotée d'opportunités d'augmentation de la production agricole et du commerce intra-africain de produits alimentaires et agricoles, essentiels pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que pour le développement économique de la région et du continent africain. L'objectif du Programme agricole du COMESA est de catalyser une croissance agricole inclusive et une transformation durable. Les priorités du programme au cours de l'année sous examen étaient les suivantes :

i. **Faire progresser la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)/Engagements de Malabo**

Le Programme agricole du COMESA a soutenu les États membres dans le cadre du processus de rapport du 3^e examen biennal (EB) du PDDAA, a participé à la formation technique des États membres sur les outils de rapport du PDDAA, a aidé certains États membres à accéder aux ressources techniques et financières pour faciliter la collecte et la compilation des données, et enfin, mené des examens techniques des données et des rapports nationaux du PDDAA. Ce processus a abouti à la préparation du 3^e rapport de l'EB du PDDAA, qui a été approuvé par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement africains réunie en février 2022. Le rapport de l'examen biennal est le principal outil de responsabilité mutuelle pour suivre les progrès des États membres de l'UA dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur le PDDAA. Il permet à chaque État membre d'évaluer les progrès, d'identifier les contraintes et de formuler des actions pour améliorer la mise en œuvre et les impacts du PDDAA. En outre, le rapport de l'examen biennal aide à déclencher des programmes d'action aux niveaux continental, régional et national pour conduire collectivement la transformation de l'agriculture sur le continent africain.

Parmi les États membres qui ont rendu compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur le PDDAA pour le cycle 2021 (3^e EB), 1 des 19 États membres du COMESA est en bonne voie pour atteindre les objectifs et cibles de Malabo d'ici 2025. Cependant, 10 États membres sont sur une trajectoire positive et ont réalisé des progrès constants vers les objectifs et les cibles entre les deuxième (2019) et troisième (2021) cycles biennaux. Le tableau 16 ci-dessous présente un résumé des performances de la région au regard des sept engagements de Malabo traduits en sept domaines thématiques, en comparant les résultats de l'examen biennal de 2019 et de l'examen biennal de 2021.

Tableau 16 : Performance des États membres par domaines thématiques des engagements de Malabo

S/N	Engagements du PDDAA Malabo	Pays en voie d'atteindre les engagements (2019)	Pays sur la bonne voie pour atteindre les engagements (2021)
1	Engagement 1 : Réengagement envers les Principes et Valeurs du Processus PDDAA	Rwanda	Zimbabwe et Rwanda
2	Engagement 2 : Améliorer le financement des investissements dans l'agriculture	Aucun État membre sur la bonne voie	Égypte, Eswatini, Seychelles et Zambie
3	Engagement 3 : Éliminer la faim d'ici 2025	Ouganda	Kenya
4	Engagement 4 : Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025	Burundi, Rwanda et Tunisie	Aucun État membre sur la bonne voie
5	Engagement 5 : Stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles	Érythrée et Madagascar	Aucun État membre sur la bonne voie
6	Engagement 6 : Améliorer la résilience face à la variabilité climatique	Burundi, Éthiopie, Rwanda, Seychelles, Tunisie et Ouganda	Burundi, Égypte, Éthiopie, Malawi, Rwanda, Seychelles et Zimbabwe
7	Engagement 7 : Améliorer la responsabilité mutuelle pour les actions et les résultats	Malawi, Maurice, Rwanda, Ouganda et Zambie	Éthiopie, Rwanda et Tunisie

Source: 3^e rapport d'examen biennal du PDDAA, 2015-2021, CUA



D'autres faits saillants pour faire avancer la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)/Engagements de Malabo incluent :

- Contribution à la formulation de la position commune africaine sur les solutions révolutionnaires de l'UNFSS dans le contexte du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et de l'Agenda 2063 par la participation au Sommet des Nations Unies sur le système alimentaire (UNFSS) ;
- Organisation d'un séminaire sur les outils juridiques pour un investissement agricole responsable à l'intention des responsables gouvernementaux d'Afrique orientale et australe. Ce séminaire a facilité le partage et la discussion au sujet des meilleures pratiques afin de promouvoir des outils juridiques justes, équilibrés et équitables permettant d'améliorer les résultats des négociations pour des investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires afin d'atteindre les objectifs de développement nationaux et régionaux ; et
- En collaboration avec le Secrétariat de l'AUDA-NEPAD/Initiative pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique (IFNA) et d'autres CER, organisation d'une réunion de partage d'expériences avec les États membres en tant que plate-forme pour échanger sur les progrès, les bonnes pratiques et les leçons apprises dans la programmation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En outre, un manuel de formation sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle a été élaboré pour guider les États membres dans la conduite de formations et de renforcement des capacités sur les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette initiative devrait soutenir la réalisation des indicateurs et objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle définis par la Déclaration de Malabo.

ii. Renforcement du système de données/d'information sur l'agroalimentaire

En collaboration avec l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) et d'autres partenaires de développement, le Programme agricole du COMESA met des efforts dans le renforcement des systèmes de données agroalimentaires en Afrique orientale et australe à travers le développement d'un bilan alimentaire numérique régional. L'initiative RFBS s'appuiera sur la technologie numérique pour fournir des prévisions sur les principaux produits alimentaires dans le contexte de l'Afrique orientale et australe d'une manière qui éclaire les décisions politiques et commerciales sur la sécurité alimentaire, le commerce agricole ainsi que

l'investissement. Les ateliers nationaux de lancement du RFBS ont été organisés pour les six premiers pays pilotes de l'Afrique orientale et australe ; et

Le Secrétariat a mené une étude stratégique sur les chaînes de valeur agricoles régionales, à savoir : l'horticulture, l'agro-industrie et les chaînes de valeur du cuir et des produits du cuir pour analyser les tendances de la production, l'environnement favorable et les conditions du marché. Les conclusions de cette étude éclaireront la conception et le développement d'interventions appropriées pour améliorer la compétitivité régionale et l'accès au marché pour les petites et moyennes entreprises (PME) agro-industrielles dans les chaînes de valeur agricoles ciblées et ainsi, améliorer le commerce régional des denrées et produits agricoles ainsi que la sécurité alimentaire régionale.

iii. *Élaboration de cadres/directives stratégiques régionaux*

- Les efforts comprenaient une activité de référence des Systèmes de récépissés d'entrepôt (WRS) à l'intérieur et à l'extérieur de la région du COMESA pour soutenir l'élaboration de directives régionales du COMESA pour la mise en place, le fonctionnement et la gestion des WRS pour les produits agricoles. Les directives serviront de cadre stratégique aux États membres pour améliorer l'agrégation alimentaire, réduire les pertes après récolte grâce à un stockage amélioré et promouvoir le développement des bourses de produits agricoles pour un commerce amélioré et l'intégration des marchés dans la région ;

En collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), le programme a contribué à l'élaboration de la stratégie continentale africaine de gouvernance foncière. L'objectif de la stratégie est de veiller à ce que la terre soit équitablement gouvernée avec des droits fonciers et un régime foncier garantis pour garantir à tous des moyens de subsistance, des écosystèmes et un développement socio-économique durables en Afrique ; et

Le programme a contribué à la formulation des directives continentales pour l'harmonisation des cadres réglementaires semenciers en Afrique. Cet effort s'appuie sur les initiatives régionales d'harmonisation de la réglementation semencière du COMESA et assurera l'harmonisation des politiques semencières et des cadres juridiques.

En relevant les défis qui comprenaient les effets négatifs du changement climatique et les retombées de la pandémie de COVID-19 qui ont affecté le secteur agricole et l'accès à la nourriture, le programme travaillera à une collaboration et une coordination efficaces entre les principaux partenaires continentaux, régionaux et nationaux, car cela est essentiel pour mobiliser des ressources - à la fois techniques et financières, ainsi que pour créer des synergies pour un plus grand impact des programmes d'intégration régionale. En outre, le programme visera à renforcer les approches multipartites et multisectorielles du développement de systèmes agroalimentaires inclusifs, résilients et durables dans la région du COMESA.

Programme d'élevage du COMESA

Dans le but d'augmenter la production et la productivité de l'élevage et de la pêche grâce à l'utilisation des technologies, à l'amélioration de l'élevage, de la santé et de la résilience aux chocs, à l'accès aux marchés et à la valeur ajoutée, le programme d'élevage du COMESA a travaillé avec les autorités vétérinaires et de production animale des États membres, les Communautés économiques régionales, les organisations continentales et mondiales telles que le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (BIRA-UA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) dans l'amélioration de la production et de la productivité animales ainsi que le commerce d'animaux et de produits d'origine animale. Le programme d'élevage a réalisé les activités suivantes au cours de la période considérée :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'amélioration du commerce régional de l'élevage et de leurs produits, avec le soutien du projet LivellAfrica, la réunion consultative régionale du COMESA sur l'optimisation des rendements du commerce intra-africain d'animaux et de produits d'origine animale a été organisée, dans le cadre de la ZLECAf ;
Dans la mise en œuvre de l'activité visant l'amélioration de la chaîne de valeur laitière régionale, avec le soutien du projet LivellAfrica et en partenariat avec le BIRA-UA et l'EAC, l'atelier sur la chaîne de valeur laitière d'Afrique de l'Est a été offert et le sujet des aspects clés de la valeur ajoutée a été discuté ; et
Des efforts ont été déployés pour améliorer la santé animale, en partenariat avec le BIRA-UA et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). Les interventions comprenaient, entre autres, un soutien aux États membres pour préparer et soumettre des rapports sur la propagation de maladies animales transfrontières (TAD) au BIRA-UA et à l'OMSA et la contribution à la formation régionale sur la résistance aux antimicrobiens

organisée par la FAO, l'OMSA et l'OMS en partenariat avec la CUA.

Programme pêche du COMESA

L'objectif du Programme pêche du COMESA est de renforcer la participation du secteur privé, en particulier celle des petits et moyens pêcheurs, aux chaînes de valeur régionales et mondiales durables. Le programme est soutenu par le Programme régional de compétitivité des entreprises et d'accès aux marchés (RECAMP) dans le cadre du 11^e FED. Au cours de la période considérée, le Programme pêche du COMESA a tenu un dialogue avec les États membres, les organisations partenaires, notamment le Bureau interafricain de l'Union africaine pour la ressources naturelles (BIRA-UA) et les Communautés économiques régionales (CER) adjacentes. Il était question, entre autres, des moyens de renforcer la capacité des producteurs, des organisations de producteurs et d'autres acteurs de la chaîne de valeur, de l'amélioration de la compétitivité, de la valeur ajoutée, de l'accès au marché et, à travers l'identification des principaux défis convenus, de la voie à suivre pour aider les petits et moyens producteurs de poisson à améliorer leur compétitivité et leur accès au marché.

Contribution des pêcheries durables à l'économie bleue de l'Afrique orientale et australe et Océan indien - Programme ECOFISH

Le projet ECOFISH est financé par le 11^e FED pour la région Afrique orientale et australe et Océan indien et compte les domaines de résultats suivants :

Résultat 1 : Les politiques régionales et les cadres institutionnels sont renforcés pour assurer une gestion plus durable de la pêche et contribuer à la biodiversité marine et à la résilience climatique

Résultat 2 : Capacité renforcée pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN dans la région AfOA-OI.

Les étapes suivantes ont été franchies par le projet ECOFISH :

- Le compte satellite des pêches de l'économie bleue (BEFSA) pour la région de l'Afrique orientale, de l'Afrique australe et de l'océan Indien a été développé par l'Unité statistique du COMESA en partenariat avec ECOFISH. Les comptes satellites de l'économie bleue développés seront pilotés par l'Institut kenyan de la pêche et de l'aquaculture pour identifier les défis et proposer des solutions. En outre, une analyse de la situation des pêcheries maritimes au Kenya et au Soudan a été réalisée, de même que l'élaboration de profils des pêcheries maritimes de la Tunisie, de la Libye et de l'Égypte ; et
- Les projets suivants sont mis en œuvre par différentes organisations dans les États membres du COMESA :
 - i. La résilience économique et la sécurité alimentaire des pêcheurs artisanaux sur la côte nord-soudanaise de la mer Rouge - SOS Sahel Soudan ont été améliorées ;
 - ii. La pêche à petite échelle pour une croissance bleue durable contribue à améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance sur la côte du Kenya et en Afrique de l'Est (KECOFISH) ;
 - iii. Le Programme de pêche artisanale durable de la Zambie - ZSSFP - Action Aid Zambia ;
 - iv. Soutien de l'autonomisation économique de la communauté de pêche artisanale de la République de Maurice – PNUD ; et
 - v. Gestion durable de la pêche artisanale côtière au Nord de Madagascar - *Conservation Centrée sur la Communauté Madagascar (C3M)*.

Au cours de la mise en œuvre, le programme a reconnu que le partenariat avec les organisations mondiales (FAO, OMSA, OMS, OMC), continentales (CUA, BIRA-UA, BAD) et régionales (CER et autres blocs régionaux, y compris la COI, les associations régionales, les organisations de la fonction publique) est essentiel pour mobiliser des ressources. Il est donc important de veiller à ce qu'il y ait une coordination et une allocation efficaces des ressources nécessaires pour atténuer les défis.

Le Programme d'industrialisation du COMESA

Guidé par la Stratégie industrielle et le Plan d'action du COMESA pour la période 2017-2026, le Programme d'industrialisation concentre ses efforts sur la création d'une capacité de production intégrée, diversifiée et compétitive au niveau régional, ancrée dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services, basée sur la valeur ajoutée, la diversification, l'innovation et des normes régionales communes.

Le Programme d'industrialisation du COMESA a réalisé les activités suivantes au cours de la période considérée :

- i. Il a convoqué une réunion technique et ministérielle sur l'industrie qui a facilité la présentation et la discussion des cadres politiques suivants pour transposition par les États membres :
- *Stratégie de mise en œuvre du cadre de politique de contenu local du COMESA ;*
 - *Cadre du COMESA pour la gestion des zones économiques spéciales (ZES) et des parcs industriels (PI) ; et*
 - *Lignes directrices du COMESA sur l'augmentation de la production industrielle durable et inclusive pendant et après la COVID-19.*

La réunion ministérielle a demandé au Secrétariat de faciliter la transposition des cadres politiques dans les États membres et de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre. Le Secrétariat a, en outre, été chargé de travailler avec les États membres pour élaborer le cadre du COMESA sur l'intégration industrielle tel que proposé par le gouvernement de la République arabe d'Égypte en tant qu'outil pour piloter le programme d'industrialisation dans la région.

ii. Transposition du cadre de contenu local du COMESA dans les États membres

Avec le soutien financier du Programme RECAMP, le programme a commencé à aider les États membres à transposer le Cadre de contenu local régional dans certains États membres.

iii. Projet industriel conjoint de coopération Zambie-Zimbabwe

Le Projet industriel conjoint Zambie-Zimbabwe est un projet phare du Secrétariat du COMESA, dont l'objectif est d'augmenter la production de biens et services industriels pour le marché bilatéral des deux États membres et d'approfondir l'intégration régionale en développant le commerce intra régional. En 2021, un Protocole d'accord a été signé par les Ministres responsables de l'industrie des deux États membres le 18 mars 2021. En outre, le Secrétariat a mobilisé des ressources en engageant des partenaires de coopération pour financer des études clés. Plus particulièrement, deux études ont été commandées avec l'appui du Bureau de la région de l'Afrique australe de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), à savoir une étude de pré-faisabilité sur la création et la gestion d'un parc agro-industriel commun entre la Zambie et le Zimbabwe et une étude sur l'élaboration d'un cadre politique, juridique, réglementaire et institutionnel harmonisé pour la création et la gestion de ce parc. En outre, l'ONUDI a entrepris le financement d'une étude de faisabilité détaillée du parc agro-industriel commun proposé tandis que la BAD a aidé la Zambie et le Zimbabwe à obtenir un financement pour la mise en œuvre grâce aux installations disponibles. De plus, le projet a continué à fournir des efforts de mobilisation de ressources pour diverses activités liées au développement de l'industrie et du secteur privé.

Programme de compétitivité des entreprises et d'accès aux marchés (RECAMP)

Le programme RECAMP a été signé entre l'Union européenne et le COMESA en novembre 2019, dans le but de contribuer à l'approfondissement de l'intégration économique régionale dans la région COMESA, en améliorant la compétitivité du secteur privé, tandis que l'objectif spécifique est d'accroître la participation du secteur privé dans les chaînes de valeur régionales et mondiales durables, en élargissant l'accès aux marchés et en améliorant le climat des affaires.

En soutenant le pilier de l'intégration productive du PSMT 2021-2025 du COMESA, le RECAMP est mis en œuvre par le biais d'une approche participative et collaborative avec d'autres programmes du COMESA, notamment le programme Genre et Affaires sociales et le programme Statistiques du COMESA, les institutions de mise en œuvre du COMESA qui comprennent le Conseil des opérateurs économiques du COMESA (COC), l'Alliance pour le commerce des produits agricoles de base en Afrique orientale et australe (ACTESA), l'Institut africain du cuir (ALLPI), la Fédération des Associations des femmes entrepreneurs du COMESA (COMFWB), l'Agence d'investissement régionale du COMESA (AIRC) et les institutions nationales et régionales des États membres.

Les principales réalisations du RECAMP au cours de la période considérée incluses dans les domaines de résultats cibles sont les suivantes :

- i. **Renforcement des plateformes d'intelligence commerciale et de marché** - Dans le cadre de l'expansion du BIZNET COC pour inclure des informations sur le marché des chaînes de valeur ciblées, à savoir ; l'horticulture, la transformation agro-alimentaire et le cuir et les produits en cuir, cette expansion a été soutenue par la collecte de données pour enrichir BIZNET. Cela a été entrepris dans six États membres, à savoir le Kenya, le Malawi, les Seychelles, la Tunisie, l'Éthiopie et Maurice. L'activité visait à soutenir les liens commerciaux entre les PME, les entreprises intermédiaires et les grandes entreprises. En outre, un atelier sur le partenariat d'approvisionnement local a été organisé en Zambie dans le cadre de la réunion de dialogue commercial pour renforcer les liens commerciaux et de marché entre les PME et les entreprises principales ;

- ii. **Profilage des PME dans le cadre de la Division Genre** - Le programme a soutenu la sensibilisation des PME à l'intégration du genre par le biais du programme Genre et Affaires sociales. Les réunions de sensibilisation se sont achevées dans quatre États membres, à savoir le Rwanda, le Malawi, l'Ouganda et le Zimbabwe. Un profilage plus poussé des PME a été entrepris dans certains États membres et la collecte de données est terminée. En outre, dans le cadre du COMFWB, les femmes entrepreneurs ont été formées dans le cadre des différents chapitres du COMFWB sur la suppression des obstacles à l'internationalisation et à l'accès au financement dans les États membres, afin de garantir que les différentes bonnes pratiques dans les chaînes de valeur sont documentées et largement partagées ;
- iii. **Conception d'un système régional de traçabilité des cuirs et peaux conformément aux développements mondiaux de renforcement des capacités des États membres du COMESA** - Le programme a soutenu la conception du système régional de traçabilité des cuirs et peaux et du système de base de données pour le codage et la fourniture d'outils de mise en œuvre des marques de trace. De plus, des PME ont été formées dans le cadre d'ALLPI. En outre, le renforcement des capacités sur la mise en œuvre du système de certification des produits en cuir respectueux de l'environnement a été entrepris, conformément au développement mondial, afin de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des États membres ;
- iv. **Étude des chaînes de valeur a été entreprise** pour évaluer l'état des 3 chaînes de valeur cibles ;
- v. **Assistance aux États membres dans la transposition de certaines politiques et réglementations régionales du COMESA** - Dans le cadre d'ACTESA, une feuille de route claire de POS détaillées a été élaborée pour certaines cultures vivrières de base du COMESA. De plus, dans le cadre des efforts visant à étendre la transposition et l'harmonisation des réglementations sur les semences, ACTESA, avec le soutien du programme, a lancé le Plan de mise en œuvre de l'harmonisation des semences du COMESA (COMSHIP) en Tunisie pour déclencher la transposition des réglementations sur l'harmonisation des semences ;
- vi. **Facilité d'assistance technique (FAT)**- Les Lignes directrices sur l'assistance technique dans le cadre du 11^e FED ont été approuvées et un appel à propositions a été lancé en avril 2021. Des réunions de sensibilisation à la FAT ont été organisées auxquelles les États membres ont participé, en incluant d'autres parties prenantes telles que les branches de la COMFWB, ce qui a abouti à la soumission de propositions qui sont à divers stades d'évaluation, d'approbation et de mise en œuvre ;
- vii. **Plateformes régionales de dialogue public-privé sont soutenues et renforcées afin de promouvoir les opportunités commerciales** - Une réunion de dialogue sur la chaîne de valeur du poisson visant à renforcer la participation des producteurs de pêche à petite et moyenne échelle du secteur privé aux chaînes de valeur régionales et mondiales durables a été organisée pour les États membres de l'Afrique de l'Est et la COI ; et
- viii. **Assistance aux États membres dans la transposition de certaines politiques et réglementations régionales du COMESA** - Diverses activités ont été menées pour aider les États membres à domestiquer certaines politiques régionales du COMESA. Cela comprenait, entre autres, des réunions de sensibilisation sur la nécessité de domestiquer les directives régionales sur la politique de contenu local.

Programme Genre et Affaires sociales

L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des jeunes et la justice sociale sont des éléments clés pour réaliser des progrès dans tous les domaines du développement. La réalisation de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des jeunes et du développement social sont quelques-uns des objectifs définis dans les cadres de développement mondiaux, continentaux et régionaux. En 2021, le Secrétariat a continué à mettre en œuvre des initiatives qui contribuent à la réalisation de ces objectifs de développement grâce à l'intégration de la dimension de genre, à l'autonomisation des femmes et des jeunes et à des initiatives de développement social pour une intégration régionale inclusive et durable.

Renforcement de l'intégration du genre par le renforcement des capacités, la recherche et la mise en réseau. Lors de leur 11^e réunion tenue en mars 2021, les Ministres responsables du genre et des affaires féminines ont approuvé les lignes directrices, les indicateurs et les listes de contrôle pour l'intégration du genre, ainsi que le cours en ligne sur le genre et le commerce. Suite à l'approbation du manuel de formation en ligne sur le genre et le commerce et des outils de planification du genre qui facilitent l'intégration du genre dans différents programmes et projets, des ateliers de formation ont été organisés

pour les professionnels du groupe de travail technique sur le genre et les chargés de projet de toutes les divisions et unités du Secrétariat et le personnel des Institutions du COMESA, pour améliorer les compétences en matière de genre et l'application d'outils pour l'intégration du genre dans divers programmes. Les Lignes directrices sur la planification du genre couvrent les domaines suivants : le commerce et les douanes, l'industrie et l'agriculture, les infrastructures et la logistique, la gouvernance, la paix et sécurité, le changement climatique, COMAID, les statistiques, les ressources humaines, les affaires juridiques et institutionnelles, la communication institutionnelle, l'audit interne, la recherche, la planification stratégique et la mobilisation des ressources. En outre, les lignes directrices couvrent les questions de genre dans toutes les institutions du COMESA et les secteurs affiliés au COMESA dans les États membres.

Statistiques sur le genre - Une meilleure disponibilité des statistiques sur le genre est essentielle pour permettre le suivi et le contrôle des progrès vers la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. En 2021, le Secrétariat a engagé un consultant pour entreprendre des recherches et mettre à jour le bulletin régional des statistiques sur le genre.

Autonomisation économique des femmes grâce à la plateforme numérique d'information et de réseautage « 50 millions de femmes africaines ont la parole (50MFAP) » et soutien aux PME des femmes.

- i. **La plateforme d'information numérique et de mise en réseau « 50MFAP » (www.womenconnect.org)** - En 2021, le Secrétariat a continué à mettre en œuvre la plate-forme numérique avec des informations commerciales pour les femmes entrepreneurs afin d'améliorer l'accès aux services financiers et non financiers en vue de la croissance des entreprises. La plateforme a fourni du contenu commercial, des histoires de réussite et du contenu sur les services sociaux.
- ii. **Contenu commercial** - La plateforme « 50MFAP » -www.womenconnect.org a du contenu pour aider les femmes entrepreneurs à prospérer dans leurs entreprises. Le contenu disponible sur la plateforme porte sur les services aux entreprises, les informations sur le marché, l'accès au financement, le renforcement des capacités, le mentorat, les services sociaux, les réussites et les actualités. Plus précisément, ce contenu fournit des informations pertinentes sur les processus d'enregistrement des entreprises, des informations sur l'immigration pour les commerçants transfrontières, l'aide juridique, les services et produits financiers (fournisseurs de services financiers et leurs produits destinés aux femmes), des informations sur l'accès au marché, les exigences d'importation et d'exportation, des modules d'apprentissage pour l'entrepreneuriat, la littératie financière ainsi que les ressources électroniques, entre autres.
- iii. **Le contenu des histoires de réussite** est disponible pour inspirer les femmes entrepreneurs existantes ainsi que celles qui souhaitent se lancer en affaires en mettant en évidence les cas de femmes qui ont réussi à faire des affaires dans les différents États membres.
- iv. **Le contenu des services sociaux** - est une information non commerciale mais essentielle pour le succès des entreprises, car elle aide les femmes à accéder à des services qui peuvent entraver leur participation effective aux affaires. Les informations sur les services sociaux comprennent, entre autres, des guides sur la santé reproductive, les institutions qui proposent des programmes de renforcement des capacités et de formation, des services pour les victimes de violence sexiste, y compris des lignes d'assistance téléphonique.
- v. **Utilisation accrue du nombre de femmes entrepreneurs enregistrées sur la plateforme** - En 2021, plus de 250 000 femmes de 38 États membres/partenaires du COMESA, de l'EAC et de la CEDEAO et d'autres pays africains ont visité la plateforme, contre 66 000 en 2020, et plus de 13 000 femmes ont enregistré et établi leurs propres comptes sur la plateforme. Les comptes créés sont utilisés pour faire la publicité de biens et de services, partager des expériences et bénéficier d'un mentorat. L'augmentation des statistiques d'utilisateurs de la plateforme est due aux activités de publicité et de marketing entreprises au premier trimestre 2021, en partenariat avec une firme de marketing médiatique, ainsi qu'aux lancements nationaux de la plateforme qui ont été menés dans des formats hybrides à Maurice, au Malawi, au Soudan et en Éthiopie.
- vi. **Rétention des chargés de projet et soutien aux développeurs de contenu nationaux** - Le Secrétariat a retenu trois membres du personnel du projet, après la fin du financement de la BAD le 31 mars 2021, pour continuer à soutenir la plateforme. Le personnel a continué à soutenir les développeurs de contenu



national au niveau national, y compris la formation de l'équipe de pays pour la Libye, ainsi qu'à assurer la poursuite des opérations et la personnalisation de la plate-forme, l'amélioration des fonctionnalités et l'ajout de nouvelles fonctionnalités, y compris l'intégration de SMS, le contenu audio et de nouvelles langues - Swahili et portugais- pour améliorer l'accès et l'utilisation par les utilisateurs ciblés.

Profilage et soutien aux PME de femmes et de jeunes - En 2021, le Secrétariat a poursuivi l'enquête de profilage pour les PME de femmes et de jeunes dans des chaînes de valeur sélectionnées (horticulture, cuir, produits en cuir et agro-industrie) dans les États membres, dans le cadre du projet RECAMP. Les résultats aideront à fournir un soutien ciblé et un renforcement des capacités, une assistance technique et des services de conseil aux PME de femmes et de jeunes, afin d'améliorer leur participation au commerce régional et continental grâce à l'accès au marché dans les chaînes de valeur ciblées. L'enquête a été réalisée au Zimbabwe avec 331 profils, au Malawi avec 325 profils et en Ouganda avec 275 profils. Des progrès ont été réalisés au Rwanda, en République démocratique du Congo, en Zambie et en Éthiopie pour profiler les PME. L'étude recueillera des informations au niveau du marché, du secteur et de l'entreprise afin d'identifier les principales contraintes et opportunités pour les PME.

Affaires sociales - En 2021, le Secrétariat a mis en œuvre des activités en matière d'intervention sur la COVID-19. Celles-ci sont notamment :

- i. L'élaboration du tableau de bord COVID-19, en partenariat avec le projet Commons, pour fournir les perspectives nationales et régionales sur l'évolution de la pandémie dans les États membres. Le tableau de bord suit le nombre de personnes testées, le nombre de cas positifs, le nombre de personnes sous traitement et de celles qui ont été libérées, entre autres détails ;
- ii. La collaboration avec le Centre africain de contrôle des maladies (CDC Afrique) et la CEA, pour aider les États membres à atténuer les effets de la COVID-19. Ce partenariat souligne l'importance d'augmenter les investissements dans le renforcement des systèmes de santé et la production de vaccins, de médicaments diagnostiques et thérapeutiques en Afrique, tout en plaidant pour un accès équitable aux vaccins à travers le monde au profit de toutes les nations ;
- iii. L'organisation des réunions des États membres pour échanger les informations et les expériences sur l'accès, le déploiement et l'adoption des vaccins contre la COVID-19, et l'impact de la COVID-19 sur les jeunes et les meilleures pratiques sur l'intervention ; et
- iv. L'élaboration des exposés de position sur l'impact sexospécifique de la COVID-19 sur les femmes et les jeunes et le lancement d'une étude sur l'impact de la COVID-19 sur ces derniers.

Engagement et autonomisation des jeunes - Le Secrétariat, en collaboration avec le Secrétariat de l'AGA de l'Union africaine, a poursuivi la mise en œuvre du projet « Engagement des jeunes dans la gouvernance démocratique et les processus de développement socio-économique en Afrique », avec le soutien de l'Agence suisse de développement et de coopération (SDC). L'intervention stratégique du projet promeut la gouvernance démocratique et le développement socio-économique dans les États membres du COMESA, les pays soutenus par la SDC et les États membres de l'UA en général. Il cherche à le faire en catalysant et en créant un leadership, un engagement et une participation transformateurs des jeunes dans les processus de prise de décision, qui ont un impact sur les moyens de subsistance des citoyens en termes de politiques qui répondent à leurs besoins et aspirations. L'objectif du projet est d'accroître l'autonomisation et la participation des jeunes à l'enracinement des valeurs et de la culture démocratiques, en vue de la promotion d'une gouvernance responsable dans les pays africains en général et les États membres du COMESA en particulier.

Au niveau régional, en 2021, le projet a réalisé ce qui suit :

- i. Création et institutionnalisation du Groupe consultatif des jeunes du COMESA (COMYAP). COMYAP, qui est un organe consultatif régional, a été adopté par la réunion des ministres de la jeunesse du COMESA tenue virtuellement en juin 2021 et approuvé par le Conseil des ministres du COMESA tenu en novembre 2021. Les premiers membres du COMYAP ont été élus représentant les pays du Nord, du Sud, de l'Est, de la Corne de l'Afrique et de l'Océan Indien. Les membres viennent de la RDC, de l'Égypte, d'Eswatini, du Kenya, des Seychelles, de la Somalie et de la Zambie;
- ii. Élaboration et adoption de la Stratégie d'engagement des jeunes du COMESA 2021-2025 (COMYES) qui

fournit les meilleures approches pour un meilleur engagement et une meilleure participation des jeunes dans les domaines de la gouvernance démocratique et du développement socio-économique. La mise en place et la mise en œuvre opérationnelle du COMYAP est l'une des stratégies mises en avant dans le COMYES.

- iii. Adoption du Manuel sur la participation des jeunes au processus électoral par le Conseil des ministres du COMESA. Le manuel sera utilisé dans le programme régional de renforcement des capacités pour les jeunes dans la région du COMESA;
- iv. Réunion inaugurale des ministres de la jeunesse du COMESA en juin 2021 pour délibérer sur les affaires de la jeunesse. Il s'agissait d'une étape clé vers le maintien du Comité du COMESA sur les affaires de la jeunesse. La réunion a recommandé que les réunions techniques et ministérielles du COMESA sur la jeunesse soient organisées sur une base annuelle; et
- v. Participation accrue des jeunes leaders (en tant qu'observateurs) de la région du COMESA aux réunions des organes directeurs du COMESA pour leur permettre d'apprendre les processus d'élaboration des politiques régionales. Les membres du COMYAP ont assisté à diverses réunions du COMESA pour apprendre les processus de prise de décision et les programmes.

Au niveau continental, les réalisations suivantes ont été accomplies :

- i. Lancement des manuels sur la participation des jeunes aux processus politiques et électoraux en tant qu'outil pour les jeunes, les organisations de la jeunesse et les autres bénéficiaires. Les manuels ont été officiellement mis en ligne dans toutes les langues officielles de l'UA (Lien- www.au.int/aga) lors du 10e Dialogue de haut niveau de l'AGA qui s'est tenu les 10 et 11 décembre 2021. Le manuel a été lancé dans le cadre de la formation des formateurs menée à Banjul, Gambie, du 23 au 27 août 2021, avant les élections présidentielles; et
- ii. Reconnaissance des 5 meilleurs jeunes innovateurs dans le cadre de la plate-forme mondiale *AGA Youth Innovation Challenge* pour présenter les meilleures idées à l'Expo Dubai, Émirats arabes unis, tenu les 20 et 21 décembre 2021.

Au niveau national, les réalisations suivantes ont été relevées :

- i. La création du Centre pour la gouvernance et le leadership (CEGOL) au Malawi par un représentant de la jeunesse soutenu par le COMESA. La mission du Centre est de faire progresser le leadership des jeunes et des femmes dans les processus civiques et de gouvernance par le plaidoyer, le renforcement des capacités et le service communautaire;
- ii. En Zambie, le « Be Relevant *Youth Leadership Summit* » s'est tenu en mars 2021 sous la direction d'un représentant de la jeunesse soutenu par le COMESA. L'initiative a été reconnue comme une organisation de la jeunesse et enregistrée auprès du Conseil national de la jeunesse de Zambie. Le Sommet a réuni des jeunes de toutes les régions du pays. Les messages clés étaient de promouvoir la gouvernance démocratique et de sensibiliser les jeunes à contribuer au processus électoral et à la prévention de la violence avant, pendant et après les élections. Les jeunes se sont engagés à participer et à contribuer de manière significative aux élections de 2021 dans le pays. Les élections de 2021 en Zambie se sont déroulées en grande partie sans violence et les jeunes se sont rendus en grand nombre pour voter.
- iii. Les jeunes, qui ont participé à la formation des formateurs aux processus politiques et électoraux menée en Gambie en août 2021, ont élaboré des plans d'action pour reproduire la formation dans leurs contextes.

Mobilisation des ressources et coopération internationale (MRCI)

Renforcement des modalités de mobilisation des ressources - Dans ce domaine prioritaire, le MRCI a continué à diriger les processus et les activités visant à opérationnaliser le prélèvement du marché commun en tant que modalité de mobilisation durable des ressources intérieures. L'unité a élaboré des termes de référence pour le conseil afin de développer la Stratégie de mobilisation des ressources (SMR) et le protocole sur le prélèvement du marché commun. Elle a organisé et facilité les réunions du groupe de travail SMR.

Dans le cadre des efforts visant à renforcer davantage les modalités de mobilisation des ressources, l'unité a continué

de mener des activités visant à une coordination efficace et efficiente des partenaires au développement, dans le but de mobiliser des ressources extrabudgétaires (subventions) auprès des partenaires au développement. Pour 2021, l'Unité a entrepris ce qui suit :

- i. Soutien aux programmes et aux institutions dans la mobilisation des ressources grâce à la fourniture d'un soutien technique sur les demandes de subventions et la préparation de propositions, y compris – les produits pharmaceutiques, la mise à l'échelle des technologies de l'information, la 2^e phase de la 50MFAP, la 2^e phase du projet des Grands Lacs, la Coopération suisse au développement (CSD) le projet SC/Jeunesse et le projet de durée d'extension, le projet MIEUX-UE- sur la migration, le Programme des jeunes volontaires (CYIVP), etc. En outre, l'unité a travaillé avec la Fédération des femmes entrepreneurs du COMESA (COMFWB) sur des propositions de manioc et de sécurité alimentaire, et avec la ZEP-RE sur la proposition de fonds commun en cas de pandémie ;
- ii. Organisation et facilitation de la mission d'appui à la mise en œuvre de la Banque mondiale et des missions de négociation et d'évaluation de la BAD, entre autres ;
- iii. Organisation du 3^e Forum de coordination des partenaires au développement du COMESA, auquel ont participé 35 partenaires ;
- iv. Coordination et facilitation des négociations et signature des protocoles d'accord entre le COMESA et les partenaires stratégiques : protocole d'accord avec l'UNITAR, l'IITAA, accord d'amendement avec le programme jeunesse-SDC ; et
- v. Participation aux réunions du Comité directeur: PFICGL, Jeunesse, Démocratie de la gouvernance, RCS-V, ICTF, Renforcement des capacités tripartites II.

Le renforcement des activités de coopération internationale par l'amélioration et la promotion de la participation et de l'influence du COMESA auprès d'autres organisations régionales, continentales et internationales, comprenait les éléments suivants :

- i. Organisation et facilitation de l'accréditation de 7 ambassadeurs et représentants spéciaux auprès du COMESA, à savoir le Canada, l'Allemagne, la France, le Brésil, la Turquie, le Zimbabwe et l'Égypte ;
- ii. Coordination et facilitation de diverses visites de courtoisie auprès de la Secrétaire générale du COMESA, y compris par les chefs de missions diplomatiques et les ambassadeurs d'Éthiopie, d'Italie, d'Égypte et d'Irlande, et le Secrétaire général de la ZLECAf, entre autres ;
- iii. Organisation et coordination de la participation du COMESA aux travaux des négociations de l'UE avec les organisations régionales dûment mandatées (ORDM), y compris la 2^e plateforme de dialogue ORDM/UE-CER sur la réunion de programmation régionale pour l'Afrique subsaharienne, la réunion technique des ORDM, la réunion des ORDM/PDG et la réunion tripartite du sous-comité de mobilisation des ressources ; et
- iv. Organisation et coordination de la participation du COMESA aux travaux de la CUA, de l'UA-NEPAD, de la ZLECAf, de l'UA-IBAR, de l'UA-SARO, y compris le développement du Système d'information de gestion du partenariat de la CUA (PMIS). L'UA met l'accent sur l'Afrique – la préparation de l'exposition de l'UA à Dubaï 2020, le 3^e Sommet de coordination de UA-CER-MR en milieu d'année et la réunion UA-ECOSOCC, entre autres.

Le renforcement des mécanismes de coordination et de dialogue avec des partenaires de développement, en facilitant et en coordonnant la mise à jour continue de la base de données des partenaires de développement, la tenue d'un dialogue semestriel avec les partenaires de développement et l'échange d'informations, d'expériences et de leçons apprises entre les programmes et les partenaires, comprenait les activités suivantes :

- i. Organisation et/ou accueil de réunions bilatérales avec des partenaires existants et nouveaux pour renforcer la coopération et les partenariats, notamment des réunions avec des représentants du Brésil, de

- l'Irlande, de l'Italie, du Japon, de la BAD, de la Banque mondiale, de MIEUX- UE, de la BADEA, du PNUD, de DANIDA, de la DDC, de l'USAID, de l'AFI, de l'ENABEL et le haut-commissariat de Nouvelle-Zélande, entre autres ;
- ii. Participation à des réunions nationales, régionales et internationales, notamment la consultation du PNUD sur le nouveau Programme régional 2022-2025, l'examen du Cadre stratégique d'intégration régionale à mi-parcours de la BAD, la consultation du PNUD sur la jeunesse, la consolidation de la paix et la gouvernance, etc. ; et
 - iii. Poursuite de la mise à jour du Protocole d'accord et de la Liste des bases de données des partenaires de développement.

Programmes du Fonds européen de développement (FED)

Le COMESA met en œuvre des programmes financés par le FED depuis 2002 couvrant 3 cycles de programme, à savoir les programmes des 9^e, 10^e et 11^e FED, ciblant tous les États membres du COMESA comme suit :

- Dans le cadre du Document stratégique régional (DSR) du 9^e FED (2002-2007) pour la région d'Afrique orientale et australe et Océan Indien (AfOA-OI), l'intégration économique et le commerce, la gestion des ressources naturelles et les transports étaient les secteurs prioritaires de coopération de l'UE. Le Programme indicatif régional (PIR) s'élevait à 223 millions d'euros pour le COMESA ;



- Le DSR du 10^e FED (2008-2013) pour la région AfOA-OI a fourni le Cadre stratégique de coopération entre la Commission européenne et 4 organisations régionales, à savoir le COMESA, l'EAC, la COI et l'IGAD. Un total de 619 millions d'euros a été alloué pour promouvoir l'intégration régionale dans la région AfOA-OI, dont environ 150 millions d'euros ont été alloués au COMESA ;
- Le PIR du 11^e FED disposait d'une enveloppe totale de 1,490 millions d'euros répartie comme suit : (1) Enveloppe sous régionale de 385 millions d'euros (26%) répartie en allocations pour chacune des CER ; (2) Enveloppe transrégionale de 507 millions d'euros (34 %) ; (3) Enveloppe infrastructure de 588 millions d'euros (39 %) ; (4) Facilité de coopération technique de 10 millions d'euros (1 %). Au titre de l'enveloppe sous régionale indiquée ci-dessus, 85 millions d'euros ont été alloués au profit du COMESA et des domaines prioritaires de ses États membres, à savoir la paix, la sécurité et la stabilité régionale, l'intégration économique régionale ; et la gestion des ressources naturelles régionales.

État actuel de la mise en œuvre des programmes financés par l'UE

Dans le cadre de l'enveloppe du 11^e FED, l'accent est mis sur le domaine prioritaire 2 - Intégration économique, avec les domaines de résultats suivants : une réduction des coûts du commerce frontalier ; une participation accrue du secteur privé dans les chaînes de valeur régionales et mondiales et le renforcement des capacités qui englobe les actions régionales suivantes mises en évidence dans le rapport que le COMESA met actuellement en œuvre :

- i. Programme de facilitation du commerce (PFC) ;
- ii. Initiative sur le petit commerce transfrontière (ICTF) ;
- iii. Programme régional de compétitivité des entreprises et d'accès au marché (RECAMP) ;
- iv. Programme de renforcement des capacités institutionnelles du COMESA (PRCI) ;
- v. Composante COMESA du programme de facilitation du transport et du transit en Afrique orientale et australe (AO-AA) ;
- vi. Appui au développement du secteur du transport aérien (SATSD) dans la région AfOA-OI ; et
- vii. Renforcement de la gouvernance et d'un environnement favorable dans le secteur des TIC (RGEF-TIC).

Le mandat du COMESA pour le développement de la politique régionale et l'expérience dans la mise en œuvre des programmes financés par le FED sur la base des évaluations positives passées des piliers, ont été pris en considération. Le COMESA met en œuvre ses actions au titre du FED en gestion indirecte, à la suite des évaluations ex ante et sous réserve de mesures de surveillance appropriées conformément à l'article 154 (4), du *Règlement financier*. *En 2021, le COMESA a entamé une évaluation de ses systèmes et procédures par le biais de l'évaluation des 9 piliers, qui prend notamment en compte 3 piliers supplémentaires introduits par la Commission européenne.*

Sous la direction générale de la Secrétaire générale, et pour assurer une mise en œuvre et une surveillance harmonisées, efficaces et opportunes, ainsi que le respect des procédures du FED pour les activités des actions, une Unité de gestion du FED, basée au Secrétariat du COMESA, *a été créée*. L'Unité de gestion fournit les orientations nécessaires à la mise en œuvre des programmes du FED.

Le Secrétariat continue de s'approprier les programmes pour garantir que les changements dans ses États membres et internes dans ses systèmes et processus soient durables. Il convient toutefois de noter que la mise en œuvre du programme en 2021 s'est heurtée à des défis posés par la pandémie de la COVID-19. Les effets de la pandémie ont dévasté la région, en particulier les communautés et les opérations frontalières, ce qui a entraîné des coûts élevés de transport, de marchandises et la rareté des marchandises en raison des restrictions de mouvement et de la fermeture des frontières. Cela a contribué à des retards dans la mise en œuvre et le soutien aux États membres dans le cadre des programmes respectifs.

Opportunités de financement futures

Le COMESA reste actif dans le processus consultatif et participe à la conception et à la formulation des programmes nouveaux et futurs financés par l'Union européenne. En 2021, l'organisation a participé à la consultation avec l'Union européenne sur l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'UE (NDICI). Le NDICI est un nouvel instrument destiné à unifier toutes les politiques extérieures de l'UE, dont un Programme indicatif pluriannuel pour l'Afrique subsaharienne (PIP régional) sera soutenu pour couvrir le partenariat de l'UE avec l'Afrique subsaharienne.

Le NDICI représente un changement radical dans le dispositif de financement de l'UE, car il fusionne la plupart des instruments existants pour l'action extérieure, y compris le FED. Dans la pratique, cela implique le fusionnement des domaines et intérêts cruciaux du travail de l'UE, y compris le développement, la coopération internationale, les politiques de voisinage et des instruments mixtes qui incluent la subsidiarité, la simplification, la géographisation et la politique d'abord dans le cadre de l'interaction de l'UE avec les principales parties prenantes, dont les CER. Toutes les actions à financer dans le cadre de ce PPI régional, mises en œuvre au niveau national et/ou au niveau régional et continental, démontreront une valeur ajoutée évidente pour aborder un problème d'un point de vue régional. Dans ce contexte, l'intégration régionale progressive jouera un rôle essentiel sur le continent, guidée par les différentes organisations régionales et l'Union africaine.

Le PIP régional aura une durée de 7 ans, de 2021 à 2027, avec les domaines thématiques suivants :

- Domaine prioritaire 1 : Développement humain
- Domaine prioritaire 2 : Gouvernance, paix et sécurité et culture
- Domaine prioritaire 3 : Transition verte et climatique
- Domaine prioritaire 4 : Numérique et science, technologie et innovation
- Domaine prioritaire 5 : Croissance durable et emplois décents
- Domaine prioritaire 6 : Migration et déplacement forcé

D'après l'analyse, ces domaines thématiques sont clairement alignés sur les piliers du PSMT 2021-2025 du COMESA. Conscient de ce nouveau cycle de programmation, le Secrétariat du COMESA poursuivra la coordination, l'interaction à tous les niveaux de coopération, notamment avec l'Union africaine et les États membres du COMESA, le dialogue et la coopération continue avec la délégation de l'Union européenne en Zambie, le COMESA et le Service européen d'action extérieure pour le partenariat international.

Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles (BLB)

En soutenant les objectifs stratégiques du PSMT 2021-2025, en particulier la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités, le Bureau de liaison du COMESA à Bruxelles (BLB) a pour mandat de développer et de maintenir des relations institutionnelles constructives et productives entre le Secrétariat du COMESA, les institutions de l'Union européenne et le Secrétariat de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), ainsi que de promouvoir des points de vue communs au sein d'autres groupes africains dans les négociations multilatérales. Le BLB du COMESA joue un rôle déterminant dans la représentation du Secrétariat du COMESA auprès de l'Union européenne (UE), de l'OEACP et d'autres partenaires de coopération basés à Bruxelles. Il aide à la coordination des activités du COMESA pour créer une circonscription politique et un soutien au COMESA en Europe et à la Commission européenne (CE) en particulier. Dans ce cadre, le Bureau est régulièrement impliqué dans les négociations et discussions commerciales multilatérales organisées à Bruxelles au Secrétariat de l'OEACP et à l'OMC à Genève.

Le BLB du COMESA continue de jouer un rôle de soutien pour le Secrétariat du COMESA dans ses relations avec l'Union européenne/Commission européenne en termes de coopération, de mobilisation des ressources, tant au titre de l'enveloppe régionale du 11^e FED que des fonds intra-ACP, des questions commerciales multilatérales, du suivi des projets et des programmes financés par l'UE. En collaboration avec le Secrétariat du COMESA, le BLB du COMESA assure un suivi régulier des programmes/projets financés par l'UE et les Fonds Intra-ACP.

Le BLB du COMESA joue un rôle clé, notamment en contribuant à la rédaction des documents d'identification et d'action des projets. En outre, il assure un lien avec le siège de l'UE (INTPA et SEAE) en vue de suivre les discussions et de fournir des informations complémentaires, si nécessaire, sur les soumissions du COMESA à cette fin, et de tenir l'équipe du Secrétariat du COMESA informée des progrès et des décisions.

Le BLB participe à la mobilisation des ressources pour les programmes/projets du COMESA auprès de différentes sources telles que l'UE/CE, les mécanismes intra-ACP-UE (TradeCom II, programme ACP-UE PSD, programme ACP sur

les produits de base, ONU-Habitat, OMI, ONUDI, OMC et CCI). Il joue *également* un rôle important dans la facilitation de la coopération au développement et de l'intégration régionale, en développant des relations de coopération avec la Commission européenne, ses États membres et d'autres institutions de l'UE telles que la BEI, le Parlement européen, le SEAE, le Secrétariat de l'OEACP et la Mission permanente de l'UA à Bruxelles, les autres CER représentées à Bruxelles (CEDEAO, UEMOA, IGAD, OECS et Forum du Pacifique).

Au cours de la période considérée, le BLB s'est concentré sur les domaines suivants :

i. Assurer une représentation adéquate du COMESA

En collaboration avec d'autres CER représentées à Bruxelles, le BLB a continué à sensibiliser le groupe des ambassadeurs de l'OEACP et les partenaires de l'UE sur l'importance de la dimension régionale dans l'Accord post-Cotonou, en particulier dans le cadre des négociations sur le protocole régional africain. En conséquence, l'Accord post-Cotonou a adopté le principe d'engager et de renforcer la coopération avec les Communautés économiques régionales (CER) et de reconnaître leur rôle en tant que piliers du Programme d'intégration africaine.

Le BLB du COMESA a participé à la cérémonie de paraphe de l'Accord post-Cotonou entre l'UE et l'OEACP tenue le 15 avril 2021, qui a marqué la conclusion formelle des négociations de l'Accord post-Cotonou fixant les modalités de coopération politique, économique et sectorielle cadre pour les vingt prochaines années. Le BLB a continué à suivre la mise en œuvre du Nouvel accord de partenariat et le rôle des CER dans ce processus après la signature de l'accord qui était attendue au second semestre 2021.

En ce qui concerne le suivi et la représentation sur les questions liées au commerce multilatéral, le BLB du COMESA a participé activement aux réunions organisées à tous les niveaux de l'OEACP, de l'UE et d'autres parties prenantes dans le domaine du commerce multilatéral à Bruxelles. Le BLB a contribué, avec d'autres CER représentées à Bruxelles, au dialogue entre l'OEACP et l'UE sur la liste de l'UE des juridictions fiscales non coopératives et la liste noire des pays de l'UE contre le blanchiment d'argent. Grâce à l'action coordonnée sur ces listes de l'UE, le BLB vise à aider les pays du COMESA concernés à trouver des solutions mutuellement acceptables.

En ce qui concerne la question de la programmation régionale, le BLB a rendu compte au Secrétariat des priorités régionales proposées par l'UE et a participé efficacement aux réunions de la Plateforme de dialogue sur la programmation régionale subsaharienne entre les CER et l'Union européenne, ainsi qu'aux réunions consultatives bilatérales entre le COMESA et l'UE. À cet égard, il a tenu plusieurs réunions bilatérales avec les ambassadeurs des États membres du COMESA à Bruxelles, ainsi qu'avec le Représentant permanent de l'UA et le Secrétariat de l'OEACP pour sensibiliser l'UE sur la poursuite des enveloppes régionales et les allocations directes aux CER, sous l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI).

Le BLB a représenté le COMESA à la 2^e réunion ministérielle UA-UE des affaires étrangères qui s'est tenue à Kigali (Rwanda), les 25 et 26 octobre 2021. Le BLB a contribué aux délibérations sur la coopération UA-UE en matière de renforcement de la résilience, de la paix, de la sécurité et de la gouvernance, de la migration et de la mobilité. Il a également contribué à la coopération UA-UE sur la mobilisation des investissements pour la transformation durable de la structure africaine et l'investissement dans l'éducation des personnes, le développement des sciences, des techniques et des compétences.

ii. Mobilisation des ressources

Le BLB a joué un rôle crucial dans l'identification des opportunités de ressources disponibles pour le financement des programmes du COMESA, en nouant le dialogue avec les partenaires pour discuter des modalités de financement et en procédant à la signature des accords de financement, en identifiant les appels à propositions lancés par l'UE et l'OEACP et en faisant rapport au Secrétariat. Il a également aidé à *identifier les opportunités de financement des efforts de lutte contre la COVID-19* dans la région COMESA.

À cet égard, le BLB a suivi plusieurs projets et opportunités de financement pour le COMESA, notamment : le Projet ACP sur le renforcement des urgences sanitaires durables au-delà de la COVID-19 (25 millions d'euros) ; le Troisième appel à propositions du programme Culture ACP-UE (4 150 000 euros au titre du 11^e FED) ; le Projet ACP-UE d'appui aux secteurs culturels et créatifs (26 millions d'euros) ; le Projet intra-ACP d'appui au développement des chaînes de valeur agricoles (140 millions d'euros) ; l'Appel à propositions de l'UE sur les partenariats pour des villes durables (111,5 millions d'euros) ; et le Soutien financier de l'UE pour la lutte contre les conséquences économiques et sociales de la pandémie mondiale de

coronavirus (2,06 milliards d'euros pour l'Afrique subsaharienne).

Le BLB a collaboré avec l'équipe de la Facilité de réforme du climat d'investissement pour explorer les opportunités de renforcement des capacités qui peuvent être offertes au COMESA. Il soutient les demandes du COMESA à la Facilité de réforme du climat d'investissement qui est financée par l'UE dans le cadre du 11^e FED avec le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) et le British Council (11 625 millions d'euros).

iii. Mise en œuvre du Fonds européen de développement

Le BLB a eu des discussions avec le Secrétariat de l'OEACP et la Commission européenne sur les principes visant à améliorer l'efficacité du développement et son mécanisme de mise en œuvre dans la région du COMESA. Le BLB a également participé activement au *Séminaire sur le NDICI UE - Global Europe qui s'est tenu le 24 mai 2021*.

Le BLB a suivi la proposition de la Commission européenne pour le nouveau NDICI comme souligné. Il a aussi assuré le suivi des décisions du Conseil de l'UE concernant l'engagement des fonds provenant des remboursements au titre de la Facilité d'investissement ACP des opérations au titre des 9^e, 10^e et 11^e FED.

iv. Renforcer la coopération internationale avec des partenaires stratégiques

Le BLB a joué un rôle central dans la facilitation de la coopération au développement et de l'intégration régionale, en développant les relations avec la Commission européenne, ses États membres et d'autres institutions de l'UE telles que la BEI, le Parlement européen, le SEAE, le Secrétariat de l'OEACP et la Mission permanente de l'UA à Bruxelles, et les autres CER représentées à Bruxelles (CEDEAO, UEMOA, IGAD, OECS et Pacific Forum). Plus particulièrement, il a assuré le suivi de diverses questions qui ont été mises en évidence, notamment les travaux du Groupe d'action financière (GAFI) ainsi que des réunions avec le Groupe sur le code de conduite de l'UE et la Sous-commission du Parlement européen sur les questions fiscales, le processus post-Brexit à travers sa participation à des séminaires et des discussions sur l'impact des *Règles de procédure post-Brexit, et des processus douaniers pour les exportations africaines vers le Royaume-Uni*. Le BLB également a représenté le COMESA dans les affaires liées au Comité de coopération des organisations interrégionales de l'OEACP.

Plusieurs questions clés ont commencé en 2021 et devraient se poursuivre au cours de la prochaine période de planification. Compte tenu des impacts directs et indirects de l'évolution de ces questions sur le COMESA et ses États membres, le BLB continuera à les suivre de près et à soumettre les rapports et recommandations nécessaires au Secrétariat. Parmi ces questions figurent : le nouveau NDICI de l'UE ; la programmation régionale de l'UE en Afrique subsaharienne (ASS); la mise en place du Comité de coordination des organisations inter-régionales de l'OEACP, le rôle du COMESA dans la mise en œuvre de l'Accord de partenariat OEACP -UE (Accord post-Cotonou), et les négociations de l'Accord de partenariat économique Afrique orientale et australe de l'UE (AFOA – APE).

Affaires juridiques et institutionnelles

Au cours de la période considérée, la Division Affaires juridiques et institutionnelles a continué à s'acquitter de son mandat institutionnel consistant à fournir un soutien juridique et des services consultatifs juridiques aux organes du Marché commun, aux institutions et aux agences spécialisées, au cabinet de la Secrétaire générale du COMESA et au Secrétariat du COMESA. Les services rendus comprenaient la fourniture d'avis juridiques, la vérification des projets de contrats et d'accords et la participation aux litiges et à l'arbitrage devant la Cour de justice du COMESA. En outre, la Division dirige la mise en œuvre de 2 programmes, à savoir le Programme du COMESA sur les droits de propriété intellectuelle et le Programme de migration du COMESA.

En 2021, la division a entrepris les activités suivantes :

- i. La révision des modèles de contrat du Secrétariat ;
- ii. L'assurances aux divisions dans les négociations et la conclusion des accords financés par des donateurs ;
- iii. La facilitation de la nomination et de la prestation de serment d'un nouveau juge à la Chambre d'appel de la Cour de justice du COMESA, des commissaires de la Commission de la concurrence du COMESA et des membres du Comité des sages du COMESA pour le Programme gouvernance, paix et sécurité ;

- iv. Le règlement des différends et la comparution devant la Cour de justice du COMESA ;
- v. La mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle du COMESA et des programmes de migration du COMESA ; et
- vi. Au cours de la période de janvier à décembre 2021, la division a été saisie de 4 affaires judiciaires qui ont été inscrites devant la Cour de justice du COMESA pour contentieux et arbitrage.

Communication institutionnelle

Les principaux objectifs de la Communication institutionnelle sont notamment d'améliorer l'accès aux informations sur le programme d'intégration régionale du COMESA, ses opportunités et ses avantages parmi les parties prenantes pour une visibilité et une compréhension accrues, et de démontrer la valeur de l'intégration régionale. Voici les points saillants de la mise en œuvre des initiatives de communication et de visibilité en 2021 :

- i. **Nouvelles et informations du COMESA** : les activités menées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale du COMESA constituent la principale source de nouvelles et d'informations pour la sensibilisation du public. Les nouvelles et informations du COMESA ont été générées à partir des rapports sur la mise en œuvre des programmes, réunions, conférences et ateliers et d'autres activités connexes. Ce contenu a été regroupé dans des produits d'information, notamment des communiqués de presse, des bulletins d'information et des publications pour des plateformes en ligne. Par la suite, 30 bulletins hebdomadaires et 4 bulletins trimestriels ont été imprimés, publiés et partagés avec les parties prenantes. Un total de 15 communiqués de presse ont été préparés et diffusés aux médias.
- ii. **Relations avec les médias** : La mobilisation et la facilitation des médias pour la couverture des événements clés du COMESA sont essentielles pour sensibiliser et éduquer le public sur l'intégration régionale. Par conséquent, un dialogue constant avec des médias a été mené, y compris des entretiens individuels, des réponses aux demandes de renseignements et des questions et réponses. Cela a contribué à la visibilité du COMESA au niveau régional et mondial. Dans le cadre d'un ensemble d'incitations, le programme annuel de récompenses des médias du COMESA a été organisé avec un appel à candidatures lancé et les meilleures candidatures sélectionnées. Au total, 8 journalistes qui ont remporté le prix de 2019 à 2021, ont été reconnus et récompensés lors du 21^e Sommet du COMESA tenu en Égypte en novembre 2021.
- iii. **Publications** : Les publications constituent la boîte à outils d'information du COMESA et sont partagées directement avec les parties prenantes, notamment les bibliothèques, les établissements d'enseignement, les délégations nationales, les missions diplomatiques, entre autres. Les principales publications au cours de l'année comprenaient : le Journal officiel du COMESA n° 26, les volumes 8 et 9 sur des Questions clés de l'intégration régionale et les notes d'orientation connexes, le Potentiel commercial intra-COMESA, le Rapport annuel 2020 du COMESA, des rapports spéciaux sur des questions d'actualité, des fiches d'information sur divers projets, entre autres.
- iv. **Publicité** : L'évènement publicitaire clé en 2021 a été la mise en œuvre du Plan de publicité du 21^e Sommet du COMESA, en collaboration avec le gouvernement égyptien. Cela comprenait des concepts pour l'élaboration de produits publicitaires, des publications sur le sommet, des productions vidéo, des points de presse et de la publicité extérieure. En outre, une vidéo publicitaire sur l'amélioration du Marché régional de l'énergie durable a été produite et diffusée dans les pays cibles.

L'effet de la pandémie de COVID-19 est resté un défi, en particulier pour l'amélioration de la visibilité et l'engagement direct des parties prenantes dans les États membres. L'optimisation des technologies numériques dans l'édition et la publicité présente cependant des opportunités pour atteindre les objectifs de communication du COMESA.

Planification stratégique, recherche et harmonisation des politiques (PSR)

L'Unité Planification stratégique, Recherche et Harmonisation des politiques dirige la gestion de la stratégie. Dans l'élaboration et la formulation des plans stratégiques et programmes de travail, l'unité aide les divisions/unités et institutions du COMESA à assurer l'alignement sur la stratégie organisationnelle globale et l'harmonisation des stratégies du COMESA dans tous les secteurs. En outre, l'unité examine les décisions du Conseil, les plans de travail et les stratégies à moyen terme, et collabore avec le budget et les finances et le suivi et l'évaluation pour assurer l'efficacité, l'efficacités et l'économie (3E).

En tenant compte des programmes de développement mondiaux et continentaux sur lesquels l'orientation stratégique du COMESA est alignée, l'unité coordonne les rapports sur les questions liées aux Objectifs de développement durable (ODD) et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

En 2021, l'unité a entrepris les activités suivantes :

- i. Coordination de l'évaluation finale du PSMT 2016-2020 et de sa présentation aux parties prenantes, notamment la Direction du COMESA et les Ministères de coordination des États membres, mettant en évidence les principaux enseignements appris ;
- ii. Consultations menées pour soutenir la finalisation du projet de PSMT 2021-2025, notamment :
 - Projet de PSMT présenté lors des réunions techniques et ministérielles suivantes ; Comité Genre et affaires sociales, (mars 2021), Nouveaux auditeurs, (avril 2021), Comité infrastructure et logistique, (mai 2021) ;
 - Réunion virtuelle du PSMT 2021-2025 du COMESA tenue les 26 et 27 mai 2021 ; et
 - Réunion virtuelle de continuation du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) du COMESA 2021-2025 tenue les 15 et 16 juillet 2021.
- iii. Coordination avec le système des Organisations intergouvernementales régionales (RIGO SS) pour le soutien au S&E, afin d'élaborer et de finaliser le cadre de S&E pour le PSMT 2021-2025 avec tous les programmes/projets ;
- iv. Collaboration avec les divisions/unités et les États membres pour mettre en évidence les performances de la stratégie ;
- v. Communication et plaidoyer du projet de PSMT 2021-2025 auprès des institutions et des États membres du COMESA ;
- vi. Appui à la formulation des stratégies de niveau 2 pour la Cour de justice du COMESA, la Commission de la concurrence, l'Agence d'investissement régionale et le Programme statistique ;
- vii. Dialogue avec des parties prenantes externes, y compris la CEA, comme contribution au PSMT 2021-2025 ;
- viii. Participation à des activités visant à améliorer l'alignement de la stratégie du COMESA avec les efforts aux niveaux continental et régional. Cela comprenait un soutien à la préparation du Rapport 2021 sur l'indice d'intégration régionale en Afrique ;
- ix. Participation au lancement du Cadre de suivi et d'évaluation et du Modèle de rapport sur le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (FTYIP) ;
- x. Compilation des calendriers 2021 des réunions et ateliers ;
- xi. Coordination et préparation des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie, notamment le Rapport annuel 2020 du COMESA et le Rapport 2020 sur l'état de l'intégration du COMESA ;
- xii. Participation au Groupe de travail du Programme de renforcement du système RIGO SS COMESA-USAID ;
- xiii. Participation à la Communauté de pratique du système de renforcement du système RIGO SS pour la planification stratégique et le suivi et l'évaluation ; et
- xiv. Appui à la formulation de l'Objectif 3 du 11^e FED – Programme de renforcement des capacités institutionnelles

Informations et réseaux

Dans le cadre de la mise en œuvre et de la maintenance des systèmes d'information, de l'infrastructure informatique et des services d'appui aux systèmes informatiques du Marché commun, la Division Information et Réseaux a entrepris les activités suivantes au cours de la période considérée :

- i. Intranet entièrement fonctionnel - la Division TI a amélioré l'intranet du COMESA pour permettre aux membres du personnel d'accéder au système hors-site. Le personnel a pu accéder aux données privées du service sur la base d'une authentification et d'une autorisation. Des séances de sensibilisation ont été organisées pour former les membres du personnel du COMESA à l'utilisation efficace et efficiente de l'Intranet;
- ii. Développement de sites Internet pour le partage d'informations et la visibilité (mises à niveau et améliorations) - Les portails Internet suivants ont été développés en interne ; Gouvernance, Paix et Sécurité et ARÉFOA. La division a maintenu, mis à jour et amélioré les sites Internet suivants : portail du COMESA, site Internet de la Commission de la concurrence, site Internet de l'Institut monétaire du COMESA, Plateforme 50 millions de femmes ont la parole, portail de partage d'informations du COMESA sur la COVID-19;
- iii. Intégration de l'environnement opérationnel sans support papier avec un meilleur accès à l'information et des rapports efficaces - Pour y parvenir, le Secrétariat a acquis une infrastructure à clés publiques pour la mise en œuvre de l'authentification sécurisée des courriels à l'aide de signatures numériques ainsi que la mise en œuvre d'une plateforme de signature numérique. Cela devrait réduire la signature de documents sur papier;
- iv. Conception et développement d'instruments numériques sur la ZLE en étroite collaboration avec la Division Commerce et Douanes - La sensibilisation et l'engagement de consultants pour aider au développement et au déploiement d'instruments sur la ZLEN se sont poursuivis. Cela comprenait l'engagement d'un consultant en TI-COe et le lancement d'un appel d'offres pour la conception et le développement d'un marché en ligne. La sensibilisation et les engagements des États membres ont été menés dans les États membres suivants : Eswatini, Madagascar, Kenya, Ouganda, Rwanda, Zambie et Malawi. Une visite à un poste frontière a également été entreprise parmi les 3 frontières en prévision de la sélection d'une frontière pour piloter l'initiative *Smart Border*;
- v. Fourniture des services TI efficaces et ininterrompus - En collaboration avec toutes les divisions/unités, le Secrétariat a conçu et activé un Plan de continuité des activités (PCA) pour permettre au personnel de travailler à distance en raison de la pandémie de COVID-19. La Division TI a mis en œuvre et soutenu un dispositif de télétravail utilisant les TIC comme outil. Le personnel a été formé à l'utilisation des systèmes de TI et des outils d'assistance à distance;
- vi. Réunions virtuelles/hybrides sans support papier - Toutes les réunions du COMESA, y compris les réunions des Organes directeurs, se sont déroulées virtuellement. Cela a permis au Secrétariat d'économiser sur les fonds alloués aux réunions physiques au cours de l'année et lui a permis de s'acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente. Les réunions ont été menées à l'aide de diverses plateformes, notamment MS Teams, Zoom et Webex. La division a poursuivi l'élaboration des Lignes directrices sur les réunions virtuelles en partenariat avec la Division Affaires juridiques et institutionnelles;
- vii. Audit de système pour l'infrastructure de TI et les systèmes d'information du Secrétariat du COMESA - Plusieurs audits ont été effectués par l'Unité Audit interne en utilisant les services de l'auditeur informatique et des auditeurs externes. Ceux-ci comprenaient : l'audit de conformité des contrôles informatiques généraux, l'audit de conformité aux politiques et l'audit du système d'application Straight2Bank;
- viii. Alignement de tous les services TIC (flux de travail) et politiques TIC existants pour se conformer aux normes ISO - La division a modifié les politiques informatiques existantes et créé 17 nouvelles politiques. Les politiques ont été approuvées par la Secrétaire générale et leur mise en œuvre devrait commencer en 2022;
- ix. Pour permettre au personnel du Secrétariat de communiquer efficacement, la division a acheté et distribué

150 appareils téléphoniques. Le système téléphonique 3cx a été mis à niveau vers la dernière version;

- x. La division a continué à prendre en charge les périphériques informatiques, l'infrastructure TI et les systèmes TI au cours de l'année, permettant aux utilisateurs de bénéficier d'un environnement de travail transparent utilisant les TIC comme outil; et
- xi. Sommet hybride 2021 du COMESA - La division a facilité le tout premier Sommet hybride des chefs d'État et de gouvernement du COMESA. Les principaux faits saillants ont été la prestation de serment virtuelle des juges de la Cour de justice du COMESA et des commissaires de la Commission de la concurrence du COMESA. Le Sommet a connu la plus forte participation des chefs d'État et de gouvernement et des participants virtuels de toute la région. Grâce à cet arrangement, des économies massives ont été réalisées.

Ressources humaines et administration

Le mandat de la Division Ressources humaines et Administration est de fournir un service et un soutien de haut niveau à l'ensemble du Secrétariat et aux États membres. Il couvre les questions liées aux ressources humaines, aux services de connaissances et d'information, aux conférences, aux acquisitions et services généraux d'appui qui, à leur tour, soutiennent les divisions, unités, projets et les États membres dans la mise en œuvre des activités axées sur la réalisation de la Stratégie du COMESA et du Programme d'intégration régionale.

Les activités suivantes ont été entreprises au cours de l'année sous revue :

Unité Ressources humaines

Les ressources humaines sont au cœur de la mise en œuvre de la Stratégie du COMESA et du Programme d'intégration régionale dans son ensemble. À ce titre, l'unité s'assure qu'elle attire et retient au sein du Secrétariat du personnel compétent ayant une capacité adéquate en termes de compétences, connaissances et expertise. L'objectif de l'unité est d'améliorer la fourniture de conseils professionnels sur les services de gestion des ressources humaines, à savoir : le recrutement, l'interprétation du Statut et Règlement du personnel, le renforcement des capacités, la gestion des performances et le bien-être du personnel, entre autres.

Recrutement au sein du Secrétariat du COMESA, des institutions et des projets/programmes du COMESA - Le recrutement du personnel pour les institutions suivantes a été effectué : Secrétariat, Commission de la concurrence du COMESA, 11^e Fonds européen de développement et Agence d'investissement régionale.

Gestion du changement - Avec le soutien de l'Organisation intergouvernementale régionale - Renforcement du système (RIGO-SS), et un financement de l'USAID, l'unité a facilité une formation en gestion du changement pour l'équipe de la Direction exécutive afin de préparer le personnel à la gestion des changements institutionnels.

Structure organisationnelle - L'examen de la Structure organisationnelle a été achevé et approuvé au niveau de la Direction exécutive. Le rapport a ensuite été présenté au Conseil des ministres. L'examen de la Structure organisationnelle a cependant été reporté en attendant l'approbation du Plan stratégique à moyen terme 2021-2025 du COMESA pour assurer l'alignement sur les objectifs stratégiques.

Stages - La mise en œuvre du Programme de stages - Programme éducatif pour les jeunes qui a été lancé et établi en 2019 s'est poursuivie avec l'engagement d'un total de 10 stagiaires.

Unité Acquisitions

Pour soutenir la réalisation des objectifs stratégiques du Secrétariat, l'unité a continué à faciliter et soutenir efficacement les besoins d'acquisition des parties prenantes. Elle a entrepris les activités clés suivantes :

- i. Élaboration du plan annuel d'acquisition, conformément aux règles et en consultation avec les parties prenantes ;
- ii. Appui aux divisions et unités, y compris les institutions du COMESA, en facilitant l'acquisition des services de conseil et d'autres services, l'acquisition de biens et d'équipements et les travaux. Ceux-ci étaient conformes au budget, au plan de travail et plan d'acquisition approuvés ; et
- iii. Appui à l'adaptation des opérations hors-site et la réponse d'urgence à l'impact de la COVID-19, grâce

à l'acquisition d'outils, de matériels et de gadgets de sécurité, y compris des outils TIC pour soutenir les opérations hors-site.

Unité Services de conférence

L'Unité des services de conférence coordonne la fourniture de tous les services de conférence et de soutien connexes au Secrétariat, aux États membres et aux parties prenantes. Cet appui comprend la traduction des documents dans toutes les langues du COMESA, l'interprétation lors des réunions et ateliers, les services de secrétariat, le contrôle des documents et le protocole et la logistique des salles de réunion. Les services sont fournis en collaboration avec la Division Technologies de l'information, l'Unité Acquisitions et d'autres unités du Secrétariat, selon que de besoin. L'Unité a entrepris les principales activités suivantes :

- i. Conformément aux Lignes directrices établies pour le recrutement et la sélection des interprètes et traducteurs externes, l'unité a engagé tous les États membres dans ses efforts visant à constituer des équipes de traducteurs et d'interprètes indépendants compétents, afin d'assurer une coordination efficace des réunions au niveau des États membres. Les États membres sont encouragés à continuer à soutenir l'unité dans la création d'une base de données dynamique des prestataires de services dans la région COMESA;
- ii. Collaboration avec la Division TI et Réseaux pour le service des réunions virtuelles. Il en est résulté des synergies qui ont rendu les réunions en ligne plus efficaces et transparentes, compte tenu des restrictions de voyage et des mesures résultant de la pandémie de COVID-19;
- iii. Renforcement de son système de gestion des archives et mise en place de mesures visant à normaliser la traduction, l'interprétation et le stockage des documents de travail et des rapports émanant des réunions des organes techniques et directeurs et du sommet des chefs d'État et de gouvernement;
- iv. En partenariat avec le Centre de ressources d'information, l'unité a considérablement progressé dans la finalisation de la transformation des rapports historiques sur papier et des documents sélectionnés en versions électroniques pour archivage dans des bases de données sur l'Intranet. L'exercice touche à sa fin et débouchera sur une archive électronique des documents historiques facilement utilisables;
- v. Organisation des séances de formation et de sensibilisation en ligne pour son personnel actuel et les nouveaux membres afin de maintenir les normes de service et informer les nouveaux recrues sur les attentes des parties prenantes; et
- vi. Lancement d'un processus d'analyse comparative, visant à aligner tous les systèmes et processus des services de conférence sur la migration des systèmes utilisant le support papier vers des systèmes totalement sans papier et basés sur l'informatique. Ces efforts ont vu la mise à niveau du système traditionnel sans papier adopté en 2016 vers une structure plus efficace compatible avec les lignes directrices de gestion des événements virtuels.

Centre de ressources d'information

Le Centre de ressources d'information du COMESA continue de fournir un service d'information de haut niveau précis, pertinent et opportun à l'appui des programmes et des services de soutien du Secrétariat du COMESA et des États membres, afin de faciliter la recherche et les processus d'intégration régionale. En raison de la COVID-19 en 2021, l'unité a suspendu l'accès physique aux locaux et a eu recours aux plateformes numériques pour continuer à servir sa clientèle. L'Unité a réalisé son mandat dans le cadre des trois sections suivantes :

i. Services de soutien à la recherche et d'information

Le service a amélioré la gestion de l'information numérique et l'accès à sa large clientèle à l'appui des programmes du COMESA et du Master virtuel du COMESA en Intégration régionale grâce à des systèmes d'information appropriés tels que le référentiel numérique, le système de liberté mis à niveau, la plate-forme de recherche fédérée RemoteXs, les abonnements à des bases de données en ligne faisant autorité, les livres électroniques, les revues électroniques. En outre, le service a facilité l'accès au partage collaboratif des ressources électroniques avec des bibliothèques électroniques réputées telles que la bibliothèque électronique du FMI, la bibliothèque électronique de la Banque mondiale, les bases de données UN

Research4Live parmi une foule d'autres bases de données.

ii. Gestion des dossiers

Pour atteindre l'efficacité opérationnelle grâce à un flux continu d'informations au Secrétariat, le service a joué un rôle clé dans la mise en œuvre de la politique de gestion des documents et du calendrier de conservation et de destruction du Secrétariat, tels qu'approuvés par la Secrétaire générale respectivement en 2021 et 2022. L'Intranet est devenu le dépositaire central des dossiers et documents internes, offrant un accès permanent à l'information à tout le personnel du Secrétariat dans les divisions et unités respectives.

iii. Gestion des connaissances

Le service est le gardien de la mémoire organisationnelle et conserve des copies d'archives de l'histoire du COMESA par le biais des rapports du Conseil, des documents de travail du COMESA, des publications de réserve et des rapports de programme. Il est au centre du partage des connaissances et des informations au sein du Secrétariat, dans les États membres, auprès des partenaires de collaboration et dans l'échange de connaissances avec les partenaires de la région et du monde.



3

CHAPITRE III

OPÉRATIONS DES INSTITUTIONS
DU COMESA

OPÉRATIONS DES INSTITUTIONS DU COMESA

L'Institut africain du cuir

La principale mission de l'Institut africain du cuir (ALLPI) est de faciliter le développement du secteur du cuir en Afrique en général, et dans la région COMESA. L'ALLPI a l'objectif d'être le premier centre d'excellence en Afrique pour un secteur du cuir compétitif sur la scène internationale, grâce à la facilitation apportée aux États membres et l'établissement de liens entre les partenaires, les entreprises et les institutions en vue de la création de valeur ajoutée, de la durabilité et de la compétitivité dans l'industrie du cuir, à travers le partage des connaissances et l'innovation. L'ALLPI compte dix pays membres, à savoir : le Burundi, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe. En 2021, les activités de l'ALLPI ont été étendues dans les pays ci-après : République Démocratique du Congo, Eswatini, Égypte, Madagascar, Maurice, Maroc, Niger, Namibie et République d'Afrique du Sud. Les activités de l'ALLPI sont planifiées et mises en œuvre dans le cadre de son Plan stratégique décennal (2016-2025), qui est aligné sur le Plan stratégique à moyen terme du COMESA (PSMT 2021-2025), l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19 et les retards de paiement des contributions par les États membres, les résultats notables de l'ALLPI en 2021 sont présentés de façon détaillée ci-dessous et dans le tableau 17.

- i. L'ALLPI a organisé avec succès le 5^e Congrès mondial du cuir et le 36^e Congrès IULTCS 2021 qui ont réuni plus de 300 universitaires, chercheurs, experts, fabricants de cuir et d'articles en cuir et investisseurs venant de plus de 50 pays du monde entier. Les deux plateformes ont permis de discuter des questions urgentes qui touchent le secteur du cuir, de l'avancement de la science et de la technologie du cuir, et ont facilité le réseautage au sein de l'industrie du cuir. En outre, les plateformes ont offert une bonne opportunité pour l'Afrique en général et la région COMESA en particulier de présenter son immense base de ressources du secteur du cuir aux opérateurs internationaux.
- ii. L'ALLPI a parrainé la participation de PME venant de 9 États membres à la Foire - All Africa Leather Fair (AALF) - qui s'est tenue en décembre 2021. En tant que co-organisateur de l'événement, l'ALLPI a tenu une réunion parallèle avec les PME au cours de laquelle les principaux défis affectant les activités du secteur du cuir des PME ont été examinés et des recommandations ont été formulées pour des actions à mener par l'ALLPI.
- iii. L'ALLPI a achevé avec succès une étude sur les « Programmes et qualifications pour la reconnaissance et le développement des compétences dans le secteur du cuir en Afrique ». L'étude a été menée dans les 7 pays ci-après : Égypte, Éthiopie, Kenya, Maroc, Namibie, Niger, Afrique du Sud et dans 4 CER à savoir : le COMESA, la CEDEAO, la SADC et l'UMA. L'étude a été financée par l'Organisation internationale du travail (OIT), dans le cadre du Programme conjoint CUA-OIT-OIM-CEA sur la gouvernance des migrations de la main-d'œuvre pour l'intégration régionale et le développement en Afrique.
- iv. L'ALLPI a obtenu la recertification des normes QMS ISO 9001 - 2018 et EMS ISO 14001- 2015 pour la période 2022-2024 suite à la satisfaction des exigences de l'audit de recertification.

Tableau 17 : Activités mises en œuvre par l'ALLPI en 2021 mettant en évidence l'état d'avancement et les pays bénéficiaires

N°	Catégorie	Activités planifiées/ Stagiaires	7*État d'ACHÈVEMENT	Description des activités	Pays bénéficiaires/ Établissements
1.	Renforcement des capacités humaines	160	240 (150%)	<p>Formation à la rédaction de propositions, la mobilisation des ressources, au travail d'équipe, aux principes de mise en œuvre des normes SGQ/SGE (systèmes de gestion de la qualité et de l'environnement), et au développement du portefeuille de services de conseil ;</p> <p>Formation à la Certification de produits en cuir respectueux de l'environnement ;</p> <p>Formation à l'examen de la stratégie régionale de la chaîne de valeur du cuir ;</p> <p>Formation dans le domaine des systèmes de traçabilité des cuirs et des peaux ;</p> <p>Formation à l'application des normes pour les chaînes de valeur du cuir.</p>	Burundi, Érythrée, Éthiopie, Eswatini, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, RDC, Rwanda, Soudan, Zambie, Zimbabwe.
2.	Transfert de technologie	3	3 (100%)	Rétroconception des tambours de tannage pour le tannage végétal ; Organisation de deux événements mondiaux dans le secteur du cuir, l'International Union of Leather Technologists and Chemist Society (IULTCS) et le World Leather Congress (WLC).	États membres de l'ALLPI et plus de 50 pays.
3.	Développement des capacités institutionnelles	20	23 (115%)	<p>Des réunions virtuelles ont été organisées pour le Burundi, le Malawi, le Rwanda, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe ;</p> <p>Examens internes et audit externe sur le respect des normes ;</p> <p>Préparation du module de formation en ligne ;</p> <p>Étude sur l'harmonisation des programmes d'études (OIT) ;</p> <p>Étude sur les lacunes en matière de compétences dans 7 pays ;</p> <p>Des centres d'incubation/studios de design satellites dans 5 pays (Burundi, Érythrée, Rwanda, Kenya et Zambie) sont équipés de machines et d'outils pour la fabrication de chaussures et de cuir, grâce à l'assistance technique de la BADEA et à la facilitation de l'ALLPI.</p>	Burundi, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Rwanda, Ouganda, Soudan, Zambie, Zimbabwe, RD Congo, Eswatini, Madagascar, Maurice, Niger, Namibie, Afrique du Sud, Égypte et Maroc.

4.	Inter-connexion avec le commerce et les marchés	10	9 (90%)	La participation des PME de 9 pays membres de l'ALLPI à la All Africa Leather Fair (AALF) a été pleinement parrainée.	Burundi, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Rwanda, Ouganda, Soudan et Zambie.
5.	Collecte et diffusion de données et informations	15	14 (93,3%)	A soutenu des systèmes en ligne (Google Drive, Smartsheet), abonnement à LeatherBiz.com, Devex, Crosseref, Leather Magazine, frais d'adhésion à l'IULTCS, hébergement Internet, renouvellement des logiciels, large bande et adhésion à l'ITC qui ont amélioré la connaissance du marché et le système de Suivi et Évaluation ; Six recherches de collaboration dans cinq pays (Soudan, Éthiopie, Kenya, Ouganda et Zimbabwe) sont en cours grâce au soutien financier de l'ALLPI.	Burundi, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Rwanda, Ouganda, Soudan, Zambie et Zimbabwe.
6.	Mobilisation des ressources	857 300 USD	650 000 USD (75,82%)	Les ressources ont été mobilisées auprès du programme RECAMP, de l'OIT et la BADEA ; Six (6) nouvelles propositions ont été préparées pour soumission.	Burundi, Érythrée, Éthiopie, Kenya Malawi, Rwanda, Ouganda, Soudan, Zambie Zimbabwe RDC, Eswatini, Madagascar, Maurice, Niger, Namibie, Afrique du Sud, Égypte et Maroc
7.	Préparation de documents d'orientation, de lignes directrices, de plans de projet	4	6 (150%)	<input type="checkbox"/> Les activités d'élaboration d'un répertoire des entreprises, les performances de production et les données commerciales ont commencé ; <input type="checkbox"/> Le logiciel en ligne « e-directory » a été identifié et acheté ; <input type="checkbox"/> Les plans pour le développement de pôles de PME et la modernisation des tanneries ont été finalisés. <input type="checkbox"/> Des modèles de feuilles de route pour la création de valeur ajoutée ont été élaborés ; <input type="checkbox"/> Un projet de modèle d'une unité de tannage végétal (tannerie) a été conçu ; <input type="checkbox"/> Une note conceptuelle sur le renforcement des associations du secteur du cuir a été élaborée ; <input type="checkbox"/> Un projet de feuille de route sur la sécurité et la santé au travail (SST) dans l'activité de fabrication du cuir a été conçu ; <input type="checkbox"/> Élaboration d'un projet de feuille de route et amélioration de la gestion de l'environnement pour le traitement du cuir.	Disponible pour tous les États membres de l'ALLPI : Burundi, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Rwanda, Ouganda, Soudan, Zambie et Zimbabwe

L'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique

Depuis sa création, l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique (ACA) - une institution créée à l'initiative du COMESA, a constamment élargi sa gamme de produits pour répondre à une demande croissante et à l'augmentation des volumes d'investissement et de commerce dans ses États membres. Au cours de la période considérée, l'ACA a célébré son 20^e anniversaire et a accompli des progrès importants depuis sa création avec ses sept premiers États membres du COMESA jusqu'à 20 États membres africains, 1 État membre non africain et 11 actionnaires institutionnels à l'heure actuelle. L'ACA a mis en place un solide cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) qui guide son cadre d'appétence au risque globale, ses limites de transaction et sa surveillance. L'ACA est un souscripteur prudent comme en témoigne son taux de sinistres sur les Primes nettes souscrites (4% en 2021 et 15% en 2020 respectivement).

Ayant une notation A/Stable (S&P) et A3/Stable (Moody's) avec près de 20 ans d'expérience dans les services d'assurance-crédit et d'assurance contre les risques politiques dans ses États membres, l'ACA se positionne comme l'une des plus grandes IFD stratégiques en Afrique par la taille de son portefeuille (reconnaissance par Moody's, le FMI et de nombreux donateurs et IFD internationaux) avec un portefeuille de plus de 71 milliards USD de projets de commerce et d'investissement soutenus depuis sa création en 2001. Une plus grande empreinte géographique de l'ACA et l'augmentation du nombre de ses Membres sur le continent résultent de sa solide capitalisation de 516 millions USD en fonds propres (en décembre 2021), à sa gestion des risques, à ses résultats financiers et à sa forte pertinence politique en Afrique. L'ACA a la capacité d'aider ses États membres à relever les défis socioéconomiques liés à la pandémie de COVID-19.

Au 31 décembre 2021, le portefeuille de l'ACA a dépassé 71 milliards USD depuis sa création, avec des projets d'une valeur de 6,6 milliards USD soutenus pour la seule année 2021 dans les secteurs suivants : agriculture, foresterie et pêche, construction, énergie et gaz naturel, activités de financement et d'assurance, information et communication, fabrication, mines et carrières, transport et entreposage, approvisionnement en eau et commerce de gros et de détail. En raison des vents contraires économiques provoqués par la pandémie de COVID-19, l'ACA a enregistré un bénéfice de 34,9 millions USD contre 39,4 millions USD pour l'exercice 2020.

Les fonds propres de l'ACA ont augmenté de 6%, pour atteindre 516 millions USD contre 410 millions USD en décembre 2020, grâce à la réception de fonds propres supplémentaires des gouvernements du Bénin (17,8 millions USD), du Cameroun (13,3 millions USD), du Sénégal (16,9 millions USD) et du Togo (22,6 millions USD, l'actionnaire principal de l'ACA en décembre 2021).

L'ACA a clôturé l'exercice 2021 avec une forte croissance des Primes Brutes Souscrites (GWP) avec une performance de 14% supérieure à celle de 2020 et un taux de 4% supérieur au budget révisé, malgré les effets de la pandémie de COVID-19, ceux-ci se sont atténués fin 2021, les pays ayant réussi à surmonter les deuxième et troisième vagues.

L'ACA a déclaré des dividendes de 8,7 millions USD pour l'exercice 2021, contre 9,9 millions USD en 2020, dans un contexte d'impacts socio-économiques internationaux difficiles de la pandémie de COVID-19 sur les économies africaines. Les actionnaires de l'ACA ont approuvé les nouvelles adhésions du Cameroun et du Sénégal en qualité de 19^e et 20^e États membres de l'ACA respectivement. En outre, les gouvernements de l'Angola, du Burkina Faso, du Tchad, de l'Égypte et du Mali sont en train de finaliser leur adhésion à part entière à l'ACA. Avec cet ancrage régional en croissance rapide, les États membres du COMESA sont donc invités à adhérer au Traité de l'ACA pour bénéficier des avantages d'adhésion, des produits de garantie et d'assurance de l'ACA.

Au cours de la période considérée, l'ACA a enregistré une croissance prudente sur 11 années dans les principaux domaines de performance et a considérablement amélioré ses opérations de souscription, sa gestion des risques et sa base d'adhésion des membres, tout en concluant des partenariats stratégiques avec plusieurs institutions financières de développement régional. L'ACA assure principalement les transactions souveraines [70% du portefeuille de l'ACA, mais recherche en permanence des produits innovants axés sur le secteur privé [actuellement 30% du portefeuille], y compris le soutien et les initiatives des PME.

Malgré les défis de la pandémie de COVID-19 qui a affecté négativement de nombreuses économies depuis mars 2020, l'ACA a réalisé un bénéfice net de 34,9 millions USD en décembre 2021, soit une légère baisse de 12% par rapport au résultat de décembre 2020. Cependant, pour la 14^e année consécutive, S&P Global Investment et Credit Rating Agency ont réaffirmé la cote de crédit avec une perspective stable « A » pour l'ACA, avec une notation de la croissance robuste

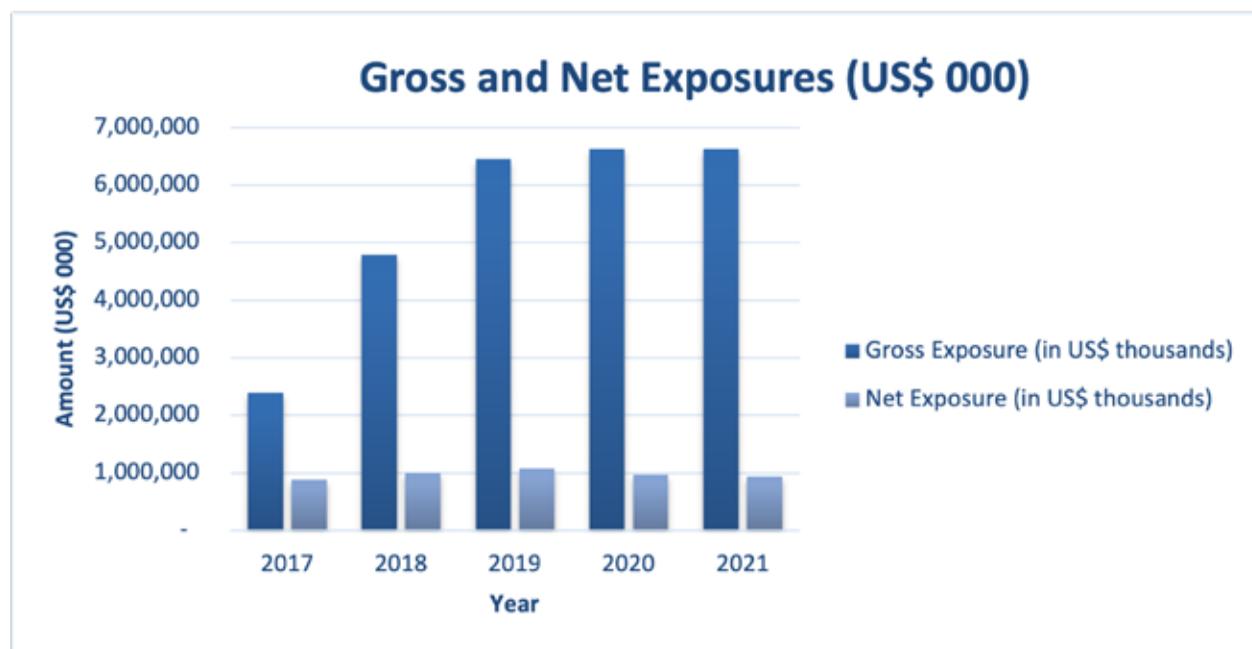
des fonds propres de l'Agence à hauteur de 516 millions USD. L'ACA a clôturé l'exercice 2021 avec une forte croissance des Primes Brutes Souscrites (GWP) avec une performance de 14% supérieure à celle de 2020 et un taux de 4% supérieur au budget révisé, malgré les effets de la pandémie de COVID-19, ceux-ci se sont atténués fin 2021, les pays ayant réussi à surmonter les deuxième et troisième vagues.

Un sommaire des principales performances de l'ACA est présenté ci-dessous :

(a) Expositions brutes et nettes de l'ACA

Pour l'exercice 2021, l'exposition brute de l'ACA s'élevait à 6,6 milliards USD, chiffre similaire au 31 décembre 2020. Il convient de noter une légère baisse de l'exposition nette, passant de 968 386 millions USD en 2020 à 93 627 millions USD en 2021. Le graphique 21 ci-dessous montre l'évolution des expositions brutes et nettes de l'ACA au cours des cinq dernières années.

Graphique 21 : Expositions brutes et nettes : 2017 - 2021



Source : États financiers de l'ACA - 2021

Légende :

Gross Exposure (in US\$ thousands) : Exposition brute (en milliers USD)

Net Exposure (in US\$ thousands) : Exposition nette (en milliers USD)

Amount (in US\$ thousands) : Montant (en milliers USD)

(b) Primes brutes et nettes acquises

La santé financière de l'ACA reste solide, car elle a continué à enregistrer des primes souscrites nettes confortables au cours de l'exercice 2021 par rapport aux précédents exercices, comme le montre le tableau ci-dessous. L'ACA a généré des primes brutes souscrites de 143,5 millions USD en 2021, contre 125,6 millions USD en 2020.

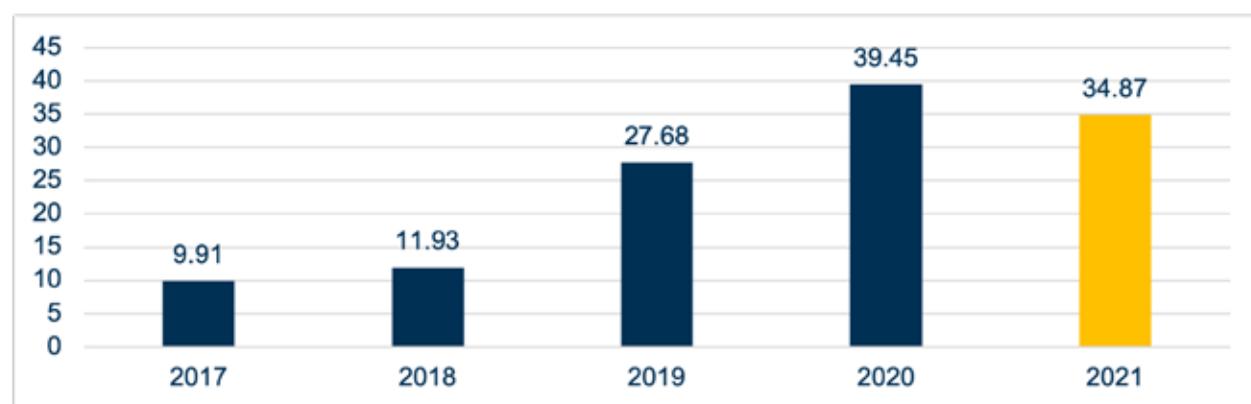
Tableau 18 : Primes brutes souscrites auprès de l'ACA en 2021 par rapport à 2020

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Primes brutes souscrites (en milliers USD)	44 792	66 154	111 892	125 612	143 534
Primes nettes souscrites (en milliers USD)	14 056	11 718	18 648	18 572	19 437

(c) Rentabilité

Le bénéfice net de l'ACA a connu une légère baisse de 12%, passant de 39,4 millions USD à 34,9 millions USD au cours de l'exercice 2021, comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique 22 : Rentabilité de l'ACA



Source : ÉTATS FINANCIERS DE L'ACA - 2021

Tableau 19 : Risque de souscription : expositions par État membre

En milliers USD	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Exposition brute	Exposition nette	Exposition brute	Exposition nette
Bénin	900 542	63 264	1 018 780	67 698
Burundi	50	50	-	-
Cameroun	14 168	4 306	-	-
Côte D'Ivoire	942 574	77 617	1 002 154	79 391
RDC	184 738	44 076	159 097	30 837
Éthiopie	329 428	27 003	271 125	25 550
Ghana	390 788	61 778	136 850	35 761
Kenya	720 367	125 725	704 356	139 113
Madagascar	44 855	9 946	33 917	10 946
Malawi	307 038	42 731	279 800	38 542
Niger	217 137	24 662	219 216	24 687
Nigeria	351 585	69 193	273 497	63 595
Rwanda	139 664	47 239	157 947	54 445
Soudan du Sud	50 000	12 500	102 000	25 500
Tanzanie	345 329	70 203	419 814	82 067
Togo	305 644	33 092	304 490	31 266
Ouganda	195 497	52 331	220 324	61 400
Zambie	346 032	22 189	400 446	29 627
Zimbabwe	85 835	21 456	107 932	27 921
Membres institutionnels	755 581	124 266	450 661	140 040
Total des dépenses	6 626 852	933 627	6 262 406	968 386

Impact sur le développement

Une amélioration continue est entreprise par le biais de l'augmentation des ressources consacrées à l'analyse des données du portefeuille et aux modèles de risque avec la refonte en cours du cadre de gestion des risques de l'entreprise, une attention accrue à l'évaluation de l'impact environnemental, social et de gouvernance (ESG pour critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). L'ACA travaille activement sur les moyens d'optimiser ses impacts ESG pour soutenir plus efficacement les États membres africains. Actuellement, l'ACA a un portefeuille de projets de près de 282 millions USD à l'appui des projets d'énergie renouvelable dans ses États membres et entend continuer à développer ses activités de développement à travers le continent.

Le tableau ci-dessous illustre l'impact et la réponse de l'ACA en matière de développement dans divers domaines prioritaires dans ses États membres :



<p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique • Conditions naturelles • Efficacité de l'eau et de l'énergie • Gestion de l'environnement 	<p>Social</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion du capital humain 	<p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éthique des affaires • Exécution de la stratégie et Suivi • Gestion des risques et transparence des contrôles internes • Démocratie de l'actionariat
<p>Réponse de l'ACA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'accent sur les projets d'énergie renouvelable • Facilité Régionale de Soutien à la Liquidité (RLSF) en partenariat avec la KfW • La plateforme dénommée African Energy Guarantee Facility (AEGF) en partenariat avec la BEI, la KfW et Munich Re • Les projets soutenus sont conformes aux normes de la SFI et de l'UE 	<p>Réponse de l'ACA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Processus révisés pour améliorer le suivi de la création d'emplois et d'autres impacts sociaux dans les projets soutenus • Contrat social consensuel entre le personnel et les parties prenantes • Introduction d'une politique de Renforcement de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans le cadre de notre investissement social en Afrique 	<p>Réponse de l'ACA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision des Traités pour s'aligner sur les pratiques actuelles et futures du marché • Confidentialité, transparence et exhaustivité de l'information • Outil de transparence - établi en partenariat avec la KfW • Prioriser et allouer des ressources sur les risques qui sous-tendent la durabilité de l'ACA

Augmentation des fonds propres de l'Agence

Au cours de la période considérée, les capitaux propres de l'ACA provenant des États membres et des institutions actionnaires ont augmenté de 26% pour atteindre 516 millions USD en 2021, contre 410,8 millions USD en 2020. De nouveaux fonds propres ont été enregistrés en provenance du Sénégal (16,9 millions USD), du Cameroun (13,3 millions USD), du Bénin (17,8 millions USD), du Togo (22,6 millions USD) et des dividendes réinvestis des membres/actionnaires existants. Il est prévu qu'au fur et à mesure de l'adhésion de nouveaux pays, la capacité de l'Agence à soutenir les entreprises en Afrique sera considérablement renforcée.

Grâce au soutien financier du Fonds africain de développement (FAD), de la Banque allemande de développement (KfW) et de la Banque européenne d'investissement (BEI), plusieurs États membres africains ont bénéficié de prêts concessionnels et de subventions pour leurs différentes contributions à titre de membres de l'ACA. Ces actionnaires sont les suivants.

Tableau 20 : Prêts concessionnels et dons accordés aux États membres africains

N°	État membre/Institution	Capital	Source
1.	Bénin	15 millions euros	BEI
2.	Burkina Faso	15 millions euros	BEI
3.	Cameroun	11,37 millions euros	BEI
4.	Tchad	15 millions euros	BEI
5.	Côte d'Ivoire	6,5 millions USD	KfW
6.	Mali	10 millions USD	BAD
7.	Madagascar	1,5 million USD	GIZ
8.	Niger	11,37 millions euros	BEI
9.	Sénégal	15 millions euros	BEI
10.	Togo	20 millions euros	KfW

L'ACA a connu une augmentation significative de sa base d'adhésion de membres et de son capital social, qui s'élève actuellement à 516 millions USD. Il est prévu que les actionnaires de l'ACA approuvent les dividendes de 8,7 millions USD pour l'exercice 2021 lors de la 22e Assemblée générale annuelle de l'ACA prévue en juin 2022. En décembre 2021, le capital social de l'Agence se présente comme suit :

Tableau 21 : Capital social de l'ACA au 31 décembre 2021

N°	Membre	Capital- actions	Actions en pourcentage	Nombre d'actions
1.	Bénin	26 900 000,00	7,36%	269
2.	Burundi	15 700 000,00	4,30%	157
3.	Côte d'Ivoire	19 900 000,00	5,45%	199
4.	RDC	20 200 000,00	5,53%	202
5.	Éthiopie	7 300 000,00	2,00%	73
6.	Ghana	15 300 000,00	4,19%	153
7.	Kenya	29 200 000,00	7,99%	292
8.	Kenya Re	1 000 000,00	0,27%	10
9.	Madagascar	7 000 000,00	1,92%	70
10.	Malawi	18 200 000,00	4,98%	182
11.	Nigeria	12 200 000,00	3,34%	122
12.	Rwanda	8 900 000,00	2,44%	89
13.	Soudan du Sud	9 300 000,00	2,55%	93
14.	Tanzanie	17 300 000,00	4,74%	173
15.	Ouganda	23 400 000,00	6,41%	234
16.	Zambie	17 700 000,00	4,85%	177
17.	Zimbabwe	13 500 000,00	3,70%	135
18.	Niger	9 200 000,00	2,52%	92
19.	Togo	24 600 000,00	6,73%	246
20.	Cameroun	9 100 000,00	2,49%	91
21.	Sénégal	11 600 000,00	3,18%	116
	Sous-total pour les Membres de la Classe A	317 500 000,00	86,91%	3 175
1.	Inde (représentée par l'ECGC)	10 300 000,00	2,82%	103
2.	Afrique Re	1 000 000,00	0,27%	10
3.	Atradius	100 000,00	0,03%	1
4.	Chubb	8 700 000,00	2,38%	87
5.	COMESA	100 000,00	0,03%	1
6.	Banque TDB	1 000 000,00	0,27%	10
7.	SACE SPA	10 000 000,00	2,74%	100
8.	Banque africaine de développement	15 000 000,00	4,11%	150
9.	UK Export Finance	100 000,00	0,03%	1
10.	Zep Ré	500 000,00	0,14%	5
11.	Cesce	1 000 000,00	0,27 %	10
	Sous-total pour les Membres de Classe B, C, D et E	47 800 000,00	13,09%	478
	TOTAL	365 300 000,00	100,00%	3 653

Conformément au Traité de l'ACA et à ses Statuts, de nouveaux certificats d'actions ont été délivrés à ces différents actionnaires pour certifier la propriété du nombre spécifique d'actions dans le capital social de l'ACA.

L'Agence d'investissement régionale du COMESA

L'Agence d'investissement régionale du COMESA (AIRC) est une institution du COMESA, lancée au Caire (Égypte), en 2006. Son objectif est de faire du COMESA l'une des principales destinations des investisseurs régionaux et internationaux tout en renforçant les investissements nationaux et en menant les activités de promotion, de facilitation et de plaidoyer des investissements de façon simultanée. Suite à la pandémie de COVID-19 et son impact sur le fonctionnement des Agences nationales de promotion de l'investissement (API) et les flux des investissements directs étrangers (IDE) dans le monde, l'AIRC a joué un rôle déterminant dans la réalisation de diverses activités de renforcement des capacités afin de permettre aux API du COMESA de continuer à fonctionner avec succès pendant et après la pandémie de COVID-19. L'AIRC a mis en œuvre avec succès des activités de promotion de l'investissement, de développement de l'image de marque et de sensibilisation pour mettre en évidence les efforts de réforme globale de la région et de ses États membres, les opportunités d'investissement et l'environnement des affaires.

Les réalisations au cours de l'année sous examen sont les suivantes :

Activités de renforcement des capacités pour les API des États membres du COMESA

- i. Organisation de 12 webinaires régionaux de renforcement des capacités sur l'identification, le conditionnement et la promotion de projets d'investissement prêts à être lancés (IPRO) pour les API du COMESA. Les webinaires ont discuté de l'identification de projets bancables, de la collecte d'informations pour les projets IPRO et du positionnement centré sur les investisseurs, ainsi que de la présentation et de la promotion des projets IPRO. Les webinaires ont permis de renforcer la collaboration institutionnelle entre les API grâce à l'échange de profils de projets et d'améliorer les connaissances des API afin d'intensifier les efforts efficaces de promotion des projets IPRO.
- ii. Organisation de 2 séries de webinaires régionaux sur le renforcement des capacités intitulées « *Emerging Stronger: Strategies for Attracting FDI during & Post-COVID 19* » (*Sortir plus forts de la crise: Stratégies pour attirer les IDE pendant et après la COVID-19*) afin de renforcer les capacités des responsables des API du COMESA sur les meilleures pratiques en matière d'investissement direct étranger dans les domaines suivants : conception et utilisation des propositions de valeur du pays pour la sensibilisation des investisseurs et la construction de l'image, et des lignes directrices pour les réponses des API aux demandes des investisseurs et éléments clés de la facilitation des investissements pendant et après la pandémie de COVID-19.
- iii. Organisation d'un événement virtuel de partage d'expériences entre le Conseil de développement économique (*Economic Development Board--EDB*) de Maurice et *Zimbabwe Investment Development Agency* (ZIDA). Expériences réussies dans le développement d'études sectorielles et de fusions entre différentes institutions du secteur public ont été partagées et des initiatives visant à renforcer la collaboration entre les deux agences ont été discutées au cours de l'événement.
- iv. Organisation d'un événement virtuel de partage d'expériences entre *Zambia Development Agency* (ZDA) et *Invest India*. Au cours de l'événement, *Invest India* a partagé l'importance des outils interactifs de promotion des investissements dans la présentation des avantages compétitifs et des opportunités des sites d'IDE. Des exemples spécifiques de tels outils interactifs d'IDE ont été discutés à cette occasion, notamment *India Investment Grid* (IIG) et *Investment Global Platform*. Les deux agences ont convenu d'organiser un deuxième événement virtuel de partage d'expériences pour discuter de l'expérience de *Invest India* dans la promotion de la participation des investisseurs et des systèmes de recherche d'investisseurs (ITS).
- v. Co-organisation de l'événement de partage d'expériences du Forum API Afrique dans le but de mettre en évidence les expériences et pratiques réussies adoptées par les API en Afrique dans leur travail de promotion et d'attraction des investissements étrangers et de renforcement de la collaboration inter-organisations.
- vi. Appui à l'organisation de l'atelier régional virtuel du COMESA et de l'Institut de gestion macroéconomique et financière d'Afrique orientale et australe (MEFMI) sur les IDE. L'atelier a abordé les défis rencontrés par les États membres dans la compilation des statistiques sur les IDE et a renforcé la capacité des institutions

du secteur public des États membres à fournir des statistiques relatives aux IDE portant sur les entreprises.

La région COMESA en tant que destination d'investissement attrayante

- i. Co-organisation du premier Forum API Afrique en collaboration avec l'Autorité générale de l'investissement et des zones franches - Égypte (GAFI) et le ministère égyptien des Affaires étrangères. L'événement a réuni des API d'Afrique (dont 14 API du COMESA), des communautés économiques régionales (CER), des institutions de développement régionales et internationales, notamment l'Union africaine (UA), la Banque africaine de développement (BAD), Afreximbank et WAIPA. Divers investisseurs de premier plan désireux d'explorer les perspectives d'intégration régionale, de créer des réseaux et d'encourager les investissements transfrontières ont participé à l'événement. Les API participantes ont mis en avant l'avantage compétitif de leurs États membres en tant que destinations d'investissement et ont présenté aux investisseurs participants les opportunités d'investissement disponibles dans des secteurs stratégiques par le biais de présentations par pays et de réunions individuelles.
- ii. Co-organisation d'un atelier sur le climat et les opportunités d'investissement dans le secteur de l'énergie dans la région du COMESA et ses États membres en collaboration avec le gouvernement égyptien représenté par le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère de l'Électricité et des Énergies renouvelables. Un aperçu des avantages compétitifs de la région COMESA, des incitations à l'investissement et des opportunités dans le secteur a été présenté aux représentants des éminents investisseurs égyptiens qui investissent dans ce secteur. En outre, l'atelier a discuté des défis auxquels sont confrontés les investisseurs égyptiens présents dans la région, ainsi que du soutien que le gouvernement égyptien doit apporter au secteur privé égyptien souhaitant se développer dans la région COMESA.
- iii. Mobilisation des participants des secteurs public et privé (Agences nationales de promotion des investissements (API) du COMESA et investisseurs et entreprises du secteur des services financiers) pour participer à un webinaire de promotion des investissements organisé par le Conseil de développement économique (EDB) de Maurice) sous le titre « Maurice : un centre d'affaires et une SFI pour la prospérité. » Le webinaire a fait la promotion de Maurice en tant que centre d'affaires viable et propice pour la région, et comme une plateforme pour les entreprises cherchant à lever des capitaux et à financer une croissance durable en Afrique.
- iv. Mise en œuvre de 16 campagnes de marketing numérique spécifiques à chaque pays afin de sensibiliser les investisseurs potentiels au fait que les États membres du COMESA sont des destinations d'investissement attrayantes. Ces campagnes ont permis d'atteindre au total 600 000 acteurs régionaux et internationaux de l'IDE.
- v. Dix mille acteurs de l'IDE figurant dans la base de données de l'AIR du COMESA ont reçu des mises à jour continues sur les activités de l'AIR et des nouvelles informations importantes sur les affaires dans l'espace COMESA et ses États membres par le biais des bulletins d'information électroniques et de la plateforme en ligne de l'AIR.

L'AIR en tant que plateforme d'information pour les investisseurs et les parties prenantes de l'IDE

- i. **Aperçu de l'investissement du COMESA 2021.** La publication a identifié plus de 350 opportunités d'investissement dans différents secteurs d'importance stratégique pour les États membres du COMESA. La plupart des projets disposaient d'une documentation suffisante, notamment des études de faisabilité, des documents de pré-faisabilité et des concepts de projet. En vue d'améliorer la visibilité et la sensibilisation, les projets ont été mis à la disposition d'investisseurs ciblés et de parties prenantes d'IDE par le biais d'une campagne de communication soigneusement conçue et mise en œuvre à l'aide du portail en ligne de l'AIR, des canaux de médias sociaux, des bulletins d'information, des forums d'investissement, entre autres outils. Cette publication a été produite pour assurer la disponibilité d'informations suffisantes sur les opportunités d'investissement et les projets en cours dans les États membres du COMESA.
- ii. **2 guides pratiques pour faire des affaires en Somalie et aux Comores (anglais et français)** Les 2 guides ont été élaborés pour donner un aperçu du climat d'investissement et des affaires de chaque pays que les investisseurs ont besoin de connaître au cours de leur processus de prise de décision d'investissement.

- iii. **Rapports sur l'investissement et le commerce dans le COMESA 2021.** Les publications ont fourni une analyse détaillée des flux commerciaux et d'investissement entre les États membres du COMESA et au-delà.

Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-Re)

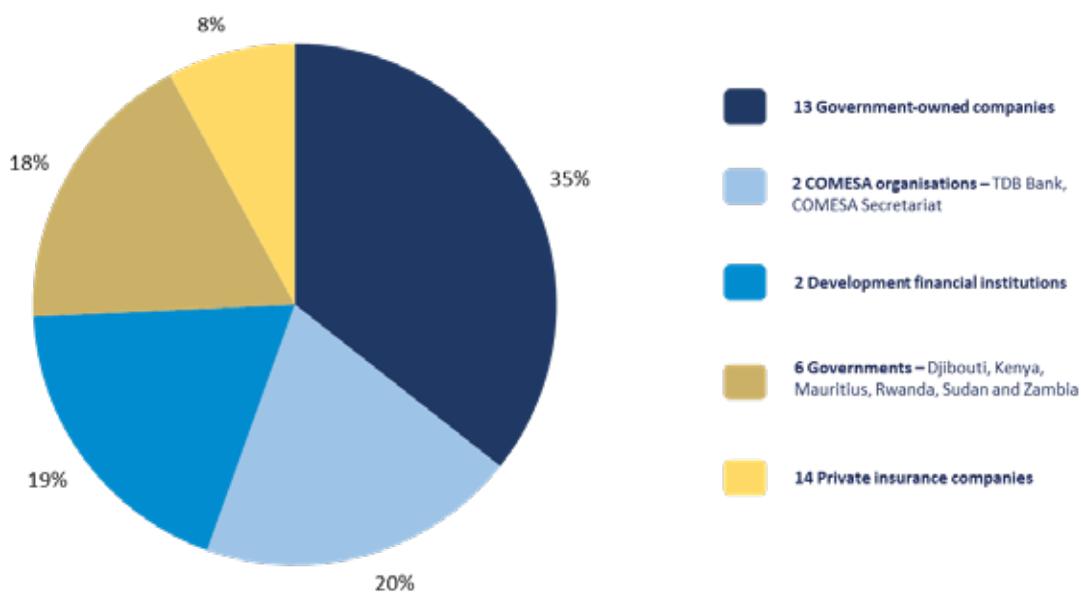
La ZEP-Re est une institution du COMESA créée suite à un accord signé par les chefs d'État et de gouvernement le 23 novembre 1990 à Mbabane (Swaziland). Les pays signataires de l'accord établissant la ZEP-Re sont les suivants : Angola, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, RDC, Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe. La ZEP-Re a son siège social à Nairobi, au Kenya et maintient huit bureaux de pays à Abidjan, Addis-Abeba, Harare, Kampala, Khartoum, Kigali, Kinshasa et Lusaka.

La ZEP-Re a pour mission principale de promouvoir et développer le secteur des assurances au niveau de la région. À cette fin, la Compagnie doit favoriser le développement du secteur des assurances et de réassurance dans la région COMESA, promouvoir la croissance de la capacité de souscription et de rétention aux niveaux national et régional ; et soutenir en outre le développement économique sous-régional.

Actionnariat

La ZEP-Re compte actuellement 37 actionnaires dont 6 États de la région à savoir : Djibouti, Kenya, Maurice, Rwanda, Soudan et Zambie, 13 sociétés étatiques d'assurance et de réassurance, 15 sociétés privées, le Secrétariat du COMESA et la Banque de commerce et de développement --TDB), ainsi que deux institutions de financement du développement.

Figure 23: Actionnariat de la ZEP-RE



Vision et Mission

La ZEP-Re a pour vision de devenir un leader de la réassurance en Afrique, d'envergure mondiale. En vue d'atteindre cet objectif, la Compagnie s'est concentrée sur des objectifs opérationnels stratégiques clés dans le cadre de son Plan stratégique actuel, y compris l'identification, l'élaboration et le maintien d'un modèle de croissance des affaires durable, lequel met l'accent sur la rentabilité, la croissance de la valeur pour les actionnaires, les meilleures pratiques de gestion des risques ; et la contribution au développement économique de la région COMESA. Dans le cadre de son programme de développement, la Compagnie se concentre sur la collaboration avec les États membres dans le but de mettre en œuvre des politiques qui permettent l'accès aux services d'assurance et garantissent la rétention des primes, la promotion d'une pénétration accrue de l'assurance dans la région et l'amélioration des investissements au sein de la région.

Performances de l'année 2021

Pour l'année 2021, la ZEP-RE a souscrit des primes d'un montant de 213 millions USD, contre 208 millions USD en 2020. En 2021, la croissance des marchés de l'assurance est restée modérée, mais la Compagnie a réussi à enregistrer une

croissance de 2,3% du revenu brut des primes par rapport au revenu de l'année précédente, ce qui témoigne d'une résilience remarquable malgré un ralentissement de l'économie dû à la pandémie mondiale. La Compagnie a dégagé un bénéfice de 18 millions USD contre 17 millions USD en 2020. L'amélioration des performances de la Compagnie en 2021 est principalement attribuable à l'amélioration de la sinistralité sur ses différents marchés.

Tableau 22 : Mouvements dans les domaines de performance clés pour les exercices 2020 et 2021

	2021	2020
Primes brutes	213 012 675	208 159 650
Primes de rétrocession	78 698 993	139 108 474
Montants nets des sinistres	80 051 874	90 091 622
Bénéfice technique	3 640 300	517 843
Bénéfice net	18 144 321	17 260 496
Fonds des actionnaires	294 840 688	275 751 918
Actif total	476 621 314	446 992 200

Répartition territoriale des activités

La région COMESA demeure le principal marché de la ZEP-Re. Le tableau suivant montre qu'au 31 décembre 2021, les activités de la région représentaient plus de 78% des activités souscrites par la compagnie.

Tableau 23 : Répartition territoriale des activités

Région	2020		2019	
	Primes brutes USD	%	Primes brutes USD	%
COMESA	161 653 276	78	155 386 981	75
Non – COMESA (Afrique)	31 238 385	15	25 025 582	12
Autres régions	15 267 989	7	26 697 068	13
Total	208 159 650		207 109 631	

Notation

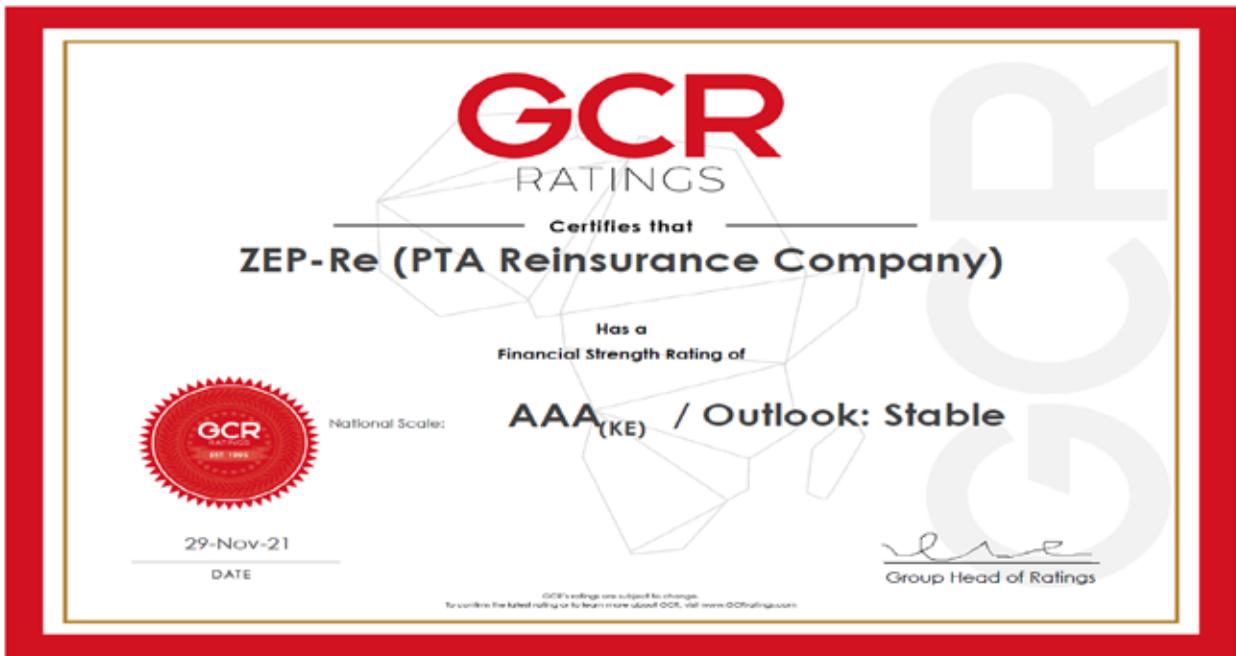
• Note de l'agence AM Best

En 2021, ZEP-RE a conservé sa note de solidité financière AM Best de « B++ » et une cote de crédit de l'émetteur « bbb ». Cette bonne note de crédit tient principalement de l'excellente capitalisation ajustée pour les risques de la ZEP-Re, à la rentabilité résiliente des souscriptions et à l'amélioration de la compétitivité régionale.



• **Note de l'agence GCR**

La compagnie a amélioré sa note à « AAA » relative à sa capacité de paiement attribuée par l'agence sud-africaine de notation Global Credit Rating, le seul de la meilleure note disponible pour toute société sur le continent africain.



Initiatives de développement

La ZEP-RE est resté fidèle à sa proposition de valeur, à savoir être un partenaire des pays de la région. La Compagnie soutient les initiatives visant à développer des politiques et des activités qui ont un impact positif sur la région en termes de croissance, d'innovation et de pénétration du marché de l'assurance.

Inclusion financière

La ZEP-RE travaille avec les pays de la région et les institutions de financement du développement (IFD) pour soutenir les initiatives d'inclusion financière visant à accroître la pénétration de l'assurance et la protection des ménages à revenu faible et à revenu intermédiaire contre les risques, notamment la santé, la perte de revenus et l'épargne.

☐ Produits de micro-crédit

La Compagnie travaille avec les gouvernements et les acteurs du marché en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, au Rwanda, en Zambie et au Zimbabwe pour proposer des produits de micro-assurance-vie, la prestation à payer étant le solde des prêts en cours. En 2021, plus de 220 000 couvertures d'assurance- vie ont été enregistrées et les prêts assurés se sont élevés à environ 2,7 millions USD. En Ouganda, plus de 200 000 couvertures d'assurance- vie ont été effectuées et les montants des prêts assurés se sont élevés à environ 8,9 millions USD.

☐ Assurance universelle

Au Rwanda, un plan d'épargne à long terme est actuellement soutenu en partenariat avec le gouvernement et les acteurs du marché. La couverture principale concerne l'assurance-vie et les frais des obsèques (avec un élément de subvention du gouvernement). En 2021, 90 000 contrats d'assurance- vie ont été conclus avec des prestations assurées s'élevant à 117,8 millions USD au total.

☐ Indemnité de remplacement de garantie (IRC)

L'IRC est un produit qui cible les emprunteurs du marché hypothécaire à faible revenu et à revenu intermédiaire qui ne disposent pas du dépôt nécessaire habituellement exigé par les sociétés de financement hypothécaire, mais ces emprunteurs ont la capacité de payer si le remboursement est étalé sur une période. L'objectif est de soutenir les initiatives de logement abordable pour la population à faible revenu et à revenu intermédiaire. Le produit est proposé dans plus de 11 pays par des assureurs locaux et la ZEP-Re fournit une capacité de réassurance. En 2021, des prêts, d'une valeur de plus de 6 millions USD, ont été garantis et plus de 50 prêteurs ont participé au programme. Depuis le lancement du produit, les bénéficiaires totalisent plus de 10 000 familles.

• **Assurance agricole**

La ZEP-Re soutient les programmes de sécurité alimentaire des gouvernements de la région par le biais de la réassurance et du développement des capacités techniques dans les pays suivants.

Zambie

La ZEP-Re soutient le Programme d'appui aux intrants agricoles (FISP). Le programme FISP est le plus vaste programme agricole soutenu par la Compagnie. L'appui fourni comprend la réassurance, le développement de produits et le suivi. La Compagnie travaille avec le groupe de travail technique composé du ministère de l'Agriculture, du Programme alimentaire mondial, de SMART Zambia, Mayfair, etc.) et elle est chargée d'explorer les moyens de restructurer le programme et de le rendre plus durable. Au cours des trois dernières années, le programme FISP a soutenu plus d'un million de foyers et versé plus de 13 millions USD sous forme d'indemnités. La Compagnie a poursuivi le déploiement de sa filiale Agric Tech, Acre Africa, pour soutenir le développement de produits et les initiatives de durabilité.

Ouganda

La compagnie soutient le consortium NAIS par l'octroi des capacités de réassurance, l'amélioration des produits et le développement des capacités. Le programme NAIS fournit une couverture à 300 000 agriculteurs et présente un potentiel d'extensibilité, notamment dans le secteur pastoral. Acre Africa travaille actuellement avec le programme sur la fourniture de nouveaux produits.

Kenya

La ZEP-Re participe au programme d'assurance du bétail du Kenya (KLIP). La Compagnie soutient la prestation d'une assurance-bétail à 18 000 agriculteurs. De plus, la Compagnie soutient l'assurance-récolte pour 250 000 agriculteurs dans le cadre du programme KAIP. Les programmes KLIP et KAIP traitent tous deux de la protection des revenus et de la dépendance au sein des ménages couverts. Plus de 18 000 ménages et 90 000 unités de bétail ont bénéficié d'une couverture d'assurance en 2021.

Initiative DRIVE pour la Corne de l'Afrique

Dans le passé, les chocs de sécheresse ont été une cause essentielle de l'épuisement des biens d'élevage et ont conduit à un sous-investissement, perpétuant un cycle de faible investissement et de faible productivité dans les économies pastorales. Le projet DRIVE pour la Corne de l'Afrique vise à renforcer la protection financière des éleveurs de la Corne de l'Afrique grâce à un ensemble de services financiers leur permettant de faire face aux chocs graves. La ZEP-Re a été nommé agent d'exécution de la composante 1 du projet DRIVE, qui fournira des services de réduction des risques financiers en prévision des risques liés au changement climatique. Le projet devait débiter en juin 2022. L'objectif de développement du projet est de protéger les éleveurs contre les chocs de la sécheresse, d'accroître leur inclusion financière et de les connecter aux marchés. Il est prévu de soutenir plus d'un million de ménages au démarrage et de permettre la durabilité du dispositif de diminution des risques.

Appui régional au renforcement du cadre réglementaire

Régimes nationaux d'assurance agricole (RDC, Malawi et Tanzanie)

La compagnie travaille avec les gouvernements de la région par le biais d'études et d'activités préliminaires pour aider à établir des régimes nationaux d'assurance agricole. Ces régimes font partie de la gestion des risques dans l'agriculture (cultures et bétail) dans le but d'apporter un soutien financier aux agriculteurs en cas d'échec découlant du risque climatique, des calamités naturelles, des parasites et des maladies. Les programmes NAIS dans les trois pays ont le potentiel de fournir une couverture des risques de récolte à plus de 4 millions de ménages d'agriculteurs au démarrage.

Cadre réglementaire de la micro-assurance

La compagnie a engagé des concertations et une collaboration avec les gouvernements de la région pour soutenir les initiatives d'inclusion financière. Les principales démarches ont porté sur des discussions avec les régulateurs et les principales parties prenantes en RDC, au Malawi et en Zambie, dans le but d'explorer la manière dont les cadres réglementaires de la micro-assurance pourraient être établis. Il existe un potentiel de croissance pour le secteur de la micro-assurance dans ces trois pays : actuellement, deux millions de personnes ne sont pas assurées dans le secteur de la micro-assurance au Malawi et la Zambie compte plus de quatre millions d'agriculteurs en milieu rural pour lesquels la micro-assurance reste essentielle pour fournir des solutions de réduction des risques pour leurs activités économiques. La Compagnie entend poursuivre ses efforts en 2022 pour la mise en œuvre du cadre réglementaire et de développement des affaires.

Régimes Carte jaune et RGTD du COMESA

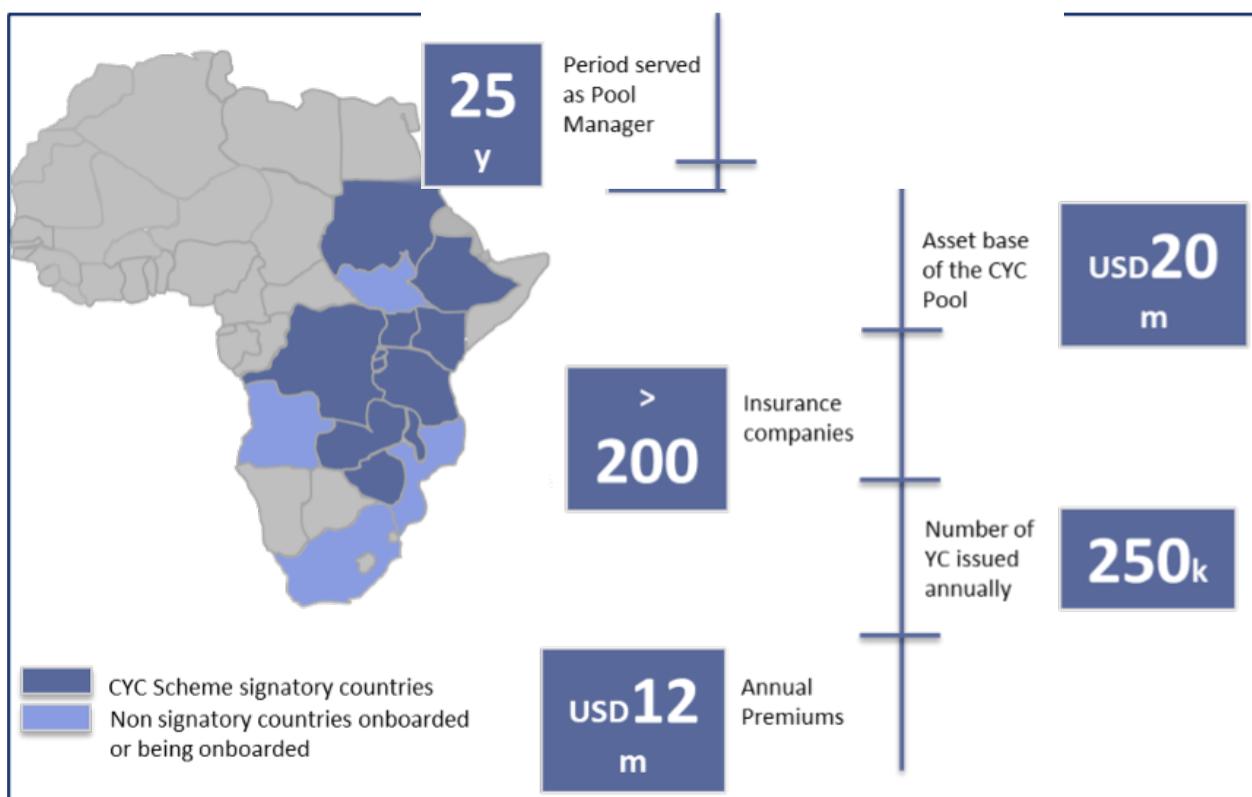
La ZEP-RE assure la gestion des Consortiums de réassurance de 2 régimes clés qui soutiennent le commerce transfrontière régional. Le Régime d'assurance de la Carte jaune du COMESA est un régime régional d'assurance automobile responsabilité civile, et le Carnet RGTD du COMESA est un Régime régional de garantie du transit sous douane pour faciliter le mouvement des marchandises en transit sous scellés dans tous les États membres dans la région COMESA. Ces deux régimes jouent un rôle essentiel dans le soutien des échanges commerciaux intra-COMESA de plus de 10 milliards USD.

Régime de la Carte jaune du COMESA

Le Régime de la Carte jaune du COMESA est un régime régional d'assurance automobile responsabilité civile créé en 1994 accompagné d'une indemnisation pour les frais médicaux résultant d'accidents de la route causés par des automobilistes visiteurs. La ZEP-Re gère le Consortium de réassurance du Régime et est responsable de l'acceptation des affaires, du paiement des sinistres, de tout le travail administratif, de la gestion des investissements et de la préparation des comptes des régimes.

Le Régime de la Carte jaune est opérationnel dans 15 pays et sera étendu à 3 autres pays en 2022. En 2021, 250 000 Cartes jaunes ont été émises annuellement et plus de 200 compagnies d'assurance y participent chaque année. Le système offre une couverture d'assurance à plus de 200 000 véhicules utilisant la Carte jaune chaque année. Les indemnisations payées en 2021 se sont élevées à 6 millions USD.

Graphique 24 : Couverture du Régime de la Carte jaune du COMESA



Légende

Period served as Pool Manager/ Période d'activité en tant que Gestionnaire du Consortium

Asset base of the YC Pool Base d'actifs du Consortium CJ

Insurance companies/ Compagnies d'assurance

Number of YC issued annually/ Nombre de CJ émis annuellement

Annual Premiums/ Primes annuelles

CYC Scheme signatory countries/ Pays signataires du Régime CJC

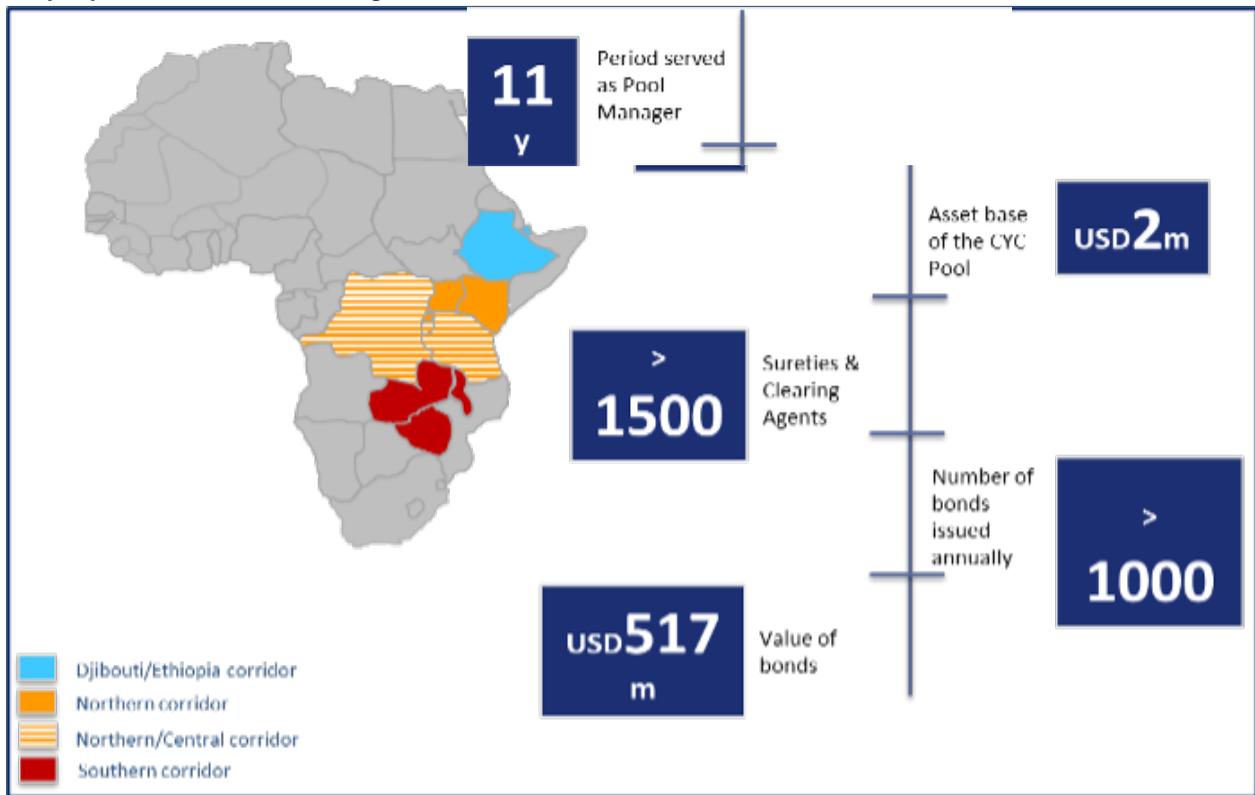
Non signatories countries onboarded or being onboarded/Pays non signataires participants ou en voie de participer

Régime RGTD du COMESA

Le Régime RGTD du COMESA est un régime régional de facilitation du mouvement de transit sous douane qui permet d'utiliser une caution de garantie douanière unique pour le mouvement des marchandises en transit à travers les frontières douanières des pays participants. En tant que gestionnaire du Consortium de réassurance du Régime RGTD, la ZEP-RE est responsable de l'acceptation des affaires, du paiement des sinistres, de la structuration du programme de rétrocession, de la gestion des investissements et de la préparation des comptes du régime.

Le Régime RGTD est pleinement opérationnel dans le Corridor Nord, à savoir : Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Ouganda. Le Corridor de Djibouti sera opérationnel en 2022. En 2021, les cautionnements émis par le régime se sont élevés à 517 millions USD. Plus de 1 500 garants de cautionnement et agents en douane participent chaque année à ce système.

Graphique 25 : Couverture du Régime RGTD du COMESA



Légende

Period served as Pool Manager/ Période d'activité en tant que Gestionnaire du Consortium

Asset base of the CYC Pool/ Base d'actifs du Consortium CJC

Sureties & Clearing Agents/ Garants et Agents en douane

Number of bonds issued annually/ Nombre de CJ émis annuellement

Value of bonds/ Valeur des cautionnements

Djibouti/Ethiopia corridor/ Corridor Djibouti/Éthiopie

Northern corridor/ Corridor Nord

Northern/Central corridor/ Corridor Nord/Central

Southern corridor/ Corridor Sud

Soutien des États membres

La Compagnie a maintenu sa stratégie consistant à impliquer les États membres du COMESA dans ses activités. La ZEP-Re reconnaît que la bonne volonté et la participation active des États membres de la région ont été essentielles pour aider la Compagnie à atteindre les objectifs réalisés à ce jour. À cette fin, la ZEP-Re a exprimé sa gratitude pour le soutien reçu des États membres et des Organes directeurs du COMESA, en particulier le 42^e Conseil des ministres du COMESA, pour les décisions de collaboration clés suivantes : -

- i. Les États membres doivent collaborer avec la ZEP-Re et soutenir les initiatives d'inclusion financière lancées par la ZEP-Re en allouant des ressources et en mettant en place des politiques qui favoriseront l'accès à l'assurance, en particulier au niveau microéconomique ;

- ii. Les États membres doivent mettre en œuvre des politiques visant à retenir les primes d'assurance souscrites dans la région par le biais de l'amélioration du contenu local dans les activités d'assurance et décourager le placement de lignes de produits importants en dehors de la région ;
- iii. Les États membres doivent faciliter les activités de la ZEP-Re sur leurs territoires respectifs en permettant à la compagnie d'opérer sans entraves sur leurs territoires ; et
- iv. Les États membres doivent donner la priorité aux demandes d'allocation de devises étrangères des institutions et aux mouvements de fonds à l'intérieur et à l'extérieur des territoires des États membres respectifs.

Actuellement, la compagnie est en train d'assurer le suivi de ces décisions en collaboration avec les États membres de la région.

Le Conseil des bureaux du Régime de la Carte jaune du COMESA

Le Régime régional d'assurance automobile responsabilité civile a été mis en place en 1986 en vertu des dispositions du Traité du COMESA. Il est devenu opérationnel en 1987 à la suite de la signature par les États membres du COMESA parties au Protocole sur le Régime régional d'assurance automobile responsabilité civile, communément appelé Carte jaune du COMESA. Le principal objectif de ce dernier est de faciliter la circulation des véhicules, des biens, des personnes et des services dans la région COMESA. Il s'agit d'éliminer les obstacles qui entravent la facilitation des échanges commerciaux grâce à la mise en place d'un régime d'assurance automobile responsabilité civile obligatoire qui fournit au moins une couverture minimale égale à celle requise par les lois en vigueur sur les territoires des États membres visités. Actuellement, le Régime de la Carte jaune est opérationnel dans 13 États membres et non-membres du COMESA, à savoir : Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, RDC, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Plus de 250 compagnies d'assurance participent audit régime. En outre, la Carte jaune est délivrée en Afrique du Sud et au Mozambique aux automobilistes se rendant dans la région COMESA, dans le cadre d'un accord B2B avec des compagnies d'assurance de pays tiers. Cette initiative d'extension du Régime de la Carte jaune au-delà de la région COMESA se poursuivra.

Au cours des années, le Régime de la Carte jaune a mis en œuvre des initiatives visant à améliorer l'efficacité opérationnelle, avec comme résultat une croissance sans précédent. Les initiatives mises en œuvre comprennent :

- i. Inclusion d'une couverture complémentaire pour les dommages matériels causés aux tiers pour les pays membres où une telle couverture peut ne pas être incluse dans la couverture minimale obligatoire d'assurance responsabilité civile;
- ii. Inclusion de la couverture des frais médicaux d'urgence pour le(s) conducteur(s) et les passagers des automobilistes en visite assurés;
- iii. Création du Consortium de réassurance en 1998 afin d'offrir une couverture de réassurance aux compagnies d'assurance membres participantes pour une exposition étendue aux risques pour la souscription de risques régionaux et des services de gestion de fonds pour le régime ; et
- iv. L'automatisation des opérations du système de la Carte jaune par le développement du système de la Carte jaune numérique et la numérisation des opérations de la Carte jaune conformément à la vision du Secrétariat du COMESA visant à rationaliser les applications du COMESA en une application de commerce électronique robuste qui engloberait tous les outils de facilitation du commerce du COMESA.

Performance opérationnelle du système de carte jaune du COMESA en 2021

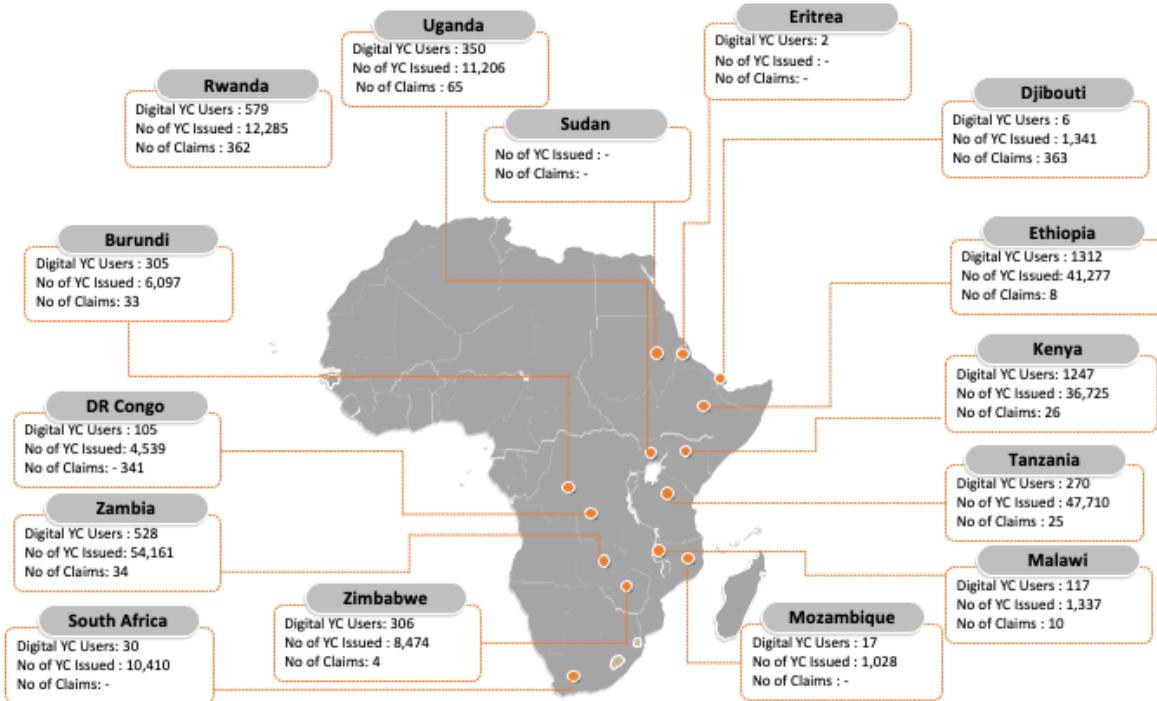
Les principales réalisations du Régime de la Carte jaune en 2021 sont les suivantes :

- i. Mise en œuvre complète du Régime de la Carte jaune numérique dans tous les pays membres ;
- ii. Mise en œuvre de l'accord B2B pour la délivrance de Cartes jaunes aux automobilistes au Mozambique et en Afrique du Sud ;
- iii. Développement d'un Service d'assistance aux détenteurs de la Carte jaune afin de satisfaire la clientèle ;
- iv. Mise en œuvre du Plan stratégique du Régime de la Carte jaune (pour la période 2018-2022) ;

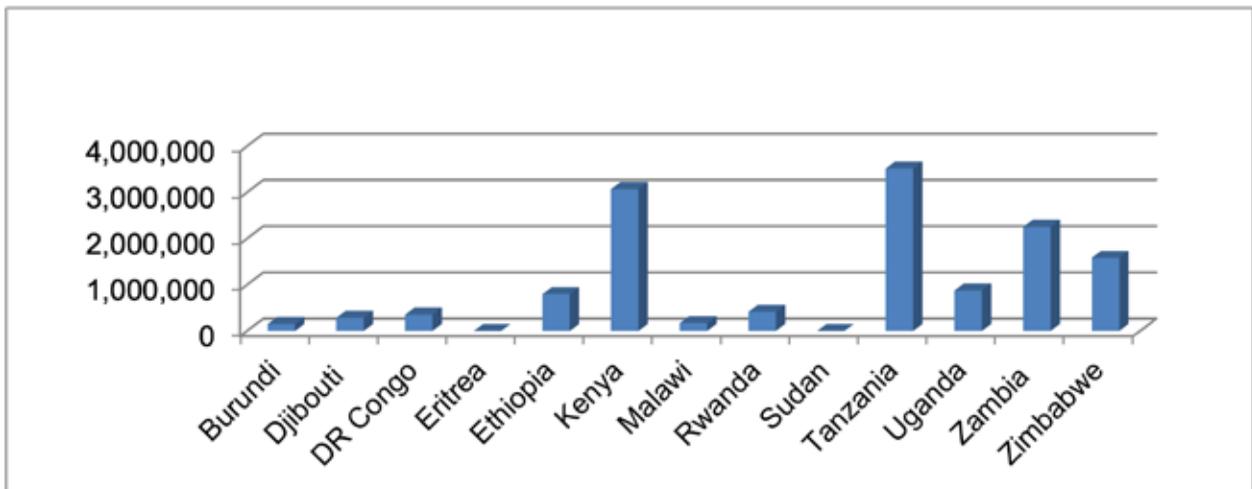
- v. Élaboration du Règlement relatif aux instruments administratifs et financiers et aux acquisitions du Secrétariat du Conseil des Bureaux ; et
- vi. Conduite d'une étude sur la refonte du consortium de réassurance et adoption et mise en oeuvre des recommandations de l'étude ; et
- vii. Une étude actuarielle sur la prime de la Carte jaune est en cours.

En 2021, plus de 224 869 Cartes jaunes numériques ont été délivrées aux automobilistes en déplacement, générant un revenu de primes annuel total de 13,4 millions USD et une somme de plus de 1,22 million USD d'indemnisation des sinistres a été versée aux victimes d'accidents de la route causés par des automobilistes en visite/étrangers. Les détails des statistiques sont les suivants :

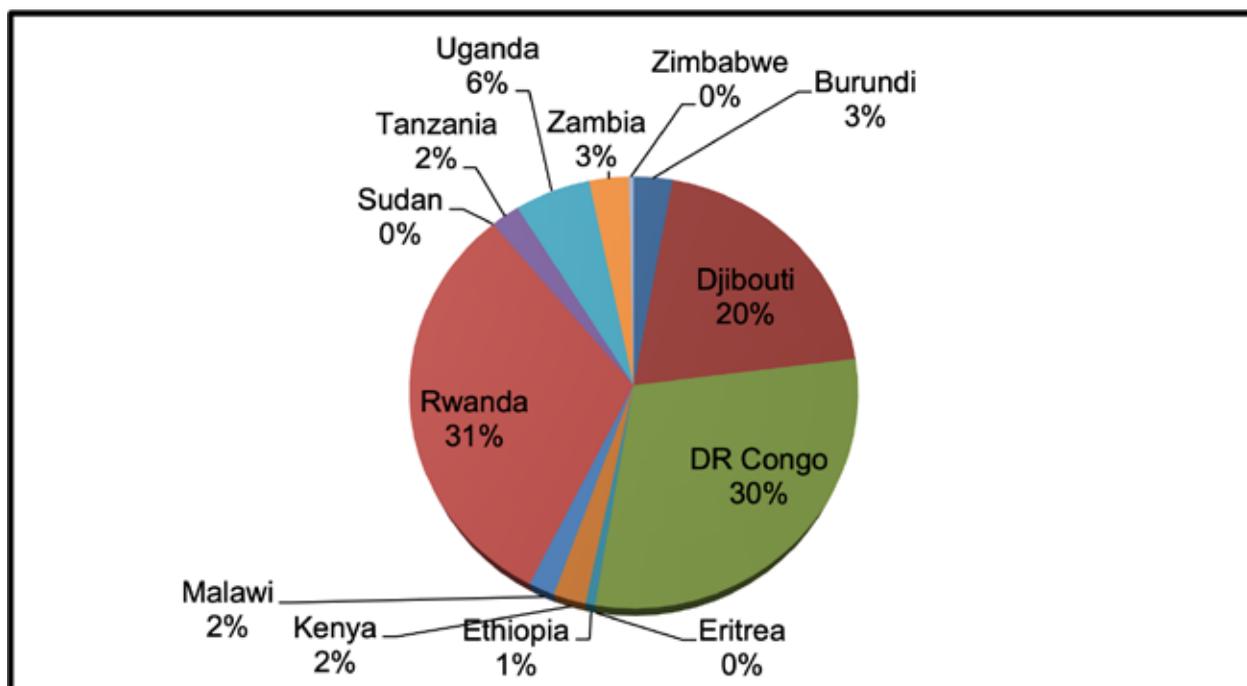
Graphique 26 : Cartes jaunes numériques émises en 2021



Graphique 27 : Revenu en primes généré en 2021 (USD)



Graphique 28 : Nombre de demandes d'indemnisation de la Carte jaune en 2021



Consortium de réassurance de la Carte jaune

Au 31 décembre 2021, l'actif total du Consortium de réassurance de la Carte jaune a augmenté pour atteindre 21,7 millions USD, avec un investissement sur les marchés monétaires de 18,76 millions USD. Le Consortium règle les sinistres supérieurs à 15 000 USD par le biais d'un accord de réassurance et fournit des services de chambre de compensation pour le remboursement des sinistres entre les Bureaux nationaux des différents États membres. Le Consortium ne reçoit que 30% de la prime annuelle totale du Régime de la Carte jaune. Un sommaire des perspectives de la situation financière du Consortium est présenté ci-dessous.

Tableau 24 : Résultats financiers du Consortium de réassurance de la Carte jaune

	Décembre 2021	Décembre 2020
	USD	USD
Revenu de primes brutes	4 424 959	4 139 087
Fonds de réserve	15 867 286	13 232 530
Actif total	21 723 435	19 429 151
Souscription de capacité	50 000	50 000
Placements à court terme	18 760 370	15 090 803

Plans d'extension du Régime de la Carte jaune

Sous l'effet de la réussite du Régime, plusieurs pays à l'intérieur et à l'extérieur de la région COMESA ont exprimé leur intérêt à y adhérer. À cet effet, des concertations sont à des stades avancés avec le Soudan du Sud, Eswatini et l'Angola concernant les modalités permettant de garantir que ces pays intéressés adoptent et rejoignent le Régime de la Carte jaune.

Le Régime régional de garantie du transit sous douane

Le Régime de garantie du transit sous douane du COMESA, communément appelé Carnet RGTD, est un régime de transit sous douane conçu pour faciliter la circulation des marchandises sous scellement douanier dans la région COMESA. Le Carnet RGTD est une composante du Protocole sur le commerce de transit et les facilités de transit en vertu du Traité du COMESA. L'Accord régional de transit sous douane a été signé par les Chefs d'État et de gouvernement de la Zone d'échanges préférentiels des États de l'Afrique orientale et australe --ZEP (aujourd'hui « COMESA ») lors du Sommet tenu

à Mbabane, Swaziland (maintenant Eswatini) en novembre 1990. Actuellement, 13 États membres et non membres du COMESA ont signé et ratifié l'Accord RGTD et ont adhéré au Régime, à savoir : Burundi, Djibouti, RDC, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Rwanda, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe. En plus des 13 pays, la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) a rejoint le régime en 2021 en tant que Garant régional. L'élaboration des modalités des opérations a commencé en 2002 et le Régime est devenu opérationnel dans les pays du Corridor Nord en 2012. Le principal objectif du RGTD est de fournir aux administrations douanières la garantie de recouvrer les droits et taxes auprès des importateurs et des exportateurs si les marchandises en transit sont illégalement mises en consommation dans le pays de transit. En outre, le régime fournit une base uniforme pour le transport en transit sous douane au sein de la région, où une seule garantie est utilisée pour le transit des marchandises à travers tous les États membres concernés.

Progrès réalisés dans la mise en œuvre du RGTD en 2021

En 2021, les principales réalisations du RGTD sont les suivantes :

- i. Corridor Nord et Central :
 - a) Déploiement de l'application mobile RGTD pour permettre aux Agences en douane et aux transitaires d'accéder au solde du cautionnement RGTD et de consulter le statut du Carnet ; et
 - b) Fourniture d'un appui technique aux administrations douanières du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda sur l'intégration des systèmes douaniers nationaux avec la plateforme du Carnet RGTD numérique.
- ii. Corridor Éthiopie-Djibouti :
 - a) Fourniture d'un soutien technique à l'Éthiopie sur l'intégration entre son système douanier national (eCMS) et la plateforme numérique du Carnet RGTD et sensibilisation des parties prenantes sur les opérations RGTD ;
 - b) Fourniture d'un appui technique à Djibouti pour la préparation du démarrage des opérations du Carnet RGTD dans le pays ; et
 - c) L'Éthiopie et Djibouti se sont engagés à finaliser les préparatifs du démarrage des opérations du RGTD à la mi-2022.
- iii. Corridor Nord-Sud :
 - a) Fourniture d'un appui technique à la RDC sur l'intégration des systèmes douaniers nationaux (SYDONIA World) avec la plateforme numérique du Carnet RGTD ;
 - b) Fourniture d'un appui technique au Malawi sur l'intégration entre son système douanier national (SYDONIA World) et la plateforme numérique du Carnet RGTD et sensibilisation des parties prenantes au Régime RGTD ;
 - c) Concertations avec le Zimbabwe sur la mise en œuvre de l'accord B2B avec les pays non-membres du COMESA et concertations avec les principales parties prenantes du Corridor Nord-Sud sur le Carnet RGTD ; et
 - d) Relance des concertations avec les principales parties prenantes, à savoir : l'Office des recettes de Zambie et l'Association des agents en douane et des transitaires (CFA) est en cours pour trouver une solution durable au problème soulevé par la CFA sur la perte d'activités.
- iv. Adhésion de la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) au Régime RGTD
Afreximbank a signé un Accord-cadre et l'Instrument d'adhésion à l'Accord inter-Garants pour la mise en œuvre de l'Accord de garantie/ cautionnement du RGTD avec le Conseil du RGTD ; en date du 10 mars 2021. Afreximbank a adhéré au Régime et est devenu membre du Conseil, l'organe suprême de décision du Carnet RGTD. Les activités de Afreximbank en qualité de Garant régional comprennent les éléments suivants :
 - a) Émettre des garanties directes au Principal (Compagnie d'assurance) et des garanties indirectes aux garants; et
 - b) Fournir aux garants la capacité d'émettre la garantie RGTD aux principaux négociants.

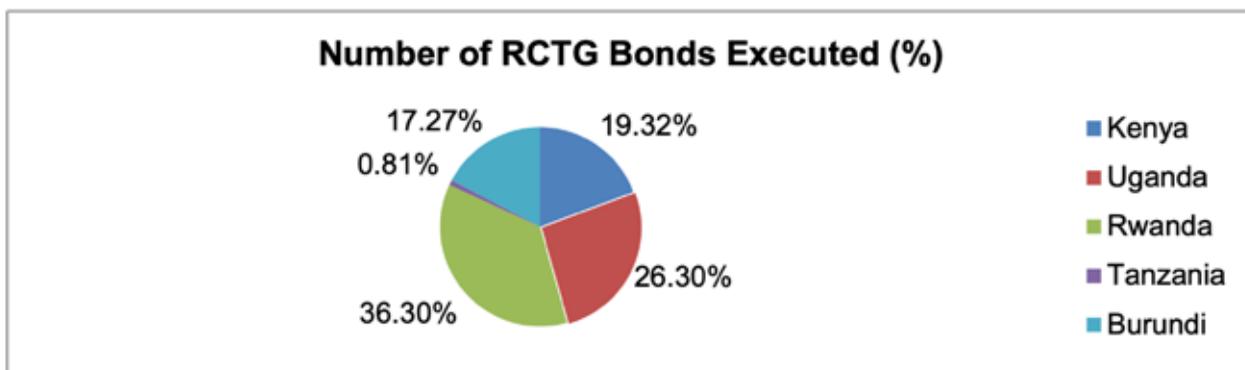
Consortium de réassurance du Carnet RGTD

Le Carnet RGTD dispose d'un Consortium de réassurance créé en 2012, afin de fournir une sécurité supplémentaire pour garantir les revenus du gouvernement au cas où les garants et les agents en douane ne respecteraient pas leurs obligations. Le Consortium fournit des services de chambre de compensation pour les paiements des sinistres déclarés. Le Consortium de réassurance perçoit 70% du revenu des primes des obligations générales et particulières du RGTD de la part des garants et gère 70% de toutes les demandes de paiements à verser aux administrations douanières pour perte de droits de douane et de taxes. L'actif total du Consortium est estimé à environ 2 millions USD.

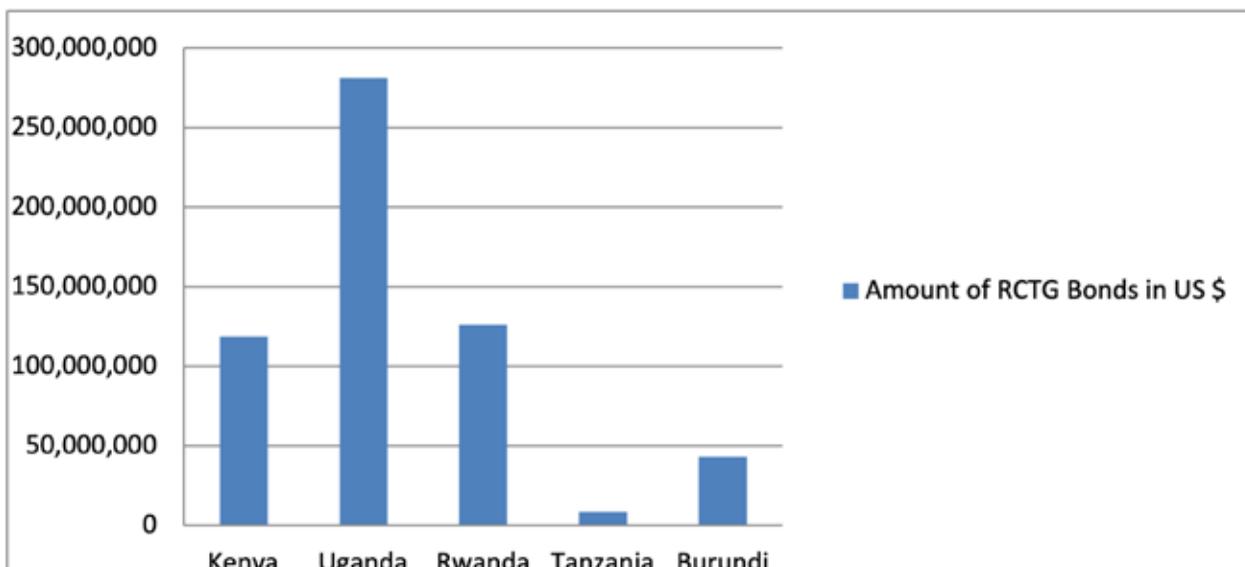
Performance du Régime RGTD en 2021

En 2021, 1 361 cautionnements régionaux (RGTD) au total, assortis de garanties d'un montant de 576,9 millions USD, ont été exécutés par les agences en douane et les transitaires et 344 217 Carnets ont été émis pour la circulation des marchandises dans la région, comme illustré dans le graphique ci-dessous.

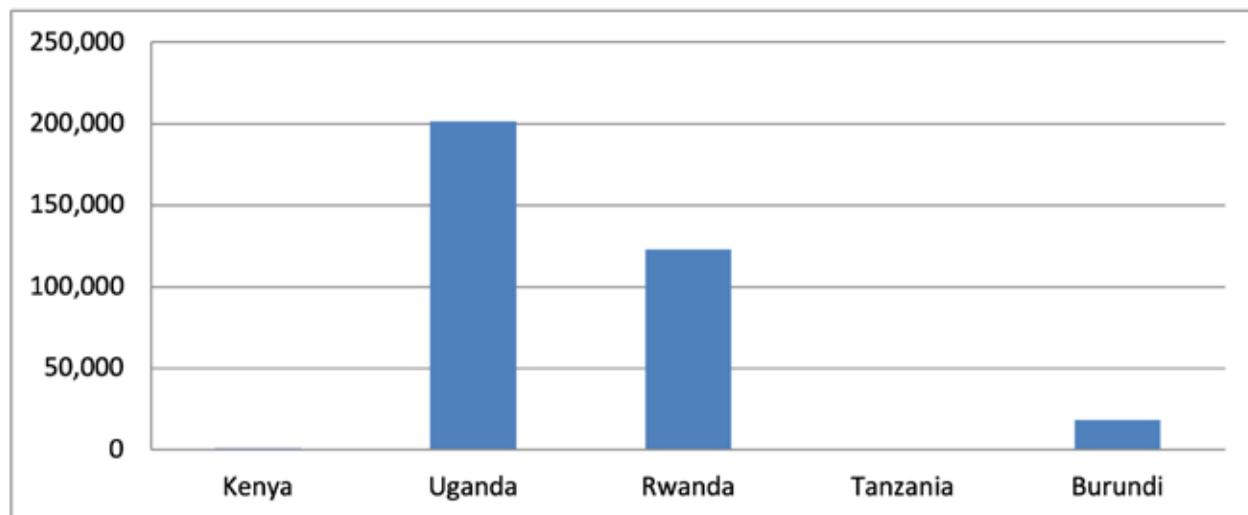
Graphique 29 : Nombre de cautionnements RGTD exécutés



Graphique 30 : Montant des cautionnements RGTD exécutés (USD)



Graphique 31: Nombre de Carnets RGTD émis



Malgré de bons progrès réalisés dans les opérations et la mise en œuvre du Carnet RGTD dans les Corridors du Nord, du Centre et de Djibouti, la mise en œuvre du Carnet RGTD dans les pays du Corridor Nord-Sud, à savoir la RDC, le Malawi et le Zimbabwe est au point mort, car la Zambie, un pays de transit clé, n'a pas encore adhéré au Régime RGTD. En outre, la capacité limitée des petites et moyennes agences en douane et des transitaires à mener des opérations régionales et le manque de clarté parmi les parties prenantes en raison des autres groupements économiques régionaux qui cherchent à copier le Régime.

L'Institut monétaire du COMESA

L'Institut monétaire du COMESA (IMC) a été créé en 2011 pour mettre en œuvre des programmes qui renforcent le programme de coopération monétaire du COMESA. Les activités et les programmes de l'Institut contribuent à faire de la région une zone de stabilité macroéconomique et financière, à réaliser à terme l'Union monétaire du COMESA et à atteindre le statut de communauté économique. Depuis sa création, l'IMC continue d'entreprendre des activités de renforcement des capacités et de recherche dans le domaine de l'amélioration de la gestion macroéconomique et de la stabilité financière dans la région. Malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, qui a entravé la bonne exécution des activités en présentiel, les principales tâches accomplies en 2021 sont les suivantes :

- i. Les activités suivantes de renforcement des capacités ont été menées de manière virtuelle :
 - a) Mécanisme de transmission des chocs macroprudentiels au système financier : application des modèles vectoriels autorégressifs (VAR) structurels, du VAR structurel (SVAR) et du Modèle vectoriel à correction d'erreurs (VECM) ;
 - b) Normes internationales d'information financière (IFRS9) et processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) ;
 - c) Simulation de crise budgétaire aux niveaux macro et micro pour les institutions financières ;
 - d) Analyse de l'interconnexion des systèmes bancaires et du risque systémique à l'aide du cadre d'analyse de réseaux ; et
 - e) Application pratique de l'approche des régressions automatiques vectorielles bayésiennes (BAVR) à l'analyse du mécanisme de transmission de la politique monétaire.
- ii. Organisation d'ateliers virtuels de validation sur les sujets suivants :
 - a) Un guide de l'utilisateur sur les simulations de crise budgétaire pour les banques centrales et les ministères des Finances ;
 - b) Etudes sur les marchés interbancaires et l'efficacité de la politique monétaire ; et
 - c) Études sur l'impact du développement des systèmes financiers sur la stabilité macroéconomique.
- iii. Finalisation et publication des guides de l'utilisateur sur les simulations de crise budgétaire pour les banques centrales et les ministères des Finances et de l'interconnexion des systèmes bancaires et l'analyse des risques systémiques.
- iv. Préparation des rapports suivants sur :
 - a) les développements macroéconomiques dans la région du COMESA en 2020 ;

- b) la mise en œuvre du cadre d'évaluation du COMESA pour la stabilité du système financier en 2020 ;
 - c) le Rapport sur la réalisation des critères de convergence macroéconomique en 2020 ;
 - d) les progrès et défis du programme d'intégration monétaire du COMESA ;
 - e) les solutions des marchés de capitaux qui aident à mobiliser des financements pour les PME ; et
 - f) les contraintes potentielles pour les partenariats public-privé en Afrique.
- v. Participation aux ateliers/réunions et séminaires virtuels suivants :
- a) La réunion technique CUA-ABCA-CER sur l'alignement des critères de convergence macroéconomique et l'examen du projet de structure et de statut de l'Institut monétaire africain (IMA) ;
 - b) Premier séminaire continental de l'Association des banques centrales africaines (ABCA) pour l'année 2021 sur le thème : « Envois de fonds, fluctuations des taux de change et gestions des réserves de change : opportunités de financement pour l'Afrique et implications pour les banques centrales africaines » ; et
 - c) 2e séminaire continental de l'Association des banques centrales africaines (ABCA) pour l'année 2021 sur le thème : « Niveau élevé des créances douteuses en Afrique : déterminants et implications pour la stabilité financière et l'économie réelle dans la région ».
- vi. Publication d'un article « Capital Inflows and Economic Growth in Selected COMESA Member Countries (Entrées de capitaux et Croissance économique dans certains pays membres du COMESA » dans Journal of Finance and Investment Analysis, Vol. 10, n° 4, 2021, 25-50.
- vii. Préparation du projet de Règlement intérieur du Comité des gouverneurs des banques centrales du COMESA.

Cour de justice du COMESA (CCJ)

La Cour de justice du Marché commun de l'Afrique orientale et australe a été créée en 1994 en vertu de l'article 7 du Traité du COMESA comme l'un des organes du COMESA. La fonction principale de la Cour est de faire respecter l'état de droit dans l'interprétation et l'application du Traité du COMESA. La Cour est composée de deux chambres - une Chambre d'appel constituée de cinq juges et la Chambre de première instance composée de sept juges. Ses activités quotidiennes sont coordonnées par un greffe dirigé par un Greffier. La Cour siège sur une base ad hoc. Conformément à l'article 4(1) du Règlement intérieur (2016), la Cour peut tenir ses audiences dans tout État membre en cas de besoin.

Certaines des activités prévues par la Cour pour 2021 n'ont pas été pleinement réalisées en raison de la pandémie de COVID-19 et de la situation au siège de la Cour. Néanmoins, au cours de l'année 2021, la Cour a traité et a conclu six affaires par le biais d'audiences hybrides, c'est-à-dire virtuellement grâce à l'aide du Système de gestion des preuves numériques de la Cour du COMESA (CCDEMS) et en présentiel. En outre, la Cour a continué à renforcer les capacités de ses juges et de ses cadres en participant à diverses activités de formation, ateliers et conférences, tant en présentiel qu'en réunion virtuelle. Le tableau ci-dessous est un sommaire des principales activités menées par la Cour en 2021.



Tableau 25 : Principales activités menées par la Cour de justice du COMESA en 2021

Activités	2021	Rendement/Résultat
<p>Administration de la justice</p> <p>La mission principale de la Cour est d'assurer le respect de l'état de droit dans la région du COMESA. La Cour a continué à tenir des audiences en utilisant un système hybride d'audiences en présentiel et virtuelles.</p>	<p>La Cour a finalisé 6 affaires entre janvier et décembre 2021 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Requête n°1/2020 découlant de l'affaire n° 1 /2019 ; ▪ Requête en appel n°1/2021 découlant de l'affaire n°1/2021 ; ▪ Requête en détermination des frais et dépens n°2/2019 découlant de l'affaire n°1/2019 (requête contre la réimposition) ; ▪ Requête en arbitrage n°1/2020 ; ▪ Requête en révision n 1/2017 ; découlant de l'affaire n 1/2016 ; et ▪ Requête en appel n°1/2021. 	<p>Le système de gestion des preuves numériques de la Cour du COMESA (CCDEMS), ainsi que Zoom et Microsoft Teams ont facilité la tenue d'audiences hybrides.</p>
<p>Visibilité de la Cour</p> <p>La Cour avait prévu d'organiser plusieurs séminaires de publicité et d'autres programmes de sensibilisation en 2021.</p>	<p>En raison de la pandémie de COVID-19, il n'a pas été possible d'organiser des séminaires de publicité en 2021.</p>	
<p>Opérations de la Cour</p> <p>Les opérations de la Cour ont continué à être affectées par la situation au siège de la Cour.</p>	<p>Les opérations de la Cour ont souffert de la situation au siège et des effets de la pandémie de COVID-19.</p>	<p>La Cour continuera à explorer les moyens d'améliorer ses opérations, notamment en faisant appel aux Organes directeurs.</p>
<p>Améliorer les aptitudes et les compétences/ Renforcement des capacités/Conférences</p> <p>La Cour a participé à diverses activités visant à renforcer les capacités des juges et des membres du personnel, à promouvoir les meilleures pratiques en matière de justice et à améliorer la prestation de services.</p>	<p>La Cour a participé aux activités suivantes :</p> <p>La direction du Greffe de la Cour a participé à la formation sur la gouvernance d'entreprise et le droit à Mombasa, au Kenya ;</p> <p>1 juge et 1 membre du personnel ont participé par visioconférence à la première retraite judiciaire des juges de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ;</p> <p>Tous les juges et les cadres du greffe ont participé à une réunion virtuelle de la conférence annuelle de Tralac ; et</p> <p>5 juges et un membre du personnel ont pris part à une réunion virtuelle organisée par la Commonwealth Magistrates' and Judges' Association (CMJA)</p>	<p>La Cour a continué à mettre l'accent sur la formation et les conférences en vue d'améliorer la prestation de services par les juges et le personnel du Greffe.</p>

<p>Réunions/ Ateliers</p> <p>La Cour a organisé diverses réunions et ateliers qui ont une incidence sur ses activités.</p>	<p>La Cour a organisé/participé aux ateliers et réunions ci-après :</p> <p>Atelier de validation du PSMT 2021-2025 de la Cour de justice du COMESA - CJC ;</p> <p>Révision du Règlement financier et du Règlement relatif à la passation des marchés ;</p> <p>Règlement intérieur de la CJC, révision des projets d'amendements de 2016 ;</p> <p>29e et 30e réunion sur les Affaires administratives ;</p> <p>Ministres de la justice du COMESA ;</p> <p>Le Conseil des ministres et le Sommet.</p>	<p>Les réunions se sont tenues en présentiel et visioconférence avec les résultats suivants ;</p> <p>Le Conseil des ministres a approuvé le budget 2022 de la Cour et le PSMT 2021-2025 de la CJC ;</p> <p>Les Ministres de la Justice ont élu Madame la Juge Salohy Norotiana Rakotondranjy Randrianarisoa en tant que Juge de la Chambre d'appel. Elle a prêté serment devant le Président en exercice de la Conférence du COMESA le 23 novembre 2021 ; et</p> <p>Les Ministres de la Justice ont approuvé le PSMT 2021-2025 de la CJC.</p>
<p>Renforcement institutionnel</p> <p>Le renforcement institutionnel est un processus continu - les activités suivantes ont été menées en 2021</p>	<p>La Chambre d'appel est maintenant pleinement constituée après la nomination de Madame la juge Salohy Norotiana Rakotondranjy Randrianarisoa ;</p> <p>La révision des conditions d'emploi des juges et des ressources humaines et de la structure organisationnelle de la Cour a commencé en 2021 ; et</p> <p>La révision du Règlement financier et du Règlement relatif à la passation des marchés, Manuel de procédure financière et Manuel de passation des marchés a commencé en 2021.</p>	<p>Ces révisions ont été retardées en raison de la pandémie de COVID-19. Elles sont toutes actuellement en cours d'examen.</p>
<p>Améliorer l'infrastructure des TIC</p> <p>La numérisation des processus et des opérations de la Cour est devenue plus critique au début de la pandémie de COVID-19. Parmi les principales activités prévues pour 2021 figuraient l'élaboration d'un plan directeur en matière des TIC et l'amélioration du Centre de ressources</p>	<p>Le système CCDEMS a permis à la Cour de rester fonctionnelle et de maintenir la continuité de ses activités essentielles ; et</p> <p>Le plan directeur des TIC et l'amélioration du Centre de ressources doivent encore être mis en œuvre en raison des défis mis en évidence.</p>	<p>L'utilisation des TIC en général et du CCDEMS en particulier, a permis à la Cour de poursuivre ses activités en 2021. Les activités qui n'ont pas pu être menées en 2021 ont été reportées à l'exercice 2022.</p>

Fédération des femmes entrepreneurs du COMESA (COMFWB)

La COMFWB est une institution du COMESA qui promeut les interventions des femmes entrepreneurs dans la région COMESA. Elle met en œuvre son plan stratégique à moyen terme, qui couvre la période 2021-2025. L'objectif de ce plan stratégique est de fournir des orientations et de concentrer ses efforts sur les priorités des branches nationales et d'assurer l'alignement sur les priorités du COMESA. Au cours de la période sous revue, la mise en œuvre des programmes a été affectée par les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 dans les États membres. En outre, les contraintes budgétaires ont affecté la mise en œuvre des programmes. Afin de relever ces défis, la COMFWB a tenu la plupart de ses réunions par visioconférence et a pris contact avec de nouveaux partenaires pour soutenir la mise en œuvre des programmes. L'institution a accompli ce qui suit dans le cadre du plan de travail 2021 approuvé :

Dans le cadre de l'intervention stratégique prioritaire axée sur les conditions et les capacités nécessaires pour des opérations efficaces, les faits saillants suivants ont été relevés :

- i. **Construction du complexe de bureaux de la COMFWB** - La COMFWB a engagé un consultant pour entreprendre les études de faisabilité sur le développement de son complexe de bureaux et de centre commercial. Une réunion par visioconférence s'est tenue le 3 février 2021, à laquelle ont participé les ministres du Commerce et des Terres du Malawi, afin d'examiner les plans de conception. La réunion a recommandé la création d'un Comité technique composé d'un ingénieur civil, d'un architecte, d'un métreur et d'un membre du Conseil d'administration de la COMFWB afin de fournir des orientations techniques aux consultants travaillant sur l'étude. Les consultants ont soumis des projets de dessins techniques, de dessins mécaniques, d'ingénierie et de devis quantitatifs pour examen. En outre, le gouvernement du Malawi a délivré un nouveau titre de propriété à la COMFWB pour le terrain avec un plan d'acte qui est compatible avec le plan cadastral de la zone.
- ii. **Élaboration du PSMT 2021-2025 de la COMFWB** - Le Secrétariat de la COMFWB a organisé une réunion par visioconférence le 26 février 2021 pour valider le Plan stratégique à moyen terme 2021-2025 de la COMFWB. Ont participé à la réunion les représentants des branches ci-après : Burundi, Égypte, Érythrée, Eswatini, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Soudan, Tunisie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe. Dans le cadre de sa mission de développement de l'entrepreneuriat féminin dans la région COMESA par le biais de programmes qui favorisent l'intégration économique et la facilitation du commerce, la COMFWB a formulé quatre objectifs stratégiques suivants : renforcement de la capacité institutionnelle, mobilisation des ressources de la COMFWB, élaboration de programmes pour les femmes entrepreneurs dans les États membres et amélioration des activités de plaidoyer, de sensibilisation du public et de stratégie de marque. Alors que les deux premiers objectifs se concentrent sur le développement de la capacité de la COMFWB, le troisième objectif porte sur les services fournis aux branches nationales et le dernier objectif contribue à accroître la visibilité et une mise en réseau avec d'autres partenaires du Secrétariat de la COMFWB et des branches nationales. Un outil de suivi et d'évaluation a été inclus dans le plan stratégique.
- iii. **Soutien du plan stratégique pour les branches de la COMFWB** - La COMFWB a soutenu la coopérative WINCO (*Women Investment Cooperative*) au Malawi et la branche de la COMFWB en Érythrée en ce qui concerne l'élaboration de leurs plans stratégiques.
- iv. **Réunions du Conseil d'administration et Assemblée générale annuelle** - la COMFWB a tenu 3 réunions du Conseil d'administration au cours de la période sous revue, le 20 avril 2021, le 30 juin 2021 et le 27 septembre 2021. Le Conseil a examiné les progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail et du budget 2021. En outre, la COMFWB a tenu son Assemblée générale annuelle le 26 septembre 2021, à laquelle ont participé 20 branches nationales membres. De plus, des réunions mensuelles ont été organisées au cours de l'année en vue d'offrir à tous les membres des branches accès à l'information sur les mandats des institutions du COMESA et d'autres partenaires, ainsi que sur les questions pertinentes de la fédération.

Les interventions dans le cadre du domaine stratégique prioritaire axé sur la mobilisation des ressources sont les suivantes :

- i. **Mobilisation des ressources** - Une note de concept a été élaborée sur l'autonomisation des femmes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes (GBV) sur le lieu de travail. La délégation de l'UE à Lilongwe a été impliquée et des discussions ont eu lieu pour explorer les domaines de collaboration. En outre, la

COMFWB a mené des discussions avec le bureau national de la Banque africaine de développement au Malawi sur le soutien et la collaboration au projet. La COMFWB a préparé une note de concept en réponse à l'appel de la BAD sur l'autonomisation des femmes.

- ii. **Collaboration avec des partenaires au développement** - Au cours de la période sous revue, la COMFWB a établi des contacts avec les partenaires au développement suivants : La délégation de l'UE au Malawi, la Commission de la concurrence du COMESA (CCC), la Banque africaine de développement (BAD), la GIZ, le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe (AU-SARO) et le Bureau du Coordonnateur résident des Nations unies. Les réunions avec l'UE et la BAD se sont concentrées sur l'identification de domaines potentiels de collaboration sur des projets existants avec la COMFWB. La COMFWB a continué à collaborer avec la CCC pour sensibiliser aux mandats des deux institutions en faisant la promotion des mandats de la CCC lors des sessions mensuelles et en soutenant les événements de la foire commerciale et les activités de collecte de fonds de la soirée de gala. En outre, la COMFWB a collaboré avec la GIZ sur le renforcement des capacités et l'autonomisation des femmes agricultrices et commerçantes en matière de gestion d'entreprise et de gouvernance. Le bureau AU-SARO a accepté de collaborer à la promotion des efforts de sensibilisation et de mise en œuvre de la ZLECAf par les femmes et les jeunes des branches de la COMFWB. En outre, le bureau du Coordonnateur résident des Nations unies a collaboré avec la COMFWB pour éliminer le harcèlement sexuel et la violence à l'égard des femmes sur le lieu de travail.

Les points saillants de l'intervention stratégique visant à renforcer le programme « Les femmes dans les affaires » de la COMFWB sont les suivants :

i. **Programmes de développement de la COMFWB**

- **Promotion des projets dans la filière manioc** - la COMFWB a fourni un soutien à la coopérative Lusolawo à Nkhata Bay au Malawi en ce qui concerne l'accroissement de la valeur ajoutée du manioc. L'équipement fourni par une société d'ingénierie basée au Malawi a été livré et installé sur le site du projet et une formation sur l'utilisation des machines a été menée. En outre, la COMFWB a installé un séchoir solaire sur le site du projet pour accélérer le séchage des produits. La COMFWB s'appuie sur les leçons tirées du projet manioc et a acheté un équipement similaire pour l'Association des femmes de Chiwila basée à Mzuzu, au Malawi.
- **Renforcement des capacités des coopératives dans la filière manioc** - La COMFWB, en collaboration avec la GIZ, a formé les membres des coopératives de Lusolawo et Chiwila au Malawi à la gestion d'entreprise, à la gouvernance et au développement de produits, dans le but d'améliorer leur compétitivité dans la chaîne de valeur du manioc. En outre, la branche de la COMFWB au Malawi et le Secrétariat ont fourni des services de conseil et ont facilité l'enregistrement officiel de six nouvelles coopératives. En outre, la COMFWB a engagé le Bureau des normes du Malawi pour former les associations de femmes afin qu'elles puissent satisfaire les exigences du marché du manioc au Malawi en termes de normes.
- **Analyse situationnelle de la chaîne de valeur du manioc** - la COMFWB a engagé un consultant pour entreprendre une analyse situationnelle de la chaîne de valeur du manioc. Le consultant a soumis le rapport final qui a été validé par les membres de la COMFWB le 25 février 2021.

ii. **Programmes en faveur de pépinières d'entreprises**

- **Le projet Pépinière d'entreprises pour les femmes entrepreneures africaines (BIAWE) - Fonds espagnol AUDA-NEPAD** - La COMFWB a soutenu la SUST (*Sudanese University of Sciences and Technology*) pour mettre en œuvre le projet BIAWE. En outre, le COMESA a demandé à l'AUDA-NEPAD - Fonds espagnol de libérer les fonds pour l'acquisition de serviettes hygiéniques pour le projet pilote du Kenya.
- **Projets de pépinière d'entreprises durables** - La COMFWB a continué à soutenir la coopérative Kasolanthu Creatives au Malawi, qui vise à renforcer les compétences et les capacités commerciales des femmes et des adolescents dans le secteur de la création. La COMFWB a soutenu l'acquisition des équipements textiles, la formation et le développement d'un site Web pour promouvoir leurs produits. Le projet bénéficiera à plus de 200 femmes et jeunes filles par le biais de pépinière d'entreprise textile.

iii. **Mise en œuvre du Programme RECAMP**

- **Production d'un documentaire vidéo sur les meilleures pratiques** - la COMFWB est l'un des responsables de la mise en œuvre du Programme régional pour la compétitivité des entreprises et d'accès aux marchés (RECAMP) du COMESA, financé au titre du 11^e FED. Comme souligné dans ce rapport, le programme vise à contribuer à une participation accrue du secteur privé dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. La COMFWB, avec le soutien du RECAMP, a produit un documentaire vidéo sur les meilleures pratiques pour promouvoir et partager les expériences avec les femmes entrepreneurs sur la façon dont elles peuvent améliorer la performance de leurs entreprises.
- **Facilitation des services de conseil technique** - la COMFWB, sous l'égide du RECAMP, a élaboré du matériel de formation sur la marque, l'étiquetage et l'emballage des produits, la gestion des exportations, la logistique et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le commerce électronique dans les PME, les connaissances financières et l'accès au crédit. La COMFWB a formé 330 femmes entrepreneurs sur l'internationalisation des entreprises et l'accès au financement en République démocratique du Congo, au Soudan, en Érythrée, à Madagascar, à Eswatini, en Zambie, en Libye, en Ouganda, en Tunisie et en Union des Comores.
- **Chaîne de valeur des graines oléagineuses** - la COMFWB a soutenu l'entreprise Home Industries basée à Kalonga, au Malawi, pour la fabrication d'huile de cuisson à base de tournesol. Le projet touchera plus de 2 300 exploitants agricoles qui produiront également des produits commercialisables. La COMFWB a fourni un extracteur d'huile mécanique, des machines de filtration d'huile et une embouteilleuse.

iv. **Facilitation du commerce et de l'investissement**

- **Mise en œuvre du projet « 50 millions de femmes africaines ont la parole » (50MFAP)** - Comme le souligne le rapport, le COMESA, la Communauté d'Afrique de l'est (EAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont mis en œuvre la plateforme numérique - le projet 50MFAP conçu pour répondre aux besoins d'information des femmes entrepreneurs dans la région. La COMFWB a participé au lancement de la plateforme à Maurice et au Malawi. En outre, les branches de la COMFWB ont suivi une formation sur la manière d'utiliser la plate-forme et la technologie, soutenir l'accès à la technologie et utiliser la plate-forme pour les liens B2B et l'accès à l'information.
- **SOKOKUU Digital e-Platform** - la COMFWB a signé un Mémorandum d'accord avec l'Ae-Trade Group sur la plateforme numérique Sokokuu. L'Ae-Trade Group est soutenu par la diaspora africaine et l'Union africaine pour entreprendre une transformation à la base et un développement durable du continent.

Dans le cadre de l'intervention stratégique prioritaire axée sur le plaidoyer, la sensibilisation du public et la stratégie de marque, les réalisations suivantes ont été enregistrées :

Plaidoyer

- i. **Journée internationale de la femme** - La COMFWB a participé à l'organisation d'un événement à l'occasion de la Journée internationale de la femme sur le thème « *Les femmes dans le leadership : Réaliser un avenir à chances égales dans un monde frappé par la COVID-19* ». La COMFWB a profité de cet événement pour plaider en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des chances sur le marché du travail, de l'attribution de 30 % des marchés publics aux femmes entrepreneurs et de l'amélioration des compétences numériques des filles pour l'emploi et le commerce électronique. L'événement a été honoré par la présence de hauts dignitaires tels que SE. L. Chakwera, Président du Malawi, SE. Ellen Johnson, ancienne présidente du Liberia, SE. Joyce Banda, ancienne présidente du Malawi, et de représentants des partenaires au développement, dont le Coordonnateur résident des Nations unies, l'UE, l'AU-SARO, l'Association des banquiers et la GIZ.
- ii. **Participation par visioconférence au Sommet des Premières Dames de la SADC** - La COMFWB a eu l'occasion de s'adresser aux Premières Dames de la SADC, présentant les activités économiques des femmes qui ont été affectées par la COVID-19. Le Sommet s'est tenu en marge du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC qui a eu lieu au Malawi en août 2021.

La banque de commerce et de développement de l'Afrique orientale et australe (TDB)

La Banque de commerce et de développement de l'Afrique orientale et australe (TDB ou la Banque) est une entité juridique multilatérale établie en vertu du chapitre 9 du Traité portant création de la Zone d'échanges préférentiels pour les États d'Afrique orientale et australe (le Traité ZEP). La désignation Groupe de la Banque de commerce et de développement de l'Afrique orientale et australe (Groupe TDB ou le Groupe) désigne la TDB et ses filiales qui comprennent la TDB, le Fonds de commerce et de développement (TDF), Eastern and Southern African Trade Advisors Limited (ESATAL) et TDB Captive Insurance (TCI). La TDB a continué d'enregistrer de bons résultats en 2021, malgré un environnement difficile marqué par l'aggravation des inégalités dans la région en termes d'indicateurs de développement humain, les perturbations soutenues de la chaîne d'approvisionnement, la pénurie persistante de liquidités liée à la persistance d'une aversion élevée pour le risque et au renforcement des contraintes macroprudentielles, ainsi qu'à l'augmentation des exigences en matière de dépenses pour les décideurs politiques avec une pression simultanée pour contenir la dette publique. Ces contraintes ont donné le ton aux interventions de la TDB tout au long de l'année.

Chiffres clés de la TDB :

- Bénéfice net : 174 millions USD en 2021, soit une hausse de 11,01 % par rapport à 2020, à un taux de croissance annuel composé (TCAC) sur 5 ans de 11,43 % ;
- Total des fonds propres : 1,73 milliard USD en 2021, en hausse de 11,25 % par rapport à 2020, soit un TCAC sur 5 ans de 15,13 % ;
- Total des actifs : 7,94 milliards USD en 2021, en hausse de 9,58% par rapport à 2020, soit un TCAC sur 5 ans de 13,26% ; et
- Prêts bruts : 5,78 milliards USD en 2021, en hausse de 5,67 % par rapport à 2020, soit un TCAC sur 5 ans de 11,62 %.

En 2021, le portefeuille brut de la TDB a augmenté de près de 6 % pour atteindre 5,8 milliards USD (au bilan) et la proportion de transactions présentant un risque environnemental ou social (risque E&S) faible ou nul est passée de 73 % à 79 %, parallèlement à une croissance des actifs, des bénéfices et des fonds propres d'environ 10 %. Au cours de cette période, la qualité des actifs de la TDB est restée solide, comme en témoignent les prêts non productifs (PNP) qui sont restés autour de la barre des 3 %. Reflétant l'amélioration continue du profil de risque de la TDB, GCR et Fitch ont révisé les perspectives de la TDB de stables à positives en 2021, tandis que Moody's les a relevées de négatives à stables au cours du premier trimestre de 2022. Grâce aux antécédents constants de la TDB en termes de performance, d'impact et de gestion des risques, ainsi qu'à sa diversification et sa croissance continues en termes de portefeuille, d'actionnariat et de sources de financement, les notes de qualité d'investissement ont été confirmées à la fois par Moody's (Baa3) et GCR (BBB et A3), les notes BB+ étant également confirmées par Fitch. Cela témoigne de l'engagement de la TDB à appliquer de solides pratiques d'évaluation du crédit, une approche disciplinée en matière de prêts et une surveillance vigilante du portefeuille, ce qui lui a permis de continuer à travailler avec des clients souverains, des institutions financières et des entreprises, y compris ceux dont les revenus ont été interrompus pendant la pandémie. Cette performance est également le résultat de l'approche centrée sur le client de la TDB, s'appuyant sur un modèle de produit de couverture hybride de la TDB, qui lui permet d'être proche des clients et des collectivités.

Actionnariat

Malgré un environnement opérationnel difficile, la TDB a réussi en 2021 à renforcer et à accroître son actionnariat, tous les actionnaires ayant honoré leurs obligations de souscription, certains ayant souscrit des actions supplémentaires et beaucoup ayant réinvesti leurs dividendes de 2020 - ce qui démontre leur confiance dans la performance et l'impact de la Banque.

Rappelons que le Conseil des Gouverneurs de la TDB avait approuvé en 2020 un programme historique d'augmentation de capital de 1,5 Md USD, parallèlement au doublement du capital social autorisé de la Banque, de 3 Md USD à 6 Md USD. Les actionnaires de la TDB avaient également autorisé l'émission d'un nouveau segment d'actions de classe C d'un montant maximal de 1 milliard USD en vue d'attirer, en outre, des pools d'impact non traditionnels et d'autres types d'investisseurs. En 2021, le Conseil d'administration a approuvé la désignation de nouvelles actions de classe C de la TDB en tant que « *green shares* » et la TDB œuvre à affiner ses caractéristiques avant le lancement.

Tableau 26 : États membres de la TDB	
<ul style="list-style-type: none"> • République du Burundi • République de Djibouti • République arabe d'Égypte • État d'Érythrée • Royaume d'Eswatini • République fédérale démocratique d'Éthiopie • République du Kenya • République de Madagascar • République du Malawi • République de Maurice • République du Mozambique 	<ul style="list-style-type: none"> • République d'Ouganda • République démocratique du Congo • République du Rwanda • République des Seychelles • République Fédérale de Somalie • République du Soudan du Sud • République du Soudan • République Unie de Tanzanie • Union des Comores • République de Zambie • République du Zimbabwe
Pays membres	
<ul style="list-style-type: none"> • JSC Development Bank of the Republic of Belarus 	<ul style="list-style-type: none"> • Banque populaire de Chine
Actionnaires institutionnels	
<ul style="list-style-type: none"> • Banque africaine de développement (BAD) • Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA) • Société africaine de réassurance (Africa-Re) • Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) • Banco Nacional de Investimento (BNI, Mozambique) • Caisse nationale de sécurité sociale (Djibouti) • Eagle Insurance (Maurice) • Investment Fund for Developing Countries (IFU, Danemark) 	<ul style="list-style-type: none"> • National Pension Fund (NPF, Maurice) • National Social Security Fund (NSSF, Ouganda) • Fonds de l'OPEP pour le développement international (le Fonds de l'OPEP) • Compagnie de réassurance de la ZEP (ZEP-Re) • Office de la sécurité sociale du Rwanda (RSSB) • Sacos Insurance Group (Seychelles) • Seychelles Pension Fund (SPF) • Fonds de prévoyance du personnel de la TDB • Fonds de prévoyance des administrateurs et des parties prenantes de la TDB

Impact

Cadre de durabilité

Conformément à son mandat, la TDB cherche à générer des rendements financiers sains en répondant aux besoins non satisfaits du marché dans ses États membres, tout en minimisant les risques environnementaux et sociaux, et en maximisant les avantages environnementaux et sociaux. Grâce à ce triple objectif, la TDB s'est engagée à faire en sorte que ses interventions aient un impact mesurable sur le développement dans ses États membres - conformément aux Objectifs de développement durable (ODD), à l'Agenda 2063, à l'Accord de Paris et aux plans de développement des États membres.

Les moteurs du développement durable de la TDB sont soutenus par des résultats de développement spécifiques, comme indiqué dans son Système de suivi de l'impact sur le développement et la viabilité (SDIMS), son Système de gestion environnementale et sociale (ESMS) et sa politique en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Guidées par le système ESG solide de la TDB, des politiques telles que l'intégration de la dimension genre dans les projets, une nouvelle politique énergétique donnant la priorité aux projets d'énergie renouvelable, le respect des critères de performance de l'IFC et les emprunts axés sur la viabilité contribuent à l'introduction d'exigences axées sur l'impact dans le déploiement du capital dans la région et conduisent à une réorientation du portefeuille de la TDB vers un contenu plus axé sur les ODD et l'action climatique. La TDB exige qu'une évaluation environnementale et sociale soit réalisée pour toutes les transactions qu'elle examine et surveille l'impact environnemental et social des projets bénéficiant d'un appui. À ce titre, la TDB inclut des protections environnementales et sociales pertinentes et des clauses de suivi dans les prêts qu'elle arrange, et les clients sont tenus d'y adhérer et de fournir des mises à jour périodiques sur les questions liées à la viabilité des projets. L'année 2020 a marqué la première année d'opérationnalisation de la composante Système de suivi de l'impact sur la viabilité et le développement (SDIMS) du cadre de durabilité de la Banque, lancé l'année précédente, ce qui permet à la Banque de vérifier son effet sur l'obtention de résultats de développement spécifiques. La TDB produit désormais chaque année un

rapport sur la viabilité et l'impact sur le développement. En interne, certaines politiques axées sur la viabilité, notamment la diversité et l'inclusion, la santé et la sécurité, la sensibilité au genre et le bien-être du personnel, entre autres, ainsi que des programmes d'apprentissage et de développement du personnel ont permis de créer un environnement propice à la viabilité en interne.

Opérations principales

La TDB fournit des solutions sur mesure qui permettent à ses clients souverains, institutions financières et entreprises, y compris les PME, de faire des affaires et de contribuer à soutenir les activités qui sont essentielles à la croissance des États membres et qui sous-tendent leurs économies réelles. Grâce à ses guichets de financement du commerce à court terme et de projets et d'infrastructures à long terme, et guidée par son cadre ESG, la TDB a pu :

- Promouvoir des projets évolutifs qui créent des milliers d'emplois dans divers secteurs ;
- Financer les plans d'infrastructure du gouvernement pour soutenir la croissance malgré la perturbation économique causée par la pandémie de COVID-19 ;
- Se procurer des produits stratégiques et des intrants agricoles essentiels pour améliorer la sécurité alimentaire et préserver la sécurité énergétique en atténuant les graves pénuries de carburant ;
- Fournir un financement préalable à l'exportation pour encourager les exportations diversifiées et à forte valeur ajoutée afin d'augmenter les recettes en devises du gouvernement et de renforcer les réserves ;
- Soutenir une plus grande efficacité des exportations et la génération de devises via des investissements dans les transports et la logistique ;
- Soutenir l'industrialisation, le renforcement des chaînes de valeur régionales et locales, le transfert de technologie et l'importation d'équipements pour promouvoir la productivité ;
- Améliorer les résultats en matière de santé, d'éducation et de réduction de la pauvreté grâce à l'accès aux infrastructures sociales et économiques ;
- Renforcer la capacité des institutions financières régionales et nationales à soutenir les PME ;
- Soutenir l'appropriation locale et la substitution des importations ; et
- Faciliter l'accroissement du commerce intra et interafricain et l'intégration régionale, catalysant ainsi le progrès socio-économique de la région.

En 2021, les prêts de la TDB ont augmenté de 6 % pour atteindre 5,8 milliards USD et la proportion de transactions présentant un risque environnemental ou social (risque E&S) faible ou nul est passée de 73 % à 79 %. La TDB mène des activités dans différents domaines pour continuer à atténuer les chocs liés à la COVID-19 tout en maintenant les objectifs de développement sur la bonne voie. Elle a poursuivi la mise en œuvre ce qui suit :

- Un programme sécurité absolue pour ses employés ;
- Son programme d'intervention d'urgence COVID-19 (CERP) par lequel la Banque fournit à la région de l'équipement de protection individuelle (EPI) essentiellement produit localement dans le cadre de la RSE ;
- Des solutions sur mesure pour les clients afin de garantir la disponibilité de liquidités ; et
- Mobilisation de plus de 2,5 milliards USD dans le cadre de partenariats de financement nouveaux et élargis afin de renforcer l'impact.

Plus particulièrement, la TDB s'est efforcée de réduire les inégalités en renforçant son soutien aux PME, notamment aux PME dirigées par des femmes et des jeunes, y compris par l'intermédiaire d'institutions sœurs telles que le TDF. En ce qui concerne la liquidité et le risque, elle a continué à accorder davantage de financements à ses clients sur une base prudente,

contribuant ainsi à combler un déficit de financement que l'espace commercial ne peut couvrir à lui seul. Pour faire face aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, elle a augmenté son portefeuille de financement du commerce de 16 %, a continué à utiliser la technologie blockchain pour exécuter certaines de ces transactions, et a continué à soutenir la localisation de la capacité de production dans la région. De même, pour les clients souverains, elle a étendu son soutien par le biais du financement du commerce et des projets, notamment pour les projets d'infrastructure à long terme, l'impact négatif de la COVID-19 et la sécurité alimentaire et énergétique.

Financement

Grâce au succès soutenu de la TDB en termes de performance et d'impact, les banques politiques et commerciales du monde entier s'adressent de plus en plus à la TDB pour transformer leur capital en impact dans la région. La TDB a mobilisé plus de 2,5 milliards USD en 2021, notamment par le biais de lignes de crédit thématiques à long et à court terme, d'euro-obligations, d'accords de partage des risques, d'accords de cofinancement, etc.

Gestion d'actifs et Eastern and Southern African Trade Advisors Limited (ESATAL)

En 2021, le fait marquant pour les opérations de gestion d'actifs du Groupe a été l'achèvement d'une deuxième année d'opérations réussies par le Fonds pour le commerce en Afrique orientale et australe (ESATF) malgré un environnement commercial toujours difficile. Cela fait suite au pré-lancement de l'ESATF le 1^{er} août 2019, appuyé par le Groupe avec un investissement initial de 50 millions USD. L'ESATF cherche à faire progresser le développement économique et social axé sur le commerce en soutenant les exportateurs, les importateurs et d'autres emprunteurs régionaux. Il investit dans des transactions de financement du commerce, de financement structuré des matières premières, de financement des exportations et de financement lié à des projets provenant ou ayant une exposition aux États membres de la TDB et à certaines économies africaines. Le Fonds finance des transactions à court et moyen terme dans divers secteurs industriels et de matières premières de la région, y compris ceux des PME.

Depuis son lancement, le Fonds Eastern and Southern African Trade Advisors Limited (ESATAL), un gestionnaire de fonds en coentreprise établi entre la Banque (avec une participation d'un peu plus de 50 %) et la société londonienne GML Capital (avec une participation d'un peu moins de 50 %), a réussi à produire des rendements réguliers conformes aux attentes. En 2021, la taille de l'ESATF a doublé pour atteindre plus de 106 millions USD, et le Fonds a enregistré une performance annuelle de 3,52 % en USD, et un rendement absolu de 9,59 % en USD depuis son lancement.

Fonds pour le commerce et le développement

Pour renforcer l'impact, la portée et la viabilité, le Groupe TDB a lancé en 2020 le Fonds pour le commerce et le développement (TDF). Le TDF est un membre du Groupe TDB qui fournit des solutions de financement mixte aux clients des États membres du Groupe TDB, en se concentrant sur les groupes qui sont traditionnellement exclus de l'activité économique générale, tels que les PME, les femmes et les jeunes. Le TDF fournit également des subventions pour le développement de projets, des services de renforcement des capacités, des services de leadership éclairé et de gestion de programmes. Le TDF a poursuivi sa croissance en 2021, soutenant 1 700 MPME, dont certaines dirigées par des femmes et des jeunes, et 16 000 petits exploitants agricoles, notamment en associant des prêts à des garanties et à une assistance technique afin d'accroître l'impact.

TDB Academy

L'académie a été mise en place en 2020 en tant que plateforme pour améliorer continuellement les capacités du personnel de la TDB et des parties prenantes externes, en 2021, la TDB Academy a mis en œuvre 16 programmes de formation et 17 sessions brownbag pour le personnel de la TDB, a organisé sa première formation externe pour le ministère des Finances du Mozambique et a signé un Mémorandum d'accord avec la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) pour former les juristes du secteur public de sa région. La première session de formation a eu lieu en mars 2022 et s'est concentrée sur des sujets fondamentaux pour l'environnement juridique opérationnel, à savoir les partenariats dans le secteur des infrastructures ainsi que l'éthique juridique et les obligations anti-corruption des juristes du secteur public avec des exemples pratiques de divers pays africains.

Prix et distinctions 2021

- **Global Finance – Sustainable Finance: Outstanding Leadership in Sustainable Finance by a Multilateral Institution for the Africa Region**

Ce prix récompense la TDB pour son « leadership mondial et régional en matière de finances durables pour des initiatives visant à atténuer les effets négatifs du changement climatique et à aider à bâtir un avenir plus durable pour l'humanité ».

- **Global Trade Review (GTR) – Leaders in Trade: Leaders in Trade for Resilience**

Ce prix récompense l'approche innovante du Groupe TDB pour soutenir le commerce dans les économies émergentes, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19. C'est le seul lauréat au niveau mondial dans la catégorie « financement du développement pour la résilience ».

▪ **Global Finance – The Innovators 2021: Top Innovations in Trade Finance**

Ce prix - l'un des dix au monde dans cette catégorie - reconnaît les efforts soutenus de la TDB pour rester à la pointe de l'innovation, en particulier en ce qui concerne son rôle de pionnier sur le continent dans l'exécution de transactions de financement du commerce à l'aide de la technologie blockchain.

▪ **African Banker: Infrastructure Deal of the Year**

La TDB a remporté ce prix conjointement avec Standard Chartered Bank et Nedbank pour sa contribution dans le cadre de la tranche DFI à la facilité de prêt pour le chemin de fer à écartement standard de la Tanzanie.

▪ **Global Trade Review (GTR) – Best Deals: Best Deal of the Year, in the commodities category**

Ce prix - l'un des onze meilleurs au niveau mondial - récompense le soutien de la TDB pour l'accès au financement de pré-exportation pour l'un de principaux exportateurs de vanille de Madagascar, Épices de Madagascar, une entreprise de commerce équitable appartenant à une femme.

▪ **Global Finance – World's Best Bank Awards: Best Bank in Ethiopia**

Cette distinction reconnaît le rôle de la TDB dans le déploiement de solutions visant à améliorer ses niveaux de productivité dans l'agriculture, soutenir l'emploi et assurer la sécurité alimentaire et énergétique.

▪ **Global Finance – Trade and Supply Chain Finance: Best Trade Finance Bank in Mauritius and Best Trade Finance Bank in Kenya (2)**

Maurice étant l'un de principaux bureaux de la Banque et le Kenya, son centre opérationnel, ces deux Prix célèbrent l'impact des activités de financement du commerce de la TDB dans la région qu'elle dessert et plus particulièrement celles qui ont « répondu au paysage sans précédent de 2020 avec de nouvelles technologies et de meilleures capacités qui ont aidé leurs clients à réussir ».

▪ **Global Trade Review – Leaders in Trade: Best Trade Finance Bank in Ethiopia**

La TDB a remporté ce prix pour la deuxième année consécutive. Il s'agit d'un hommage aux solutions de financement du commerce sur mesure de la banque, qui ont permis au pays d'améliorer ses niveaux de productivité dans l'agriculture, soutenir l'emploi, assurer la sécurité alimentaire et tant d'autres.

▪ **Financial Afrik: Prix meilleur banquier en matière de développement décerné à Admassu Tadesse, Président émérite et Directeur général du Groupe TDB**

Le Président émérite et Directeur général du Groupe TDB a reçu le Prix Meilleur banquier en matière de développement décerné par Financial Afrik. La décision concernant le lauréat a été prise par un jury et plus de 25 000 lecteurs de Financial Afrik et Kapital Afrik.

Commission de la Concurrence du COMESA (CCC)

La Commission de la Concurrence du COMESA (la « CCC ») a reçu le mandat, conformément au Règlement du COMESA relatif à la Concurrence (le « Règlement ») de promouvoir et encourager la concurrence au sein du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (le « Marché Commun »), notamment en empêchant les pratiques commerciales restrictives qui empêchent le fonctionnement efficace des marchés, facilitant ainsi le programme d'intégration régionale. À terme, l'objectif de la CCC est d'améliorer le bien-être des consommateurs du Marché commun en les protégeant contre les comportements anticoncurrentiels des acteurs du marché. Les principaux domaines d'intervention de la CCC en vertu du Règlement sont les enquêtes sur les pratiques et comportements commerciaux anticoncurrentiels, l'évaluation des fusions et acquisitions et les enquêtes sur les pratiques commerciales déloyales, trompeuses et frauduleuses à l'égard des consommateurs et des autres entreprises. La CCC s'acquitte de son mandat en s'engageant et en coopérant régulièrement avec les États membres par le biais de programmes de sensibilisation et de plaidoyer.

Les activités de la CCC pour la période sous revue ont été mises en œuvre conformément au programme de travail annuel 2021 élaboré en tenant compte du plan stratégique 2021 - 2025 de la CCC. Le tableau ci-dessous résume les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des activités.

Objectif stratégique - Détermination des comportements préjudiciables à la concurrence sur le marché

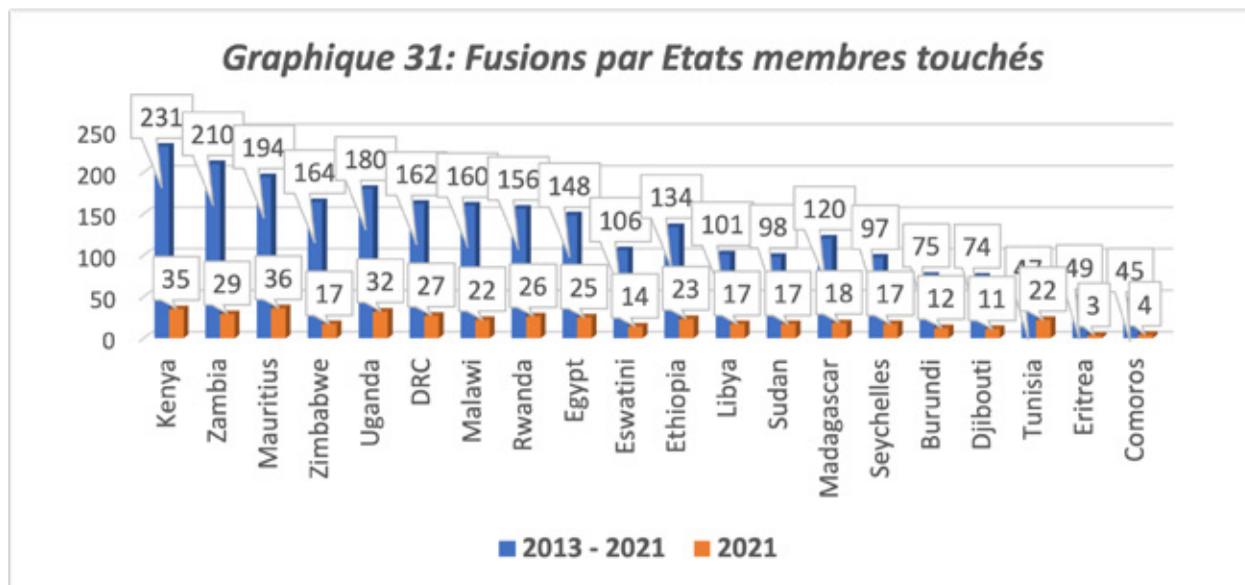
Les objectifs de la CCC dans le cadre de cet objectif sont d'évaluer efficacement et promptement les fusions et les pratiques commerciales restrictives afin d'éviter toute atteinte éventuelle à la concurrence dans la région. La CCC cherche à améliorer la protection des consommateurs et à renforcer la surveillance du marché pour détecter toute violation des droits de la concurrence et des consommateurs.

Évaluation efficace et en temps voulu des affaires de concurrence

- *Fusions et acquisitions*

En 2021, la CCC a évalué et approuvé un total de 41 fusions qui ont été autorisées dans le délai légal de 120 jours prévu par le Règlement. Les fusions évaluées et approuvées par la CCC ont touché tous les États membres dans divers secteurs économiques, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous :

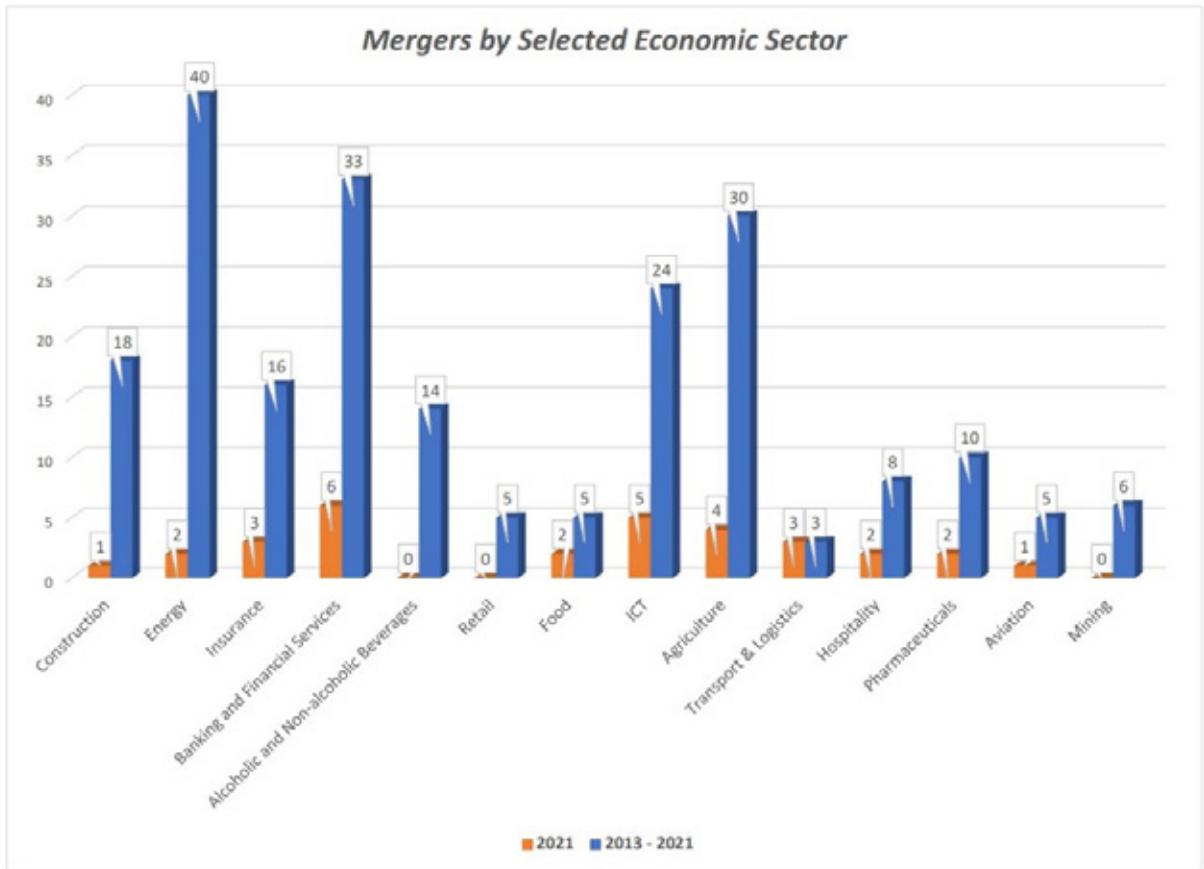
Graphique 32 : Nombre de fusions par États membres concernés, 2021



Les cinq États membres les plus touchés par les fusions en 2021 sont Maurice, le Kenya, l'Ouganda, la Zambie et le Rwanda. Le graphique présente également le nombre de fusions touchant les États membres de 2013 à 2021, les cinq pays les plus touchés étant le Kenya, la Zambie, Maurice, l'Ouganda et le Rwanda.

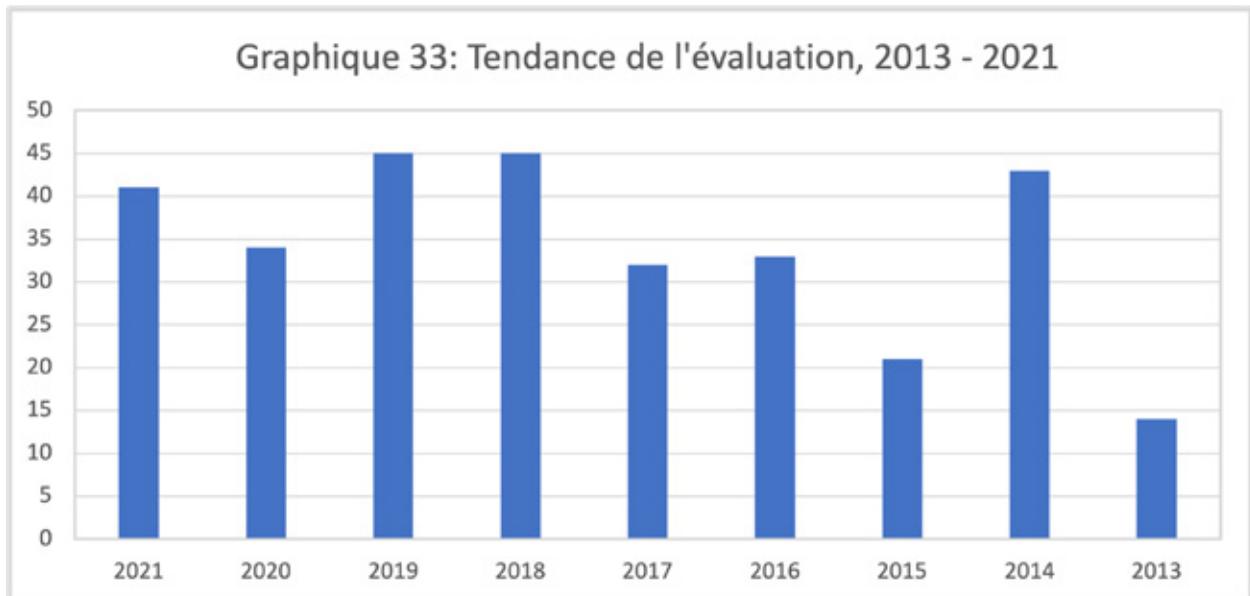
En ce qui concerne les secteurs économiques touchés par les fusions au cours de la période sous revue, les secteurs économiques les plus récurrents sont les services bancaires et financiers, les TIC, l'énergie, l'agriculture, le transport et la logistique et les assurances, comme le présente le graphique 33 ci-dessous :

Graphique 33 : Nombre de fusions par secteur économique choisi, 2021



La CCC a enregistré une hausse d'au moins 20 % du nombre de fusions évaluées en 2021 par rapport au nombre de fusions évaluées en 2020, la Commission ayant évalué 34 fusions, comme le montre le graphique 34 ci-dessous :

Graphique 34 : Tendence de l'évaluation des fusions, 2013 - 2021

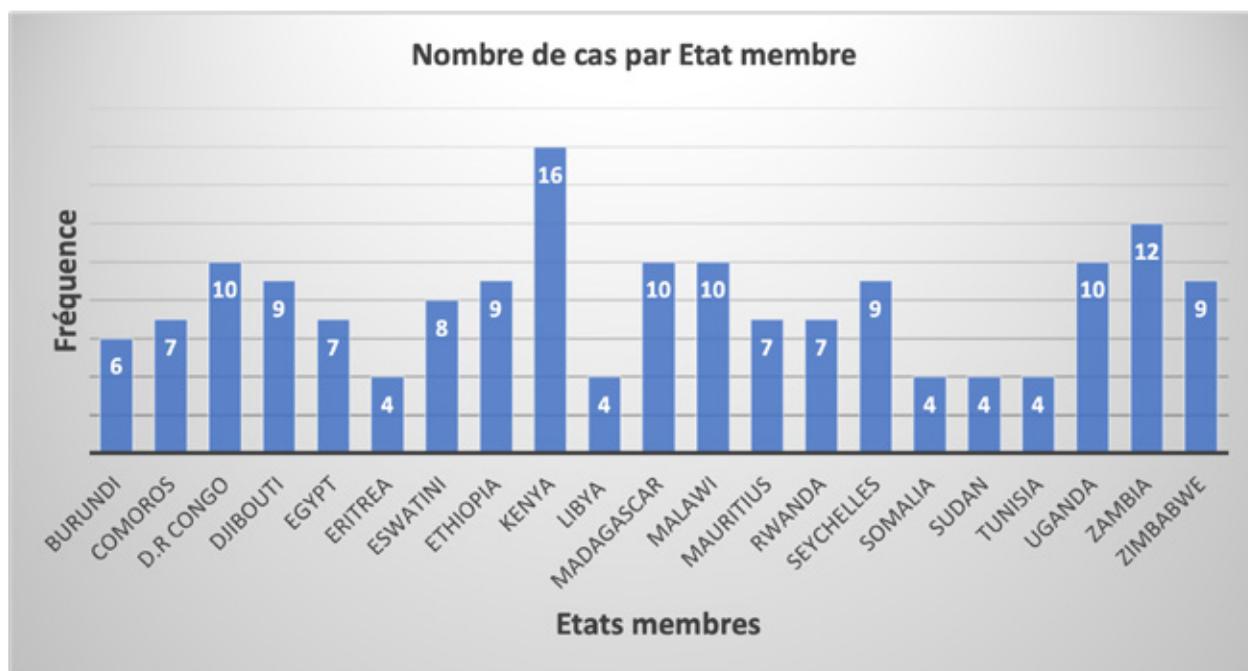


Cette hausse peut être imputable à un boom des fusions résultant de la reprise de l'économie mondiale après la pandémie de COVID-19, qui a vu la plupart des entreprises rouvrir et intensifier leurs activités.

- *Pratiques commerciales restrictives*

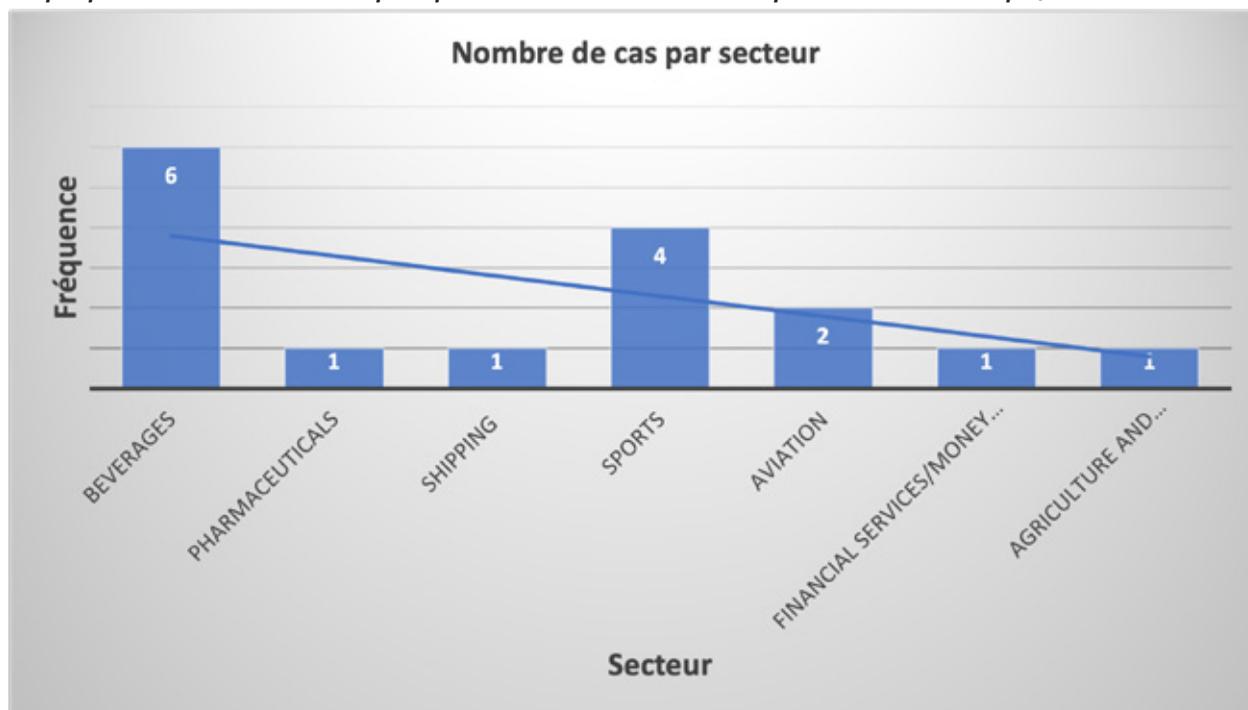
En 2021, la CCC a examiné un total de 11 cas de pratiques commerciales restrictives. Les graphiques suivants illustrent les tendances des enquêtes sur les pratiques commerciales restrictives menées par la CCC en 2021.

Graphique 35 : Nombre de cas de pratiques commerciales restrictives par État membre



Le graphique ci-dessus montre que la plupart d'affaires traitées par la CCC concernaient le Kenya, la Zambie, le Malawi, l'Ouganda, Madagascar et la République démocratique du Congo. Les cas de pratiques commerciales restrictives ont également touché un certain nombre de secteurs économiques tels que les boissons, le marketing sportif et l'aviation, comme l'illustre le graphique 36 ci-dessous :

Graphique 36 : Nombre de cas de pratiques commerciales restrictives par secteur économique, 2021



- *Coopération bilatérale avec les États membres*

L'une des fonctions de la CCC est de coopérer avec les autorités nationales de la concurrence (ANC) des États membres dans l'application des lois sur la concurrence et la protection des consommateurs. La CCC s'acquitte de ce mandat, entre autres, par la signature de Mémoire d'accord (Médac) avec les ANC des États membres. Les domaines d'intervention au titre des Médacs sont l'échange d'informations, les programmes conjoints de sensibilisation et de promotion et, surtout, la coopération en matière d'application de la loi.

Au 31 décembre 2021, la CCC avait signé des Médacs avec plusieurs États membres, dont la République démocratique du Congo (la « RDC »), l'Égypte, Eswatini, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Soudan, les Seychelles, la Zambie et le Zimbabwe. À la suite de la signature des Médacs, la CCC a élaboré des plans de mise en œuvre des travaux pour faciliter la mise à exécution harmonieuse des Médacs. Au cours de la période sous revue, la CCC avait des plans de mise en œuvre existants avec le Kenya, le Malawi, le Soudan et la Zambie.

Les principales étapes en 2021 dans le cadre de la coopération bilatérale avec les États membres ont été les suivantes :

- a) La signature d'un Médac avec l'Autorité nationale de la concurrence de la République démocratique du Congo le 19 avril 2021 à Lilongwe, au Malawi ;
- b) La conclusion d'un Mémoire d'accord avec la Commission de la concurrence et des tarifs (CTC) du Zimbabwe, qui a été signé virtuellement le 15 avril 2021. La CCC et la CTC ont publié un communiqué de presse conjoint dans lequel elles déclarent qu'elles reconnaissent mutuellement l'importance d'une application saine et efficace des lois sur la concurrence pour assurer le fonctionnement efficace du Marché commun, du marché national du Zimbabwe et pour faciliter le commerce entre les États membres du COMESA ;
- c) La révision du Médac de 2015 avec la Commission de la concurrence et du commerce équitable (CFTC) du Malawi. Le Médac révisé ainsi qu'un plan de mise en œuvre des travaux ont été signés en mai 2021 à Lilongwe, au Malawi ;
- d) Une réunion de révision du Médac avec l'Autorité de la concurrence du Kenya (CAK) a été organisée du 15 au 20 novembre 2021 à Mombasa, au Kenya. La CCC et la CAK ont également mis au point un plan de mise en œuvre du Médac pour 2022 - 2023 au cours de cette réunion. La signature du Médac révisé a été reportée pour 2022 ;
- e) Une réunion a été organisée du 10 au 13 novembre 2021, au Caire (Égypte), avec l'Autorité égyptienne de la concurrence (ECA) sous les auspices du Médac conjoint existant. La mission a également eu des entretiens avec la Banque centrale d'Égypte (CBE), et le ministère du Commerce d'Égypte. Au cours de la réunion, la CCC a discuté avec la CBE et l'ECA des mécanismes de coopération en ce qui concerne l'application des règlements, ainsi que la nécessité d'une assistance technique. La CCC a appris que la CBE avait compétence en matière de législation sur la concurrence et la protection des consommateurs dans le secteur bancaire en Égypte. En conséquence, la CCC a considéré la CBE comme une partie prenante essentielle dans l'application de la loi régionale sur la concurrence et la protection des consommateurs. La réunion a également noté la nécessité d'établir un arrangement de travail tripartite entre la CBE, l'ECA et la CCC qui facilitera l'application des règlements au sein du Marché commun ;
- f) La CCC a mené une mission d'enquête en Ouganda les 14 et 15 octobre 2021 afin d'établir les besoins d'assistance technique pour l'élaboration et l'application de la loi nationale sur la concurrence et la protection des consommateurs en Ouganda, y compris les entretiens avec les hauts fonctionnaires du gouvernement. À la suite de cette mission, un projet de Médac a été élaboré par la CCC. Le Médac devrait renforcer la coopération existante entre l'Ouganda et la CCC dans l'application des lois sur la concurrence aux niveaux régional et national ; et
- g) Le 2 mars 2021, la CCC a tenu une réunion bilatérale par visioconférence avec le Conseil tunisien de la concurrence afin de discuter des stratégies pour renforcer la collaboration dans l'application des lois sur la concurrence et la protection des consommateurs. Par conséquent, la CCC a mené une mission d'enquête en Tunisie du 25 au 28 octobre 2021 afin de comprendre l'état d'avancement de la mise en œuvre de la loi et de la politique tunisiennes relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs. Au cours de cette mission, la CCC a discuté du mécanisme de coopération entre la CCC et le Conseil tunisien de la concurrence, y compris d'autres agences concernées en Tunisie.

Renforcer la protection des consommateurs au sein du Marché commun

- *Enquête sur les plaintes des consommateurs*

En 2021, la CCC a traité 13 affaires portant sur la protection des consommateurs, dont certaines sont résumées ci-dessous :

a. **Le rappel d'Appletiser par la société Coca-Cola South Africa**

La Commission a appris, par le biais de son observatoire du marché, que Coca-Cola South Africa (CCSA) a lancé un rappel volontaire de certains lots d'Appletiser sur le marché sud-africain en septembre 2021, car il a été constaté que les produits contenaient une mycotoxine (« patuline ») supérieure à la limite autorisée de 50 parties par milliard (50ppb) pour les denrées alimentaires. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la patuline est une forme de mycotoxine. Coca-Cola South Africa n'a cependant pas rappelé Appletiser dans certains États membres du Marché commun.

La Commission a adressé à Coca-Cola South Africa un avis de rappel obligatoire lui demandant de retirer le produit concerné des marchés de tous les États membres du Marché commun. La Coca-Cola South Africa s'est conformée à l'avis et a informé la Commission que tous les produits concernés ont été retirés des rayons dans le Marché commun, certains produits ayant été détruits tandis que d'autres doivent encore être détruits en attendant l'approbation des autorités locales.

b. **Rappel de la vitamine C Cevite par Shalina Pharmaceuticals Zambia Limited**

Shalina Pharmaceuticals Zambia Limited a rappelé la vitamine C Cevite en Zambie sans rappeler les mêmes produits dans d'autres États membres du Marché commun touchés, comme le Malawi. La vitamine C Cevite rappelée a eu pour effet de nuire aux consommateurs du Marché commun car elle n'était pas propre à la consommation humaine. Le produit changeait de couleur, passant du jaune au brun.

La Commission a ordonné à Shalina Pharmaceuticals Zambia Limited de rappeler la vitamine C Cevite au Malawi et dans tout autre État membre du Marché commun concerné. La Commission a également collaboré avec la Competition and Fair Trading Commission du Malawi pour veiller à ce que les produits soient retirés du marché.

c. **Rappel de certains légumes par Tiger Brands Consumer Limited**

En 2021, Tiger Brands avait rappelé certains légumes de la marque KOO en Afrique du Sud sans faire de même dans certains États membres du Marché commun où ils vendaient les produits. Les produits KOO rappelés avaient pour effet de nuire aux consommateurs car ils présentaient un défaut de boîte de conserve susceptible de provoquer des maladies et des blessures chez les consommateurs.

La Commission a contacté Tiger Brands Consumer Limited et lui a demandé de rappeler les produits concernés dans tous les États membres du Marché commun où ils étaient vendus. Tiger Brands Consumer Limited s'est exécutée.

d. **Mise en garde du public sur l'utilisation de Caro Light et Bronz Toni Maxi Tone**

La Commission a eu connaissance d'un rappel de Caro Light, Bronz Toni Maxi Tone en Europe en raison de niveaux élevés d'hydroquinone et de la présence de propionate de clobétasol. La Commission a mené une enquête sur des échantillons prélevés dans certains États membres du Marché commun, qui a confirmé que certains des produits contenaient des niveaux élevés d'hydroquinone, supérieurs à ceux recommandés par l'Organisation mondiale de la santé. L'hydroquinone est classée comme une substance toxique par le Comité d'experts des Nations unies en matière de transport des marchandises dangereuses. La Commission a donc émis un avis d'avertissement aux États membres, comme le prévoit l'article 30 du Règlement.

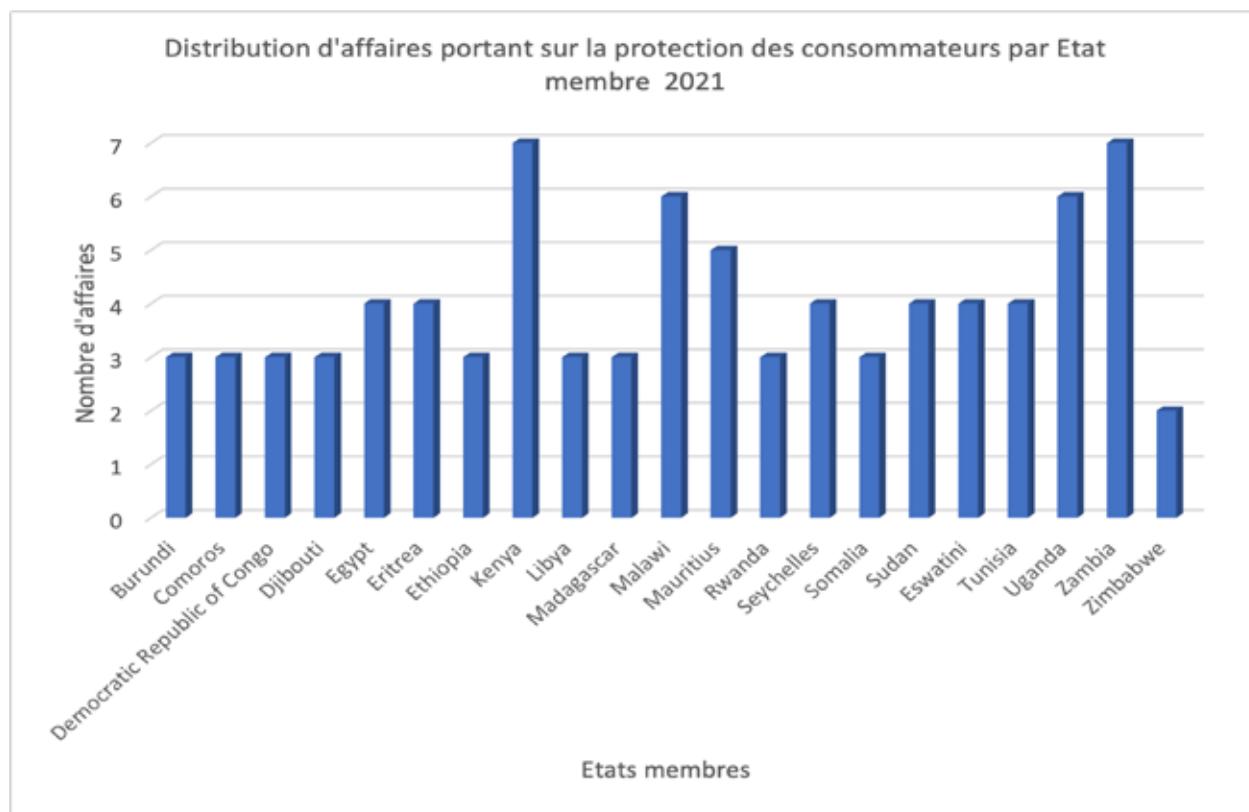
e. **Vente de masques faussement étiquetés fabriqués par Marbon Daily and Chemical Company Limited**

La Commission a mené une enquête sur certains masques Dycrol qui étaient étiquetés comme des masques médicaux sur la boîte de 50 paquets, alors que la boîte de 10 paquets à l'intérieur était étiqueté comme des masques non médicaux. Cette conduite a eu pour effet d'induire en erreur les consommateurs qui ont acheté les boîtes de 50 paquets en leur faisant croire qu'il s'agissait de masques médicaux alors que ce n'était pas le cas. La Commission a pris contact avec les distributeurs qui vendaient les masques sur le Marché commun pour s'assurer qu'ils vendaient des masques conformes aux dispositions du Règlement. Les distributeurs se sont conformés à la directive de la Commission.

Le nombre de d'affaires traitées en 2021 par État membre est illustré dans le graphique ci-dessous. Le graphe illustre la fréquence à laquelle chaque État membre a été affecté par les treize (13) affaires traitées. En général, la

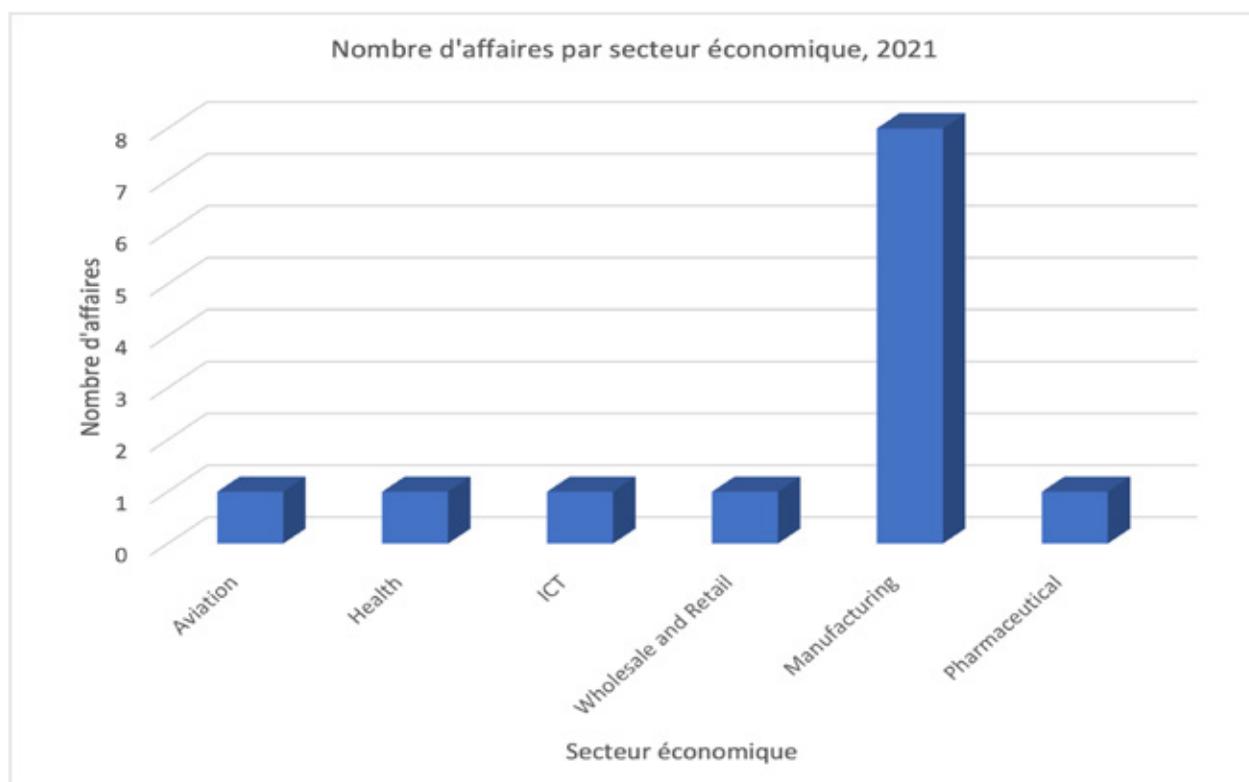
plupart des affaires ont touché le Kenya, le Malawi, l'Ouganda et la Zambie.

Graphique 37 : Nombre d'affaires portant sur la protection des consommateurs par État membre, 2021



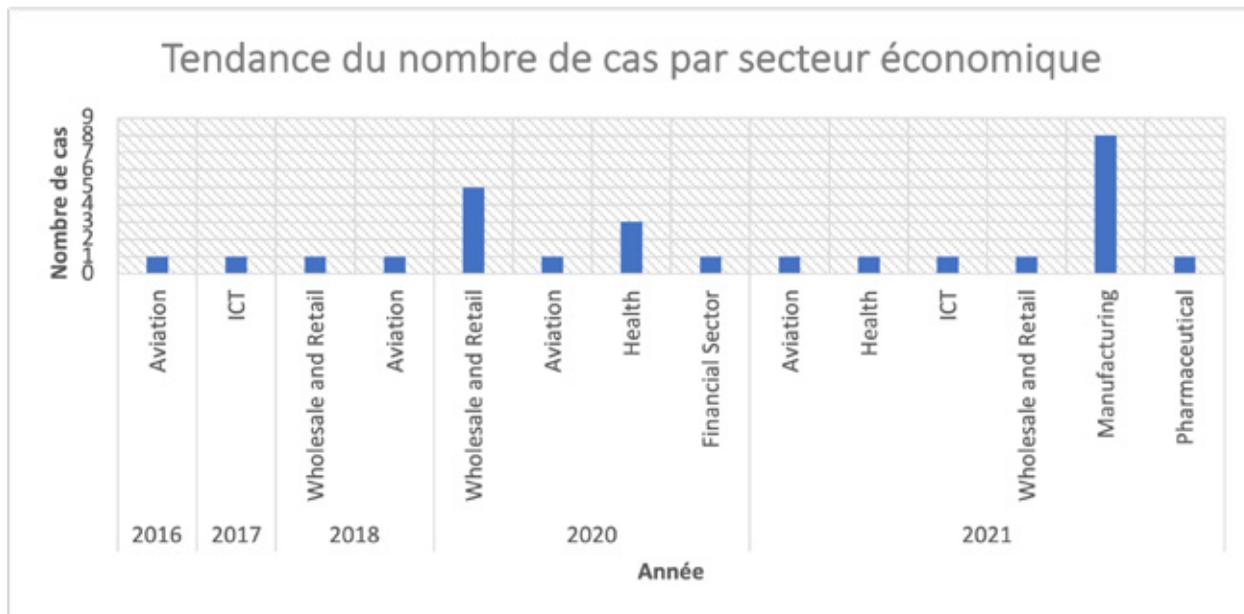
Le graphique ci-dessous illustre les affaires concernant les consommateurs traitées par secteur économique. Comme on peut le constater, le secteur du commerce de gros et de détail a enregistré la majorité des cas, dont la plupart concernaient la sécurité des produits de consommation affectant les consommateurs du Marché commun.

Graphique 38 : Nombre d'affaires concernant les consommateurs par secteur économique, 2021



Le graphique ci-dessous montre les tendances de cas concernant les consommateurs par secteur de 2016 à 2021. On constate que le secteur du commerce de gros et de détail ainsi que celui de l'aviation ont régulièrement enregistré des cas au fil des ans, le secteur de la santé enregistrant davantage de cas en 2020.

Graphique 39 : Évaluation de la tendance des cas concernant les consommateurs, 2016 - 2021



Renforcer la recherche

La CCC reconnaît que la recherche est une composante essentielle de l'application efficace du Règlement, notamment, *entre autres*, en garantissant que les décisions de la CCC sur les cas sont fondées sur des faits. Les efforts de la CCC dans ce domaine ont été les suivants :

Observatoire du marché : En 2021, la CCC s'est associée au *Centre for Competition Regulation and Economic Development* (Centre pour la concurrence, la réglementation et le développement économique (« CCRED ») de l'Université de Johannesburg pour établir un Observatoire du marché. L'objectif de l'Observatoire du marché était de suivre la façon dont les marchés fonctionnent pour les petits producteurs et consommateurs de produits alimentaires afin de promouvoir des marchés plus inclusifs et compétitifs sur l'ensemble du continent.

L'Observatoire du marché a rassemblé et analysé des données pertinentes provenant de petits producteurs de maïs, de farine de maïs, de soja, de farine de soja, de riz et d'engrais à base d'urée et de DAP dans cinq États membres du Marché commun, à savoir le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

L'Observatoire du marché visait à identifier les tendances clés de la région en temps réel, en se concentrant sur des questions telles que l'accès au marché, les problèmes liés aux frontières et au transport et d'autres considérations potentiellement anticoncurrentielles. Ainsi, il était prévu que les résultats de l'Observatoire du marché soutiennent l'élaboration de politiques adéquates pour une croissance inclusive et l'intégration du marché.

Projet de la Banque Mondiale : La CCC, en partenariat avec la Banque mondiale, a poursuivi la mise en œuvre d'un projet en deux parties qui a débuté en 2019. Le projet visait à dépister le comportement des ententes dans le Marché commun et à améliorer le cadre législatif pour une répression efficace des ententes. Le premier volet du projet consistait à passer au crible les marchés pour y déceler les caractéristiques susceptibles de faciliter les ententes dans des secteurs spécifiques du Marché commun. L'examen a consisté d'une analyse des acteurs du marché et des contacts multi-marchés qui pourraient faciliter les comportements collusoires dans le Marché commun. Les États membres qui ont participé à l'exercice d'examen étaient le Kenya, Eswatini, le Malawi, Maurice, les Seychelles, le Zimbabwe et la Zambie. À la suite de l'examen, divers pays du Marché commun ont lancé des enquêtes sur d'éventuels comportements collusoires sur leurs marchés respectifs. Le deuxième volet du projet consistait à renforcer le cadre juridique de la lutte contre les ententes et à élaborer un programme régional de clémence dans le Marché commun. Les États membres qui ont participé au projet sont la RDC, le Kenya,

Eswatini, le Malawi, Maurice, les Seychelles, le Soudan, le Zimbabwe et la Zambie. Les résultats du projet comprennent des lignes directrices régionales pour la clémence et un accord de participation qui l'accompagne.

Objectif stratégique : Renforcer l'application de la loi

- **Améliorer le cadre juridique et promouvoir le respect de la procédure prévue par la loi**

La Commission a entamé le processus de révision et de modification du Règlement du COMESA sur la concurrence et des Règles de concurrence du COMESA afin de les aligner sur les tendances actuelles des législations sur la concurrence. En outre, la Commission a entamé le processus de révision et d'amendement du Statut du personnel de la Haute direction, du Statut du personnel, des Règles de procédure pour l'acquisition de biens, de travaux et de services et du Règlement financier.

Renforcer la capacité d'application du Règlement du COMESA sur la concurrence par les chargés de dossier des agences nationales de la concurrence et de la protection des consommateurs

La CCC a mis en œuvre les activités suivantes au cours de la période sous revue :

- a. La CCC a mené des discussions avec les États membres concernant des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, telles que l'assistance à l'élaboration d'instruments adéquats pour le fonctionnement efficace des autorités nationales de la concurrence et la mise en œuvre de la législation nationale sur la concurrence. A cet égard, la CCC a fourni une assistance technique comme suit :
- b. En 2021, la CCC a fourni un appui financier à la Commission de la concurrence d'Eswatini (ECC) pour la formation de sa Direction et de ses cadres sur l'efficacité de l'agence le 18 novembre 2021. Cette assistance est très importante pour garantir l'efficacité et l'efficience des autorités nationales de la concurrence, précurseur d'une application efficace et efficiente de la législation régionale de la concurrence.
- c. Un atelier de formation par visioconférence sur le renforcement des capacités a été organisé et tenu du 26 au 30 avril 2021 à l'intention du personnel de l'Autorité rwandaise chargée de l'inspection, la concurrence et la protection des consommateurs (RICA) nouvellement établie et d'autres parties prenantes, au cours duquel la CCC a fait des présentations sur les différents aspects de la loi sur la concurrence et la protection des consommateurs et son application. D'autres parties prenantes ont assisté à la réunion au Rwanda, notamment l'Organisation rwandaise de protection des consommateurs, le Centre africain pour la concurrence, la politique de protection des consommateurs et de propriété intellectuelle, la Banque nationale du Rwanda, l'Autorité rwandaise de régulation des services publics, le Rwanda Development Board, le ministère du Commerce et de l'Industrie et divers cabinets d'avocats au Rwanda.
- d. La CCC a tenu une réunion avec le ministère de Coordination du COMESA à Djibouti les 5 et 6 octobre 2021 pour discuter de la révision de la loi nationale et de l'harmonisation avec le Règlement du COMESA relatif à la concurrence. Au cours de cette réunion, la CCC et les fonctionnaires du ministère ont convenu de la feuille de route pour engager un expert international et local pour le processus de révision de la loi. La révision de la loi devrait commencer en 2022.
- e. La CCC a examiné l'amendement proposé à la loi sur la concurrence du Soudan et formulé des commentaires faisant suite à la demande du président du Conseil de la concurrence du Soudan. La Commission a envoyé son avis et ses commentaires sur le projet de loi le 22 juin 2021. L'examen a permis de s'assurer que la loi nationale sur la concurrence est harmonisée avec le Règlement et qu'elle reconnaît explicitement que le Règlement a force de loi sur le territoire du Soudan.
- f. La CCC a organisé des ateliers de renforcement des capacités et de sensibilisation en RDC entre le 27 septembre et le 2 octobre 2021. Le renforcement des capacités visait à soutenir la mise en œuvre opérationnelle de l'Autorité nationale de la concurrence de la RDC et à sensibiliser le monde des affaires, les associations de consommateurs, le système judiciaire et les fonctionnaires du gouvernement à l'application des lois sur la concurrence et la protection des consommateurs, y compris les règlements.
- g. La CCC a mené une mission d'enquête et une campagne de sensibilisation avec les fonctionnaires du

ministère de Coordination du COMESA au Burundi les 7 et 8 octobre 2021. Les principaux objectifs de la mission comprenaient la familiarisation de la CCC avec les progrès réalisés par le gouvernement du Burundi dans la mise en œuvre et l'application de la législation nationale sur la concurrence et la protection des consommateurs, la sensibilisation des autorités compétentes du Burundi, des associations de consommateurs, des organisations commerciales et d'autres parties prenantes au mandat et aux activités de la Commission dans le Marché commun et l'évaluation des besoins d'assistance technique du pays sur les questions liées à la concurrence et à la consommation afin qu'une stratégie d'assistance technique adéquate pour le pays soit conçue.

- h. La CCC a tenu des réunions avec le ministère de l'Économie de l'Union des Comores les 11 et 12 octobre 2021 pour assurer le suivi du plan d'action pour la mise en œuvre opérationnelle de l'Autorité nationale de la concurrence de l'Union des Comores qui a été convenu avec le ministère en 2018 et 2019. Au cours des réunions, le Directeur général au ministère de l'Économie, M. Abdou Nassur Madi, a assuré la délégation de la CCC que des efforts concertés pour rendre opérationnelle l'autorité nationale de la concurrence étaient en cours. Les principaux résultats attendus de la mission étaient, entre autres, que la CCC commence la formation sur la concurrence et les questions techniques une fois que les fonctionnaires concernés de la Commission de la concurrence nationale seront nommés et engagés.
- i. La CCC a finalisé le processus d'acquisition de services d'un consultant international afin d'aider la Commission de la concurrence de Maurice (CC) à mettre en place le cadre juridique et procédural requis pour soutenir un mécanisme de coopération solide, efficace et fonctionnel entre la CCC et la CC dans l'application transfrontière des lois sur la protection des consommateurs, et ce faisant, aider la CC à s'acquitter de ses obligations en vertu du Règlement, y compris l'application des décisions de la CCC au niveau national. Le projet devrait débiter au cours du premier trimestre de 2022.
- j. Sous les auspices du Médac avec la Commission de la concurrence et du commerce équitable du Malawi (CFTC), la CCC s'est associée à la CFTC pour former les membres de son Conseil d'administration lors d'une réunion qui s'est tenue les 24 et 25 novembre 2021.

Objectif stratégique : Plaidoyer et collaboration stratégique

- **Améliorer la visibilité de la CCC**

La CCC a mis en œuvre un certain nombre d'activités de plaidoyer et de sensibilisation sous la forme de coopération internationale, de sensibilisation et de mise en réseau. Il s'agit notamment des activités suivantes :

- a. **Journée mondiale des droits des consommateurs :** Dans la semaine du 15 au 19 mars 2021, la CCC s'est associée à la CFTC du Malawi pour commémorer la Journée mondiale des droits des consommateurs sous le thème « La protection des consommateurs à l'ère de la COVID-19 » et, à cet effet, a publié un communiqué de presse et organisé un débat en direct dans les médias nationaux du Malawi, la station de télévision et de radio Zodiak, le 17 mars 2021. La CCC a également collaboré avec la Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs de la Zambie (CCPC) et d'autres institutions nationales en Zambie en co-sponsorisant deux vidéos sous le thème « Lutter contre la pollution plastique et la protection des consommateurs pendant la pandémie de COVID-19 mondiale » préparées en commémoration de la Journée mondiale des droits des consommateurs. L'une des vidéos mettait en exergue les dangers de la pollution plastique et les responsabilités des consommateurs dans la lutte contre celle-ci. La seconde vidéo soulignait le rôle de différentes institutions dans la lutte contre la pollution plastique, les dangers de la pollution plastique et certaines mesures mises en place pour lutter contre la pollution plastique.
- b. **Journée mondiale de la concurrence :** Le 5 décembre 2021, la CCC s'est jointe au reste du monde pour commémorer la Journée mondiale de la concurrence sous le thème « Une politique de concurrence pour une économie inclusive et résiliente ». Ce jour-là, la CCC a publié un communiqué de presse soulignant les activités qu'elle a entreprises dans le cadre du thème de la journée, telles que les affaires traitées concernant le Maintien des prix de vente imposés et les Accords exclusifs, ainsi que son projet d'observatoire du marché en cours, réalisé en partenariat avec le CCRED, sur la manière dont les marchés fonctionnent pour les petits producteurs et consommateurs de denrées alimentaires.

- c. **American Bar Association** : Du 23 au 26 mars 2021, la CCC a assisté à la réunion par visioconférence de l'America Bar Association (ABA) Antitrust Law et a obtenu des informations actualisées sur les évolutions récentes intervenues dans le domaine juridique concernant l'application de la loi anti-trust.
- d. **Dialogue africain sur la protection des consommateurs** : Le 8 avril 2021, la CCC a assisté au webinaire du Dialogue africain sur la protection des consommateurs intitulé « Protéger les consommateurs contre les escroqueries et la désinformation liées au virus Corona ; depuis un an » et a pu échanger des informations sur les nouveaux problèmes de protection des consommateurs pendant la pandémie de COVID-19.
- e. **Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement/ Forum africain de la concurrence** : Le 13 avril 2021, la CCC a participé au webinaire CNUCED/FAC sur les ententes transfrontalières, où la Commission a pu apprendre et améliorer ses compétences sur les meilleures pratiques internationales relatives aux ententes transfrontalières et sur la nécessité d'une collaboration entre les agences de la concurrence et d'un mécanisme de partage des informations ;
- f. **Collaboration avec la Communauté est-africaine** : Le 15 avril 2021, la CCC a tenu une réunion par visioconférence avec l'Autorité de la concurrence de la Communauté est-africaine (EAC), en vue de l'élaboration des seuils de notification des fusions de l'Autorité de la concurrence de l'EAC. Lors de cette réunion, la Commission a discuté avec un consultant recruté par l'Autorité de la concurrence de l'EAC pour élaborer les seuils de notification des fusions de l'EAC et a donné son avis sur la détermination des seuils ;
- g. **Réunion du groupe d'experts intergouvernemental de la CNUCED** : La CCC a participé au Groupe intergouvernemental d'experts (GIE) de la CNUCED sur la politique et le droit de la protection des consommateurs, qui s'est tenu les 5 et 6 juillet 2021, et au GIE sur la politique et le droit de la concurrence, qui s'est tenu du 7 au 9 juillet 2021. Dr Willard Mwemba a partagé l'expérience de la Commission lors de la session sur les expériences internationales et les meilleures pratiques dans l'application du droit de la concurrence contre les ententes transfrontalières.
- h. **Réseau international de la concurrence (ICN)** : La Commission a participé à un atelier par visioconférence de promotion et de mise en œuvre de l'ICN en tant que facilitateurs en septembre 2021, qui a couvert les techniques d'enquête sur les fusions et les comportements unilatéraux.
- i. **International Bar Association (IBA)** : La Commission a participé à la 25^e conférence annuelle sur la concurrence de la Section Antitrust de l'IBA les 10 et 11 septembre 2021, qui a donné lieu à des débats sur des questions urgentes, notamment la viabilité de l'environnement et l'avenir des chaînes d'approvisionnement et de distribution dans un monde numérique.
- j. **Réunion de la Commission européenne et de la CNUCED** : La Commission a participé à l'atelier conjoint de la Commission européenne (CE) et de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur la sécurité des produits de consommation, qui s'est tenu par visioconférence le 9 novembre 2021. En tant que membre du groupe, elle a partagé et tiré des leçons des expériences clés dans le domaine du cadre juridique de la sécurité des produits de consommation, des avantages de la coopération transfrontalière et régionale et des défis de la coordination transfrontalière.
- k. **Examen par les pairs de l'Union économique eurasienne (EAEU)** : La Commission a participé en tant qu'examinateur principal à l'examen par les pairs de la législation de l'Union économique eurasienne (EAEU) dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Une série de réunions avec les différentes parties prenantes de l'EAEU ont eu lieu du 19 au 22 octobre 2021 et la session d'examen a eu lieu le 8 novembre 2021. Au cours de la session d'examen, la Commission a souligné certains des domaines dans lesquels elle a observé que l'EAEU pourrait envisager d'apporter quelques changements.
- l. **Dialogue sur les politiques mondiales de la CNUCED** : La Commission a également participé au Dialogue sur les politiques mondiales de la CNUCED qui a eu lieu du 1^{er} au 3 décembre 2021. La Commission, représentée par le Directeur, était un orateur sur le sujet « Coopération interagences entre les agences MPME et les autorités de la concurrence ». Au cours de la session, la Commission a partagé son travail

avec les MPME dans le Marché commun en ce qui concerne l'application de la loi sur la concurrence et la protection des consommateurs.

- m. **Réseau international de la concurrence (ICN) :** Tous les jeudis du mois de septembre 2021, la Commission a participé à la formation pratique de l'ICN dispensée par des enquêteurs chevronnés à l'intention des personnes chargées du traitement des affaires, en utilisant les produits de l'ICN et les modules vidéo de la formation à la demande de l'ICN. L'atelier a présenté aux participants la planification et la conduite des enquêtes, les processus d'enquête, l'élaboration de preuves fiables ainsi que la coopération internationale dans les enquêtes.

- n. **Réunions tripartites COMESA-EAC-SADC :** Dans le cadre de ses efforts de collaboration stratégique, la Commission est membre de la Task Force tripartite composée du COMESA, de la SADC et de l'EAC. Dans le cadre de cette activité, la Commission a participé au quatrième groupe de travail technique tripartite sur la politique de la concurrence, qui s'est tenu les 27 et 28 avril 2021, et a contribué à la rédaction du deuxième projet de protocole tripartite sur la concurrence et de l'état des lieux de la concurrence dans la ZLET. La Commission assure également le Secrétariat du groupe de travail technique tripartite.



F

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT FINANCIER

Rapport de la Secrétaire générale 2021

1. Introduction

Le Secrétariat du COMESA est établi en vertu de l'article 7 du Traité comme une organe du COMESA, et il est dirigé par le Secrétaire général. Conformément à l'article 169(4) du Traité, le Secrétaire général distribue des exemplaires du rapport du commissaire aux comptes à tous les États membres et convoque une réunion du Comité intergouvernemental ou du Comité des affaires administratives et budgétaires pour examiner le rapport et faire les recommandations y relatives avant de le soumettre au Conseil pour adoption.

Le Secrétariat du COMESA met en œuvre le nouveau Cadre d'audit externe approuvé par le Conseil en 2016, à Madagascar, selon lequel l'audit du Secrétariat est réalisé par les Contrôleurs/Inspecteurs généraux des États membres par l'entremise de la Commission des vérificateurs externes du COMESA (COVEC), les audits des projets étant réalisés par des cabinets d'audit privés.

Les instruments d'audit de la COVEC, y compris la Charte d'audit et les Manuels d'audit, ont été élaborés et approuvés par le Conseil, en 2020, afin de garantir que les audits soient réalisés conformément aux meilleures pratiques internationales.

Entretemps, j'ai le plaisir de soumettre au Conseil des ministres les Comptes de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, en attendant la finalisation de la vérification des États financiers de l'exercice 2021 par la COVEC. Le retard dans la finalisation de cette vérification, en raison des défis posés par la pandémie de COVID-19, a eu un impact sur le début de l'audit de l'exercice 2020 qui a eu un effet d'entraînement sur la vérification des états financiers de 2021. La COVEC s'est engagée à accélérer cette dernière pour qu'elle soit finalisée cette année.

Les Comptes de gestion combinent les résultats des activités menées grâce aux financements des États membres et aux subventions. Ces ressources sont fournies par les États membres et les partenaires de coopération conformément au Traité, en vertu de ses articles 166(3) et 168 (3) respectivement.

Les Comptes de gestion donnent une vue d'ensemble complète des finances du Secrétariat pour l'exercice 2021. Il s'agit notamment des informations sur la situation financière de ce dernier, de la manière dont le budget a été exécuté, ainsi que de ses engagements et obligations financières.

Pour traduire le caractère pluriannuel des activités du Secrétariat, les Comptes de gestion s'accompagnent d'explications sur les principaux chiffres financiers. L'exercice 2021 a été caractérisé par quelques réalisations et défis pour le Marché commun, comme indiqué ci-après.

2. Réalisations et défis en 2021

Le présent rapport résume les programmes mis en œuvre et les activités entreprises par le COMESA en 2021, mettant en évidence les principales réalisations et les défis rencontrés au cours de cet exercice. En dépit des difficultés rencontrées au cours de la période considérée, principalement en raison de la persistance de la pandémie de COVID-19, pendant la suivante la reprise, le COMESA a continué à travailler en étroite collaboration avec ses États membres et ses partenaires de développement en vue de la mise en œuvre des programmes d'intégration dans ce nouvel environnement. Les États membres et les partenaires de développement ont fourni les ressources financières et techniques nécessaires pour soutenir les programmes et projets. Pour l'essentiel, guidé par le nouveau Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour la période 2021-2025, le COMESA a continué à faciliter l'harmonisation des politiques, des normes et des réglementations dans ses piliers, notamment le commerce et les douanes, les infrastructures et la logistique, l'industrie et l'agriculture, et le genre et les affaires sociales, afin d'assurer la convergence, réduisant ainsi le coût des affaires et facilitant la circulation « en toute sécurité » des personnes, des biens et services.

Mise en œuvre des programmes de coopération et d'intégration régionales du COMESA

Programme Commerce et Douanes du COMESA

Ancré principalement par le Programme de facilitation du commerce (PFC) et l'Initiative sur le petit commerce transfrontière (ICTF) soutenue par l'UE, le COMESA a continué à apporter son appui à l'intégration du marché en vue de faciliter la circulation fluide des biens, des personnes et des services dans la région. Le PFC est mis en œuvre par le biais d'un certain nombre d'initiatives qui comprennent, entre autres, la Zone de libre-échange numérique (ZLEN), le Certificat

d'origine électronique (COe), l'automatisation des douanes, le guichet électronique, la gestion coordonnée des frontières, le système de surveillance des Obstacles non tarifaires (ONT), le commerce des services, la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange de l'OMC et le renforcement des capacités des agences frontalières et des autres organismes publics chargés de réglementer le commerce transfrontière. L'ICTF vise à favoriser les mesures spécifiques aux petits commerçants transfrontières au niveau des postes-frontières précis et dans la région COMESA/Tripartite. Ce projet est axé sur la réduction des pots-de-vin, de la corruption et du harcèlement subis par les petits commerçants transfrontières à certains postes-frontières et sur l'amélioration des infrastructures frontalières à des postes-frontières ciblés. En outre, le projet se concentre spécifiquement sur l'amélioration des normes et des installations pour les commerçantes qui représentent la majorité des petits commerçants transfrontières, en plus de soutenir la mise en œuvre du Régime commercial simplifié (Récós) et du Passeport vert du COMESA, entre autres.

En ce qui concerne les négociations commerciales, le COMESA a continué à jouer un rôle important dans les progrès des négociations relatifs à la Zone de libre-échange tripartite (ZLET) en tant qu'agence de mise en œuvre du Programme tripartite de renforcement des capacités visant à soutenir la Phase II de la conclusion des négociations et de la mise en œuvre de la ZLET. En outre, le COMESA continue de soutenir la conclusion des questions en instance afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Le Programme de recherche sur les politiques économiques et commerciales du COMESA a tenu son Forum annuel de recherche, qui a mis en lumière le rôle joué par la recherche dans la promotion de l'élaboration de politiques et de la mise en œuvre de programmes fondés sur des données probantes dans les domaines de l'économie, du commerce et de l'intégration régionale, à travers le prisme de la pandémie de COVID-19. Les Prix Innovation ont également été décernés à des personnes et des institutions reconnues pour avoir utilisé la science, la technologie et l'innovation pour faire avancer le programme d'intégration régionale. Le Programme de recherche sur la politique commerciale du COMESA a continué à entreprendre des études de recherche et à préparer des notes d'orientation, tout en soutenant la mise en œuvre opérationnelle du programme de Master virtuel du COMESA en Intégration régionale, en partenariat avec des universités de la région.

Programme agricole du COMESA

Le secteur agricole joue un rôle crucial dans le commerce et l'intégration régionale. C'est aussi un secteur important qui vient en appui à la plupart des économies de la région. Il représente plus de 30 % du PIB du COMESA et est essentiel au développement industriel du fait qu'il fournit les matières premières nécessaires. Le secteur emploie environ deux tiers de la population de la région.

Le COMESA a continué à collaborer avec la Commission de l'Union africaine, d'autres CER et des institutions partenaires pour soutenir la mise en œuvre effective de la Déclaration de Malabo relative au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), le cadre qui guide la transformation et le développement axés sur l'agriculture. En plus de soutenir le processus du PDDAA dans les États membres, le COMESA met en œuvre le Programme de développement de l'élevage et le Programme de la pêche afin d'accroître la capacité et la productivité économique de ces secteurs respectifs. En collaboration avec ses partenaires, le Programme de développement de l'élevage du COMESA a contribué de manière significative à l'amélioration de la production animale, de la productivité et du commerce des animaux et des produits d'origine animale. Une intervention clé dans le cadre du Programme de pêche du COMESA, qui contribue de manière significative à l'économie bleue, est le soutien à la mise en œuvre de la contribution de la pêche durable à l'économie bleue de l'Afrique orientale australe et Océan Indien - Programme ECOFISH. Ce projet, financé entre autres par le 11e FED, vise à renforcer les politiques régionales et les cadres institutionnels afin de garantir une gestion durable de la pêche et de contribuer à la biodiversité marine.

En outre, le COMESA continue de mettre en œuvre le Programme SPS/OTC visant à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à faciliter le commerce, les exportations et les investissements agricoles.

Programme d'industrialisation du COMESA

Le COMESA reconnaît l'importance de l'industrialisation pour créer des opportunités d'emploi, encourager le progrès et l'innovation, et une meilleure utilisation des ressources. Ces avantages rendent le développement industriel extrêmement précieux pour une population et l'économie nationale et régionale. L'organisation met actuellement en œuvre la Stratégie d'industrialisation et le Plan d'action 2017-2026 du COMESA, adoptés en septembre 2017, qui identifient les domaines prioritaires clés suivants comme étant ceux qui auront le plus grand impact sur la croissance économique durable et inclusive pour atteindre une transformation structurelle des économies des États membres: agroalimentaire, énergie, textile et habillement, cuir et produits du cuir, valorisation des minéraux, produits pharmaceutiques, chimiques et agrochimiques, ingénierie légère et économie bleue.

L'un des projets phares du Programme d'industrialisation du COMESA est le Projet industriel conjoint Zambie-Zimbabwe, qui est aligné sur la Stratégie d'industrialisation des États membres et du COMESA et qui est conforme à la Vision continentale africaine pour 2063 et au Programme de développement industriel accéléré de l'Afrique, ainsi qu'à la Troisième décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) - IDDA III. Grâce à un certain nombre d'interventions, le projet permettra aux deux pays d'exploiter les avantages comparatifs de leurs diverses ressources naturelles et les synergies dans l'utilisation des ressources, d'améliorer la compétitivité et de tirer parti des économies d'échelle. Plus important encore, la bonne exécution du projet servira de base à sa mise en œuvre dans d'autres États membres.

Pour soutenir le développement du secteur privé grâce à l'amélioration de la compétitivité du secteur privé et l'accès aux marchés dans la région COMESA et au-delà, l'organisation met en œuvre le Programme régional de compétitivité des entreprises et d'accès aux marchés (RECAMP) dans le cadre du 11^e Fonds européen de développement (FED). Les secteurs des chaînes de valeur ciblées qui bénéficient d'un soutien prioritaire dans le cadre du programme sont l'agro-industrie (maïs, bétail, poisson, produits laitiers, volaille, viande) et les intrants agricoles, en particulier les semences de qualité, l'horticulture et le cuir et les produits en cuir. Le RECAMP encourage les liens commerciaux, renforce les capacités liées aux Normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et autres, et soutient les dialogues régionaux public-privé et les politiques de la chaîne de valeur.

Programme de développement des infrastructures du COMESA

Guidé par le Traité, le COMESA se concentre sur le développement des infrastructures dans les secteurs du transport, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication. Il s'appuie sur une approche programmatique pour faciliter le développement des infrastructures physiques régionales prioritaires, l'harmonisation et la facilitation des politiques et des réglementations.

Dans le cadre des efforts visant à résoudre les contraintes liées à l'offre en matière d'infrastructures, le COMESA a continué à soutenir le développement de corridors régionaux et la gestion des institutions des corridors. En conséquence, l'organisation continue de promouvoir les Postes-frontières à guichet unique (PFGU) à certaines frontières de la région afin de réduire principalement les délais et la congestion au niveau des postes-frontières et d'améliorer la coordination et le flux d'informations entre les agences frontalières opérationnelles.

En ce qui concerne le transport aérien, le COMESA, en partenariat avec l'UE, met en œuvre le Programme d'Appui pour le développement du secteur aérien (SATSD) dans la région Afrique orientale, australe et Océan indien (AfOA-OI). Le programme vise à soutenir la mise en œuvre opérationnelle du Marché unique du transport aérien africain (MUTAA), à renforcer la capacité réglementaire et institutionnelle des institutions de l'aviation civile et à améliorer l'efficacité de la navigation aérienne dans la région AfOA-OI. Il devrait contribuer au développement du secteur du transport aérien dans la région.

La réalisation d'une ligne de navigation entre le lac Victoria et la mer Méditerranée (VICMED) visant à établir une voie de navigation le long du Nil, du lac Victoria à la mer Méditerranée, a reçu un nouvel élan à la suite de son approbation comme Projet transrégional dans le PAP2 du PIDA, après le Sommet de l'UA de février 2021, ce qui a accéléré la mobilisation des ressources en faveur de ce projet.

S'agissant de la Politique de transport routier et l'harmonisation des réglementations, le COMESA, en partenariat avec l'UE, met en œuvre le Programme tripartite de facilitation du transport et du transit dans le but d'encourager le développement d'un marché régional du transport routier plus compétitif, intégré et libéralisé dans la région Afrique orientale et australe (AO-AA). Jusqu'à présent, le travail est en cours pour finaliser et adopter des accords clés qui guideront l'établissement d'une législation habilitante, de normes, de systèmes et d'installations, entre autres, dans la région.

Pour ce qui est du programme TIC du COMESA, des efforts ont été déployés pour la mise en œuvre du Programme de renforcement de la gouvernance et d'un environnement favorable dans le secteur des TIC (RGEF-TIC) dans la région AfOA-OI. Le RGEF-TIC vise à soutenir la révision efficace et le développement de divers cadres politiques et réglementaires régionaux d'une manière harmonisée qui contribuera à renforcer la concurrence, à améliorer l'accès à des services TIC rentables et sûrs. Le COMESA est la CER chef de file dans la mise en œuvre du programme en partenariat avec les CER partenaires, à savoir la SADC, l'EAC, l'IGAD et la COI.

Dans le secteur de l'énergie, le COMESA, avec le soutien de l'Union européenne, met en œuvre le Projet de renforcement du marché de l'énergie durable (ESREM) dans la région AfOA-OI. L'objectif global du programme est de renforcer un marché de

l'énergie durable, dans la région AfOA-OI, qui soit propice aux investissements et à la promotion du développement durable. Dans le cadre de ce programme, des mesures ont été prises pour harmoniser les cadres juridiques et réglementaires, promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et, surtout, renforcer les capacités des États membres, des institutions réglementaires et des groupements énergétiques dans les domaines de la réglementation, des marchés de l'énergie, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. En outre, dans le cadre du Fonds régional de financement des infrastructures (RIFF), financé par la Banque mondiale, qui vise à étendre le financement à long terme aux entreprises privées dans certaines infrastructures du secteur de l'électricité, ainsi que dans les secteurs du transport, de la logistique et des services sociaux, des travaux ont été entrepris avec un accent sur la promotion des énergies renouvelables, qui seront soutenus par un programme de formation pour les parties prenantes afin de renforcer leurs capacités.

Programme du COMESA sur le genre et le développement social

En cohérence avec les programmes de développement à l'échelle mondiale et continentale, en particulier le programme mondial des Nations unies et l'Agenda 2063 de l'UA, le COMESA reconnaît que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des jeunes et la justice sociale sont essentielles pour atteindre les objectifs du programme d'intégration. Pour cette raison, le COMESA, à travers la mise en œuvre du Programme sur le genre et les affaires sociales, continue de pousser et de plaider en faveur de l'intégration du genre dans tous les programmes, de l'autonomisation des femmes à travers le projet « 50 millions de femmes africaines ont la parole », et de celle des jeunes. Plus particulièrement, les lignes directrices, les indicateurs et les listes de contrôle sur l'intégration du genre, ainsi que les cours en ligne sur le genre et le commerce, qui soutiennent l'intégration du genre dans différents programmes et projets, ont été approuvés par la 11^e réunion des Ministres du Genre et de la Condition féminine. En outre, le Secrétariat, en collaboration avec le Secrétariat de l'AGA de l'Union africaine, a continué à mettre en œuvre le projet sur l'engagement des jeunes dans la gouvernance démocratique et les processus de développement socioéconomique en Afrique, avec le soutien de la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC). L'intervention stratégique du projet consiste à promouvoir la gouvernance démocratique et le développement socioéconomique dans les États membres du COMESA, les pays soutenus par la DDC et les États membres de l'UA en général. En réponse à la pandémie de COVID-19, le programme, en partenariat avec le Centre africain de contrôle des maladies (CDC Afrique), a organisé des réunions des États membres pour échanger des informations et des expériences sur l'accès aux vaccins contre la COVID-19, leur déploiement et leur utilisation, l'impact de cette maladie sur les jeunes et les meilleures pratiques en matière de riposte.

Programme Gouvernance, Paix et Sécurité du COMESA

Grâce à la mise en œuvre du Programme Gouvernance, Paix et Sécurité, le COMESA a continué à contribuer à la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du renforcement de la gouvernance démocratique par le biais de structures et de mécanismes institutionnels nationaux et régionaux efficaces. Les principaux domaines d'intervention de ce programme comprennent le développement de mécanismes et d'outils pour faire face aux conflits, à l'insécurité et à l'instabilité dans la région, le soutien aux États membres pour consolider la démocratie et la bonne gouvernance et l'utilisation du Comité des Sages du COMESA en appui à la prévention, l'atténuation et la résolution des conflits. Par le biais de missions d'observation des élections, le programme a contribué à faire respecter les valeurs et les principes démocratiques et a participé à plusieurs missions d'observation des élections. En outre, il a continué à renforcer le Système d'alerte précoce du COMESA et les Lois et réglementations nationales de lutte contre le blanchiment de capitaux pour certains États membres et à améliorer la capacité d'analyse financière dans la région, entre autres.

Efficacité du Secrétariat du COMESA

Dans le cadre des efforts visant à renforcer la capacité du Secrétariat, des travaux continuent d'être entrepris dans le but d'améliorer l'efficacité et les flux de travail et d'intégrer les informations dans les processus de base avec le soutien de l'UE et de l'USAID. Les processus fondamentaux identifiés comme devant être améliorés, principalement par le biais de l'automatisation, comprennent entre autres la gestion des ressources humaines, la gestion des performances, la gestion financière et la coordination des donateurs.

Avec la conclusion de son PSMT 2016-2020, le COMESA a coordonné et facilité l'élaboration du PMST 2021-2025 et du Cadre de suivi et d'évaluation en impliquant les principales parties prenantes internes et externes. Le PSMT a été adopté et approuvé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du COMESA lors du 21^e Sommet tenu au Caire (Égypte), le 23 novembre 2021. Le plan stratégique expose la Vision stratégique du COMESA en vue d'atteindre et d'accélérer nos objectifs d'intégration régionale. Les bénéficiaires de cette stratégie sont les citoyens de notre région, car elle vise à améliorer les conditions socioéconomiques par la croissance économique dans les différents domaines de coopération

Institutions du COMESA

Créées pour promouvoir la coopération et le développement régionaux dans la mise en œuvre des dispositions des articles du Traité, les institutions du COMESA ont joué leur rôle de manière adéquate en ce qui concerne leurs fonctions et activités dans des secteurs spécifiques, à savoir les finances, le plaidoyer et la facilitation, et la réglementation. La plupart des institutions ont étendu leurs services au reste du continent africain, démontrant ainsi leur croissance et leur importance pour le progrès économique.

Défis et conclusion

Alors que la région continue à se remettre de la pandémie de COVID-19, la mise en œuvre du Programme de travail 2021 s'est heurtée à une question spécifique, à savoir le retard dans l'exécution des activités nécessitant une interaction physique, en raison des restrictions imposées aux voyages et réunions en présentiel. Les autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes sont principalement liées à la lenteur persistante de la signature, de la ratification et la transposition des instruments juridiques par les États membres, la mise en œuvre tardive des décisions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement et du Conseil, l'insuffisance des ressources nationales pour soutenir la durabilité des programmes et le faible niveau de sensibilisation aux programmes d'intégration régionale. La mise en œuvre effective et efficace des programmes régionaux tient à la volonté politique et à l'engagement renouvelés des principales parties prenantes à relever les défis de manière adéquate. Le Secrétariat continuera à mettre en œuvre des initiatives axées sur l'automatisation des processus clés identifiés afin de les rendre efficaces.

3. Contrôle des activités du Secrétariat du COMESA

Le COMESA compte 8 organes dotés de pouvoirs décisionnels, conformément à son Traité. Ces organes sont les suivants :

- i) La Conférence des chefs d'État et de gouvernement, l'organe directeur suprême du Marché commun ;
- ii) Le Conseil des ministres : La deuxième plus haute instance de décision du COMESA chargé d'assurer le bon fonctionnement du Marché commun conformément aux dispositions du Traité ;
- iii) La Cour de justice : Il s'agit de l'organe judiciaire principal du COMESA ;
- iv) Le Comité des gouverneurs des banques centrales : Conformément au Traité, il suit de près et veille au bon fonctionnement du système régional de coopération monétaire et financière ;
- v) Le Comité intergouvernemental ;
- vi) Les comités techniques ;
- vii) Le Secrétariat ; et
- viii) Les comités consultatifs chargés de formuler des recommandations à la haute attention du Conseil des ministres qui, à son tour, en fait à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

On citera aussi les Ministres des Affaires étrangères qui s'occupent des questions de paix et de gouvernance et formulent des recommandations à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

Composé de ministres en charge des Ministères de coordination de tous les États membres, le Conseil a pour mandat de fournir des orientations politiques sur les questions d'intégration régionale. A cet égard, il a toujours pris des décisions qui ont contribué à assurer la stabilité des politiques à la fois aux États membres et au Secrétariat.

Conformément aux principes de bonne gouvernance institutionnelle, le Conseil des ministres supervise les activités du Secrétariat du COMESA auquel il donne des directives notamment au moyen des activités suivantes :

- i) Approbation du budget annuel et des états financiers annuels du Secrétariat du COMESA ;
- ii) Promulgation et modification du Statut et Règlement du personnel et du Règlement financier du Secrétariat du COMESA , examen des rapports techniques sur la mise en œuvre des politiques, règles et règlements par le Secrétariat du COMESA ; et

iii) Nomination des vérificateurs externes et réception des rapports de ces derniers.

Entre les réunions du Conseil des ministres, le Bureau du Conseil s'occupe des questions urgentes en matière de ressources financières et humaines ainsi que d'autres questions émergentes, dans le cadre du Traité et conformément aux décisions, politiques, règles et règlements spécifiques du Conseil. Le Bureau du Conseil, composé du Président, du Vice-président et du Rapporteur, supervise ainsi le fonctionnement du Secrétariat entre les réunions du Conseil des ministres. Pour 2021, le Bureau était composé des États membres suivants :

Président -----Madagascar

Vice-président -----Égypte

Rapporteur-----Éthiopie

Le Comité des Affaires administratives et budgétaires et son Sous-comité, et le Comité intergouvernemental, assurent un travail technique et fournissent des avis pertinents au Conseil des ministres.

Les Contrôleurs/Inspecteurs généraux des États membres du COMESA (CIGE) ont été désignés comme vérificateurs externes du Secrétariat.

Secrétariat du COMESA

Comptes de gestion

pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

État de la situation financière

En Dollars COMESA

	Note	2021	2020
Actifs			
Actifs à long terme			
Immobilisations corporelles	6	26 973 437	27 738 659
Placement en actions	7	2 883 004	2 764 116
Contributions des États membres à recevoir - échéanciers de paiement	8(a)	916 464	2 077 133
Total des actifs à long terme		30 772 905	32 579 907
Actifs à court terme			
Contributions des États membres à recevoir	8(b)	24 225 971	23 255 627
Montants dus par d'autres entités du COMESA	9(a)	420 358	429 337
Contributions de frais généraux de subvention	9(b)	310 298	361 673
Montants dus par d'autres communautés économiques régionales	9(d)	303 485	308 529
Autres créances	10	790 074	619 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	20 988 625	18 529 505
Total des actifs à court terme		47 038 811	43 504 462
Total des actifs		77 811 716	76 084 370
Fonds accumulés et passifs			
Fonds accumulés et réserves			
Fond de réserve	12	15 606 018	11 403 912
Fonds accumulés		39 896 690	41 759 166,88
Réserve de réévaluation		16 424 697	16 969 950
Total des fonds accumulés et réserves		71 927 404	70 133 029
Passif à long terme			
Subventions en capital	13	435 293	447 258
Total du passif à long terme		435 293	447 258
Passif à court terme			
Comptes fournisseurs	14	311 196	274 043
Paiements dus par les États membres	8(d)	-	521 470
Montants dus aux entités du COMESA	9(e)	2 199 616	2 388 400
Créanciers des fonds en dépôt	9(f)	1 047 297	1 021 011
Avantages postérieurs à l'emploi (retraite)	15	763	1 572
Charges à payer et provisions	16	1 890 147	1 297 588
Total des passifs à court terme		5 449 019	5 504 084
Total des passifs		5 884 312	5 951 341
Total des fonds accumulés et passifs		77 811 716	76 084 370

Secrétariat du COMESA

Comptes de gestion

pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

État du compte de résultat et autres éléments du résultat global

En Dollars COMESA

	Note	2021	2020
Revenu			
Contributions des États membres	8(b)	13 103 948	14 256 925
Autres contributions des États membres	8(c)	1 920 672	-
Contributions de frais généraux de subvention	17(a)	335 743	467 344
Revenu divers	17(b)	665 003	958 712
Gain de valeur	8(a,b)	61 276	-
Total du revenu		16 086 642	15 682 980
Dépenses par fonction			
Direction exécutive		(1 360 585)	(959 548)
Ressources humaines et Administration		(2 577 881)	(2 886 223)
Budget et Finances		(1 926 275)	(1 305 300)
Commerce et Douanes		(700 284)	(644 593)
Infrastructure et Logistique		(483 959)	(455 543)
Agriculture, Environnement et Ressources naturelles		(601 566)	(544 122)
Affaires juridiques et institutionnelles		(346 351)	(510 909)
Genre et Affaires sociales		(453 349)	(368 782)
Technologies de l'information		(1 003 917)	(762 354)
Audit interne		(318 073)	(346 958)
Mobilisation des ressources et coopération internationale		(203 458)	(187 760)
Planification stratégique		(206 197)	(206 539)
Relations publiques		(350 904)	(346 661)
Centre de ressources d'information		(152 660)	(136 391)
Unité de gestion immobilière		(331 517)	(319 446)
Bureau de liaison de Bruxelles		(309 004)	(284 329)
Unité statistique		(26 093)	(18 176)
Cadre d'audit externe		(187 322)	(155 634)
Amortissement des actifs corporels	6	(900 230)	(933 648)
Total des dépenses : Financées par les États membres	18(a)	(12 439 624)	(11 372 915)
Résultat financier	19	293 261	311 600
Charges financières	20	(81 990)	(584 164)
		211 271	(272 564)
Excédent d'exploitation		3 858 289	4 037 500
Autres éléments du résultat global			

Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte de résultat			
Augmentation de la juste valeur des investissements	17(c)	85 499	-
		3 943 788	4 037 500
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte de résultat			
Amortissement de la réserve de réévaluation		(545 253)	(539 297)
Total du résultat global de l'exercice		3 398 535	7 535 704

Secrétariat du COMESA

Comptes de gestion

pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

État des recettes et des dépenses des programmes financés par des subventions

En Dollars COMESA

		2021	2020
Revenu			
Solde d'ouverture - Revenu différé		34 081 496	34 933 450
Contributions sous forme de subventions	8(b)	12 214 199	17 658 856
Fonds disponibles pour les activités financées par des subventions		46 295 695	52 592 306
Dépenses			
Soutien à l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS)		(417 108)	(131 945)
Programme de Facilitation du transport et du transit		(1 255)	(54 265)
Initiative sur le commerce transfrontière		(1 033 783)	(937 713)
Programme de Sécurité maritime		(290 533)	(566 585)
Programme de Facilitation du commerce		(2 315 953)	(1 161 049)
Renforcement des capacités dans l'analyse des politiques commerciales (TradeCom)		(626 465)	(116 080)
Projet de renforcement du marché de l'énergie durable (ESREM)		(922 652)	(2 024 375)
Alliance mondiale de l'UE pour la lutte contre le changement climatique Plus		(1 670 075)	(1 273 940)
Programme régional de compétitivité des entreprises et d'accès aux marchés (RECAMP)		(813 864)	(182 912)
Programme de renforcement de la gouvernance et d'un environnement favorable dans secteur des TIC (RGEF-TIC)		(133 394)	(24)
Appui pour le développement du secteur aérien (SATSD)		(109 719)	(24)
Mécanisme d'appui à l'intégration régionale		(6 609 855)	(8 190 196)
Projet « 50 Millions de femmes africaines ont la parole »		(1 294 205)	(1 519 403)
Programme de comparaison internationale		(98 149)	(195 379)
Renforcement des capacités statistiques		(6 696)	(114 228)
Renforcement des capacités statistiques V (RCS-V)		(167 153)	-
Programme de renforcement des capacités de la Tripartite COMESA-EAC-SADC		(314 139)	(7 978)
Projet de facilitation du commerce dans la région des Grands Lacs		(656 233)	(773 662)
Fonds de financement des infrastructures régionales du COMESA		(502 419)	-
Intégration du renforcement des capacités SPS		(99 859)	(117 649)
Développement des capacités en matière de migration		(66 806)	-
Amélioration des produits agricoles régionaux		(20)	-
Projet COMESA DDC sur les jeunes		(469 056)	(412 404)
Projets à court terme		(582 214)	(209 595)
Projet BIAWE		(260 329)	(108 662)
11 ^e FED		(0)	(341)
Total des dépenses : Financées par des subventions		(19 930 988)	(18 510 810)
Revenu différé de clôture — Subventions		26 364 707	34 081 496

Secrétariat du COMESA
pour l'exercice clos le 31 décembre 2021
État de variation des fonds accumulés

En Dollars COMESA

	Fonds de réserve	Fonds accumulés	Réserve de réévaluation	Total
Solde au 1er janvier 2020	7 924 318	40 736 530	17 509 247	66 170 095
Excédent de l'exercice	-	4 037 500	-	4 037 500
Montants versés dans le Fonds de réserve	5 632 273	(5 632 273)	-	-
Transfert à partir du Fonds de réserve	(2 000 000)	2 000 000	-	-
Transfert au compte de la FEMCOM (note 8(b))	(150 000)	-	-	(150 000)
Transfert au RIA pour les coûts de la COVEC	(2 679)	-	-	(2 679)
Amortissement de l'exercice précédent sur les actifs de la subvention	-	857	-	857
Amortissement de la subvention en capital - ajustement de l'exercice précédent	-	77 255	-	77 255
Amortissement de la réserve de réévaluation	-	539 297	(539 297)	-
Solde au 31 décembre 2020	11 403 912	41 759 166	16 969 950	70 133 028
Solde au 1^{er} janvier 2021	11 403 912	41 759 166	16 969 950	70 133 028
Excédent de l'exercice	-	3 943 788	-	3 943 788
Montants versés dans le Fonds de réserve	7 754 501	(7 754 501)	-	-
Transfert à partir du Fonds de réserve	(1 662 904)	1 662 904	-	-
Transfert au revenu - Budget du Secrétariat 2021	(1 660 672)	-	-	(1 660 672)
Transfert au revenu - Budget du Secrétariat 2021	-	(260 000)	-	(260 000)
Retrait - Budget CC COMESA 2021	(68 660)	-	-	(68 660)
Retrait - Budget COMFWB	(56 160)	-	-	(56 160)
Retrait - Budget COMESA RIA 2021	(104 000)	-	-	(104 000)
Ajustements de l'exercice précédent - Ajustements de l'amortissement	-	(20 050)	-	(20 050)
Ajustements de l'exercice précédent - Dépenses	-	(32 355)	-	(32 355)
Ajustements de l'exercice précédent - Revenu	-	52 485	-	52 485
Amortissement de la subvention en capital	-	545 253	(545 253)	-
Solde au 31 décembre 2021	15 606 018	39 896 690	16 424 697	71 927 404

Secrétariat du COMESA

Exécution du budget 2021 - Centre de coûts

Dépenses	Budget 2021	Budget 2021 approuvé Réaffectation	Budget Révisé 2021	Réel 2021	Utilisation du Budget 2021	Réel 2020
Direction exécutive	2 075 610	(60 188)	2 015 422	(1 360 585)	68%	(959 548)
Ressources humaines & Administration	3 657 128	(160 157)	3 496 971	(2 577 881)	74%	(2 886 223)
Budget & Finances	1 946 148	(11 285)	1 934 863	(1 926 275)	100%	(1 305 300)
Commerce & Douanes	936 207	(5 406)	930 801	(700 284)	75%	(644 593)
Infrastructure & Logistique	697 285	(25 000)	672 285	(483 959)	72%	(455 543)
Agriculture, Environnement et Ressources naturelles	749 918	19 917	769 835	(601 566)	78%	(544 122)
Affaires juridiques et institutionnelles	526 383	9 800	536 183	(346 351)	65%	(510 909)
Genre et Affaires sociales	501 757	26 451	528 208	(453 349)	86%	(368 782)
Technologies de l'information Technologies de l'information	1 042 298	152 151	1 194 449	(1 003 917)	84%	(762 354)
Audit interne	497 896	-	497 896	(318 073)	64%	(346 958)
Mobilisation des ressources et coopération internationale	230 018	7 125	237 143	(203 458)	86%	(187 760)
Planification stratégique	221 237	88	221 325	(206 197)	93%	(206 539)
Communication institutionnelle Communication institutionnelle	387 020	33 560	420 580	(350 904)	83%	(346 661)
Centre de ressources d'information	178 598	-	178 598	(152 660)	85%	(136 391)
Unité de gestion immobilière	505 144	-	505 144	(331 517)	66%	(319 446)
Bureau de liaison de Bruxelles	395 474	12 944	408 418	(309 004)	76%	(284 329)
Unité statistique	60 000	-	60 000	(26 093)	43%	(18 176)
Cadre d'audit externe	120 000	-	120 000	(187 322)	156%	(155 634)
Ajouter : Amortissement des immobilisations corporelles				(900 230)		(933 648)
Total des dépenses	14 728 120	-	14 728 120	(12 439 624)	84%	(11 372 915)
Ajouter : Charges financières	75000	-	75000	(81990)		(584164)
	14803120	-	14803120	(12521614)	85%	(11957079)

Dépenses	2021 Plan de travail	2021 Budget disponible	2021 Dépenses réelles (Projet)	Écart	Engagement 2021/Avances aux États membres/Sous-délégués/Co-délégués
Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS)	818 465	818 465	(417 108)	401 358	119
Programme de Facilitation du transport et du transit	439 964	439 964	(1 255)	438 709	9
Initiative sur le commerce transfrontière	9 153 296	9 153 296	(1 033 783)	8 119 513	(24 369)
Renforcement des capacités institutionnelles	-	-	-	-	-
Programme de sécurité maritime	976 304	976 304	(290 533)	685 772	1
Facilitation du commerce	12 845 736	12 845 736	(2 315 953)	10 529 783	(41 323)
Renforcement des capacités dans l'analyse des politiques commerciales - ITradeCom	2 616 817	2 616 817	(626 465)	1 990 352	-
Projet de renforcement du marché de l'énergie durable	2 710 972	2 710 972	(922 652)	1 788 320	10
Alliance mondiale de l'UE pour la lutte contre le changement climatique Plus	2 204 153	2 204 153	(1 670 075)	534 078	(2 547)
Programme régional pour la compétitivité des entreprises et l'accès aux marchés (RECAMP)	2 816 069	2 816 069	(813 864)	2 002 205	(302 765)
Programme de renforcement de la gouvernance et d'un environnement favorable dans secteur des TIC (RGEF--TIC)	1 611 726	1 611 726	(133 394)	1 478 331	-
Programme d'appui au développement du secteur du transport aérien (SATSD)	1 064 550	1 064 550	(109 719)	954 832	-
Mécanisme d'appui à l'intégration régionale	7 028 500	7 028 500	(6 609 855)	418 644	373
Projet « 50 Millions de femmes ont la parole »	479 321	479 321	(1 294 205)	(814 884)	24
Programme de comparaison internationale	339 942	339 942	(98 149)	241 793	-
Renforcement des capacités statistiques	174 762	174 762	(6 696)	168 066	-
Renforcement des capacités statistiques V	14 239 164	14 239 164	(167 153)	14 072 012	-
Programme de renforcement des capacités de la Tripartite COMESA-EAC-SADC	973 184	973 184	(314 139)	659 045	-
Projet de facilitation du commerce dans la région des Grands Lacs	694 597	694 597	(656 233)	38 364	(114)

Fonds de financement des infrastructures régionales du COMESA		2 450 080	2 450 080	2 450 080	(502 419)	1 947 661	-
Intégration du renforcement des capacités SPS		69 737	69 737	69 737	(99 859)	(30 122)	-
Développement des capacités en matière de migration		295 627	295 627	295 627	(66 806)	228 820	-
Amélioration des produits agricoles régionaux		-	-	-	(20)	(20)	-
Projet COMESA DDC sur les jeunes		415 350	415 350	415 350	(469 056)	(53 706)	(6)
Projets à court terme		139 000	139 000	139 000	(582 214)	(443 214)	(2 356)
Projet BIAWE		-	-	-	(260 329)	(260 329)	-
Onzième FED		-	-	-	(0)	(0)	55
Total des dépenses financées par des subventions		64 972 665	64 972 665	64 972 665	(19 930 988)	45 041 677	(372 896)

États financiers vérifiés de l'exercice 2020

Au cours de l'année 2022, les audits financiers de l'exercice 2020 pour le Secrétariat du COMESA ont également été finalisés et j'ai le plaisir de vous soumettre les États financiers vérifiés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui compléteront les Comptes de gestion que vous avez reçus. L'opinion du commissaire aux comptes est contenue dans le présent document.

Responsabilité de la préparation des états financiers

Conformément aux dispositions du Règlement financier du COMESA, la Secrétaire générale est responsable de la préparation, de la présentation fidèle et de l'intégrité globale des états financiers du Secrétariat du COMESA, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, de l'état du compte de résultat et d'autres éléments du résultat global, et de l'état de variation des fonds accumulés et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives, conformément aux Normes internationales d'information financière et aux exigences du Traité et du Règlement financier du COMESA.

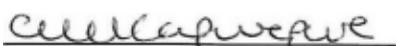
La Secrétaire générale est également responsable du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de la tenue de registres comptables adéquats et un système efficace de gestion des risques.

La Secrétaire générale a évalué la capacité du Secrétariat du COMESA à poursuivre son activité et n'a aucune raison de penser que l'Organisation ne sera pas en mesure de s'y atteler au cours du prochain exercice.

Le commissaire aux comptes a la responsabilité de déclarer si les états financiers donnent une présentation fidèle conformément au référentiel d'information financière applicable, comme décrit ci-dessus.

Approbaton des états financiers

Les états financiers du Secrétariat du COMESA ont été approuvés par la Secrétaire générale le 16 juin 2022 et signés par :



La Secrétaire générale du COMESA
Chileshe Mpundu Kapwepwe

Rapport du commissaire aux comptes indépendant

Aux membres du Secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Secrétariat du Marché commun de l'Afrique orientale et australe --COMESA-- (« le Secrétariat ») figurant aux pages 12 à 65, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et l'état du compte de résultat et autres éléments du résultat global, l'état de variation des fonds accumulés et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres explications.

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Secrétariat du COMESA au 31 décembre 2020, et de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes internationales d'information financière et aux exigences du Traité et du Règlement financier du COMESA.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos travaux d'audit conformément aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites de façon détaillée dans la section de notre rapport : Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers. Nous sommes indépendants vis-à-vis du Secrétariat conformément au Code de déontologie à l'usage des comptables professionnels, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (*International Code of Ethics for Professional Accountants* -Code IESBA), y compris les Normes internationales relatives à l'indépendance des vérificateurs externes (*International Independence Standards*), ainsi qu'aux règles d'éthique pertinentes pour notre audit des états financiers au Royaume d'Eswatini, au Kenya, en République démocratique du Congo et en Libye, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences et au Code IESBA.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La Secrétaire générale est responsable des autres informations, qui comprennent le rapport du Directeur, la déclaration de responsabilité concernant la préparation des états financiers et la comparaison entre dépenses budgétisées et réelles figurant à l'annexe. Les autres informations n'incluent pas les états financiers et notre opinion à ce sujet.

Dans le cadre de l'audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, d'examiner si ces autres informations présentent une incohérence significative avec les états financiers ou avec les connaissances acquises pendant l'audit, ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Conformément à la décision de la 36e réunion du Conseil des ministres et à l'article 76 du Règlement financier du COMESA, nous relevons et signalons que :

- Le rapport annuel sur l'exécution du budget affecte et reflète correctement les dépenses réelles aux crédits budgétaires approuvés par le Conseil des ministres du COMESA ;
- Les règles financières relatives à l'exécution du budget ont été respectées ; et
- Les commentaires sur l'exécution du budget annexés au présent rapport étaient raisonnables.

Responsabilités de la Secrétaire générale à l'égard des états financiers

La Secrétaire générale est responsable de la préparation d'états financiers fidèles conformément aux normes internationales d'information financière, aux exigences des règles et règlements du COMESA et du contrôle interne que la Secrétaire générale juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci

résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la Secrétaire générale est responsable de l'évaluation de la capacité du Secrétariat à poursuivre ses activités, de la divulgation, le cas échéant, des questions liées à la continuité des activités et de l'utilisation de méthodes comptables à cet effet, sauf si elle a connaissance de l'intention de liquider le Secrétariat ou de cesser ses activités.

Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir la garantie raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, et de dresser un rapport d'audit assorti de notre opinion. Cette garantie raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais qui ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISSAI permettra toujours de déceler une anomalie significative là où elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux ISSAI, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De plus :

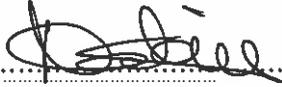
- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas déceler une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour une anomalie due à une erreur, la fraude pouvant impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension du contrôle interne en rapport avec l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation.
- Nous évaluons la pertinence des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Nous tirons des conclusions sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité des activités et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions se fondent sur les preuves d'audit obtenues jusqu'à la date d'établissement de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions à venir pourraient amener l'Organisation à cesser ses activités.
- Nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminons si les états financiers représentent fidèlement les transactions et les événements sous-jacents.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance sur, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et ses conclusions importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne identifiée au cours de notre audit.

COVEC



.....
Timothy S. Matsebula
Auditeur général d'Eswatini



.....
CPA Nancy Gathungu CBS
Auditeur général – Kenya

Date..16-06-2022.....



.....
Victor BATUBENGA PANDAMADI
Inspecteur général des finances

Chef de service adjoint – R.D. du Congo



.....
KALED AHMED SHEKSHEK
Président du Bureau d'audit - Libye

Secrétariat du COMESA

État de la situation financière

au 31 décembre 2020

En Dollars COMESA

	Note	2020	2019
Actifs			
Actifs à long terme			
Immobilisations corporelles	6	27 738 659	28 552 705
Placement en actions	7	2 764 116	2 373 776
Contributions des États membres à recevoir - échéanciers de paiement	8(a)	2 077 133	3 156 775
Total des actifs à long terme		32 579 907	34 083 255
Actifs à court terme			
Contributions des États membres à recevoir	8(b)	23 255 627	18 704 515
Montants dus par d'autres entités du COMESA	9(a)	429 337	1 019 945
Contributions de frais généraux de subvention	9(b)	361 673	-
Montants dus par d'autres communautés économiques régionales	9(d)	308 529	308 529
Autres créances	10	619 791	604 636
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	18 529 505	16 701 718
Total des actifs à court terme		43 504 462	37 339 343
Total des actifs		76 084 370	71 422 598
Fonds accumulés et passifs			
Fonds accumulés et réserves			
Fond de réserve	12	11 403 912	7 924 318
Fonds accumulés		41 759 167	40 736 531
Réserve de réévaluation		16 969 950	17 509 247
Total des fonds accumulés et réserves		70 133 029	66 170 096
Passif à long terme			
Subventions en capital	13	447 258	544 644
Total du passif à long terme		447 258	544 644
Passif à court terme			
Comptes fournisseurs	14	274 043	272 453
Paiements dus par les États membres	8(d)	521 470	-
Montants dus aux entités du COMESA	9(e)	2 388 400	2 344 720

Créanciers des fonds en dépôt	9(f)	1 021 011	984 702
Avantages postérieurs à l'emploi (retraite)	15	1 572	11 590
Charges à payer et provisions	16	1 297 588	1 094 393
Total du passif à court terme		5 504 084	4 707 858
Total des passifs		5 951 341	5 252 502
Total des fonds accumulés et passifs		76 084 370	71 422 598

Les états financiers du Secrétariat du COMESA ont été approuvés par la Secrétaire générale le **16 juin 2022** et signés par :

Chileshe Mpundu Kapwepwe
Secrétaire générale

Dr. Dev Haman
Secrétaire général adjoint Directrice du Budget et

Auleria Olunga

Les notes des pages 17 à 65 font partie intégrante de ces états financiers.

Secrétariat du COMESA

État du compte de résultat et autres éléments du résultat global pour l'exercice clos 31 décembre 2020

<i>En Dollars COMESA</i>	Note	2020	2019
Revenu			
Contributions des États membres	8(b)	14 256 925	14 345 018
Autres contributions des États membres	8(c)	-	508 940
Contributions de frais généraux de subvention	17(a)	467 344	109 502
Revenu divers	17(b)	958 712	446 770
Total du revenu		15 682 980	15 410 230
Dépenses par fonction			
Direction exécutive		(959 548)	(1 931 301)
Ressources humaines et Administration		(2 886 223)	(3 269 982)
Budget et Finances		(1 305 300)	(1 612 847)
Commerce et Douanes		(644 593)	(933 200)
Infrastructure et Logistique		(455 543)	(589 087)
Agriculture, Environnement et Ressources naturelles		(544 122)	(653 046)
Affaires juridiques et institutionnelles		(510 909)	(407 145)
Genre et Affaires sociales		(368 782)	(330 368)
Technologies de l'information		(762 354)	(787 708)
Audit interne		(346 958)	(393 893)
Mobilisation des ressources et coopération internationale		(187 760)	(209 157)
Planification stratégique		(206 539)	(170 981)
Relations publiques		(346 661)	(350 605)
Centre de ressources d'information		(136 391)	(150 727)
Unité de gestion immobilière		(319 446)	(295 270)
Bureau de liaison de Bruxelles		(284 329)	(323 695)
Unité statistique		(18 176)	-
Cadre d'audit externe		(155 634)	(50 581)
Amortissement des actifs corporels	6	(933 648)	(1 024 102)
Total des dépenses	18(a)	(11372915)	(13 483 695)
Résultat financier	19	311 600	315 502
Charges financières	20	(584 164)	(362 615)
Excédent d'exploitation		4 037 500	1 879 422
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte de résultat			
Amortissement de la réserve de réévaluation		(539 297)	(549 763)
Autres éléments du résultat global		(539 297)	(549 763)
		3 498 203	1 329 659

Secrétariat du COMESA

État de variation des fonds accumulés
pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

En Dollars COMESA

	Fonds de réserve	Fonds accumulés	Réserve de réévaluation	Total
Solde au 1er janvier 2019	9 924 040	36 755 379	18 059 010	64 738 429
Excédent de l'exercice	-	1 879 422	-	1 879 422
Remboursement reçu du projet BIAWE	9 551	-	-	9 551
Montants versés dans le Fonds de réserve	7 389 386	(7 389 386)	-	-
Transfert à partir du Fonds de réserve	(8 941 353)	8 941 353	-	-
Transfert au compte de résultat (note 8(c))	(205 698)	-	-	(205 698)
Transfert au compte de FEMCOM (note 8(b))	(251 608)	-	-	(251 608)
Amortissement de la réserve de réévaluation	-	549 763	(549 763)	-
Solde au 31 décembre 2019	7 924 318	40 736 531	17 509 247	66 170 096
Solde au 1er janvier 2020	7 924 318	40 736 531	17 509 247	66 170 096
Excédent de l'exercice	-	4 037 500	-	4 037 500
Montants versés dans le Fonds de réserve	5 632 273	(5 632 273)	-	-
Transfert à partir du Fonds de réserve	(2 000 000)	2 000 000	-	-
Transfert au compte de FEMCOM (note 8(b))	(150 000)	-	-	(150 000)
Transfert au RIA pour les coûts de la COVEC	(2 679)	-	-	(2 679)
Amortissement des actifs liés aux subventions de l'exercice précédent	-	857	-	857
Amortissement de la subvention en capital - ajustement de l'exercice précédent	-	77 255	-	77 255
Amortissement de la réserve de réévaluation	-	539 297	(539 297)	-
Solde au 31 décembre 2020	11 403 912	41 759 167	16 969 950	70 133 029

Secrétariat du COMESA

État de variation des fonds accumulés - suite
pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

En Dollars COMESA

Fonds de réserve

Les Fonds de réserve proviennent des excédents réalisés sur les contributions des États membres au titre des dépenses et autres revenus. Ceux-ci se sont accumulés au cours d'une période donnée. L'utilisation des fonds de réserve est régie par les articles 45 et 46 (A et B) du Règlement financier du COMESA. Le Fonds de réserve est représenté par les liquidités détenues en banque. Les informations détaillées sur les réserves sont fournies dans la note 12.

Fonds accumulés

Les fonds accumulés représentent le revenu comptabilisé reporté, déduction faite des dépenses du Secrétariat, plus l'excédent de la période sous examen. Les créances de fin d'année à recevoir sur les contributions annuelles des États membres font partie des fonds accumulés. Les revenus liés aux contributions annuelles des exercices antérieurs à recevoir des États membres sont transférés à partir des fonds accumulés au Fonds de réserve conformément aux dispositions du Règlement financier du COMESA.

Réserve de réévaluation

La réévaluation découle de la réévaluation périodique des immobilisations corporelles et représente l'excédent du montant réévalué sur la valeur comptable des immobilisations corporelles à la date de la réévaluation.

La norme IAS 16.41, *Immobilisations corporelles*, offre deux choix comptables en ce qui concerne l'excédent résultant de la réévaluation des immobilisations corporelles :

- (a) L'écart de réévaluation relatif à une immobilisation corporelle et compris dans les capitaux propres peut être transféré directement dans les résultats non distribués lors de la décomptabilisation de l'actif. Cela peut signifier le transfert intégral de l'écart de réévaluation lorsque l'actif est mis hors service ou cédé; et
- (b) L'écart de réévaluation relatif à une immobilisation corporelle et compris dans les capitaux propres peut être transféré directement dans les résultats non distribués lorsque l'actif est utilisé par une entité

Le Secrétariat utilise la deuxième option en créditant initialement l'écart de réévaluation au compte de réserve de réévaluation, qui est une réserve non distribuable. Un transfert est effectué à partir de cette réserve vers les fonds accumulés chaque année, sur la durée de vie utile estimée de l'actif, et tout solde restant est décomptabilisé lors de la cession. Le montant de l'excédent transféré est la différence entre l'amortissement basé sur la valeur comptable réévaluée de l'actif et l'amortissement basé sur le coût d'origine de l'actif.

Si l'écart de réévaluation concerne un actif non amortissable tel qu'un terrain, le Secrétariat examine les conditions liées à l'actif. À titre d'illustration, si la condition est que le Secrétariat exploite un bâtiment sur ce terrain, la réserve de réévaluation relative au terrain est transférée aux fonds accumulés au fur et à mesure que le bâtiment est amorti.

Lorsque la valeur comptable de l'actif est diminuée à la suite d'une réévaluation, la diminution est comptabilisée en autres éléments du résultat global à hauteur de tout solde créditeur existant dans l'écart de réévaluation relatif à cet actif ; par la suite, la diminution restante est comptabilisée dans le résultat.

Secrétariat du COMESA

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

En Dollars COMESA

	Note	2020	
Excédent de l'exercice		4 037 500	
<i>Ajustements pour :</i>			
- Amortissement	6	933 647	
- Mouvements hors trésorerie des immobilisations	6	(65 223)	
- Dividendes reçus	17(b)	(54 040)	
- Intérêts reçus	19	(311 600)	
- Mouvement hors trésorerie dans le Fonds de réserve		(74 567)	
		4 465 717	
<i>Variations dans les :</i>			
- Contributions des États membres à recevoir	8(b)	(3 471 470)	
- Placements en actions	7	(390 340)	
- Montants dus par d'autres entités du COMESA	9(a)	590 608	
- Subventions pour frais généraux à recevoir	9(b)	(361 673)	
- Autres créances	10	(15 155)	
- Subventions en capital	13	(97 386)	
- Comptes fournisseurs	14	1 590	
- Montants dus par les États membres	8(d)	521 470	
- Montants dus à d'autres entités du COMESA	9(e)	43 680	
- Créanciers des fonds en dépôt	9(f)	36 309	
- Avantages postérieurs à l'emploi (retraite)	15	(10 018)	
- Charges à payer et provisions	16	203 195	338 163
		1 516 527	(1 223 409)
- Intérêts reçus	19	311 600	305 335
Disponibilités nettes utilisées dans les activités opérationnelles		1 828 127	(918 074)
Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement			
Dividendes reçus	17	54 040	2 802
Produits sur vente d'équipements	6	54 335	-
Acquisition de biens et équipements	6	(108 712)	(163 269)
Disponibilités nettes dans les activités d'investissement		(338)	(160 467)
(Baisse)/hausse nette en trésorerie et équivalents de trésorerie		1 827 789	(1078541)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	11	16 701 718	17780 259
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice		18 529 505	16701718



COMESA SECRETARIAT
COMESA Center
Ben Bella Road
P.O. Box 30051



+260 211 229 725



www.comesa.int



info@comesa.int



facebook.com/ComesaSecretariat/



[@twitter.com/comesa_lusaka](https://twitter.com/comesa_lusaka)